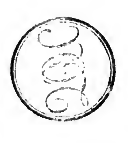



FONDO PIZZOFALCONE



HISTOIRE

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE.

TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE

DE NAPOLÉON BUONAPARTE,

DEPUIS SA NAISSANCE, EN 1769,

JUSQU'A SA TRANSLATION A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, EN 1815.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME QUATRIÈME.





A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XVIII.

HISTOIRE DE BUONAPARTE.

CHAPITRE Ier.

Seconde usurpation de Napoléon Buonaparte. — Son débarquement et sa marche de Cannes à Paris.

Il faut que les honneurs attachés à la dignité souveraine ne soient pas aussi vains que les philosophes le prétendent, puisque Buonaparte, descendu du premier et du plus beau trône de l'univers, voulut se les faire rendre encore à son arrivée dans l'île qui semblait devoir être désormais son unique séjour. Cent et un coups de canon, tirés de la frégate qui l'avait amené, et auxquels répondit l'artillerie de Porto-Ferrajo, le saluèrent à son débarquement. L'empereur déchu parut vêtu d'un habit richement brodé en argent. Il reçut les clés de la ville des mains du commandant, et fut harangué par le sous-préfet, seul administrateur de son nouvel empire. S'étant placé sous

un dais, il marcha vers l'église paroissiale, où il assista au *Te Deum.* Ce cantique d'actions de grâces s'accordait trop mal avec sa position pour qu'il n'en fût pas ému : levant les yeux au ciel, il versa, dit-on, quelques larmes qu'il se fût épargnées s'il avait fait une entrée plus conforme à l'état où la fortune l'avait réduit.

Dès le lendemain de son arrivée, Napoléon, continuant à jouer le rôle d'empereur, nomma des chambellans et des conseillers d'état. Il voulut faire transformer une caserne en un palais impérial ; et, par une métamorphose bien digne de lui, il changea réellement une église en une salle de spectacle. Il parut quelque temps s'occuper exclusivement de ces objets et de quelques autres du même genre. Il se proposait, par-là, de détourner l'attention de ceux qui auraient dû veiller avec un soin particulier sur toutes ses actions. Ce n'était point de faire un établissement permanent à l'île d'Elbe que s'occupait réellement Buonaparte, c'était de préparer les moyens d'en sortir et de reprendre les rênes de cet empire, qu'il n'avait abdiqué que pour laisser écouler le torrent que ses extravagances avaient attiré sur la France.

Les révolutionnaires eux-mêmes ont reconnu que le retour des princes de la maison de Bourbon avait comblé de joie la presque totalité des

Français. Beaucoup de personnes le considérèrent même comme un miracle : c'était du moins celui de la fidélité. Mais on ne tarda pas à faire succéder, parmi les hommes dont il est si facile d'égarer l'opinion, la défiance à l'amour. On feignit de craindre le rétablissement d'un ordre de choses entièrement détruit, et surtout l'annulation de la vente des biens nationaux. Non seulement on calomnia les intentions des princes, mais on chercha à leur enlever l'estime publique. Mgr. le duc de Berri, dont la franchise lui avait concilié d'abord l'esprit des militaires, fut celui contre lequel la malveillance s'acharna le plus. Les conspirateurs sentirent que tout espoir serait perdu pour eux si les troupes concevaient, pour les princes légitimes, l'attachement qu'ils méritent à si juste titre.

D'un autre côté, les ministres à qui S. M. avait remis l'exercice de son autorité, répondirent mal à cette marque de confiance, si flatteuse pour eux et si funeste pour nous. La génération présente leur reproche une extrême imprévoyance; et tout porte à croire que la postérité confirmera cette accusation. Les partisans de Buonaparte correspondaient presque ouvertement avec lui. Joseph son frère, qui était retiré dans le pays de Vaud,

était l'intermédiaire d'une autre correspondance entre la France et l'île d'Elbe. Les magistrats de Berne et ceux de Lausanne en donnèrent avis aux ministres du roi : ce fut vainement. Il eût été facile cependant d'obtenir de la loyauté des cantons helvétiques, l'éloignement d'un étranger qui travaillait à rallumer la guerre en Europe : il paraît qu'on n'y songea même pas.

On doit convenir toutefois que, relativement à la France, l'autorité qu'exerçaient les ministres était très incertaine et très faible : ils ne pouvaient rien sans le concours des deux chambres, qui renfermaient un grand nombre d'ennemis déclarés ou secrets de la légitimité, et qui, sous prétexte du maintien de la liberté et de la constitution, étaient disposés à contrarier toute proposition qui pourrait tendre à l'affermissement de la dynastie légitime. Une fatale erreur paraît avoir présidé à la restauration : on a voulu des garanties contre le despotisme de princes, contre l'indulgence et l'excessive générosité desquels il aurait été plus sage d'en exiger.

Deux classes d'hommes étaient nécessairement ennemies de l'autorité légitime : c'étaient d'abord les régicides, auxquels il faut joindre tous ceux qui s'étaient signalés par de criminels

excès dans les temps orageux de la révolution. Les autres étaient les dignitaires, les principaux ministres, les courtisans, les agents, les satellites de Napoléon, et cette foule d'officiers pour qui la carrière des armes était celle de l'ambition, et qui ne pouvaient renoncer à cette brillante perspective d'honneurs et de richesses qui leur avait fait prodiguer leur sang dans les combats. Les premiers, formant une faction toujours organisée, commencèrent l'attaque par une foule de libelles où ils proclamèrent leurs principes anarchiques. Le plus honteusement célèbre de tous ces écrits séditieux, fut le Mémoire que le régicide Carnot eut l'audace d'adresser au roi, et dont l'objet était de rejeter sur le peuple français le parricide dont au contraire il a toujours gémi. Aux maximes atroces on joignit l'arme du ridicule, et l'on parvint de la sorte à fausser l'esprit public, à persuader que le maintien de l'autorité légitime était impossible, et qu'il n'y avait que les hommes de la révolution qui sussent gouverner.

Ces deux factions, quelque puissantes qu'elles fussent, n'auraient fait séparément que de faibles efforts; mais il ne fut pas difficile de les réunir. Il paraît que ce fut Fouché qui eut l'honneur de cet odieux succès. Fouché, perpétuellement ennemi de Buonaparte, même

dans tous les temps où il a paru le servir; Fouché, qui avait concouru puissamment à la défection de Murat, parvint à réconcilier les deux beaux-frères. Murat régnait encore, et c'était un solide appui pour le soulèvement qu'on se proposait d'opérer en Italie. Ce n'avait jamais été de bonne foi qu'il s'était joint aux alliés; et la restauration de la maison de France, qu'il avait été loin de prévoir, l'avait fait trembler pour son trône, dernier débris du vaste empire que Napoléon avait fondé en Europe.

Lorsqu'il eut ébauché le plan de son retour en France, Buonaparte envoya Bertrand le discuter à Rome avec Thibaudeau et Lucien, qui s'était aussi réconcilié avec son frère. Quant à Thibaudeau, ce fut sans doute sa qualité de régicide qui en fit un des ennemis les plus acharnés des Bourbons. Les conférences eurent lieu vers la fin d'octobre. Il fut réglé que l'époque du débarquement serait fixée à Paris par les principaux conjurés; que Joseph Buonaparte continuerait à correspondre avec les comités établis à Grenoble et à Lyon; qu'un mouvement militaire, qui avait été préparé de bonne heure dans le nord de la France, ne serait dirigé que par des officiers-généraux; que lorsqu'on aurait effectué ce mouvement,

il serait formé un gouvernement provisoire où Carnot et Fouché seraient admis comme représentants nécessaires du parti révolutionnaire; enfin, qu'en remettant le pied sur le sol de la France, Napoléon prendrait, dans ses proclamations et ses décrets, l'engagement de modifier son gouvernement d'après les principes énoncés dans les préliminaires qui furent signés par son fondé de pouvoirs.

Quelque secrètes que fussent ces démarches, il dut en parvenir des indices aux ministres du roi, auxquels d'ailleurs des avis directs et positifs furent transmis; mais tous parurent persuadés que Napoléon n'oserait rien entreprendre avant la dissolution du congrès de Vienne. Comment ne jugèrent-ils pas au contraire qu'il était de son intérêt de la prévenir, si, comme on est fondé à le croire, les cours de France et d'Espagne avaient, dès le mois de novembre, adressé à cette assemblée des notes contre Buonaparte et Murat, et si l'on avait remis à délibérer sur leur sort lorsque les affaires générales de l'Europe auraient été réglées? Ils avaient jugé, dit-on, que Napoléon soulèverait d'abord l'Italie, et pénétrerait en France par le Dauphiné. Ils ne pouvaient se persuader qu'il s'abandonnât à une entreprise insensée, toute livrée aux accidents de la mer et au hasard. Cet

avis fut surtout celui du directeur de la police générale, qui, à ce qu'il paraît, entraîna celui des autres ministres; mais la suite a démontré que, par le peu de précautions qu'on avait prises, les accidents de la mer n'étaient guère à craindre pour Napoléon, et le mauvais esprit des troupes, qui ne daignaient pas le dissimuler, annonçait suffisamment que l'usurpateur trouverait parmi elles de nombreux adhérents.

Buonaparte aurait voulu débarquer le 2 décembre, jour anniversaire de son couronnement; mais la trame n'était point encore assez forte dans l'intérieur de la France. Le général Bertrand, ou, selon d'autres versions, son frère, fut envoyé à Paris; et l'époque du 5 mars fut fixée définitivement pour arborer les couleurs de la révolte contre les Bourbons. Le 10, Drouet d'Erlon et Lefebvre Desnouettes, qui étaient à la tête des troupes séduites dans le nord, devaient être maîtres de Paris.

Dans le plan général d'insurrection, trois lignes furent tracées. La première, celle du nord, partait de Cambray, de Lille et de Péronne, et se prolongeait jusqu'à Paris, par La Fère, Laon et Noyon: Reims et Châlons-sur-Marne y étaient compris. La deuxième ligne, qui commençait à Metz, devait aboutir aussi à la capitale. La troisième, et la plus im-

portante, devait partir à-la-fois de Chambéry, de Grenoble, de Valence, de Bourg-en-Bresse, pour de là gagner de proche en proche, Lyon, Châlons-sur-Saône, Mâcon et les routes parallèles de la Bourgogne et du Bourbonnais. Ces lignes d'opérations furent inspectées incognito par des généraux, des colonels, des majors expédiés de Paris. Ces commissaires étaient chargés de préparer, officiers et soldats, à la révolte, et d'annoncer à leurs affidés la prochaine arrivée de leur empereur sur divers points de la troisième ligne. Ce retour fut promis aussi par des colporteurs, par de prétendus frères quêteurs, et même, à ce qu'on assure, par des militaires travestis en religieux de l'hospice du mont Saint-Bernard. Vers la fin de janvier, des agents partis de l'île d'Elbe se rendirent à Nantes et à Rennes pour indiquer aux principaux révolutionnaires les moyens de faire échouer toute résistance de la part de la Bretagne et de la Vendée. Enfin on apprit, un mois à l'avance dans ces mêmes villes, que le débarquement de Napoléon se ferait à Cannes. Tout cela fut inutile pour ouvrir les yeux aux ministres. En vain le comte de Bouthilier, préfet du Var, et M. Hyde de Neuville, chargés d'une mission en Provence, leur donnèrent

avis, au commencement de février, que plusieurs indices annonçaient des préparatifs de descente, et coïncidaient avec d'autres préparatifs qui se faisaient à l'île d'Elbe. Les ministres, toujours persuadés que Napoléon ne tenterait de pénétrer en France que par l'Italie, et à la tête des troupes italiennes, négligèrent aussi plusieurs autres renseignements non moins importants. Buonaparte se serait bien gardé d'agir sur un pareil plan : la vue de troupes étrangères aurait pu suffire pour déterminer une résistance qu'il savait bien n'avoir pas à redouter, accompagné seulement d'une poignée de Français.

Dans le dessein peut-être de faire porter un plus grand nombre de troupes sur le chemin que l'usurpateur se proposait de suivre, Murat, qui n'était point reconnu par le roi, feignit de vouloir faire la guerre à la France, et demanda passage à l'Autriche pour une armée de quatre-vingt mille hommes. La cour de Vienne rejeta cette proposition, et s'empressa d'en instruire le gouvernement de S. M. Cependant M. le prince de Talleyrand, plénipotentiaire de France au congrès, manda qu'il conviendrait de faire marcher des troupes vers Grenoble et Chambéry. Ce conseil fut suivi, et, par une

inconcevable fatalité, les ministres envoyèrent de la sorte à la rencontre de l'usurpateur, les corps qui devaient le ramener à Paris.

Tout étant prêt pour le succès de la conspiration, tant à l'île d'Elbe qu'en France, la troupe de Buonaparte reçut, le dimanche 26 février, à huit heures du soir, l'ordre de s'embarquer. Les officiers étaient en ce moment à un bal que donnait la princesse Borghèse. Napoléon forma d'abord ses troupes en carré; il leur distribua des décorations et leur dit qu'il allait les conduire à Paris sans brûler une amorce. Il leur recommanda d'éviter toute querelle avec les habitants des villes et des campagnes, et de répéter sans cesse qu'ils ne venaient point en France pour faire la guerre aux Français. On procéda ensuite à l'embarquement. Quatre cents hommes de la vieille garde montèrent sur le brick *l'Inconstant;* deux cents hommes d'infanterie, cent lanciers polonais et deux cents flanqueurs furent répartis sur six petits bâtimens, savoir: le chebec *l'Émile*, le sparonaro *la Caroline*, le brick français *le Saint-Esprit*, deux bâtimens de Rio et une petite felouque d'un négociant de l'île, ce qui fit en tout sept transports et neuf cents hommes.

Buonaparte se rendit sur le brick avec MM. Bertrand, Drouot, Cambronne et les autres

officiers qui l'avaient suivi. Un coup de canon tiré à minuit donna le signal du départ, et l'on mit à la voile par un vent du sud, et aux cris de *Paris ou la mort* !

Il y avait dans les parages de l'île d'Elbe, une croisière française composée de deux frégates, *la Fleur de Lys*, commandée par le chevalier de Garat, et *la Melpomène*, commandée par le capitaine Collet. La première se tenait habituellement vers l'île de Capraïa, au nord de l'île d'Elbe, route de France ; la seconde stationnait vers le sud. L'une n'était pas subordonnée à l'autre; il leur était sévèrement défendu, quelque temps qu'il fît, de mouiller à l'île d'Elbe, seul port néanmoins qui existe dans cet archipel, composé de six îles et de deux écueils très dangereux. Les frégates étaient sans aviso, sans mouche, sans un seul petit bâtiment, sans aucune intelligence à terre. A tant de précautions, qui semblaient n'avoir pour but que d'assurer l'évasion de Buonaparte (1), on en joignit une nouvelle : ce fut le rappel du chevalier de Garat. L'ordre en fut expédié de Toulon vers la mi-février, et porté au général Brûlart, gouverneur de l'île de Corse. Mais

---

(1) Itinéraire de Buonaparte, de l'île d'Elbe à l'île Ste.-Hélène, p. 6.

ce général, qui connaissait les principes du chevalier de Garat, tint l'ordre dans sa poche.

Le colonel anglais Campbell, que des affaires avaient appelé à Florence, où il était resté huit jours, rentra le 28 à Porto-Ferrajo. Buonaparte n'y était plus. Le colonel mit aussitôt à la voile pour les côtes de France. Le 1er. mars, à deux heures du matin, il rencontra la *Fleur de Lys*, à laquelle il annonça la nouvelle de l'évasion de Buonaparte, mais sans pouvoir dire quelle route il tenait. Le chevalier de Garat n'hésita pas à prendre celle de France. Le colonel Campbell en fit autant, en suivant une ligne parallèle à celle de la *Fleur de Lys*. Après avoir ainsi navigué quelque temps, le chevalier de Garat se rapprocha du colonel anglais, pour lui faire part d'une idée qui lui venait : c'était que Buonaparte, en sortant de l'île d'Elbe, avait pu se jeter sur une des îles voisines, pour, de là, prendre le temps de diriger sa marche selon les circonstances. Le colonel, frappé de cette idée, rebroussa chemin, afin de visiter ces îles, et les deux vaisseaux se séparèrent pour marcher en sens contraire.

Buonaparte avait continué paisiblement sa route pour les côtes de France. Le lundi 27,

son brick se croisa avec le brick français le *Zéphir*, commandé par le capitaine Andrieux, qui connaissait particulièrement le lieutenant Taillade, pilote de la flottille. Les deux bricks parlementèrent, se firent des honnêtetés, puis se séparèrent. On croit que la destination du *Zéphir* était la Corse, et qu'il allait, pour la seconde ou troisième fois, porter au général Brûlart l'ordre de rappel du chevalier de Garat.

Le mardi 28, à la pointe du jour, la flottille reconnut un vaisseau de 74, qui ne s'occupa aucunement d'elle. Ce même jour, à sept heures du matin, elle découvrit les côtes de Noli, et à midi, Antibes fut en vue.

Le mercredi, 1er. mars, vers une heure de l'après-midi, la flottille entra dans le golfe Juan. Le débarquement commença peu de temps après. Les premiers débarqués furent mis en védette, et arrêtèrent quelques particuliers que le hasard ou leurs affaires avaient attirés sur le rivage. M. le duc de Valentinois, qui se rendait à Monaco, fut aussi arrêté en avant de Cannes. Buonaparte se le fit amener le jour suivant, à deux heures du matin. Le duc lui demanda, d'une manière très ferme, la permission de continuer sa route. On rap-

porte qu'en la lui accordant, Buonaparte lui dit: « *Vous ne resterez pas à Monaco, vous revien-* » *drez à Paris, il n'y a que là où l'on vit* (1). »

Le général Cambronne s'était emparé la veille du bourg de Cannes, où il avait fait une forte réquisition de vivres et jeté la consternation. Buonaparte vint camper près de ce bourg à minuit; mais il n'y entra pas. A quatre heures du matin, il monta à cheval et se mit en route, laissant à droite la ville d'Antibes (où l'on avait arrêté plusieurs de ses soldats qui avaient voulu la faire déclarer en sa faveur); il prit le chemin des montagnes. Il s'arrêta deux heures sous les murs de Grasse, abandonnant là ses canons, puis il continua sa marche avec une telle célérité, que le soir il arriva sur les confins du département des Basses-Alpes, ayant franchi, dans le jour, un espace de vingt lieues.

Buonaparte échappa de la sorte à la poursuite du comte de Bonthilier, préfet du Var, qui s'était porté vers Fréjus, à la tête d'un petit

(1) Parodie de ce vers du *Méchant :*

On ne vit qu'à Paris et l'on végète ailleurs.

Si la maxime est vraie, Buonaparte ne vit plus... Mais il peut du moins végéter long-temps encore.



corps de gardes nationales. Le général Morangier en avait fait autant, à la tête de la garnison de Draguignan. On aurait pu cependant arrêter l'ennemi, soit au défilé dit de *César*, qui est taillé dans le roc, et est situé entre Castellane et Barrême, soit au pont de Sisteron, sur la Durance. Il eût suffi pour cela de faire partir en poste la garnison de Marseille, à laquelle se seraient joints un grand nombre de volontaires, tirés de la garde nationale de cette ville fidèle. Mais le maréchal Masséna se contenta d'y envoyer, par journées d'étape, une partie de cette même garde. Marseille lui crie jusque dans la tombe où il est aujourd'hui renfermé : « Quand Buonaparte » pesait encore sur la France de tout le poids » de sa tyrannie, auriez-vous trouvé si difficile » de repousser par la force des armes un » Bourbon, s'il fût venu à débarquer en Pro- » vence ? » Mais pourquoi un commandement aussi important que celui de Toulon, a-t-il été confié à un étranger, ou du moins à un homme qui, n'étant pas né Français, n'avait dû voir la restauration qu'avec déplaisir, ou du moins qu'avec indifférence ? Napoléon, approchait de Digne, lorsque le général Miollis se mit à sa poursuite sur la route d'Aix. Il fut suivi, le lendemain, par environ 1600 Mar-

seillais. Ces troupes ne pouvaient que manœuvrer sur les derrières de l'ennemi; et on les fatigua par des marches et des contremarches, comme si on eût craint de l'atteindre.

Le comte de Loverdo (nom inscrit dans les fastes de la fidélité) commandait à Digne. N'étant pas secondé par le préfet, et voyant sa garnison dans les plus mauvaises dispositions, il prit le parti de l'emmener, pour qu'elle ne grossît pas la troupe de Buonaparte. Quoiqu'elle eût déjà poussé le cri de la rébellion, elle obéit cependant à son chef, qui la conduisit vers les troupes venues de Marseille.

Napoléon fit le 4 son entrée à Digne, dont les habitants se tinrent renfermés dans leurs maisons. Au bout de trois heures, il quitta cette ville et se porta vers Sisteron, non sans inquiétude. Là, se présente un pont étroit, que deux hommes de front peuvent à peine franchir, et que protège une citadelle. En cinq minutes on aurait pu le faire sauter. Mais l'esprit de vertige et d'aveuglement s'était emparé presque partout des dépositaires de l'autorité. Le préfet avait décidé que Sisteron ne serait pas défendu. Tout ce qu'on put obtenir fut qu'un piquet de cinq hommes, armés de sabres, fût mis à la tête du pont, du côté de

Digne. Ne sachant pas si ce pont lui sera livré sur-le-champ, Buonaparte fait halte à cinq lieues de Sisteron. Son avant-garde, commandée par Cambronne, s'en empare, le 5, à une heure du matin. Une ordonnance court aussitôt l'en instruire. A dix heures, Napoléon paraît à la tête de 150 hommes. Arrivé au pont, il ne peut dissimuler sa joie, et dit à Bertrand: « Nous voilà sauvés! » Il trouve à la porte de la ville, le sous-préfet, le maire et les adjoints en costume, qui le haranguent, crient eux-mêmes *vive l'empereur!* et donnent ainsi le premier exemple de félonie de la part de magistrats. Buonaparte sortit de Sisteron, le 5 mars, à trois heures du matin. Ce fut vainement qu'Harmand-de-la-Meuse, préfet des Hautes-Alpes, voulut lui opposer de la résistance. Napoléon déconcerta toutes ses mesures par la rapidité de sa marche. Il entra à Gap, à neuf heures du soir, et il en partit le 6, à deux heures du matin.

M. Fourrier, préfet de l'Isère, avait été instruit, le 4 mars, que Buonaparte s'avançait vers son département. En communiquant cette nouvelle au général Marchand, qui commandait à Grenoble, il lui proposa de faire occuper le *Ponteau*, position importante, qui est en avant de la Mure. *Le bâton de maréchal de France vous attend*, lui dit le préfet. Le gé-

néral, soutenant que Buonaparte mettrait au moins huit jours pour se rendre du golfe Juan à Gap, en supposant même qu'il ne rencontrerait pas d'obstacle en route, renvoya au lendemain l'examen de toutes les mesures à prendre dans cette conjoncture critique. Il fut résolu dans un conseil tenu le 5, de marcher le 6, à l'ennemi, et de mander au secours de Grenoble, la garnison de Chambéry, composée des 7e. et 11e. régiments de ligne, commandés, le premier, par Labédoyère (nommé colonel par le Roi, et récemment arrivé de Paris), et l'autre par M. Durand. Le 6, on met en marche un bataillon du 5e. régiment de ligne et un détachement de sapeurs et de mineurs, formant environ sept cents hommes, qui sont dirigés vers la Mure. Cette avant-garde était précédée de sons-officiers qui marchaient en fourriers. Ceux-ci, arrivés à la Mure, y trouvèrent l'avant-garde de Napoléon. Ils se replièrent, après avoir vu remettre à Cambronne, une lettre qui parut le combler de joie. Ils rejoignirent leur détachement, qui venait de prendre position sur une hauteur près de la grande route. L'officier qui le commandait fit un mouvement en arrière, dans le vain espoir de recevoir des renforts. Le lendemain, 7, cette avant-garde,

abandonnée à elle-même, et séduite par les agents de Napoléon, passa tout-à-coup dans les rangs de l'ennemi. On varie sur les particularités de cette défection. Selon sa relation officielle, Buonaparte, mettant pied à terre suivi de sa garde, marcha droit au bataillon, et lui dit en se faisant connaître : « Me voilà ! s'il » est parmi vous un soldat qui veuille tuer son » empereur, qu'il sorte des rangs et qu'il » frappe ! » A ces mots toutes les armes tombent, et les plus vives acclamations se font entendre. Il est plus probable cependant que Napoléon ne se présenta au détachement que lorsque la défection en fut consommée.

Le même jour, à onze heures du matin, le 4e. régiment de hussards et la garnison de Chambéry arrivèrent à Grenoble. On allait leur distribuer des billets de logement, lorsque Labédoyère insista pour qu'ils fussent laissés au bivouac sur les remparts. On céda, et Labédoyère plaça son régiment près de la porte de Bonne, qui faisait face à l'ennemi. A trois heures après midi, il dépêche son adjudant-major à Napoléon, pour l'informer qu'il allait le joindre avec le corps qu'il commandait, et que le reste de la garnison n'attendait que sa présence pour se déclarer. Il court ensuite sur les remparts, fait prendre les armes à ses soldats, et se mettant à leur tête, il les entraîne par la porte de Bonne, en

criant : *vive l'Empereur! en avant, mes amis!*
A peine sorti de la ville, il expose l'aigle aux regards de son régiment, et lui déclare qu'il le conduit à Buonaparte. Les soldats, transportés d'une coupable joie, pressent leur marche, tirent leurs fusils en l'air, foulent aux pieds la cocarde blanche, et arborent la cocarde tricolore au milieu des acclamations les plus séditieuses. Cependant le général Devilliers, qui commandait la brigade de laquelle le 7e. régiment faisait partie, monte à cheval dans l'espoir de le ramener. Parvenu à la tête de la colonne, il donne l'ordre de rétrograder. Il presse Labédoyère de réparer sa faute ; et d'une voix prophétique, il lui dit : « Vous courez à votre perte ; » vous vous déshonorez.—Non, répond le colo- » nel, apprenez que tout ceci est combiné, et » que dans ce moment le comte d'Erlon marche » sur Paris avec quarante mille hommes pour » seconder le mouvement.» Toutes les représentations sont inutiles. M. Devilliers revient sur ses pas, et rentre dans Grenoble, où cette odieuse défection venait de jeter le trouble et l'effroi.

La garnison, toutefois, conservait encore l'apparence de la fidélité ; mais on ne prenait aucune mesure. La garde nationale à cheval reçut seulement l'ordre de faire des patrouilles

pour dissiper les attroupements, s'il s'en formait. Les portes étaient fermées, les troupes de ligne sur les remparts et les canonniers à leurs pièces; mais ce ne fut pas pour en faire usage contre l'ennemi qui s'avançait. Entre cinq et six heures, le général donna l'ordre secret d'évacuer la place, à deux heures après minuit. Déjà quelques cris de *vive l'Empereur!* s'étaient fait entendre. Bientôt le général se retire dans sa maison de campagne, sur le chemin du fort Barraux. Les chefs des corps, livrés alors à eux-mêmes, restent la plupart à la tête de leurs régiments. D'autres s'éloignent, ne voulant pas se ranger sous les drapeaux de la révolte. Quelques fonctionnaires et plusieurs habitants se hâtent de sortir de la ville. Le préfet l'avait aussi quittée avec précipitation. Alors le sous-préfet Didier, dont le père ne s'est que trop fait connaître plus tard, courut au-devant de l'ennemi.

Buonaparte avait rencontré Labédoyère et le 7e. régiment entre Vizille et Grenoble. Ce corps se joignit à l'avant-garde, et retourna aussitôt sur ses pas. Labédoyère, trouvant la porte de Bonne fermée, crie aux soldats qui la gardent: « Mes amis, c'est moi! c'est le colonel du 7e. » de ligne! l'empereur est là! » A ces mots, la porte est brisée à coups de hache, tant par les soldats du dehors que par ceux du dedans.

A dix heures du soir, Napoléon fit son entrée dans Grenoble. A sa vue, toutes les irrésolutions des soldats cessent, et ils se rangent successivement sous ses drapeaux. Le lendemain (8 mars), étonné de la solitude où le laissaient les magistrats, il manda le maire, et annonça qu'il allait passer une revue. Les fonctionnaires publics, entraînés ou effrayés, se hâtent alors d'aller lui offrir leurs hommages. Sa revue, à laquelle la garde nationale fut forcée de paraître, dura cinq heures. Il n'y eut pas un soldat auquel il ne fît quelque question. Il prit par le menton un chasseur qui, à ce qu'on prétend, l'avait ajusté la veille. « C'est donc toi, lui dit-» il, qui as voulu tuer ton père? » Des troupes d'hommes apostés, poussèrent, à plusieurs reprises, ces cris si opposés de *vive la liberté*! *vive l'empereur*! C'était proclamer l'alliance éphémère du buonapartisme et du jacobinisme. Les citoyens gardaient un morne silence. Après la revue, Napoléon fit partir pour Lyon toutes ses troupes, excepté son petit corps de l'île d'Elbe, qui était excédé de fatigue. Il fut renforcé à Grenoble d'environ six mille hommes, et il trouva dans cette ville un parc de cinq cents pièces de canon et soixante mille fusils.

Après avoir fait publier les proclamations qu'il avait datées du golfe Juan, et rendu quel-

ques décrets, Napoléon quitta Grenoble, le 9 mars, à deux heures du matin. Il alla coucher à Bourgoin, où il arriva vers minuit. Il y attendit des nouvelles de Lyon, où de nombreux émissaires l'avaient devancé. Mais, avant de rapporter les événements que son retour a occasionnés dans cette ville, il convient de rendre compte de l'effet que son débarquement avait produit dans la capitale, ainsi que des mesures qui furent prises pour arrêter ses progrès.

Ce fut le 5 mars que les ministres du Roi reçurent la fatale nouvelle, par la voie du télégraphe, nouvelle que, selon quelques personnes, les conjurés pressentaient depuis le 3 au soir. On refusa d'abord d'y croire. Une seconde transmission télégraphique ne permit plus d'en douter, et le danger n'en fut pas mieux senti. La plupart des ministres se persuadèrent que ce n'était qu'une entreprise téméraire. Cependant ils eurent recours aux mesures que suggérait la prudence ou plutôt une routine trompeuse. Des courriers furent expédiés pour faire marcher en toute hâte des troupes sur Lyon, tandis qu'au contraire il aurait fallu les en éloigner, et n'opposer à l'usurpateur que des volontaires et des Suisses. Sa petite armée ne se recrutant pas, n'aurait eu que peu de confiance en elle-même; elle se serait avancée avec moins

de rapidité, si même elle ne s'était pas dissoute, et l'on eût eu le temps nécessaire pour combiner des moyens de résistance. Cependant on décida que trois princes du sang, MONSIEUR, comte d'Artois, Mgr. le duc de Berri et Mgr. le duc d'Orléans, se rendraient, tant à Lyon qu'à Besançon, avec des pouvoirs extraordinaires, et que Mgr. le duc d'Angoulême, qui était à Bordeaux, irait à Nîmes pour y rassembler une armée d'environ douze mille hommes. MONSIEUR partit sur-le-champ; mais la trahison parvint à empêcher le départ de Mgr. le duc de Berri.

Napoléon fut déclaré traître et rebelle (1) pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et la même déclaration enveloppa tous ceux de ses adhérents qui, dans le délai de huit jours, ne l'auraient pas abandonné. Enfin l'ordonnance royale enjoignait de lui courir sus. La convocation des deux chambres fut proposée dans un second conseil. Le maréchal Soult combattit cette mesure comme inutile et dangereuse. Mais le Roi voulut le concours de la puissance législative, et la convocation se fit. Le

(1) Le roi ne l'avait pas reconnu comme souverain de l'île d'Elbe.

même jour, l'armée et les gardes nationales furent appelées à la défense de la patrie.

Le commandement des troupes réunies en Franche-Comté, fut confié au maréchal Ney, gouverneur de cette province. Ney, qui était dans sa terre, se met en route sur-le-champ, et se présente le 7 à l'audience du Roi. Il baise la main de S. M., et dit : « Sire, j'espère ramener » Buonaparte dans une cage de fer. — Partez, » lui répond le Roi avec calme et dignité ; je » compte sur votre dévouement et votre fidé- » lité.» Toute la cour, tout Paris, applaudirent au choix fait du maréchal, et la confiance fut telle, qu'on alla jusqu'à dire que pour récompenser ses services, il faudrait faire revivre la dignité de connétable de France.

Monsieur, parti le 6 mars de Paris, arriva le 8 à Lyon, où la nouvelle du débarquement de Buonaparte avait été publiée la veille. Il fait aussitôt rassembler les troupes de la garnison, les passe en revue, et semble leur faire partager, jusqu'à un certain point, l'enthousiasme que sa présence avait excité parmi ceux des Lyonnais qui restaient fidèles à la cause de leur Roi, à la cause de leurs pères, et, on peut le dire, à leur propre cause. Monsieur fit également la revue de la garde nationale. « Mes amis,

» dit-il avec cette noblesse et cet air de fran-
» chise qui le caractérisent, il me faut seule-
» ment mille hommes de bonne volonté, et je
» réponds du salut de la ville. » A l'instant même on ouvre un registre, sur lequel de nombreux citoyens s'empressent d'inscrire leurs noms. Le prince se proposait de partir dans la nuit avec cette troupe, et de se porter sur Grenoble, qu'il croyait toujours au pouvoir du Roi. Mais, rentré au palais de l'Archevêché, il apprend que Buonaparte était maître de cette place d'armes importante. Profondément affecté, MONSIEUR appelle dans son cabinet plusieurs officiers-généraux et le préfet, et leur fait part de cette fâcheuse nouvelle. Le bruit s'en répandit promptement dans la ville, et fit succéder la consternation à la joie qu'avait excitée l'arrivée de S. A. R. Les émissaires de Buonaparte, venus de Grenoble à Lyon, disaient hautement qu'il arrivait avec une armée de vingt mille hommes; que l'empereur d'Autriche était dans ses intérêts, qu'Eugène et Murat appelaient les Italiens aux armes, et qu'enfin le Roi avait quitté Paris. La défection des troupes, ménagée de longue main, s'annonça bientôt d'une manière inquiétante. MONSIEUR s'efforça vainement d'arrêter les progrès du mal, en leur adressant une proclamation

conçue dans les termes les plus nobles et les plus touchants. Les traîtres n'y opposèrent qu'un rire moqueur qui ne laissa pas douter que la garnison de Lyon, loin d'offrir un obstacle aux progrès de l'ennemi, n'en devînt bientôt l'auxiliaire. On craignit même qu'elle n'attendît pas sa présence pour lever l'étendard de la révolte, et qu'elle ne se rendît coupable de la plus insigne perfidie, en lui livrant la personne du prince. Des serviteurs zélés communiquèrent leurs inquiétudes à MONSIEUR. « Tant que je » verrai des chevaliers de Saint-Louis à la tête » des régiments, répondit S. A. R., je ne pourrai » croire à la trahison. »

Ce fut dans cette lutte, plus pénible qu'une bataille, que se passa toute la journée du 9. Le soir, MONSIEUR, cédant aux instances de tous ceux qui l'environnaient, prit la résolution de partir dans la nuit, et donna ses derniers ordres au maire. Dans l'intervalle, on vit arriver M. le maréchal Macdonald, qui engagea le prince à différer son départ, et à faire, le lendemain, une nouvelle tentative sur l'esprit des troupes. On tint de suite un conseil de guerre où l'on délibéra sur la défense de Lyon. Le général qui commandait la division, opposait aux diverses mesures le manque d'artillerie et de munitions. « La guerre de la Ven-

» dée a commencé avec des fourches et des » pioches, lui dit le prince avec feu. Nous » avons des baïonnettes, et je marcherai le » premier. » Cependant on commença des travaux pour faire couper les ponts du Rhône; mais les murmures de la populace empêchèrent qu'ils ne fussent poussés plus loin, et l'on se contenta d'élever quelques barricades.

Le 10, dès six heures du matin, le maréchal fit rassembler les troupes. Le prince les passe en revue; mais ce n'est que pour acquérir la triste conviction que la trahison avait achevé son ouvrage. Après la revue, Monsieur se porta sur les ponts et sur les quais du Rhône. Il les voit couverts d'une populace corrompue à prix d'argent, qui n'attendait que l'arrivée de l'usurpateur pour le saluer de ses cris forcenés. Rentré à l'archevêché, à midi, le prince monte en voiture et prend la route de Moulins, escorté par un détachement de dragons qu'il congédia au premier relais. Mgr. le duc d'Orléans, qui était arrivé à Lyon peu de temps après Monsieur, en était aussi reparti dans la nuit.

A une heure, le maréchal Macdonald qui ne voulait négliger aucune épreuve, conduisit deux bataillons sur le pont de la Guillotière, pour le défendre contre les hussards de l'avant-

garde de Buonaparte, qui occupait déjà ce faubourg. A peine le maréchal est-il arrivé près des barricades, que les hussards débouchent du faubourg, précédés de paysans qui agitent leurs mouchoirs attachés à de longs bâtons, et qui crient *vive l'empereur! vive la liberté!* Ces cris sont répétés par la troupe du maréchal, qui n'a que le temps de s'éloigner, et qui, poursuivi par les soldats de l'usurpateur, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Buonaparte, avons-nous dit, s'était arrêté à Bourgoin. Redoutant l'effet que la présence des princes pouvait produire à Lyon, il venait de faire des dispositions pour passer le Rhône à Mirebel, et se jeter ensuite dans la Bresse, lorsqu'on vint lui annoncer que la seconde ville de France lui était conquise par la garnison. Il se mit aussitôt en marche. Il fit son entrée dans Lyon au milieu des ténèbres, ayant peine à fendre les flots d'une populace séditieuse. Le maire et le capitaine de la gendarmerie lui présentèrent les clefs de la ville au pont de la Guillotière. Le préfet et le sous-préfet s'étaient retirés.

A peine Napoléon est-il entré dans le palais de l'archevêché, que cette même populace, composée d'ouvriers rassemblés des quatre coins de la France, et même d'étrangers, et à

laquelle s'étaient joints des paysans descendus des montagnes du Dauphiné avec des sacs et des chariots pour emporter les dépouilles de Lyon, dont ils espéraient le pillage, que cette populace, disons-nous, se répand dans tous les quartiers, pille, brise, insulte, menace et tente d'incendier les maisons des royalistes, en vomissant des blasphêmes contre le ciel, et en adressant des invocations à Napoléon comme à une divinité tutélaire. L'ivresse du crime triomphant égare les factieux à un tel point, qu'au cri de *vive l'empereur!* ils joignent ces cris impies, atroces et insensés : *A bas le ciel! A bas la vertu! Vive la mort! Vive l'enfer! A mort les royalistes! A l'échafaud les Bourbons!* L'impression que produisit cette effroyable scène, fit dire le lendemain à un des officiers de l'usurpateur : « J'ai cru, cette nuit, » qu'on avait ouvert toutes les prisons de » France. »

Le lendemain, à neuf heures du matin, Napoléon sortit du palais et alla passer en revue sept à huit mille hommes rangés en bataille sur la place Bellecour. Il descendit de cheval, parcourut les rangs, causa familièrement avec les officiers et les soldats, et s'enivrant de leurs coupables transports, il dit qu'il irait à Paris les mains dans ses poches. A la manière dont

les choses se passaient, on pouvait facilement l'en croire. Après cette revue, qui dura deux heures, la garnison de Lyon, commandée par le général Brayer, prit la route de Paris. Une foule d'officiers en retraite, remis en activité, furent ensuite dirigés vers plusieurs points, et des dépêches furent adressées, par la voie de la gendarmerie, dans presque toutes les divisions militaires, pour y provoquer les troupes à la défection.

A deux heures, les autorités, réunies à l'Archevêché, furent présentées les unes après les autres, en commençant par la cour royale. Buonaparte parla beaucoup. Il déclama contre la noblesse, paraphrasa ses proclamations et fit des sorties contre le Roi, contre la cour et contre le traité de Paris, que, par une sorte de contradiction, il feignait de vouloir maintenir. Il dit aussi d'un ton emphatique : « On » n'a encore qu'un volume de ma vie ; on aura » bientôt le second. » Ce qu'on en sait, jusqu'à présent, peut faire augurer que ce ne sera pas le plus flatteur pour lui.

Ne se bornant plus aux sourdes manœuvres d'un conspirateur ou d'un embaucheur, et voulant montrer qu'il s'était ressaisi de la puissance souveraine, l'usurpateur rendit plusieurs décrets dirigés contre les princes de la maison

de Bourbons, dont il confisquait les biens; contre la noblesse prétendue féodale, dont il supprimait les titres, et contre les émigrés rentrés avec le Roi, qu'il renvoyait dans l'étranger. Par d'autres décrets, il supprima la maison militaire de S. M., abolit la cocarde blanche, la décoration du lis, les ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et annulla les nominations faites dans les tribunaux, dans la Légion-d'honneur et dans l'armée. Enfin, par un dernier décret, plus remarquable que tous les autres, après avoir dissous les deux chambres, il ordonnait, selon la promesse qu'il en avait faite aux révolutionnaires, la réunion à Paris de tous les électeurs de la France, en assemblée extraordinaire du *champ de mai*, à l'effet de corriger et de modifier les constitutions de l'empire, et pour assister, disait-il, au couronnement de l'impératrice, sa chère et bien aimée épouse, et à celui de son très cher et bien aimé fils.

Le 13, à une heure après-midi, Buonaparte monta à cheval et sortit de Lyon escorté par des troupes d'artillerie légère et par des hussards. Il fut accompagné jusqu'à la barrière par les bandes soudoyées qui, durant trois jours, avaient fait retentir la ville de leurs vociférations frénétiques, dont l'explosion redoubla à son départ.

Il voulut consigner les témoignages de sa reconnaissance envers les Lyonnais, par une adresse dont la fin est la seule partie remarquable; mais ce n'est que par une niaiserie sans exemple. « Lyonnais, dit-il, je vous aime! » Comme il est peu de choses que la flatterie ne puisse admirer, ce compliment ridicule fut trouvé sublime par les partisans de l'usurpateur. Le jour de son départ de Lyon, Buonaparte se rendit à Mâcon, dont il destitua le maire, qu'il remplaça par un ancien député du parti populaire qui, à la fameuse séance des deux conseils, à Saint-Cloud, lui avait adressé cette apostrophe: « Que faites-vous, téméraire? vous » violez le sanctuaire des lois. »

Tout Châlons était déclaré en sa faveur, le 14, lorsqu'il y entra. L'auberge où il mit pied à terre, fut bientôt entourée de la plus vile populace, dont les acclamations parurent lui inspirer plus de dégoût que de reconnaissance. « Ce ne sont pas là des cris, dit-il, c'est de la » rage! Je ne vois là que de la canaille. »

Des mouvements contraires agitèrent la ville d'Autun, à l'approche de Napoléon. Les Royalistes avaient le dessus, lorsqu'il entra dans cette ville, dont il manda le maire auquel il fit de sanglants reproches et qu'il destitua. Un magistrat qui était présent embrassa la défense

de celoyal administrateur, et eut le courage de dire à Buonaparte que son abdication avait dégagé les Français de toute obligation envers lui. « Que vous importe mon abdication ? ré- » pondit-il avec fureur. C'est une question qui » vous est étrangère. » Comme s'il n'importait pas aux peuples de savoir à qui leur obéissance est due.

Ce fut à Autun que Napoléon apprit la nouvelle certaine de la plus honteuse, de la plus lâche et de la plus criminelle défection, qui le combla de joie. Le lecteur, sans doute, a déjà reconnu le coupable.

Le maréchal Ney, arrivé à Besançon le 9 mars, avait trouvé les autorités, la ville et la garnison dans les dispositions les plus favorables. « Voilà, leur avait-il dit, le plus grand » crime de Buonaparte; mais c'est le cinquième » et dernier acte de sa tragédie.... Si mes » soldats ne faisaient pas leur devoir, je l'ap- » pellerais en duel. C'est à moi de le tuer. En » un mot, c'est un lâche, qui n'a pas su mou- » rir. » Ney demanda ensuite la liste des personnes les plus dévouées aux Bourbons. Il dit au préfet qu'il avait détourné le duc de Berry de venir en Franche-Comté, et qu'il avait réclamé pour lui cette mission en sa qualité de gouverneur, comme s'il n'avait pu accompagner,

le prince. Le préfet conçut alors quelques soupçons sur les desseins du maréchal. Le lendemain, on apprend les événements de Grenoble et de Lyon. Ney aussitôt suspend la marche de ses troupes qu'il avait ordonnée, et il les place en échelons, depuis Poligny jusqu'à Bourg, annonçant qu'il veut les concentrer pour éviter tout point de contact avec les rebelles. Sans vouloir rien prescrire au préfet, qui lui demandait des instructions, il transfère son quartier-général à Lons-le-Saunier, exige des chevaux pour son usage et l'argent des caisses publiques. A Poligny, le sous-préfet propose au maréchal de faire marcher tous les hommes en état de porter les armes. Ney rejette l'idée d'une levée en masse, et recommande surtout qu'on écarte les hommes mariés (1).

Arrivé à Lons-le-Saunier, le maréchal assemble les chefs de corps, leur déclare qu'il va marcher contre Buonaparte, et mériter par-là le titre de libérateur de la patrie ; puis il leur recommande d'inspirer le même dévouement aux soldats. Un officier qui venait de rencontrer sur la route des militaires qui paraissaient dans les sentiments les plus criminels, en ins-

(1) *Je ne veux point de pleurnicheurs*, dit-il.

truisit le maréchal, qui répondit : « Les soldats » marcheront ; je serai à leur tête ; je tirerai » le premier coup de fusil, et si un seul refu- » sait d'obéir, je lui passerais mon épée au tra- » vers du corps. » Il s'éleva ensuite contre l'extravagance des dernières campagnes de Buonaparte, ajoutant qu'il fallait surtout s'opposer à ce qu'il recommençât des guerres si désastreuses. Ne trahissait-il pas sa pensée par cette phrase extrêmement remarquable ? Il s'agissait alors de repousser, d'anéantir Buonaparte, et non de diriger la marche de son gouvernement ; mais, on croit que le maréchal s'était flatté d'y parvenir.

Ayant partagé en deux divisions les troupes sous ses ordres, Ney donna le commandement de l'une au général comte de Bourmont, et l'autre au général Lecourbe. Mais toujours, sous divers prétextes, il élude d'employer les volontaires royaux, et refuse même, au préfet du Jura, des cartouches pour la garde nationale.

Le préfet du département de l'Ain, que la populace et les troupes avaient forcé de prendre la fuite, s'étant rendu près du maréchal, lui dit que la présence de l'usurpateur excite le vertige révolutionnaire dans la lie du peuple, et porte la stupeur dans les autres

classes de la société. Ney montre d'abord de l'indignation, puis il dit : « Que voulez-vous » que je fasse, je ne puis arrêter l'eau de la » mer avec la main. » Le préfet indique le seul parti qui reste à prendre. C'est de manœuvrer sur les flancs de l'usurpateur, et d'aller rétablir à Grenoble et à Lyon l'autorité royale. Dans le cours de la conversation, le Maréchal, se trahissant peut-être de nouveau, laisse échapper cette phrase : « Voilà un événement » qui portera la terreur jusqu'au Kamtschatka ! » Ces mots firent naître le soupçon dans l'ame du préfet, qui, prenant à part le comte de Bourmont, lui demanda s'il était bien sûr du maréchal. Le comte lui répondit qu'il se reposait plus sur sa loyauté que sur son dévouement. L'un n'était pas plus sûr que l'autre, ainsi que la suite ne l'a que trop fait voir.

Ney, dans la nuit même, qui était celle du 13 au 14 mars, reçut deux émissaires de l'usurpateur. Ils lui remirent une lettre de Napoléon, qui l'appelait le brave des braves, et lui disait : « Vous marcherez sur Mâcon ou » Dijon, en vous faisant suivre par beaucoup » d'artillerie. Si vous en manquez, j'ai trouvé » à Grenoble cinq cents pièces de canon. » Les émissaires, selon les déclarations du maréchal, lui donnèrent l'assurance que les

alliés étaient d'accord avec Napoléon ; que le baron Koller, général autrichien, était venu à l'île d'Elbe pour lui remettre l'autorisation de débarquer en France ; que Marie-Louise et son fils resteraient en otage à Vienne, jusqu'à ce que Napoléon eût donné au peuple Français une constitution libérale ; et enfin que l'entreprise avait reçu l'aveu du cabinet de Londres. Ney n'était qu'un soldat sans éducation ; cependant il est difficile de croire qu'il ait été dupe de pareilles absurdités. Quoi qu'il en soit, à l'issue de la conférence, il signa cette proclamation fatale, qui, six mois plus tard, devait être son arrêt de mort.

Le lendemain, 14, le maréchal mande les deux lieutenants-généraux Bourmont et Lecourbe, et veut les entraîner dans sa défection. « Tout ceci, leur dit-il, est le résultat d'un » dessein mûri depuis trois mois, entre plusieurs maréchaux et le ministre de la guerre. » Le comte de Bourmont ayant fait éclater sa douleur et sa surprise. « Je vous laisse libre, » lui dit Ney, Lecourbe me suivra. — Moi ! » répond Lecourbe. Buonaparte ne m'a fait » que du mal ; le Roi ne m'a fait que du bien. » Je suis venu pour servir le Roi. J'ai de l'hon» neur ! — Et moi aussi, reprend Ney, et » c'est l'honneur qui m'ordonne de joindre

» Buonaparte. Il nous faut un chef pris dans » l'armée, une dynastie à nous. » Ensuite il cherche à rassurer Lecourbe, que sa noble conduite, pendant le procès du général Moreau, avait jeté dans la disgrâce de Napoléon, et il lui promet d'être son médiateur. « Je lui dirai » devant vous, ajoute-t-il, je lui dirai, en l'a- » bordant : il ne s'agit plus de nous gouverner » d'une manière arbitraire, ni de maltraiter » les généraux ; car si vous prétendez encore » vous ériger en tyran, nous saurons bien... » Ney termina sa phrase par un geste qui indiquait la décapitation. En rapprochant ce discours de celui que Ney avait tenu la veille, il est difficile de croire que sa défection n'ait pas été méditée depuis long-temps.

Deux régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie étaient réunis à Lons-le-Saunier. Ney leur fait donner l'ordre de s'assembler à midi. L'ordre exécuté, il s'avance entouré de son état-major. D'abord il se promène comme un homme vivement agité. Ensuite il s'approche des rangs ; il ordonne aux colonels de former leurs régiments, et prescrit quelques autres dispositions. Dès qu'elles sont achevées, il fait battre un ban, et, l'épée haute, il lit d'une voix forte la proclamation dont nous venons de parler, et qui commençait

par ces mots : *Soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue!*... La lecture faite, il crie *vive l'empereur!* A l'instant, plusieurs officiers et soldats indignés sortent des rangs; mais le plus grand nombre répètent le cri de la rébellion, tandis que d'autres plus éloignés, qui ne soupçonnent pas la trahison du maréchal, *crient vive le Roi!* Des officiers se détachent et vont leur expliquer la proclamation; et bientôt le cri de *vive l'empereur* se fait entendre de toutes parts. Les soldats agitent leurs schakos au bout de leurs baïonnettes. Ney, suivant leur exemple, jette son chapeau en l'air, serrant entre ses bras, officiers, soldats, fifres, trompettes et tambours, qui se pressent autour de lui. Après avoir reçu, par son ordre, des distributions de vin, les soldats se répandent dans les rues, se mêlent à la populace, insultent officiers et citoyens, saccagent un café qui portait le nom de Bourbon, et détruisent partout les armes et les emblêmes de la maison royale de France. Ney, instruit de ces désordres, défend qu'on les réprime. Il expédie, la nuit suivante, son chef d'état-major à Buonaparte, pour lui annoncer que sa défection est consommée, et qu'au lieu de le poursuivre, il va mettre ses troupes en marche vers Dole et Dijon.

N'ayant plus rien à craindre sur ses derrières, l'usurpateur s'avance plus rapidement que jamais. Son arrivée à Paris était infaillible désormais. L'exemple donné par Ney et par ses troupes ne pouvait manquer d'être suivi par l'armée, sur laquelle seule on pouvait se reposer pour la défense de la capitale. Parti d'Autun, le 16, sur les dix heures, Buonaparte arriva sur les quatre heures à Avallon. Il y eut un très long entretien avec le maire, qu'il ne put cependant gagner à sa cause, et qu'en conséquence il destitua. Le 17, il alla coucher à Auxerre, dont le préfet vint le complimenter à la tête des autorités de la ville et du département. Il faut en excepter cependant le général, M. Boudin, qui s'était retiré à Troyes, après avoir fait arrêter le général Ameil, l'un des embaucheurs de Buonaparte.

La première entrevue de Ney avec l'usurpateur eut lieu à Auxerre. Ney, arrivé à franc-étrier pendant la nuit et admis sur-le-champ en sa présence, se jette à ses pieds et s'écrie : « Est-ce bien vous, sire, que je vois? » Telle fut la manière dont il tint la promesse qu'il avait faite au général Lecourbe. « Ce n'est » pas à mes pieds que vous devez être, c'est » dans mes bras, lui répond Buonaparte, en » le relevant et en l'embrassant. »

L'usurpateur passa la journée du 18 à Auxerre, attendant l'arrivée de ses troupes et des nouvelles de Paris. Il se remit en marche, le 19, de grand matin. Il traversa Joigny et Sens, villes dont les autorités vinrent à sa rencontre. Arrivé à Pont-sur-Yonne, à l'entrée de la nuit, il y trouve un bateau chargé de ses troupes, qu'arrêtait, jusqu'au lendemain, le danger d'une navigation dans les ténèbres. « Auriez-vous peur de vous mouiller, leur dit- » il ? » A ces mots, les soldats forcent les mariniers à remettre à la voile. Le bateau est à peine éloigné de quelques toises, qu'il enfonce dans l'eau, où périssent un colonel, plusieurs officiers et soixante soldats, qui, en s'abîmant, faisaient encore entendre le cri de *vive l'empereur*! Napoléon vit d'un œil sec ce naufrage, dont il était la cause. Il se rendit ensuite à Fontainebleau, où il arriva le 20 mars, à quatre heures du matin. Retraçons maintenant ce qui s'est passé dans la capitale, depuis le départ de MONSIEUR pour Lyon, jusqu'à ce jour, si fatal à la France.

Les deux chambres s'étant rassemblées, on discuta beaucoup sur les mesures que la Charte permettait de prendre, comme si la Charte pouvait défendre de sauver le Roi et l'Etat. Les progrès de Buonaparte redoublant de jour en

jour l'inquiétude générale, les ministres furent, dans un comité secret de la chambre des députés, vivement attaqués pour leurs fausses mesures, et surtout pour leur inconcevable imprévoyance. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, y fut même, dit-on, dénoncé comme traître. Instruit de cette accusation par ses créatures, Soult court remettre au Roi le porte-feuille et son épée. Le Roi lui rend celle-ci; et Soult la reprend pour s'en servir bientôt dans la cause de l'usurpateur. Le porte-feuille fut remis le même jour (11 mars) au duc de Feltre, qui n'eut qu'à se montrer pour inspirer de la confiance. Mais il était trop tard pour que son zèle fût couronné par un succès complet. Toutefois il parvint à déjouer cette partie du plan de Buonaparte, qui consistait à s'emparer de la famille royale, et dont l'exécution avait été confiée aux généraux Drouet d'Erlon et Lefebvre-Desnouettes.

Ce dernier, dès qu'il avait été instruit du débarquement de l'usurpateur, s'était rendu à Lille pour s'aboucher avec d'Erlon. De là il était allé à Cambray, se mettre à la tête des chasseurs de France, qu'il avait entraînés dans une révolte ouverte. Il les conduisit à La Fère, pour se rendre maître de 'arsenal de cette ville. Secondé par deux autres généraux, les

frères Lallemand, il pénètre dans la place avec quatre escadrons et cent hommes de toutes armes. Mais tous ses efforts échouent devant les sages dispositions et la fermeté du général comte d'Aboville et du major d'artillerie M. Pion. La bonne contenance de la garnison ne permettant pas aux révoltés de rien entreprendre, ils se retirent en poussant le cri de *vive l'empereur!* Sans être découragé par cet échec, Desnouettes dirige sa marche vers Chauny, où il tente vainement de séduire un escadron. Il se porte ensuite vers Noyon. Mais, refroidis par deux tentatives infructueuses, ses officiers lui demandent compte de ses projets. Il leur proteste qu'ils vont trouver à Noyon une armée de douze à quinze mille hommes, déclarée en faveur de Napoléon. On arrive dans cette ville, et l'on reconnaît la fausseté de sa promesse. Le lendemain, 11 mars, Desnouettes prend les devants avec deux escadrons et se rend à Compiègne, où les chasseurs de Berri tenaient garnison. Ne pouvant parvenir à séduire cette troupe, il se retire au milieu des murmures de ses officiers, auxquels il propose de se porter en partisans vers Lyon. Tous s'y refusent, tous préfèrent de recourir à la clémence du Roi. Le général-major Lyons, qui les avait rappelés à leur devoir, se met à la

tête des chasseurs, et les reconduit à Cambray. Desnouettes prend la fuite suivi des frères Lallemand. Il erre sous des habits de paysan, et va chercher un asile près de l'un des conspirateurs, le général Rigaud, qui commandait à Châlons.

Il paraît aussi que le maréchal duc de Trévise allant à Lille, rencontra un détachement considérable en pleine marche vers Péronne, et conduit par d'Erlon. Étonné, il demande où va cette troupe. On lui présente un ordre de se rendre à Paris, pour y protéger le Roi contre le soulèvement de la populace. Le maréchal examine l'ordre, le reconnaît faux, et ordonne à tout le corps de retourner vers ses quartiers.

Le duc de Feltre fit arrêter le comte d'Erlon à Lille, et les deux frères Lallemand tombèrent entre les mains de la gendarmerie. La chambre des députés donna des témoignages de sa satisfaction (le 14) aux garnisons qui avaient signalé leur fidélité, et déclara que les maréchaux ducs de Trévise et de Tarente avaient bien mérité de la patrie. Toutefois cette chambre elle-même parut froide et irrésolue. Elle remit au Roi un pouvoir discrétionnaire, dont elle savait bien que ses ministres n'useraient pas. Enfin elle repoussa, dans

une séance secrète, la proposition d'accorder trois millions au régiment d'où partirait le coup de fusil qui tuerait Buonaparte. Elle sembla se réchauffer cependant à la séance que le Roi tint le 16. S. M. avait été accompagnée jusqu'à la salle de l'assemblée par les acclamations les plus vives d'une foule immense, qu'une pluie continuelle n'avait pas empêchée de venir lui donner des témoignages en même temps de son amour et de sa douleur. Le Roi prononça un discours touchant, après lequel MONSIEUR, Mgr. le duc de Berri et Mgr. le duc d'Orléans, prêtèrent le serment de maintenir la Charte de tout leur pouvoir. Les cris de *vive le Roi* ! *Mourir pour le Roi* ! *Le Roi à la vie et à la mort* ! furent ensuite poussés par presque tous les membres de l'assemblée, et furent répétés hors de la salle, avec plus de franchise peut-être, par la foule des citoyens qui attendaient la sortie du Roi pour jouir encore de son auguste présence. Mais des acclamations ne suffisaient pas pour repousser le danger. MONSIEUR avait passé une revue des douze légions de la garde nationale, et, à sa voix, de nombreux volontaires étaient sortis des rangs pour marcher contre l'ennemi commun. Inutile dévouement ! D'ailleurs il était trop tard pour recourir à ce moyen, qu'eût fait

échouer la perfidie des troupes auxquelles les volontaires eussent été joints.

Le 17 mars, la cour reçut la nouvelle accablante de la défection du maréchal Ney. Elle apprit également que la ville de Sens, où l'on espérait arrêter l'ennemi, avait déclaré ne pouvoir se défendre. Ainsi Napoléon n'avait plus aucun obstacle à surmonter. Cependant tous les régiments de la garnison de Paris furent mis en mouvement ce même jour, et prirent les différentes positions qui leur furent assignées, presque sous les murs de la capitale.

Ce fut sous de si tristes auspices que la chambre des députés ouvrit sa séance du 18 mars. On y proposa de déclarer la guerre nationale; mais la lenteur des formes de délibération rendit vaine cette proposition. Une proclamation du Roi, faite le même jour, fit connaître à tous les Français la profondeur et l'étendue de la plaie qui menaçait l'existence même de l'Etat. « J'ai répondu de votre fidélité à toute » la France, disait le monarque aux soldats, » vous ne démentirez point la parole de votre » Roi. » Mais ils étaient égarés à un tel point, qu'un rire moqueur fut tout ce qu'excita, parmi le plus grand nombre d'entre eux, cet acte touchant de l'autorité royale.

Le 19, au matin, une foule inquiète, se rassem-

bla dans le jardin des Tuileries, près du palais. A l'aspect de S. M., qui se montra du haut d'un balcon, des cris de *vive le Roi!* sont poussés vers le ciel avec l'accent du désespoir. Le monarque, profondément ému, ne put soutenir cette scène déchirante. Les deux princes qui l'accompagnaient, MONSIEUR et Mgr. le duc de Berri, plus consternés encore, contemplaient cette foule désolée, comme s'ils paraissaient pour la dernière fois devant elle. Divers préparatifs de départ annoncèrent bientôt que le Roi allait abandonner le palais de ses pères à l'usurpateur. Dans la soirée, S. M. passa la revue de sa maison militaire, déjà toute prête à se mettre en marche, mais à laquelle aucun ordre ne fut donné sur-le-champ. Le Roi, rentré aux Tuileries, on tint, dit-on, un grand conseil, où assistèrent les princes, et où furent entendus les généraux chargés de la défense de Paris. Ils déclarèrent que les dispositions de la presque totalité de l'armée, leur faisaient pressentir qu'elle ne se battrait pas contre Napoléon. Déjà même deux gardes-du-corps avaient été arrêtés par des lanciers qui eussent dû combattre à leurs côtés, et l'avant-garde de la maison militaire du Roi avait été forcée de se replier jusque sur Charenton. Essayer de résister aux portes de la

capitale eût été le comble de l'imprudence et du délire. On n'eût sauvé ni le Roi ni Paris, dont peut-être le soldat eût consommé la ruine.

A neuf heures du soir, M. le prince de Poix, en donnant le mot d'ordre, prévint le commandant de la garde nationale qui, seule, occupait alors les postes des Tuileries, que le départ du Roi aurait lieu à minuit. Il paraît cependant qu'il fut différé d'une heure. Les gardes nationaux, officiers et fusiliers, se portèrent pêle-mêle dans les salles extérieures, et couvrirent les escaliers. Quels que fussent les sentiments de chacun, tous gardaient le plus profond silence. A une heure, les portes des appartements s'ouvrent. Le Roi paraît, soutenu par le duc de Duras et le comte de Blacas. Les spectateurs tombent à genoux; ils conjurent S. M. de ne pas les abandonner; ils offrent de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour sa défense. « De grâce, mes enfants, » épargnez-moi, leur dit le monarque, j'ai » besoin de repos..... Retournez dans vos » familles.... Je vous reverrai.... Mes amis, » votre attachement me touche. » A ces mots, on n'entendit plus autour du Roi que des pleurs et des gémissements. Monsieur, profondément ému, confondait sa douleur avec celle des citoyens. S. M., ainsi entourée, parvint avec peine

à sa voiture, qui bientôt s'éloigna, escortée par un détachement de gardes-du-corps. Les princes partirent peu de temps après, suivis des voitures de service.

A une heure du matin, les corps de la maison du Roi se mirent en mouvement, du Champ-de-Mars, pour se rendre à Beauvais. Plongée dans une morne tristesse, accrue encore par une nuit sombre, cette garde fidèle prit le chemin de Saint-Denis. Il était tellement obstrué par les bagages de tous ceux qui s'enfuyaient devant l'usurpateur, qu'elle ne put arriver dans cette ville qu'à sept heures du matin. Une foule de vieillards, pêle-mêle avec des jeunes gens, marchaient, tout armés et le sac sur le dos, au milieu de la fange, oubliant leurs fatigues et leur âge, pour ne songer qu'aux infortunes de leurs princes, auxquels ils offraient le faible reste du sang fidèle qui coulait dans leurs veines.

A l'heure où Buonaparte arrivait à Fontainebleau, les troupes de la garnison de Paris, placées en échelons sur cette route, recevaient l'ordre de se replier. Les Suisses se retirèrent sans qu'on pût leur débaucher un seul homme. On les vit passer sur le boulevard St.-Antoine, l'œil triste et gardant le plus morne silence. Ils furent licenciés à St.-Denis. Mais les régiments

4..

français cédèrent successivement à l'impulsion de la révolte; et on leur fit prendre position à la Chapelle, à la Villette, aux Vertus et à St.-Denis.

La capitale était alors abandonnée à elle-même. Dès les sept heures du matin, la foule s'était portée vers les Tuileries. Bientôt un peuple entier avait garni la place du Carrousel et couvert les terrasses qui bordent le palais du côté du jardin. La nouvelle du départ du Roi ne tarda pas à circuler de bouche en bouche. Le plus grand nombre des citoyens ne l'apprirent qu'avec une douleur profonde; les autres renfermèrent leur joie dans leur ame. La foule continua de s'accroître dans la matinée; et vers midi une forte rumeur se fit entendre. Elle était causée par l'approche d'une petite troupe de soldats, portant la cocarde tricolore, ainsi que le général qui la conduisait. Il veut faire ouvrir la grille des Tuileries, et pousse le cri de *vive l'empereur*! La foule l'enveloppe, le presse lui et sa troupe, et sans les secours de la garde nationale ils étaient mis en pièces. Mais à peine une heure s'est-elle écoulée, qu'un affreux tumulte règne au milieu du Carrousel. Des cris opposés de *vive le Roi*! et de *vive l'empereur*! partent du même point. A travers la foule on distingue

seulement des casques, des sabres et des épées nues qui s'agitent en l'air. C'était une troupe d'officiers à demi solde, qu'on avait eu l'imprudence de rassembler pour défendre le Roi. Ils traînaient plusieurs pièces de canon, escortées par un détachement de cuirassiers. Excelmans, le trop fameux Excelmans les commandait et dirigeait leurs mouvements. A peine touchent-ils à la grille des Tuileries qu'ils veulent y pénétrer de vive force. La garde nationale s'y oppose. Excelmans survient, et annonce à haute voix l'arrivée de Napoléon. On entre en pourparler; et bientôt la cour intérieure et le palais sont envahis par la soldatesque et par la plus vile populace. Alors arrivent de tous côtés les conseillers d'état, les ministres, les chambellans de Buonaparte. Ainsi la maison, la cour, le gouvernement et l'armée de l'usurpateur se trouvaient sur pied avant même qu'il eût paru dans la capitale.

Dès sept heures du matin, les courriers expédiés par Lavalette avaient appris à Buonaparte le départ du Roi et des princes. Il pouvait donc se mettre en route sur-le-champ, et faire à Paris son entrée en plein jour; mais sachant qu'aucun magistrat ne viendrait à sa rencontre, et qu'il ne serait accompagné que par la lie du peuple et une soldatesque égarée,

il voulut dérober à la lumière ce qu'un tel cortège avait d'humiliant pour lui, au milieu d'une ville où il s'était montré si souvent dans tout l'appareil d'un triomphateur et d'un puissant monarque. Enfin il partit de Fontainebleau. A moitié chemin, il rencontra plusieurs de ses officiers-généraux et de ses anciens dignitaires, suivis de brillants équipages et de longues files de chevaux de main qu'ils lui présentèrent. Il les refusa, voulant demeurer dans la même voiture qui l'avait amené depuis Cannes. La route, éclairée par des lanciers polonais, était bordée des deux côtés par d'autres lanciers de la même nation. Une foule inquiète et silencieuse environnait depuis longtemps les Tuileries, lorsqu'à neuf heures et demie du soir un grand bruit de chevaux et de voitures se fait entendre. Une troupe de cavaliers, le fer à la main, s'avance précipitamment vers la porte, en jetant des cris effrayants, et renversant tout ce qui se trouve sur son passage. Au même moment un carrosse qui roulait au milieu d'eux, s'arrête à la place même d'où était partie la voiture du Roi, vingt heures auparavant. La portière s'ouvre, et sur le marche-pied paraît Napoléon, vêtu de cette même redingotte grise et couvert de ce chapeau uni qu'on lui avait vus si souvent

aux jours de sa prospérité. Ceux de ses ministres et de ses agents qui n'étaient pas allés à sa rencontre, l'attendaient au pied du grand escalier. Ils donnent tous les signes d'une joie délirante à la vue de l'homme qui venait leur rendre dignités et fortune, ou plutôt les associer à ses crimes. Il veut avancer, et ne peut traverser la foule. Pressé, harassé, gêné, dit-on, par une cuirasse cachée sous ses habits, il ne répond à tous les transports que par ces mots: *Vous m'étouffez*! A l'instant une troupe de généraux et d'officiers, la plupart l'épée nue à la main, le soulèvent et le portent comme en triomphe jusque dans l'intérieur du palais, en faisant retentir les voûtes du cri de *vive l'empereur*! Enfin il est au milieu de sa cour, qui lui prodigue les félicitations sur le succès de son entreprise; et cependant elle était aux deux tiers échouée.

Cette conspiration qui, pour notre malheur et même pour le sien, a ramené en France Napoléon Buonaparte, a peut-être été plus habilement, plus profondément conçue que l'événement ne le fait croire généralement; mais le plan en était compliqué, ce qui devait en rendre le succès très incertain. Ce plan se composait de trois parties distinctes : le retour de Napoléon à Paris, l'enlèvement du Roi et

de la famille royale, et l'enlèvement de Marie-Louise et de son fils. La première partie était celle dont l'exécution était la plus facile, quoique les complices de Buonaparte, auxquels il faut joindre beaucoup d'esprits superficiels, tant en France que dans le reste de l'Europe, aient extrêmement vanté cette prétendue conquête du royaume de France avec neuf cents hommes. Comme la défection de presque toutes les troupes qui lui furent opposées était à-peu-près certaine, et que son seul aspect pouvait produire une sorte de révolution dans l'esprit d'officiers qui lui devaient leur avancement, et de soldats qu'il avait conduits tant de fois à la victoire, cette longue marche qui l'a amené de Cannes à Paris, cesse d'avoir rien de surprenant. C'en est même la longueur qui en a fait en grande partie le succès. Plus la montagne est élevée et couverte de neige, plus l'avalanche qui s'en détache a de grosseur et de vélocité.

L'enlèvement du Roi et de la famille royale était de la plus grande difficulté. Il paraît que le projet en avait été conçu peu de temps après la nouvelle organisation de l'armée, c'est-à-dire vers l'automne de 1814. Ce n'était qu'avec un nombre d'hommes très considérable qu'il était possible de venir fondre sur la capitale

pour consommer cet attentat ; et ce nombre eût exclu la possibilité du secret, condition de laquelle cependant dépendait la réussite de l'entreprise. En supposant même qu'il eût été gardé par les principaux conjurés et leurs adhérents, un corps de troupes nombreux aurait-il pu marcher sur la capitale avec assez de rapidité, pour qu'il fût impossible d'être instruit à temps de son approche ? Et cette armée vraiment nationale que Paris renferme en son sein, se serait-elle laissé enlever des princes, de la sûreté desquels elle répondait à la France ? D'ailleurs, toutes dévouées qu'elles fussent à l'usurpateur, les troupes elles-mêmes, ne le voyant pas à leur tête, auraient eu beaucoup de répugnance à combattre les citoyens. Quelque chimérique que doive paraître un projet dont le succès dépendait de choses qui semblent inconciliables, telles que la célérité combinée avec une grande distance, et le secret parmi un grand nombre d'hommes, on frémit, toutefois, en songeant au sort qui eût été réservé à la famille royale, si elle était tombée entre les mains de Buonaparte, qui ne perdit l'espoir de s'en rendre maître que lorsqu'elle eut franchi les frontières.

L'enlèvement de Marie-Louise et de son fils non seulement fut tenté, mais aussi sur

le point d'être effectué. Ainsi, lorsque Napoléon annonçait leur prochaine arrivée, il pouvait s'en flatter du moins. Voici en substance ce qu'on sait à ce sujet :

Dès le 16 mars, vingt-deux émissaires s'étaient introduits, sous des noms supposés, dans deux villages voisins de Schœnbrunn, résidence de l'archiduchesse. Le principal agent avait pris connaissance des localités, et s'était ménagé des intelligences dans l'intérieur du château. On avait commandé des relais sur toute la route jusqu'au Rhin, au nom du duc de Wellington ; et la veille du jour destiné à l'enlèvement, on avait fait courir le bruit que S. G. partirait la nuit suivante. Tout était prêt pour l'exécution du projet, chaque émissaire avait son cheval sellé et bridé, et une des femmes de Marie-Louise tenait déjà le jeune Napoléon entre ses bras, lorsque tout-à-coup (le 19 mars, à onze heures du soir) les uns et les autres sont arrêtés par ordre de l'empereur d'Autriche. Le complot venait d'être révélé à ce prince par une des femmes du château, qui avait été frappée de certains préparatifs clandestins, et avait aussi recueilli quelques traits d'une conversation suspecte entre deux personnes mises dans le secret. On prit aussitôt toutes les précautions convenables pour

prévenir l'évasion. Des gardes furent donnés à l'archiduchesse, et en même temps on lui enleva son fils, qui fut transféré dans le palais même de l'empereur.

Il suffira de quelques observations pour prouver combien l'exécution de deux parties si essentielles de son plan, étaient nécessaires au succès de la seconde usurpation de Buonaparte. Par l'enlèvement de la famille royale, il eût contenu les royalistes. Et qui sait même s'il n'eût pas trouvé le secret de les contraindre à combattre pour sa cause? Par l'enlèvement de Marie-Louise et de son fils, il eût certainement doublé ses forces. D'ailleurs quel parti eussent pris les monarques alliés? On sait qu'il ne faut souvent qu'une légère différence de poids pour faire pencher la balance de la politique. La division n'aurait-elle pu se glisser parmi eux, surtout si, comme il n'y a pas lieu d'en douter, la lutte avait été plus opiniâtre et plus longue? Les alliés une fois divisés, Napoléon triomphait, et l'Europe était exposée à de nouveaux, et peut-être à de plus grands dangers que ceux auxquels elle venait d'échapper.

CHAPITRE II.

Proclamations de Napoléon, etc.—MADAME *à Bordeaux et le duc d'Angoulême dans le Midi.*

A l'instant même où Buonaparte entrait aux Tuileries, les murs de Paris étaient couverts de proclamations qu'il avait apportées de l'île d'Elbe, mais datées du golfe Juan. Par la première, qui était adressée aux Français, il disait que, dans son exil, il avait entendu leurs plaintes et leurs vœux. En conséquence il avait traversé les mers au milieu de *périls de toute espèce*, et il venait reprendre ses droits qui étaient également ceux de la nation. « Tout ce » que des individus ont fait, écrit, ou dit depuis » la prise de Paris, je l'ignorerai toujours, » poursuivait-il, cela n'influera en rien sur le » souvenir que je conserve des services im» portants qu'ils ont rendus. » Ainsi la trahison accordait une amnistie assez équivoque à la loyauté, et le crime absolvait la vertu.

La seconde proclamation était adressée à l'armée. C'était un tissu de calomnies et d'injures contre nos princes. « Nous devons oublier,

» disait ensuite Napoléon, que nous avons été » les maîtres des nations. » Et comme s'il eût voulu produire l'effet contraire, il rappelait toutes les victoires qu'il avait remportées. En invitant les soldats français à la défection, l'usurpateur poursuivait ainsi : « La victoire » marchera au pas de charge ; l'aigle, avec les » couleurs nationales, volera de clocher en » clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Ce n'est qu'à la plus inconcevable négligence, jointe à la plus infâme trahison, que cette prophétie a dû se vérifiée.

Pour rendre le scandale plus complet, la soldatesque, à la tête de laquelle Buonaparte avait commencé son invasion, fit aussi une adresse à l'armée. Cette pièce insolente était remarquable par une antithèse qui flatta extrêmement les complices de l'usurpateur : « Depuis le peu de mois que les Bourbon règnent, » disaient les soldats de l'île d'Elbe, ils vous » ont convaincus *qu'ils n'ont rien oublié ni* » *rien appris*. » La malveillance la plus outrée n'aurait pas dû disconvenir cependant qu'ils avaient appris à oublier les injures. Enfin l'adresse finissait par cette déclaration : « Tout ce » qui a été fait sans le consentement du peuple et » le nôtre, est illégitime. » Comme si le vœu public ne s'était pas exprimé de la manière la

plus positive et la plus claire, et comme si les crimes de la révolution avaient pu anéantir les droits de la maison de Bourbon à la couronne de France.

Il paraît qu'à l'instant même de son arrivée, Napoléon s'occupa de l'organisation définitive de son gouvernement, si toutefois il n'y avait pas déjà pourvu depuis long-temps. Il donna, par un décret du 20 mars, le ministère de la justice à son archichancelier, Cambacérès, le ministère de l'intérieur à Carnot (1), le ministère des finances à M. Gaudin, la secrétairerie d'état à Maret, le ministère de la marine à M. Decrès, celui de la police à Fouché, celui du trésor à M. Mollien et celui de la guerre au maréchal Davoust. L'usurpateur aurait pu se passer d'un ministre des relations extérieures. Cependant, au bout de quelques jours, il mit à ce poste M. de Caulaincourt, que des considérations très puissantes, et qu'il est inutile de rappeler, auraient dû porter à le refuser.

Les revues se succédèrent les unes aux autres durant les premiers jours qui suivirent l'entrée de Buonaparte à Paris. Il ne négligea pas d'y haranguer les troupes, et de s'y répandre en

(1) Le même jour, ce sévère républicain, cet ami zélé de l'égalité, fut créé comte de l'empire.



injures contre nos princes. Toutefois il ne borna pas à de vains discours les effets de sa colère. Il publia, le 25, un décret portant que les lois des assemblées nationales, qui étaient applicables à la famille des Bourbon, seraient exécutées, et qu'on traduirait devant les tribunaux ceux de ses membres qui seraient trouvés sur le territoire de l'empire. Cette menace atroce en concernait encore plusieurs, à l'époque où elle fut faite. Par bonheur, du moins, la personne de S. M. était en sûreté.

Le jour même de son départ de Paris, le Roi était arrivé à Abbeville. S. M. se proposait d'y attendre les troupes de sa maison; mais le maréchal duc de Tarente y étant arrivé le 21, à midi, lui démontra la nécessité de s'éloigner davantage. En conséquence elle prit la résolution de se renfermer à Lille, et envoya à sa maison l'ordre de l'y rejoindre par la route d'Amiens.

Le 22, à une heure après-midi, le Roi, précédé par le duc de Tarente, entra dans Lille, où il fut accueilli par les plus vives démonstrations d'amour et de fidélité de la part des habitants. S. M. avait été devancée par Mgr. le duc d'Orléans et par M. le duc de Trévise, qui avait cru devoir faire rentrer dans la place la garnison, dont les troupes annon-

çaient assez, par leur morne silence et leurs sombres regards, les sentiments coupables dont elles étaient animées. Le Roi apprit, le 23, que des ordres de Buonaparte étaient parvenus au préfet de Lille. Le même jour, le maréchal duc de Trévise vint annoncer au ministre de S. M. que, sur le bruit généralement répandu que Mgr. le duc de Berri allait arriver avec la maison militaire et deux régiments suisses, toute la garnison était prête à se soulever, et que, pour éviter le plus affreux malheur, il était absolument nécessaire que le Roi s'éloignât. L'ordre fut alors envoyé à sa maison militaire de se porter sur Dunkerque, ordre qui, par malheur, fut intercepté. S. M. sortit de Lille à trois heures, accompagné du duc d'Orléans et du maréchal duc de Trévise. Parvenu au bas du glacis, le maréchal crut devoir rentrer dans la place pour prévenir les désordres que la garnison pourrait commettre en son absence. Mgr. le duc d'Orléans rentra aussi dans Lille, et n'en sortit que quelques heures après. Le maréchal duc de Tarente conduisit le Roi jusqu'à Menin, puis il revint en France. Un piquet de la garde nationale de Lille, un détachement de cuirassiers et des chasseurs du Roi suivirent S. M. jusqu'à la frontière. Quelques-uns de ceux-ci, ainsi que plusieurs officiers,

ne voulurent point l'abandonner, et se retirèrent avec elle dans les Pays-Bas.

Cependant la maison militaire du Roi, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de volontaires, avait suivi la même route que S. M. avait prise pour se rendre à Lille. MONSIEUR et Mgr. le duc de Berri étaient toujours à la tête de cette brave et loyale élite, dont ils admiraient la constance héroïque et partageaient toutes les fatigues. La nouvelle que S. M. avait quitté Lille, étant parvenue aux princes lorsqu'ils furent arrivés à Béthune, ils prirent la résolution de suivre le monarque. Environ deux mille hommes, conduits par le maréchal duc de Raguse et le général Lauriston, accompagnèrent les princes, et gagnèrent, ainsi qu'eux, la frontière. Ceux qu'un fatal malentendu, qu'on ne peut encore expliquer, força de rester en France, furent les plus à plaindre. Ils se virent en butte aux outrages des troupes qui venaient d'embrasser la cause de l'usurpateur, et ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'ils purent regagner leurs foyers.

MADAME et le duc d'Angoulême, son auguste époux, s'étaient rendus à Bordeaux pour y célébrer l'anniversaire du jour où ce prince avait fait son entrée dans la première ville de France qui eût reconnu l'autorité du Roi. Ce

fut dans la matinée du 9 mars qu'ils reçurent la nouvelle du débarquement de Buonaparte. Le prince, auquel S. M. donna mission de lever et d'organiser une armée dans les départements méridionaux, s'empressa de s'y rendre, laissant MADAME à Bordeaux, avec tous les pouvoirs nécessaires pour disposer de la garde nationale et même des troupes de la garnison. L'héroïque princesse ne perdit pas un seul instant. Elle pressa l'armement des volontaires, qui vinrent en foule se ranger sous ses drapeaux; mais par l'effet, soit de la négligence, soit de la trahison, les armes et les munitions de guerre manquaient partout.

Deux jours après son entrée dans Paris, l'usurpateur chargea le général Clausel d'aller rétablir son autorité à Bordeaux. Clausel se rendit à Angoulême, et y passa huit jours à pratiquer des intelligences dans la division dont le gouvernement venait de lui être confié. Ce terme expiré, il se remit en marche, escorté par un fort détachement de gendarmerie, et il s'avança vers Bordeaux. Cinq cents volontaires Bordelais prirent position sur la rive gauche de la Dordogne, pour en disputer le passage. Une vive fusillade qui s'engagea d'une rive à l'autre, tourna à l'avantage des royalistes; mais bientôt des traîtres qui s'étaient

glissés dans leurs rangs, y mirent la confusion; et un ordre-du-jour suspect fit retirer les volontaires, et laissa libre le passage du fleuve. En même temps la garnison de Blaye arbora l'étendard de la révolte.

Clausel, encouragé par ce succès, fit aussitôt proposer une capitulation à la ville de Bordeaux. On n'y répondit qu'en demandant des armes. Mais, plus prudents que les simples citoyens, les magistrats remettent à Madame la décision de la conduite qu'ils doivent tenir. « Aucun sacrifice ne me sera impossible pour » ma chère ville de Bordeaux, répond l'auguste » princesse. » Le gouverneur annonce alors que la garnison est dans des dispositions inquiétantes. On lui demande de la faire partir pour Bayonne, et il le refuse.

Ne songeant plus qu'à la sûreté de Bordeaux, Madame prit la douloureuse résolution de s'en éloigner. Un officier fut ensuite dépêché à Clausel, et il fut convenu que les troupes qu'il commandait, resteraient jusqu'au lendemain sur la rive droite de la Garonne, pour que la retraite de la princesse pût s'opérer sans trouble. Mais au bruit du prochain départ de Madame, la plus vive agitation se répand dans la ville. Les citoyens veulent attaquer Clausel, dont, en même temps, les émissaires excitaient

sourdement les soldats à la révolte. La plupart des généraux déclarent alors qu'ils ne peuvent répondre de la sûreté de la ville, ni de celle même de MADAME. Dans cet instant critique, l'auguste princesse donne l'ordre d'assembler les troupes dans leurs quartiers. « J'irai moi-» même, dit-elle, juger de la disposition du » soldat. » Les généraux obéissent, sans pouvoir toutefois dissimuler leur dépit. A deux heures, MADAME monte dans une voiture découverte, et se met en marche, environnée d'un grand nombre de cavaliers. Elle passe devant les soldats et les harangue avec noblesse; mais presque tous sont sourds à sa voix. A leur aspect glacé, MADAME, pénétrée de la plus vive douleur, laisse échapper ces paroles touchantes : « O Dieu! après vingt ans » d'infortune, il est bien cruel de s'expatrier » encore. Je n'ai cessé de faire des voeux pour » le bonheur de la patrie; car je suis Française, » moi! et vous n'êtes plus Français : allez, » retirez-vous. »

MADAME se rendit ensuite sur le quai de la Garonne. Elle y trouva la garde nationale qui, en voyant la vive douleur répandue sur tous ses traits, s'efforça de la dissiper par les témoignages de son dévouement. « Promettez-moi » de m'obéir, quel que soit l'ordre que je vais

» vous donner, dit l'auguste princesse à cette » troupe loyale, qui s'écrie : — Nous le jurons ! » Il est inutile de songer à se défendre, reprend » MADAME, vous avez assez fait pour l'honneur. » Conservez au Roi de fidèles sujets pour un » temps plus heureux. Je vous ordonne de ne plus » combattre. — Non, non ! s'écrie-t-on de toutes » parts. » On entoure la voiture de la princesse, et on lui demande, mais vainement, de permettre aux Bordelais de verser tout leur sang pour la cause sacrée des Bourbons.

Clausel, posté avec sa troupe sur la rive gauche de la Garonne, était témoin de cette scène déchirante. Il s'en effraye, et fait braquer ses canons contre la ville, où le drapeau blanc flottait à toutes les fenêtres. MADAME se tourne alors vers les généraux, qui, par un reste de pudeur, ne l'avaient pas encore abandonnée. Elle leur dit qu'ils doivent lui répondre de la sûreté de Bordeaux. Ils lui jurent qu'ils en répondent. Peu rassurée sans doute par un tel engagement : « Point de ser- » ment, leur dit la princesse, obéissez pour la » dernière fois à la fille de votre Roi. » Mouvement sublime, qui doit faire l'admiration des générations les plus reculées. A peine MADAME eut-elle proféré ces mots, qu'un grand tumulte et des coups de fusil se firent entendre. Des

citoyens venaient de tourner leurs armes contre des officiers qu'ils soupçonnaient de trahir les intérêts du Roi. Bientôt Clausel fait arborer le drapeau tricolore sur le château Trompette. Déjà la défection des généraux était sur le point d'éclater. Voulant éviter l'effusion du sang, MADAME se jette, à huit heures du soir, dans une voiture, et s'éloigne, escortée par quelques serviteurs dévoués et par la garde nationale à cheval. Le 2 avril, elle arrive à Pouillac, où l'attendait un navire anglais. A peine est-elle à bord, qu'elle y est suivie par ses gardes fidèles. Profondément émue de ce touchant témoignage de leur dévouement, la seconde Marie-Thérèse détache le panache qui orne sa chevelure, et le jette au milieu d'eux en s'écriant : « Adieu ! Soyez sûrs que je » vous reconnaîtrai tous à mon retour ! oui, » je vous reconnaîtrai ! » Les fidèles Bordelais tombent à ses pieds, et ce n'est qu'avec la plus vive douleur qu'ils se séparent d'une princesse si digne de leur respect et de leur amour. Le navire mit bientôt à la voile, et porta MADAME à St.-Sébastien, d'où elle passa en Angleterre.

Des dangers encore plus grands attendaient Mgr. le duc d'Angoulême, qui apprit en route la défection de Grenoble, et, à Nîmes, celle de Lyon. Mais rien ne le décourage, et les

nouvelles les plus alarmantes ne peuvent diminuer l'ardeur des habitants du Midi pour la cause du Roi. Les mères amenaient ellesmêmes leurs fils et les offraient à S. A. R. pour marcher sous ses ordres. L'organisation de la garde nationale et des volontaires royaux avait été ordonnée dans toute l'étendue de son gouvernement. Sisteron, le Pont-St.-Esprit et Clermont-Ferrand, furent indiqués pour point de réunion. Il fut résolu que l'armée du Midi serait divisée en trois corps, qui agiraient à la hauteur les uns des autres, pour se réunir sous les murs de Lyon. Le 1er. corps, formé dans le département des Bouches-du-Rhône, et composé de 4500 hommes, commandés par le lieutenant-général Ernouf, devait déboucher de Sisteron sur Gap et sur Grenoble. Le 2e. corps, composé de 4000 hommes au plus, commandés par le prince en personne, devait se porter sur Montélimart, passer la Drôme et occuper Valence. Le 3e. corps, qui était aux ordres du lieutenant-général Compans, et maintenait l'Auvergne, devait soutenir le mouvement sur Lyon. Enfin le lieutenant-général Rey, avec un corps intermédiaire, composé en partie de gardes nationales, devait marcher à la droite du Rhône, entre les 2e. et 3e. corps.

Ce plan, sagement conçu, aurait fait triompher la cause du Roi, si la patrie n'avait pas dû être enchaînée et livrée par ses propres défenseurs. Les troupes de ligne étaient loin de partager les sentiments des citoyens. Cependant les généraux qui les commandaient juraient tous d'être fidèles ; ils protestaient d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve. Mais une foule d'agents subalternes contrariaient toutes les opérations, et brisaient tous les ressorts de la volonté publique.

La nouvelle de l'occupation de Paris par Buonaparte, vint donner un nouvel essor aux espérances des factieux. Le prince n'en pressa que plus vivement la concentration de ses forces au Pont-St.-Esprit. On y vit arriver successivement des compagnies franches, des bataillons de garde nationale, le 14e. de chasseurs à cheval, le 1er. régiment d'infanterie royal étranger, et enfin le 10e. de ligne, ou colonel-général, « fier du nom de Condé, fier » de s'être formé près du Nestor de la bra- » voure et de la fidélité (1). »

Dès que le mouvement de concentration fut effectué, le prince envoya au général Ernouf, l'ordre de marcher en avant. Lui-même, ayant résolu de commencer ses opéra-

(1) Opérations de l'armée du Midi.

tions dans la vallée du Rhône, dirigea toutes ses forces vers Montélimart. Le vicomte d'Escars qui, à la tête de l'avant-garde, avait occupé cette ville dès le 29 mars, y avait été attaqué, le 30, par le général Debelle, venu de Valence. Il avait vivement repoussé l'ennemi, et il aurait poursuivi ses avantages, sans la défection de cinquante chasseurs du 14e. qui passèrent du côté des rebelles, ayant leurs officiers à leur tête. Cette trahison ne fit qu'en précéder de plus fâcheuses encore. On apprit bientôt que l'autorité du Roi avait cessé d'être reconnue par les généraux qui commandaient dans la Haute-Loire, dans la Lozère et dans l'Ardèche. Tous, après avoir licencié les gardes nationales qui arrivaient par détachements, avaient arboré la cocarde tricolore.

Pour prévenir le résultat de toutes ces défections, on travailla promptement à mettre la citadelle de Montélimart à l'abri d'un coup-de-main. Le quartier-général du prince arriva le 1er. avril dans cette ville. Le corps d'armée continua le lendemain son mouvement sur Valence, les gardes nationales formant le centre, et le 10e. d'infanterie la réserve. L'ardeur des soldats était au comble. A peine la cavalerie des rebelles se fut-elle montrée à une lieue en avant de Loriol, qu'elle fut atta-

quée avec impétuosité par les volontaires royaux, que le prince fit soutenir par deux compagnies de voltigeurs. Elle fut repoussée et évacua Loriol, qui tomba au pouvoir de l'armée royale.

Poursuivi sans relâche, l'ennemi se retira derrière la Drôme, dont il espérait défendre le passage, en occupant le pont et les hauteurs qui dominent le bord septentrional de cette rivière. Ses forces consistaient en un bataillon du 37e. de ligne, en un corps de garde nationale, en deux pièces de huit, en un détachement de gendarmerie et dans le dépôt du 4e. de hussards. Le prince ne crut pas devoir laisser aux rebelles le temps de respirer. Il se porta donc en avant pour reconnaître le pont. Dans ce moment même une charge de cavalerie exécutée par l'ennemi sur la grande route, vint échouer contre une compagnie de grenadiers du 10e. Ce mouvement fut le signal d'une affaire générale. Le prince fit pointer contre les hauteurs et le pont quatre pièces de canon et deux obusiers, dont quelques volées suffirent pour dissiper les révoltés de la Drôme. L'ennemi avait negligé d'occuper un moulin qui touchait à la culée. Le prince y jeta de suite 150 grenadiers du 10e., tandis que les voltigeurs du même régiment s'emparent d'une

ferme sur la route, et forcent les rebelles à faire retirer leur artillerie.

L'état des affaires nécessitant une action d'éclat, S. A. R. résolut d'effectuer de vive force le passage de la Drôme. Après avoir donné à un bataillon de garde nationale, l'ordre de passer cette rivière à gué au-dessus du pont, et après avoir commandé aux grenadiers du colonel-général d'attaquer, le prince se porte de sa personne près du moulin, point auquel le feu était le plus vif. Vingt-cinq voltigeurs s'élancent sur le pont, les grenadiers les suivent la baïonnette en avant et aux cris de *vive le Roi!* Rien ne résiste à leur impétuosité. En un instant l'artillerie, les caissons et presque toute l'infanterie ennemie, avec son aigle, sont au pouvoir de l'armée royale. Une dernière pièce de canon est enlevée par quelques chasseurs qui formaient l'escorte de S. A. R. L'armée rebelle est mise en déroute sur toute la ligne. Les cris de *vive le Roi! vive la France!* viennent saluer le prince qui, au milieu de la victoire, ne songe plus qu'à arrêter l'effusion du sang.

Le lendemain, 3 avril, à huit heures du matin, S. A. R. fit, à la tête de toutes ses troupes, son entrée dans Valence. Après avoir traversé cette ville, elle continua sa marche

vers Romans, position qui pouvait seule assurer le passage de l'Isère. Malgré les efforts de l'ennemi, le lieutenant-général Monnier jeta sur la rive droite environ 1500 hommes et deux pièces de quatre. Le prince revint le même jour à Valence. Il n'attendait plus que le résultat des opérations de son 1er. corps d'armée pour se porter sur Lyon, qui était sans défense; mais le général Gardanne, l'un des commandants de ce corps, ayant, malgré des ordres contraires, laissé communiquer ses troupes avec celles des révoltés, elles passèrent toutes de leur côté. Le prince vit alors qu'il fallait renoncer à marcher contre Lyon. Chercher à se maintenir dans le Midi devait être l'objet de tous ses efforts, en attendant, pour reprendre l'offensive, l'arrivée des troupes sardes et espagnoles, que les ambassadeurs de France près des cours de Turin et de Madrid, annonçaient devoir être prochaine. En conséquence, la ville de Romans fut évacuée; on détruisit le pont et les bois qui pouvaient faciliter à l'ennemi le passage de l'Isère, et, dès le 5 avril, toute l'armée fut concentrée dans Valence.

Dans le même temps, un nouvel orage se formait sur les derrières de l'armée royale : un soulèvement général était sur le point d'éclater parmi les troupes restées dans le Lan-

guedoc et la Provence. Le général Gilly s'était rendu à Nîmes pour y fomenter la rébellion. Bientôt les troupes y furent en pleine insurrection, ainsi qu'à Montpellier, et le gouvernement de l'usurpateur y fut proclamé par les autorités militaires.

Le danger croissait sur le front de l'armée avec une égale rapidité : le général Piré, qui gardait la rive droite de l'Isère, avait reçu des renforts ; St.-Marcelin était au pouvoir de l'ennemi ; le général Grouchy était sorti de Lyon et s'avançait, à marches forcées, vers Valence ; des paysans de la Bourgogne et du Dauphiné étaient en route pour le soutenir ; et enfin la colonne commandée par le lieutenant-général Ernouf, resserrée dans un pays âpre et difficile, ne pouvait passer Grenoble, et ne communiquait que difficilement avec le 2ᵉ. corps. Il devenait donc urgent de se replier et de se porter derrière la Durance. Mais le prince voulut différer la retraite, jusqu'à ce qu'il eût fait instruire de l'état des choses le général comte de Loverdo, auquel il avait donné l'ordre de venir le joindre avec le 8ᵉ. régiment d'infanterie, dont on ignorait encore la défection, et avec quelques autres troupes du 1ᵉʳ. corps d'armée.

Le 6, au matin, on reçut des dépêches par

lesquelles le général Merle, qui gardait le pont St.-Esprit, annonçait que les rebelles marchaient en toute hâte contre ce poste, et qu'il ne pouvait en répondre. Cette dernière nouvelle décida la retraite, qui fut ordonnée pour la nuit suivante, mais dont les préparatifs furent faits en secret.

Le 7 avril, à deux heures du matin, le corps d'armée se mit en marche. A la pointe du jour, on arriva au pont de la Drôme. On fit une halte de deux heures à Loriol, où le prince eut une conférence avec un ministre du roi de Sardaigne. A une lieue de Montélimart, le colonel du 14e. de chasseurs fit savoir que, malgré tous ses efforts et ceux de ses officiers, son régiment était sur le point de passer à l'ennemi. L'ordre fut donné à une compagnie de voltigeurs du 10e. de rester à l'arrière-garde pour le contenir. A peine arrivés à Montélimart, les chasseurs exprimèrent, avec des murmures, leur coupable dessein. Le colonel, le cœur navré de douleur, vint en rendre compte au prince, qui lui déclara que son régiment pouvait se retirer.

L'armée royale, fatiguée d'une marche longue et pénible, fut obligée de passer la nuit à Montélimart. A dix heures du soir, S. A. R. reçut l'avis que le général Merle avait aban-

donné le Pont-St.-Esprit, qui n'avait plus pour sa défense que 150 hommes de garde nationale et deux pièces de canon, dont les canonniers désertèrent peu de temps après. L'ennemi, maître de la navigation du Rhône, pouvait se porter à-la-fois sur tous les points; l'avant-garde du général Grouchy allait bientôt paraître; le péril devenait imminent, et le salut du prince dépendait d'une résolution prompte. A onze heures du soir, deux officiers entrèrent dans son appartement, et lui exposèrent les dangers dont il était environné. Ils lui proposèrent de partir sur-le-champ dans la voiture de l'envoyé de Sardaigne, ou de se jeter dans les montagnes avec une troupe choisie et fidèle qui le conduirait en toute sûreté dans le Piémont. Le prince, n'écoutant que la générosité de son ame, leur répondit que quels que fussent les desseins de la Providence sur lui, jamais il n'abandonnerait à la merci d'un ennemi implacable, sans conventions ni sûretés, des hommes qui s'étaient attachés à son sort. Cédant alors à la plus affreuse nécessité où il pût être réduit, celle de traiter avec la rébellion, il envoya le général d'Aultane au Pont-St.-Esprit, avec des pleins-pouvoirs pour obtenir de l'ennemi des conditions qui assurassent son passage. Il fut convenu entre l'envoyé du prince

et le colonel St.-Laurent, qui commandait l'avant-garde du général Gilly, que S. A.R. irait s'embarquer à Marseille, sous l'escorte du 10e. de ligne. Une heure plus tard arriva une lettre de Gilly, qui annonçait que chargé des pouvoirs de Buonaparte, il en trahirait la confiance s'il souscrivait à cette condition. Il exagérait à dessein les dangers de la situation du prince, et affirmait que le drapeau tricolore flottait à Marseille, tandis qu'au contraire le marquis de Rivière avait fait occuper le pont de Tarascon par une colonne de Provençaux, pour assurer le passage de S. A. R. Le baron de Damas partit à l'instant pour entrer en explication avec Gilly, et aplanir toutes les difficultés.

L'armée continua sa retraite. Dans une halte qui fut ordonnée à Pierre-Latte, pour attendre le retour du négociateur, les soldats ne le voyant pas reparaître, craignirent quelque perfidie de la part de l'ennemi, et refusèrent de former les faisceaux. Ils déclarèrent qu'ils périraient tous plutôt que d'abandonner un prince qui s'était reposé sur leur foi. Enfin le baron de Damas revint, et rapporta une nouvelle convention. Il avait été stipulé que l'armée royale tout entière serait dissoute, que les gardes nationaux se retireraient dans leurs foyers, et que les troupes de ligne marche-

raient vers les garnisons qui leur seraient assignées, mais que leurs officiers pourraient se retirer où bon leur semblerait; que le prince se rendrait en poste à Cette, pour s'y embarquer; que les honneurs dus à son rang lui seraient rendus s'il le desirait; que tous les officiers de sa maison et toutes les personnes de sa suite auraient la faculté de le suivre; et qu'enfin aucune troupe de ligne, excepté les escortes pour protéger sa marche, ne se trouverait sur son passage.

Le prince fit, dès le lendemain, exécuter la convention. Chaque colonne de gardes nationaux désarmés qui retournaient vers leurs foyers, s'arrêtait sous les fenêtres de S. A. R., pour la voir une dernière fois. Des soldats du 10e. de ligue brisèrent leurs armes, et forcèrent à s'éloigner un général de l'armée rebelle, qui s'était présenté pour les passer en revue et changer leur colonel. Le prince avait l'ame déchirée en songeant à ses compagnons d'infortune. Il s'informait des besoins de chacun d'eux, et il épuisait sa cassette en secours et en gratifications.

Le licenciement dura toute la journée. Il se fit au village de La Pallud, où, à la chute du jour, il ne restait plus que le 10e. de ligne. Sur

les sept heures du soir, cinquante chasseurs, destinés à l'escorte du prince, vinrent se ranger sous les fenêtres de la maison qu'il habitait. L'attitude menaçante des rebelles, leur indiscipline et leurs propos bruyants, faisaient contraste avec la contenance triste, mais fière des grenadiers du 10e., rangés aussi devant la maison de S. A. R. Ils ne purent retenir leurs larmes en le voyant monter en voiture et s'éloigner sous la garde de ses ennemis. Arrivé au Pont-St.-Esprit, le prince, dont la résignation et la constance étaient dignes d'admiration, eut une nouvelle épreuve à soutenir. Le général Grouchy fit venir le baron de Damas, et lui déclara qu'il ne pouvait ratifier une convention conclue sans sa participation, et qu'il se croyait obligé de retenir S. A. R. au Pont-St.-Esprit, jusqu'à ce que *l'empereur* eût prononcé sur son sort.

La seule crainte que cette violation du traité conclu avec lui put inspirer au prince, fut qu'elle ne portât le Roi à faire quelque concession préjudiciable aux intérêts de sa couronne. « Je suis résigné à tout, manda-t-il à » son auguste père, et je ne crains ni les fers, » ni la mort. » Ayant appris que le colonel Magnier avait refusé de se conformer à la

convention, lorsqu'il en avait connu la violation, le prince lui commanda de poser les armes et de tenir la parole donnée.

L'usurpateur témoigna toute sa reconnaissance à Grouchy, en lui conférant le bâton de maréchal, que, dit-on, il ambitionnait depuis long-temps. Toutefois il lui manda de faire conduire et embarquer à Cette le duc d'Angoulême (1). Le prince y arriva le 16 avril à huit heures du soir, et à neuf, il monta sur un bâtiment suédois, destiné à le recevoir. On prétend que Buonaparte se repentit de l'avoir mis en liberté, et que l'ordre de le retenir prisonnier fut expédié, mais qu'il arriva trop tard. Après une traversée de trente-cinq heures, S. A. R. entra le 18 avril dans le port de Barcelone, où elle fut reçue avec tous les honneurs et les égards dus à son rang.

Mgr. le duc de Bourbon ayant, peu de jours après qu'on eut reçu la nouvelle du débarquement de Buonaparte, été nommé gouverneur-général des cinq divisions militaires de

(1) « Vous aurez soin de demander au duc d'Angoulême, » disait Buonaparte, dans sa lettre à Grouchy, qu'il s'oblige à » la restitution des diamants de la couronne, qui sont la pro- » priété de la nation. » A qui la garde de la couronne et tous les joyaux qui en dépendent appartiennent-ils, si ce n'est au Roi?

l'ouest, s'empressa de se rendre à Angers, où il arriva le 14 mars. Il ne trouva point dans cette Vendée, jadis si renommée par sa fidélité, tout le zèle, ou du moins tout l'accord sur lequel il avait dû compter. Le plus habile des ministres de l'usurpateur était parvenu à y semer la division et à y jeter le découragement. Tout espoir étant perdu, le prince fut obligé de songer à sa sûreté ; mais ne voulant pas mettre sa personne sous la protection de passe-ports signés au nom du meurtrier de son fils, il se rendit de ferme en ferme, depuis Beaupréau, où avait été établi son quartier-général, jusqu'au rivage de Nantes, où il s'embarqua le 6 avril, et d'où il fit voile aussi pour la côte d'Espagne.

CHAPITRE III.

Séjour de Buonaparte à Paris.— Champ-de-Mai et installation des deux Chambres de l'usurpateur.

Buonaparte avait choisi le jour même de Pâques (26 mars) pour recevoir les hommages de ses ministres, de son conseil-d'état, de la cour de cassation, etc., etc., etc. Chacun de ces corps lui lut une adresse dont nous nous bornerons à rapporter quelques traits. Les ministres, après beaucoup de félicitations, proclamèrent les maximes d'après lesquelles Napoléon voulait que son empire fût désormais gouverné : point de guerre au-dehors, à moins que ce ne fût pour repousser une injuste agression ; point de réaction au-dedans ; point d'actes arbitraires : sûreté des personnes ; sûreté des propriétés, et libre circulation de la pensée : c'était enfin la condamnation de toute sa précédente administration.

« Heureux, Sire, poursuivaient les minis-» tres, ceux qui sont appelés à coopérer à tant » d'actes sublimes. De tels bienfaits vous mé-

» riteront dans la postérité, c'est-à-dire, lors-
» que le temps de l'adulation sera passé, le
» nom de père de la patrie......... » On ne dis-
conviendra pas qu'il ne soit passé ce temps;
et qui pourrait aujourd'hui donner à Napoléon
d'autre titre que celui de fléau de la France?

Buonaparte dit aux ministres : « Les senti-
» ments que vous m'exprimez sont les miens.
» Tout à la nation, et tout pour la France! voilà
» ma devise. » Certes, jamais il n'y en eut de
plus fausse.

Le conseil-d'état présenta une sorte de con-
sultation, par laquelle, après avoir rappelé ce
principe insensé, que la souveraineté réside
dans le peuple, il déclarait nuls les droits de
la maison de Bourbon à la couronne, et ne
reconnaissait, comme valides, que ceux de
Napoléon, qui différa cependant un peu de
son conseil dans la réponse qu'il lui fit : « Les
» princes sont les premiers citoyens de l'État,
» dit-il ; leur autorité est plus ou moins éten-
» due, selon l'intérêt des nations qu'ils gouver-
» nent. La souveraineté elle-même n'est héré-
» ditaire que parce que l'intérêt des peuples
» l'exige. » Il n'est pas facile de dire comment
la souveraineté résidant dans le peuple, pour-
rait être héréditaire dans une famille. Na-
poléon craignit sans doute de se trouver

trop en contradiction avec lui-même. Il n'y avait pas encore deux ans qu'il avait professé, devant son conseil-d'état, des principes tout opposés à ceux dont on venait de l'entretenir. (*Voy.* Tom. III, pag. 451.) Il fallait qu'il sentît son autorité bien précaire pour souffrir qu'une pareille doctrine fût soutenue devant lui.

L'orateur, qui parla au nom de la cour de de cassation, prit, pour texte de son discours, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois : maxime qui, bien approfondie, n'offre aucun sens. Napoléon poussa cependant la complaisance jusqu'à lui donner sa sanction ; mais du moins il en tira la conséquence qu'il était fait pour régner sur le peuple français.

On espéra quelques jours que le premier corps, ou plutôt le seul corps littéraire qui soit constitué en France, se dispenserait de joindre ses hommages à ceux des autorités, et donnerait de la sorte une noble preuve de l'indépendance et du courage qui devraient toujours distinguer les hommes voués à la culture des sciences et des lettres. Mais il est probable que le temps seul avait manqué, le 26, pour la réception de l'Institut. Elle eut donc lieu le dimanche 2 avril. Nous nous abstiendrons de

rien extraire du discours prononcé par le président de ce corps, et de la réponse qu'y fit Napoléon. Il suffira de dire que la vérité ne fut pas plus respectée dans l'un que dans l'autre.

Si l'esprit de vertige, si l'ambition et la cupidité firent un grand nombre de traîtres dans cette conjoncture à jamais déplorable, de nombreux exemples de fidélité furent aussi donnés par des militaires et par des magistrats. On cite, parmi les premiers, les maréchaux Marmont, Macdonald, Victor, Oudinot et Moncey, et les généraux Lauriston, Maisons, Dessoles, etc., etc. Les magistrats furent MM. Séguier, premier président de la cour royale; Moure, procureur-général de la cour de cassation; Bresson, Blondel-d'Aubers, Cassini, etc., qui donnèrent leur démission. Le barreau de Paris refusa constamment ses hommages au tyran. Celui de Bordeaux fit plus : il refusa de plaider tant que dura la tyrannie. Quant au clergé, il *gémit entre le sanctuaire et l'autel*; il pria en secret pour le Roi, et ne céda qu'avec peine aux ordres qui lui furent donnés de faire, pour l'usurpateur, les prières d'usage pour le souverain.

Quelques semaines après son arrivée, Buo-

naparte vit son autorité reconnue dans toute la France; mais l'Europe entière était de nouveau liguée contre lui. Son débarquement avait produit la plus forte sensation parmi les monarques assemblés à Vienne. *Le congrès est dissous!* s'était-il écrié en débarquant. Le congrès fut ajourné, il est vrai; mais les puissances européennes resserrèrent plus que jamais les nœuds de leur alliance. Pouvaient-elles, avec sûreté et même avec honneur, consentir à laisser régner sur la France l'homme qu'elles avaient précipité du trône un an auparavant, et qui avait été sur le point d'anéantir plusieurs d'entre elles? Non, sans doute. Leurs plénipotentiaires signèrent donc, le 13 mars, une déclaration mémorable, que nous croyons devoir rapporter en son entier; la voici:

« Les puissances qui ont signé le traité de » Paris, réunies en congrès à Vienne, infor» mées de l'évasion de Napoléon Buonaparte, » et de son entrée, à main armée, en Fran» ce, doivent à leur propre dignité et à l'in» térêt de l'ordre social, une déclaration so» lennelle des sentiments que cet événement » leur a fait éprouver. En rompant ainsi la con» vention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, » Buonaparte a détruit le seul titre légal au-

» quel son existence pouvait se trouver atta-
» chée. En reparaissant en France avec des
» projets de trouble et de bouleversement,
» il s'est privé lui-même de la protection des
» lois, et a manifesté, à la face de l'univers,
» qu'il ne saurait y avoir ni paix ni trêve avec
» lui.

» Les puissances déclarent, en conséquence,
» que Napoléon Buonaparte s'est placé hors
» des relations civiles et sociales, et que,
» comme ennemi et perturbateur du repos du
» monde, il s'est livré à la vindicte publique.

» Elles déclarent en même temps que, fer-
» mement résolues de maintenir intact le trai-
» té de Paris du 30 mai 1814, ainsi que les dis-
» positions sanctionnées par ce traité, et celles
» qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront
» encore pour le compléter et le consolider,
» elles emploieront tous leurs moyens, et réu-
» niront tous leurs efforts, pour que la paix
» générale, objet des vœux de l'Europe et
» but constant de leurs travaux, ne soit pas
» troublée de nouveau, et pour la garantie de
» tout attentat qui menacerait de replonger
» les peuples dans les désordres et les malheurs
» des révolutions.

» Et quoique intimement persuadés que la
» France entière, se ralliant autour de son

» souverain légitime, fera incessamment ren-
» trer dans le néant cette dernière tentative
» d'un délire criminel et impuissant, tous les
» souverains de l'Europe, animés des mêmes
» sentiments et guidés par les mêmes princi-
» pes, déclarent que si, contre tout calcul,
» il pouvait résulter de cet événement un dan-
» ger réel quelconque, ils seraient prêts à
» donner au Roi de France et à la nation fran-
» çaise, ou à tout autre gouvernement atta-
» qué, dès que la demande en serait formée,
» les secours nécessaires pour rétablir la tran-
» quillité publique, et à faire cause commune
» contre tous ceux qui entreprendraient de la
» compromettre. »

Les puissances alliées espéraient que cet acte, jusqu'alors sans exemple dans les fastes de la diplomatie, porterait les Français de tous les partis, sans en excepter les partisans de Buonaparte eux-mêmes, à séparer leur cause de la sienne, pour éviter à leur patrie de voir fondre sur elle toutes les forces de l'Europe. C'était prouver que l'on connaissait mal les hommes de la révolution. La patrie, dont sans cesse ils ont le nom sur les lèvres, n'est rien pour eux; tout ce qu'ils veulent, c'est la domination. Toutefois la déclaration du 13 mars fut apportée à Strasbourg, le 18, par un

courrier extraordinaire ; mais un agent, expédié de Vienne par les adhérents de Napoléon, suivit de près ce messager, et affirma que la plus grande désunion régnait entre les souverains ; qu'à la vérité, l'entrée de Buonaparte à Lyon étant encore ignorée, le prince de Talleyrand avait surpris aux monarques alliés la déclaration du 13; mais que, mieux instruit, l'empereur Alexandre s'était rétracté le lendemain ; que d'autres princes avaient suivi son exemple, et qu'on pouvait s'attendre à une prochaine dissolution du congrès.

Loin de songer à séparer leurs intérêts, la Russie, l'Autriche et la Prusse, conclurent le 25 mars un nouveau traité d'alliance tendant à maintenir, dans toute son intégrité, le traité de Paris, et à faire revivre les principes consacrés par celui de Chaumont. Les parties contractantes prirent l'engagement de défendre, contre toute attaque, l'ordre établi en Europe, et de mettre chacune sur pied une armée de 150,000 hommes. Il fut stipulé en même temps que l'on agirait en commun contre Buonaparte et ses adhérents ; et l'Angleterre, ainsi que les puissances du second ordre, ne tardèrent pas à donner leur adhésion à ce traité.

Les premiers actes diplomatiques du cabi-

net de l'usurpateur, après le 20 mars, furent une lettre autographe de Napoléon (du 4 avril) à tous les souverains, et une dépêche de son ministre, M. de Caulaincourt, aux ambassadeurs de France pres des cours étrangères. Après avoir prétendu que le vœu des Français l'avait rappelé au trône, l'usurpateur disait: « Assez de gloire a illustré tour-à-tour les » drapeaux de diverses nations; les vicissitu- » des du sort ont fait assez succéder de grands » revers à de grands succès. Une plus belle » arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, » et je suis le premier à y descendre. Après » avoir présenté au monde le spectacle de » grands combats, il sera plus doux de ne » connaître désormais d'autre rivalité que » celle des avantages de la paix, d'autre lutte » que *la lutte sainte de la félicité des peu- » ples*. La France se plaît à proclamer avec » franchise ce noble but de tous ses vœux. » Jalouse de son indépendance, le principe » invariable de sa politique sera le respect le » plus absolu pour l'indépendance des autres » nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heu- » reuse confiance, les sentiments personnels » de Votre Majesté, le calme général est as- » suré pour long-temps; et la Justice, assise » aux confins des divers états, suffira seule

» pour en garder les frontières. » L'auteur du *Projet de paix universelle*, le bon abbé de St.-Pierre, n'aurait pas mieux dit.

La lettre de M. de Caulaincourt, duc de Vicence, offrait ce que la flatterie a de plus bas, ce que le mensonge a de plus faux, ce que la perfidie a de plus pervers. L'espoir qui avait porté son auguste souverain au plus magnanime des sacrifices, disait ce ministre, n'avait point été rempli; la France n'avait pas reçu le prix du dévouement de son monarque; ses espérances avaient été *douloureusement* trompées. Après quelques mois d'une pénible contrainte, ses sentiments, concentrés à regret, venaient de se manifester avec éclat. Par un mouvement universel et spontané, elle avait invoqué, pour libérateur, celui de qui seul elle pouvait attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance: l'empereur avait paru; le trône royal était tombé, et la famille des Bourbons avait quitté le territoire français, sans qu'une goutte de sang eût été versée pour sa défense. C'était sur les bras de ses peuples que Sa Majesté avait traversé la France, depuis le point de la côte où elle avait d'abord touché le sol jusqu'au milieu de sa capitale; aucun obstacle n'avait suspendu sa marche. Au moment où elle avait remis le pied sur

le territoire français, elle avait aussi ressaisi les rênes de son empire. A peine son premier règne avait-il été un moment interrompu. Toutes les passions généreuses, toutes les pensées libérales, s'étaient ralliées autour d'elle; jamais aucune nation n'avait présenté le spectacle d'une plus touchante unanimité.

Lorsqu'il fut impossible de se taire plus long-temps sur les dispositions de l'Europe à l'égard de Napoléon, et qu'on eut acquis la certitude que toute la France lui était soumise, les deux lettres, dont nous venons de rapporter l'une et d'analyser l'autre, furent rendues publiques (le 14 avril), ainsi que la déclaration de Vienne, de l'authenticité de laquelle cependant on feignit de douter. Pour mieux donner le change, elle fut présentée au conseil des ministres par celui de la police générale, qui la fit précéder d'un rapport où il disait que cette déclaration, provoquant l'assassinat de l'empereur (ce qui était faux), lui paraissait apocryphe; que si elle pouvait être vraie, elle serait sans exemple dans l'histoire du monde (comme l'événement qui l'a occasionnée); que le style de libelle, dans lequel elle était écrite, donnait lieu de penser qu'il fallait la ranger parmi ces pièces fabriquées par l'esprit de parti, et par ces folliculaires

qui, sans mission, s'étaient, dans ces derniers temps, ingérés dans toutes les affaires d'état (sans doute il fallait être régicide, ou, pour le moins, ennemi de son roi, pour avoir *mission* dans le sens du perfide Fouché); qu'elle était signée des ministres anglais, et qu'il était impossible de penser que les ministres d'une nation libre, et surtout lord Wellington, aient pu faire une demande si contraire à la législation de leur pays et à leur caractère; qu'elle était supposée signée par les ministres d'Autriche, et qu'il était impossible de concevoir, quelques dissentiments politiques qui existassent d'ailleurs, qu'un père pût appeler l'assassinat sur *son fils*; que, contraire à tout principe de morale et de religion, elle était attentatoire au caractère de loyauté des augustes souverains, dont les libellistes compromettaient ainsi les mandataires; qu'elle était connue depuis plusieurs jours; mais que, pour les considérations qui venaient d'être déduites, elle avait dû être considérée comme digne d'un profond mépris; qu'elle n'avait été jugée devoir fixer l'attention du ministère, que lorsque des rapports officiels, venus de Strasbourg et de Metz, avaient fait connaître qu'elle avait été apportée en France par des courriers du prince de Bénévent; qu'enfin il était démon-

tré que cette pièce, qui ne pouvait pas avoir été signée par les ministres de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et de la Prusse, était émanée de la légation du comte de Lille (c'était le titre que l'usurpateur et ses complices voulaient bien donner à S. M. Louis XVIII, notre souverain et le leur), à Vienne. Après ce chef-d'œuvre de logique, qui produisit l'effet contraire à celui qu'on semblait en attendre, et fit croire enfin à l'authenticité de la déclaration, cette pièce fut soumise à l'examen des présidents des sections du conseil d'état. En conséquence, nouveau rapport adressé également au conseil des ministres. On y prétendait qu'en sa qualité de souverain de l'île d'Elbe, Napoléon n'était point justiciable du congrès de Vienne; que la déclaration du 13 mars ne pouvait donc être que l'ouvrage des plénipotentiaires français, qui s'étaient flattés d'arrêter, par ce moyen, la marche de l'empereur, et d'abuser le peuple français sur les vrais sentiments des puissances étrangères. Napoléon, poursuivait on, n'avait répondu à cette provocation que par sa modération, sa générosité, et la protection qu'il avait accordée à ceux-là même qui avaient dévoué sa tête à la mort. Il avait ordonné au général Excelmans, marchant vers la colonne qui suivait de près

Louis-Stanislas-Xavier, au général d'Erlon, qui devait le recevoir à Lille, au général Clausel, qui allait à Bordeaux, où se trouvait la duchesse d'Angoulême, et au général Grouchy, qui marchait pour arrêter les troubles civils excités par le duc d'Angoulême, que les personnes fussent respectées et mises à l'abri de toute attaque, de tout danger, de toute violence, dans leur marche sur le territoire français, et au moment où elles le quitteraient. Le traité de Fontainebleau, disait-on ensuite, avait été violé par les puissances alliées et par la maison de Bourbon (il n'a jamais été ratifié par le roi (1)) en ce qui touchait l'empereur Napoléon et sa famille, et en ce qui concernait les intérêts et les droits de la nation française. (Cette allégation était établie sur des faits, la plupart aussi véritables que ceux qu'on vient de rapporter.) Ce n'était cependant pas

(1) Quand même Napoléon aurait été reconnu souverain par le Roi, s'il avait eu des griefs, n'aurait-il pas dû les adresser d'abord, soit au gouvernement de S. M., soit au congrès de Vienne; et devait-il entrer en France à main armée, sans aucune déclaration de guerre, et comme un véritable brigand? Ce qui prouve qu'il n'avait aucun droit réel, c'est ce double rôle qu'il a joué: tantôt c'était le souverain de l'île d'Elbe, tantôt le liberateur de la France, à qui cette prétendue délivrance a coûté bien cher.

comme ennemi que Napoléon était entré en France, c'était comme libérateur. Replacé à la tête de la nation qui l'avait déjà choisi trois fois, et qui venait de le désigner une quatrième fois par l'accueil qu'elle lui avait fait dans sa marche et à son arrivée dans la capitale, de cette nation par laquelle et pour l'intérêt de laquelle il avait repris les rênes du gouvernement, que voulait-il ? Ce que voulait le peuple français : l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, et, enfin, l'exécution du traité de Paris du 30 mai 1814. Les auteurs du rapport déclaraient, en conséquence, qu'il n'y avait rien de changé dans l'état de l'Europe.

Mais ce même traité de Paris, dont on réclamait le maintien, avec qui avait-il été conclu? Les alliés n'avaient-ils pas déclaré solennellement, le 31 mars, qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon Buonaparte, ni avec aucun membre de sa famille ? Le préambule du traité ne portait-il pas que la France s'étant replacée sous le gouvernement paternel de ses rois, elle offrait ainsi à l'Europe un gage de sécurité et de stabilité, et qu'en conséquence on ne voulait plus exiger d'elle la garantie et les conditions qui lui avaient été à regret demandées sous son dernier gouverne-

ment? Et ce même gouvernement, rétabli par l'effet d'une conspiration infernale, avait l'audace de se faire un titre de son exclusion même. Mais il connaissait bien le vice de ses raisonnements, et, en cela, il n'en était que plus coupable. Son unique dessein était de tromper les peuples, pour les exciter à s'armer en faveur du tyran. Le succès répondit peu à son attente.

Les puissances ne daignèrent faire aucune réponse ni à la lettre de l'usurpateur, ni aux différents actes de son ministre; elles ne voulurent reconnaître, pour souverain de la France, que le Roi, et elles pressèrent leurs préparatifs pour venger la foi publique, audacieusement outragée, et prévenir le retour des calamités qui avaient désolé l'Europe durant un si grand nombre d'années.

Napoléon, qui n'avait pas un seul instant compté sur le maintien de la paix, s'occupait sans relâche à se mettre en état de soutenir, s'il était possible, la lutte terrible dans laquelle il allait être engagé. N'osant pas encore revenir à la conscription, qui, d'ailleurs, ne lui aurait fourni que des recrues, il rappela sous ses drapeaux tous les militaires retirés qui pouvaient encore porter les armes; il leva des corps de garde nationale, et enrégimenta, sous

le nom de fédérés, la plus vile populace, ce qui déplut infiniment aux troupes de ligne, et leur parut être du plus fâcheux augure. Mais, avant de quitter la capitale pour se mettre à la tête de son armée, il avait à jouer le rôle de législateur. Le 24 avril, il publia une nouvelle constitution, sous le titre d'*acte additionnel aux constitutions de l'empire*. A l'imitation de la Charte donnée par le Roi, cet acte institua deux chambres, l'une des pairs, et l'autre des representants, auxquelles il permit la discussion des projets de loi. Mais Napoléon n'y modifia pas autrement son pouvoir; ce qui lui aliéna le parti des révolutionnaires qui avaient espéré lui enlever jusqu'au titre d'empereur. Aussi, l'alliance formée entre eux et lui fut-elle fortement ébranlée dès ce moment. Par le soixante-septième et dernier article, on faisait déclarer au peuple français que, dans la délégation qu'il avait faite et qu'il faisait de ses pouvoirs, il n'avait pas entendu et n'entendait pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons, ou d'aucun prince de cette famille, sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale. Il n'était pas possible de pousser plus loin la précaution; et cependant il n'y en eut jamais de plus inutile. Pour re-

cueillir les votes, on ouvrit des registres aux secrétariats des administrations, aux greffes des tribunaux, chez tous les juges-de-paix et tous les notaires. Le dépouillement et le recensement devaient se faire à l'assemblée du Champ-de-Mai, qui fut convoquée à Paris pour le 26 de ce même mois, et qui, toutefois, fut différée jusqu'au 1er. juin. Elle fut composée de tous ceux des membres des colléges électoraux qui voulurent bien y assister. A peine y eut-il le dixième de ceux qui les composaient; et l'on remplit, par les curieux de la capitale, les places qui avaient été destinées aux électeurs absents.

La cérémonie se fit au Champ-de-Mars. Buonaparte, vêtu d'une tunique et d'un manteau de pourpre, se rendit, avec tout l'appareil de son ancien cortége impérial, à l'Ecole militaire; et, à son arrivée, il se plaça sur une estrade élevée au-devant de cet édifice. Les ministres et les maréchaux occupèrent des tribunes à côté du trône. Napoléon était entre ses trois frères, Joseph, Lucien et Jérôme, portant chacun une tunique et un manteau de velours blanc. Les chambellans, les pages, les officiers d'ordonnance et les aides-de-camp, étaient groupés sur les marches du trône, en face duquel était un autel environné de pré-

lats. Après la messe (1), qui fut célébrée par M. de Barral, archevêque de Tours, une députation de tous les colléges électoraux fut conduite, non plus au pied, comme autrefois, mais sur les marches du trône. Là, un M. Dubois, député de Maine-et Loire, à qui sa voix de Stentor avait, dit-on, mérité cet honneur, lut une adresse que les électeurs avaient votée en l'honneur de Napoleon. On se fera facilement une idée de ce chef-d'œuvre d'éloquence, par cette seule phrase que nous en avons extraite : « Nous ne voulons point du

---

(1) Le sistème politique de Buonaparte avait du moins l'avantage de ne pas exclure de l'organisation sociale, les idées religieuses. Cette vile populace qui se rassemblait sous les fenêtres de son cabinet, et le saluait des cris de *Vive l'empereur ! Vive le père la violette !* y joignit un jour le cri d'*A bas la calotte*. Buonaparte dit à quelqu'un qui était près de lui : « Il y aura » cependant de la calotte au Champ de Mars, » et il a tenu parole.

Rien ne dut blesser plus cruellement son orgueil que cette humiliation à laquelle il se soumit quelque temps, de se montrer à une fenêtre lorsqu'on faisait entendre les cris que nous venons de rapporter. C'était ce qu'on appelait la *Criée*. Non seulement elle avait lieu à des heures réglées ; mais au moyen de quelque argent donné à des misérables, on leur faisait pousser les acclamations d'usage, et bientôt on voyait paraître, comme un histrion, le même homme qui, peu d'années auparavant, s'était vu courtiser par des rois.

» chef que veulent pour nous nos ennemis;
» nous voulons du chef qu'ils ne veulent pas. »
La lecture faite, l'archichancelier déclara que l'acte additionnel était accepté à la presque unanimité des votants (1), et, à l'instant même, le chef des hérauts d'armes en fit la proclamation. Une table, sur laquelle cet acte était déposé, fut mise ensuite devant le trône. Napoléon revêtit de sa signature l'acte de promulgation; puis, assis et couvert, il prononça un discours dont nous ne rapporterons que les passages les plus remarquables.

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout » du peuple, dit l'orateur couronné. Dans la » prospérité, dans l'adversité, sur les champs » de bataille, au conseil, sur le trône, dans » l'exil, la France a été l'objet unique et cons» tant de mes pensées et de mes actions. » La France, si Buonaparte s'était un peu moins occupé d'elle, n'en serait pas plus à plaindre.

« Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacri» fié pour mon peuple, dans l'espoir de voir » se réaliser la promesse donnée de conserver

(1) Le recensement fut fait par une assemblée, dite centrale et composée de cinq membres de chaque collége électoral. On prétendit que le nombre des suffrages *pour*, était de 1,552,457; et celui des suffrages *contre*, de 4,802.

» à la France son intégrité naturelle (jamais » cette promesse ne fut faite ; et , d'ailleurs , » qu'est-ce que l'intégrité naturelle d'un état ?) , » ses honneurs et ses droits.

» L'indignation de voir ces droits sacrés , » acquis par vingt - cinq années de victoires , » méconnus et perdus à jamais (par la faute » de qui ?) , le cri de l'honneur français flétri » (phrase dépourvue de sens) , les vœux de » la nation m'ont ramené sur ce trône qui » m'est cher , parce qu'il est le *palladium* de » l'indépendance, de l'honneur et des droits » du peuple. » Si un pareil retour pouvait encore avoir lieu , il faudrait désespérer , non pas seulement du salut, mais de l'existence même de la France.

Lorsque Buonaparte eut fini son discours , l'archevêque de Tours , faisant les fonctions de grand aumônier, s'approcha du trône , se mit à genoux , présenta le saint Évangile à l'usurpateur , qui prêta serment en ces termes : « Je jure d'observer et de faire observer les » constitutions de l'empire. » Enfin, pour ajouter le ridicule à la profanation , Cambacérès prêta le serment d'obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur. Toute l'assemblée s'écria en même temps : « Nous le jurons ! » Buonaparte remit en-

suite aux présidents des colléges électoraux des aigles destinées à orner les drapeaux des gardes nationales de leurs départements respectifs. Quant aux aigles de la garde nationale de Paris, et de la garde, dite impériale, il en fit la remise, en personne, à ces deux corps, puis les troupes défilèrent devant lui.

Telle fut cette réunion, qui avait été annoncée avec emphase, comme le renouvellement de ces assemblées où les Français réglaient jadis les affaires d'état de la plus haute importance, et qui ne fut qu'une représentation théâtrale, dont, si l'on doit en croire beaucoup de spectateurs, l'acteur principal joua fort mal son rôle.

La veille ou l'avant-veille de cette cérémonie, Buonaparte reçut une nouvelle qui dut lui paraître d'un funeste augure. Joachim Murat, son beau-frère, avait débarqué (le 25 mai) à ce même golfe Juan, où lui-même avait pris terre deux mois auparavant. Cet aventurier, ayant voulu conserver sa couronne de Naples, malgré les souverains de l'Europe, n'avait pas craint de déclarer la guerre à l'Autriche ; mais un simulacre de bataille avait décidé de son sort. Son armée s'étant dissoute, il avait pris la fuite. Le 19 mai, à la chute du jour, il était arrivé à Naples, escorté seulement par

quatre lanciers. La terreur était dans le palais, et le tumulte dans la ville. Murat, pâle et défait, s'était présenté devant sa femme, et lui avait dit, comme un autre héros de théâtre : *Madame, je n'ai pu mourir.* L'ennemi, vainqueur, arrivait aux portes de Naples, et refusait de comprendre la personne de Joachim dans les négociations qui étaient entamées pour la reddition de tout le royaume au souverain légitime. Le lendemain, 20 mai, Murat coupe ses cheveux, se revêt d'un habit gris sans décoration, et gagne furtivement le rivage. Une barque de pêcheur le transporte à l'île d'Ischia, où il se rembarque pour parvenir jusqu'à un vaisseau marchand qui l'attendait à quelques lieues en mer. De son côté, sa femme, pour sauver ses richesses, se met sous la protection de la flotte anglaise, et obtient de s'embarquer avec toute sa suite, à condition qu'elle livrera l'arsenal et les bâtiments de guerre. Du haut de son vaisseau, encore à l'ancre, cette reine déchue put voir les feux de joie qui signalaient la chute de sa puissance.

A peine Murat eut-il touché le sol de la France avec une suite de trente personnes, qu'il se hâta d'expédier un courrier à Paris. Napoléon, ne voulant pas présenter à la capitale le spectacle de ce roi détrôné, lui en in-

terdit l'approche. Il demeura donc en Provence, jusqu'à ce que la chute de l'usurpateur l'eût forcé de chercher un asile ailleurs (1).

Les membres des deux chambres instituées par l'acte additionnel, ayant été nommés, les uns, par les colléges électoraux, et les autres par Buonaparte, il fit, le 7 juin, l'ouverture de leur session. Voici les traits les plus remarquables du discours qu'il prononça en cette occasion, qui ne devait plus se retrouver pour lui :

« Messieurs de la chambre des pairs,

» Messieurs de la chambre des représentants,

» Depuis trois mois, les circonstances et la

(1) Murat se retira en Corse. Par une extravagance inconcevable, si toutefois il n'a pas donné dans un piége, comme on le prétend, il voulut imiter son beau frère, même après sa chute, et reconvrer son trône à l'aide d'un très petit nombre d'aventuriers, avec lesquels il prit terre à Pizzo, sur la côte de Calabre. Ayant été enveloppé et saisi, il fut traduit devant une commission militaire qui le condamna à mort, ainsi que vingt-huit officiers qui l'avaient accompagné. On les fusilla successivement et par ordre alphabétique : Murat le fut le septième. On rapporte qu'après la lecture de son jugement, il parut un moment dans la consternation, mais que bientôt il reprit toute sa fermeté. Il demanda un prêtre et se confessa. Il ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux, et même il refusa de s'asseoir sur une espèce de sellette qu'on avait préparée pour l'exécution.

» confiance du peuple m'ont revêtu d'un pou-
» voir illimité. » (Jamais assertion ne fut plus fausse. Buonaparte n'a dû qu'à ses complices, qu'à une armée égarée, et qu'à une vile populace soulevée à prix d'argent, le pouvoir dont il a joui après le 20 mars, pouvoir qui, toutefois, a été moins illimité qu'il ne l'aurait desiré). « Aujourd'hui s'accomplit le de-
» sir le plus pressant de mon cœur : je viens
» commencer la monarchie constitutionnelle.
» Les hommes sont impuissants pour assurer
» l'avenir ; les institutions seules fixent les
» destinées des nations ; la monarchie est né-
» cessaire en France pour garantir la liberté,
» l'indépendance et les droits du peuple.

» Nos constitutions sont éparses : une de
» nos plus importantes occupations sera de les
» réunir dans un seul cadre et de les coor-
» donner dans une seule pensée. » (Cette promesse avait pour but de calmer les révolutionnaires, dont l'acte additionnel n'avait pas rempli les espérances ; mais il est permis de supposer que Napoléon se serait bien gardé de la tenir s'il avait été vainqueur dans la lutte qui était sur le point de commencer ; et peut-être aurait-il eu raison.) « Ce travail
» recommandera l'époque actuelle aux géné-
» rations futures.

» J'ambitionne de voir la France jouir de » toute la liberté possible ; je dis possible, » parce que l'anarchie ramène toujours au » gouvernement absolu.

» Une coalition formidable de rois en veut » à notre indépendance ; ses armées arrivent » sur nos frontières.

» La frégate *la Melpomène* a été attaquée » et prise dans la Méditerranée, après un com- » bat sanglant contre un vaisseau anglais de » 74. Le sang a coulé pendant la paix.

» Nos ennemis comptent sur nos divisions » intestines ; ils excitent et fomentent la guerre » civile. Des rassemblements ont lieu ; on com- » munique avec Gand, comme, en 1792, avec » Coblentz. Des mesures législatives sont in- » dispensables : c'est à votre patriotisme, à » vos lumières et à votre attachement à ma » personne que je me confie sans réserve.

» La liberté de la presse est inhérente à la » constitution actuelle ; on n'y peut rien chan- » ger sans altérer tout notre système politique ; » mais il faut des lois répressives, surtout dans » l'état actuel de la nation. » (C'est-à-dire, qu'il fallait la liberté de droit, et la servitude de fait.) « Je recommande à vos méditations » cet objet important . . . .

. . . .

» Il est possible que le premier devoir du » prince m'appelle bientôt à la tête des enfants » de la nation pour combattre pour la patrie. » L'armée et moi nous ferons notre devoir. » (Ce n'était plus son armée, et il n'était plus lui-même qu'un fonctionnaire public.)

« Vous, pairs et représentants, donnez à la » nation l'exemple de la confiance, de l'éner- » gie et du patriotisme; et, comme le sénat » du grand peuple de l'antiquité, soyez déci- » dés à mourir plutôt que de survivre au dés- » honneur et à la dégradation de la France; » la cause sainte de la patrie triomphera ! » (Elle a triomphé, cette cause, par le renverse- ment de l'usurpateur et le rétablissement du souverain légitime.)

Dans la séance que les représentants tinrent le 8 juin, on proposa de nommer une com- mission, qui serait chargée de rédiger une adresse en réponse au discours de Napoléon. Felix Lepelletier, frère du régicide de ce nom, plus rempli de confiance sans doute que l'u- surpateur lui même, ne rougit pas d'inviter l'assemblée à décerner à Buonaparte le titre de sauveur de la patrie. Cette proposition extra- vagante devint une injure (1) pour celui en

(1) On le sentit si bien, qu'on fit insérer la note suivante

faveur de qui elle était faite. L'assemblée la rejeta sur-le-champ.

Les deux chambres firent présenter, le 11, leurs adresses à Napoléon. « L'intérêt de la » France est inséparable du vôtre, lui dirent » les pairs. Si la fortune trompait vos efforts, » des revers, sire, n'affaibliraient pas notre » persévérance, et ils redoubleraient notre » attachement pour vous. » L'événement ne devait pas tarder à démentir cette vaine protestation. Napoléon répondit, « La lutte dans » laquelle nous sommes engagés est sérieuse; » l'entraînement de la prospérité n'est pas le » danger qui nous menace aujourd'hui : c'est » sous les *Fourches Caudines* que les étran- » gers veulent nous faire passer. » Les étrangers voulaient rétablir l'ordre et faire respecter la foi publique; et s'ils nous ont traités avec rigueur, à qui doit-on l'imputer ? « C'est dans » les temps difficiles, poursuivit Napoléon, que

---

dans un journal semi-officiel, le *Journal de l'empire.* « On » assure que, dans le dernier comité secret, M. Tripier, dé- » puté de Paris, s'est opposé à ce que la chambre des repré- » sentants donnât à l'empereur, dans son adresse, la qualifi- » cation de *héros*. Cette observation n'a pas eu plus de succès » que n'en avait obtenu, quelques jours auparavant, la motion » de M. Félix Lepelletier. »

» les grandes nations, comme les grands hom-
» mes, déploient toute l'énergie de leur carac-
» tère, et deviennent un objet d'admiration
» pour la postérité. » Dans cette grande crise, la partie saine et la plus nombreuse de la nation française s'est montrée digne d'elle-même, c'est-à-dire fidèle à son Roi; et sa force d'inertie a sauvé l'Etat pour la seconde fois. Quant à Napoléon, il est difficile de croire que ce soit dans l'adversité qu'il s'attirera l'admiration de la postérité.

La chambre dite des représentants, qui, dans sa courte existence, parut constamment animée du desir de se transformer en assemblée constituante, ou même en convention nationale, commença de signaler son ambition dans l'adresse qui fut présentée en son nom. Elle rappela la promesse que Napoléon avait faite de réunir dans un seul corps les constitutions de son empire, c'est-à-dire de former une nouvelle constitution, et elle demanda de s'en occuper sur-le-champ. Du reste, elle annonça, et on pouvait l'en croire, qu'elle concourrait de tout son pouvoir aux mesures propres à assurer le succès de la guerre qui allait commencer. Napoléon, pour parer le coup qu'on voulait lui porter, répondit : « La
» constitution est notre point de ralliement;

» elle doit être notre étoile polaire dans les » moments d'orage. Toute discussion publique » qui tendrait à diminuer directement ou in- » directement la confiance qu'on doit avoir » dans ses dispositions, serait un malheur pour » l'État ; nous nous trouverions au milieu des » écueils, sans boussole et sans direction. La » crise où nous sommes engagés est forte. Ne » suivons pas l'exemple du Bas-Empire qui, » pressé de tous côtés par les barbares, se ren- » dit la risée de la postérité, en s'occupant » de discussions abstraites au moment où le » bélier brisait les portes de la ville (Constan- » tinople). » Jamais leçon n'a moins profité. Ainsi l'alliance contre nature que le despotisme et l'anarchie avaient contractée pour le renversement de l'autorité légitime, était sur le point de se dissoudre avant d'être mise à l'épreuve de l'adversité, qui, souvent, désunit ceux que les mêmes intérêts semblent lier pour jamais.

Avant son départ pour se mettre à la tête de l'armée qu'il avait rassemblée dans les départements septentrionaux de la France, côté vers lequel tout faisait présager que se porteraient les coups les plus décisifs, Napoléon institua un conseil composé de quatorze membres, qui étaient ses deux frères, Lucien et

Joseph, les huit ministres ayant port[illegible]-ille, et les quatre ministres d'Etat, Merlin, Boulay, Regnault et Defermont. Ce conseil devait délibérer sur tous les projets, qu'en vertu de son initiative le gouvernement de l'usurpateur jugerait à propos de présenter aux deux chambres.

CHAPITRE IV.

Ouverture de la campagne de 1815.—Combat de Fleurus.—Bataille de Ligny.—Bataille de Mont-St.-Jean ou de Waterloo.—Fuite de Buonaparte.

JAMAIS campagne ne fut plus courte, jamais campagne n'eut de résultats plus importants que celle dont nous allons retracer les opérations.

Napoléon, parti de Paris le 12, à quatre heures du matin, arriva le 13 à Avesnes, d'où il se rendit aussitôt à Beaumont. Le lendemain il passa en revue les divers corps de son armée, à laquelle il adressa l'ordre du jour suivant :

« SOLDATS !

» C'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo » et de Friedland, qui décida deux fois du des- » tin de l'Europe. Alors, comme après Auster- » litz, comme après Wagram, nous fûmes » trop généreux. Nous crûmes aux protesta- » tions et aux serments des princes que nous » laissâmes sur le trône. Aujourd'hui cepen- » dant, coalisés entre eux, ils en veulent à l'in- » dépendance et aux droits les plus sacrés de » la France. Ils ont commencé la plus injuste

» des agressions. Marchons donc à leur rencontre. Eux et nous, ne sommes-nous plus » les mêmes hommes ?

» Soldats ! à Iéna, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un » contre trois, et, à Montmirail, un contre six.

» Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais vous fassent le récit de leurs » pontons et des maux affreux qu'ils y ont soufferts.

» Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, » les soldats de la confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à » la cause des princes ennemis de la justice » et des droits de tous les peuples. Ils savent » que cette coalition est insatiable. Après avoir » dévoré douze millions de Polonais, douze » millions d'Italiens, un million de Saxons et » six millions de Belges, elle devra dévorer » les Etats du second ordre de l'Allemagne.

» Les insensés! un moment de prospérité les » aveugle. L'oppression et l'humiliation du » peuple Français sont hors de leur pouvoir : » s'ils entrent en France, ils y trouveront leur » tombeau.

» Soldats ! nous avons des marches forcées » à faire, des batailles à livrer, des périls à » courir ; mais, avec de la constance, la vic-

» toire sera à nous; les droits, l'honneur et le
» bonheur de la patrie seront reconquis.

» Pour tout Français qui a du cœur, le
» moment est arrivé de vaincre ou de mourir.»

Cette proclamation vraiment extravagante, où règnent, d'une manière si ridicule, le ton prophétique et l'emphase qui caractérisent tous les actes émanés directement de Buonaparte, fut cependant reçue avec de vives acclamations et des transports de joie par son armée. Au lieu de l'intimider en lui révélant toute l'étendue des périls auxquels elle allait être exposée, elle en accrut encore l'enthousiasme. On rapporte, toutefois, qu'elle fut loin de produire le même effet sur un grand nombre d'officiers, à qui elle révéla sans réserve la déplorable extrémité où leur chef était réduit. Elle fit également démêler la manière dont il se proposait de diriger les opérations de la campagne, et il fut évident que son principal objet était de marcher aux ennemis avant que toutes leurs forces fussent réunies. Dans la situation désespérée où se trouvait Napoléon, c'était peut-être le seul parti qu'il dût prendre. En se tenant uniquement sur la défensive, il donnait à trois cent mille Russes et Autrichiens le temps d'arriver sur ses derrières; il accroissait de la sorte, et d'une manière

prodigieuse le nombre de ses ennemis, sans pouvoir tirer de la France des renforts proportionnés aux besoins de son armée. D'ailleurs il espérait combattre les alliés séparément, et il se flattait de dissoudre leur ligue, s'il parvenait à écraser l'armée anglaise. Il croyait qu'une révolution, ou du moins un changement de ministère, pourrait en ce cas s'opérer en Angleterre, et qu'un nouveau système politique en serait le résultat. L'ensemble d'un tel plan doit paraître chimérique sans doute ; mais Napoléon n'avait plus alors que le choix des inconvénients.

Le royaume des Pays-Bas était défendu par deux armées, l'une sous le commandement du duc de Wellington, et l'autre sous celui du feld-maréchal Blucher. La première était composée d'Anglais, d'Hanovriens, de Hollandais et de Belges, et forte d'environ quatre-vingt-mille combattants. Elle se divisait en deux corps principaux, placés sur les routes de Valenciennes et de Maubeuge à Bruxelles. Enghien, Braine-le-Comte, Nivelle et Soignes étaient occupés par le premier de ces corps, que commandait le prince d'Orange. Le deuxième, qui avait pour chef le général Hill, était posté à Ath, à Grammont, à Oudenarde, etc. Le gros de la cavalerie était cantonné entre Grammont et

Ninove. Le duc de Wellington avait son quartier-général à Bruxelles, qui, ainsi que Gand et les villes circonvoisines, était occupé par une réserve considérable, et par une nombreuse artillerie. Enfin cette armée couvrait toutes les frontières de la Flandre, depuis la mer jusqu'aux environs de Mons et de Charleroi.

L'armée commandée par le feld-maréchal Blucher (1) était entièrement composée de Prussiens, au nombre de cent-vingt mille hommes. Elle remplissait tout l'espace qui s'étend depuis Charleroi jusqu'au Rhin, et elle s'appuyait sur Fleurus, sur Namur, Ciney et Hanut.

La garde dite impériale à pied, au nombre de vingt mille hommes, cinq autres corps d'infanterie aussi de vingt mille hommes chacun, quatre corps de cavalerie faisant de vingt à vingt-cinq mille hommes au plus, constituaient, avec l'artillerie, le génie et les équipages, pour le service desquels on comptait de cinq à dix mille hommes, l'armée française qui, de la sorte, ne s'élevait qu'à envi-

(1) Ce vieux général n'avait que trop bien prophétisé, lorsqu'en 1814, il avait dit aux souverains alliés : « Vous laissez » échapper Buonaparte, eh bien, vous serez obligés de reve» nir encore une fois à la chass. »

ron cent-cinquante mille hommes, nombre fort inférieur à celui des deux armées qu'elle se proposait d'assaillir, et qui, comme on vient de le voir, se montait à deux cent mille hommes. Mais pleine d'ardeur, fière de ses anciens succès, et pénétrée enfin de sa supériorité sur des ennemis qu'elle avait tant de fois vaincus, elle marchait contre eux avec une confiance, une audace qui accroissaient indéfiniment sa force. Trois cents bouches à feu, un matériel immense parfaitement attelé et dans le meilleur état, ainsi que quelques équipages de pont, suivaient cette armée dont, indépendamment des batteries attachées aux différentes divisions, chaque corps avait un parc de réserve. L'artillerie de la garde, presque entièrement composée de pièces neuves, se faisait remarquer particulièrement. Enfin, depuis celle qui fut employée à l'invasion de la Russie, la France n'avait pas mis sur pied d'armée plus formidable ni plus belle. La justice toutefois doit forcer de reconnaître qu'elle devait en grande partie ses avantages au gouvernement du Roi qu'elle avait trahi, et contre les intérêts duquel elle allait combattre avec acharnement. On prétend même que la fureur de quelques-uns des corps qui la composaient, était si grande, qu'ils avaient arboré le dra-

peau noir, en signe qu'ils ne voulaient faire aucun quartier.

Les Français occupèrent, au 14 juin, les positions suivantes : Napoléon avait son quartier-général à Beaumont. Le 1er. corps, sous le comte d'Erlon, était à Solre-sur-Sambre ; le 2e., sous le général Reille, à Ham sur-Heure ; le 3e., sous Vandamme, à la droite de Beaumont ; le 4e. corps, sous le général Gérard, à Philippeville, et le 6e. (1), sous le comte de Lobau, à Beaumont, ainsi que la garde.

Le 15, à trois heures après midi, le général Reille attaqua, à Thuin et à Lobbes-sur-Sambre, les avant-postes du 1er. corps de l'armée prussienne, qui était fort de trente mille hommes, et commandé par le général Ziéthên. Ce corps avait son quartier-général à Charleroi, ville sur laquelle, ainsi que sur Marchiennes, les avant-postes prussiens se retirèrent, vivement poursuivis par la cavalerie française. La cavalerie légère du centre suivit, sur le chemin de

---

(1) Toutes les relations que nous avons consultées, y compris le bulletin officiel, ne divisent qu'en cinq corps d'infanterie l'armée que Napoléon commandait en personne ; et par une singularité qu'elles n'expliquent pas, elles désignent le dernier corps comme étant le 6e. Peut-être le 5e. se trouvait-il ailleurs. Quoi qu'il en soit, nous avons suivi la même manière d'indiquer les différents corps.

Charleroi, le mouvement du 2ᵉ. corps, et repoussa l'ennemi avec vigueur jusque sur la Sambre, derrière laquelle il se hâta de prendre des positions pour en disputer le passage.

Après un combat très vif, qui fut livré sous les murs de Charleroi, les Prussiens évacuèrent précipitamment cette ville, et se portèrent sur les hauteurs qui l'avoisinent du côté du Nord.

Le 2ᵉ. corps, ayant surmonté la résistance que lui opposèrent quelques bataillons, avait passé la Sambre à Marchiennes, et s'avançait sur le flanc droit des Prussiens, vers Gosselies gros bourg situé sur la route de Bruxelles. Ce mouvement avait pour objet d'ôter à la colonne forcée à Charleroi, sinon le moyen de se retirer, du moins la faculté de conserver les positions qu'elle avait prises, comme aussi de l'éloigner des Anglais en la contraignant à se jeter sur Fleurus et Namur. Ce double but fut atteint.

Les troupes françaises étaient tellement animées par la présence de Buonaparte, qui se montrait partout, qu'elles couraient sur les ennemis sans tirer un coup de fusil, et qu'elles se jetaient la baïonnette en avant au milieu des bataillons, avec une fureur si grande, que

rien ne pouvait résister à leur premier choc. La cavalerie, de son côté, tombait au premier signal sur les bataillons carrés, qu'elle parvenait presque toujours à disperser, après les avoir hachés.

Le général Ziéthen avait pris position à Fleurus et paraissait vouloir s'y maintenir. Les Français s'en approchèrent; et, vers le soir, l'arrivée successive de ses forces ayant permis à Buonaparte de pousser plus vivement ses attaques, il tourna rapidement, avec le 3e. corps, la position des Prussiens, les culbuta, et les contraignit à se mettre de nouveau en retraite par la route de Namur.

Tandis que l'aile droite de l'armée française, formée des 3e. et 4e. corps, et de la cavalerie aux ordres du général Pajol, remportait ces avantages à Fleurus, l'aile gauche, composée des 1er. et 2e. corps d'infanterie et du 3e. de cavalerie, s'était avancée par Gosselies, sur la route de Bruxelles, jusqu'au village de Frasnes, en arrière et vis-à-vis duquel elle s'était placée, après en avoir chassé une brigade de l'armée belge.

La nuit ayant suspendu les opérations, Buonaparte retourna avec son quartier-général à Charleroi, où se trouvaient sa garde et

la réserve. Une partie de la grosse cavalerie était répandue dans les villages circonvoisins et garnissait les deux rives de la Sambre.

Les Français firent mille prisonniers au combat de Fleurus, dont l'avantage le plus signalé fut d'accroître encore la confiance des troupes en elles-mêmes, et dans leur chef qui, pour profiter de cette disposition, ne négligea aucun des petits moyens qu'il savait si bien employer.

Le duc de Wellington assistait à une fête donnée en son honneur, à Bruxelles, lorsque le 15 juin, à minuit, un courrier du feld maréchal Blucher vint lui annoncer le commencement des hostilités. Il ne croyait pas que Buonaparte eût déjà réuni une armée en état d'entrer en campagne ; mais il y avait près de trois mois que l'usurpateur avait ressaisi les rênes du gouvernement, et son premier soin avait été de faire partir pour les frontières du Nord la plus grande partie des troupes dont l'organisation avait eu lieu l'année précédente, c'est-à-dire peu de mois après la restauration. Il s'était également empressé de leur envoyer des renforts, et il est probable que s'il n'avait pas été retenu à Paris par la cérémonie du Champ-de-Mai, il se serait mis plus promptement encore à la tête de son armée.

Un des plus grands défauts de Napoléon, était cette prétention qu'il affectait à une infaillibilité qui n'est le partage d'aucun mortel. Loin de l'imiter, à cet égard, son illustre adversaire a fait le noble aveu du manque de prévoyance qu'on pouvait lui reprocher. « Quand » d'autres généraux commettent une faute, dit » Wellington après avoir reçu le courrier du » maréchal Blucher, ils sont battus et leur » armée est perdue : quand je me mets dans » l'embarras, mon armée m'en tire. »

Tout Bruxelles était plongé dans le repos le plus profond, lorsque tout-à-coup le roulement des tambours et le son des trompettes se firent entendre. Comme il n'y avait pas une seule maison où des soldats ne fussent logés, tous les habitants furent aussitôt sur pied. Avant huit heures du matin, l'armée entière était hors des murs de la ville. Dès ce moment Bruxelles fut en proie aux plus vives inquiétudes, qui ne se dissipèrent qu'au bout de trois jours.

Lorsque le général Ziéthen s'était vu sérieusement attaqué le 14, il en avait informé le maréchal Blucher, qui avait aussitôt mis ses troupes en marche vers Charleroi. Le 2e. et le 3e. corps prussiens étaient arrivés déjà dans les environs de Sombreff, lorsque le 1er. corps,

qui avait été battu à Fleurus, les avait rencontrés et opéré sa jonction avec eux. Le 4e. corps de la même armée s'était mis également en mouvement et devait se réunir le lendemain à ces forces, déjà très imposantes, puisqu'elles se composaient de plus de quatre-vingt mille combattants.

Résolu de livrer une bataille générale, Blucher fit prendre à son armée une position très avantageuse, entre Bry et Sombreff. Son aile droite atteignait à ce dernier village et sa gauche au premier. Il fit occuper par des forces considérables, le village de St.-Amand et surtout celui de Ligny, derrière lequel il plaça le centre. Ces deux villages sont situés sur la Ligne, ruisseau profond qui couvrait tout le front de la position.

Quant aux troupes de l'armée anglo-belge, elles arrivèrent pendant la nuit et dans la matinée du 16. Elles prirent poste en avant et sur la lisière du bois de Bossu, près de la ferme des Quatre-Bras, ainsi nommée, par ce qu'elle est le point où se croisent les routes de Nivelle à Namur et de Bruxelles à Charleroi.

L'armée française se remit sous les armes le 16, de grand matin. De fortes reconnaissances ne tardèrent pas à rencontrer les Prussiens dans la position qu'ils avaient choisie

pour livrer bataille. Il fallut, en conséquence, faire exécuter un changement de front à l'armée. Le 1er. corps tourna sur sa gauche en avant de Fleurus, et porta ses têtes de colonne jusqu'à la hauteur de la droite des Prussiens, où, faisant face à St.-Amand, il forma l'extrémité de la gauche. La 4e. division du 2e. corps qui faisait l'arrière-garde du 3e., le suivit immédiatement et se plaça un peu au-dessous de ce village. Le 4e. corps qui venait ensuite, se mit en bataille vis-à-vis de Ligny; et enfin la cavalerie, aux ordres du général Pajol, et une division d'infanterie s'étant échelonnées devant Sombreff, l'armée se trouva complètement développée. Elle présentait alors un front parallèle à celui des Prussiens et dont l'étendue était la même.

Tandis que ces évolutions s'exécutaient, les troupes, restées en arrière, défilaient par Charleroi; et le 6e. corps et la garde, qui en étaient partis dès le matin, s'avançaient avec rapidité vers Fleurus, pour se joindre au reste de l'armée. Buonaparte, qui s'était rendu aux avant-postes, attendait ces troupes avec impatience. Il les mit en réserve avec un corps de cuirassiers, derrière le 4e. corps et en face de Ligny. Les forces principales des Français se trouvaient donc concentrées sur ce point,

et tout annonçait qu'une affaire des plus sérieuses allait s'y engager avec l'armée prussienne. Napoléon s'était réservé le commandement de cette partie de son armée. Il avait confié au maréchal Ney, celui de l'autre partie qui formait l'aile gauche. Celle-ci était bien moins considérable que l'aile droite, puisqu'elle ne se composait que du 1er. corps et de trois divisions du 2e. Elle devait agir isolément contre les Anglais, pour les tenir constamment en échec et les empêcher d'aller au secours des Prussiens.

Les trois divisions du 2e. corps s'étaient avancées dès le matin, avec une artillerie formidable, sur les hauteurs situées en avant de Frasnes, en face des Quatre-Bras et du bois de Bossu, d'où elles avaient commencé à harceler l'ennemi. Le 1er. corps et deux divisions de cavalerie avaient été placés en réserve en arrière du même village de Frasnes, à-peu-près dans le milieu de l'intervalle qui sépare les Quatre-Bras du village de St.-Amand, au-devant duquel se trouvait le reste de l'aile gauche. Ainsi ces troupes pouvaient, avec la même facilité, se porter vers l'un ou l'autre de ces points où leur présence serait jugée nécessaire.

L'armée prussienne avait mis également à

profit le temps que Buonaparte avait employé à faire ses dispositions pour l'attaquer. A l'instant où commença le combat, elle était postée de la manière suivante : de fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie paraissaient en amphithéâtre ; elles couronnaient les hauteurs dites du Moulin-de-Bussy ; elles avaient devant elles les villages de St.-Amand et de Ligny, et s'étendaient par leur gauche jusqu'à Sombreff. La Ligne, qui coulait sur leur front, décrivait un circuit derrière Ligny, qu'elle séparait des hauteurs du Moulin-de-Bussy. On distinguait partout de nombreuses batteries, placées en avant et dans l'intervalle des masses.

L'ordre d'engager l'action ayant été donné sur les deux heures après-midi, le 3e. corps de l'armée française s'avança contre St.-Amand. Une division du même corps tourna le village par la gauche, et la 4me. division du 2e. tenta d'y pénétrer par la droite. Les autres divisions du 3e. corps marchant dans l'espace intermédiaire, le prirent de front. Le 4e. corps se porta en même temps sur Ligny ; et le général ou maréchal Grouchy, avec les divisions de droite, s'approcha de Sombreff. Les Français abordèrent les villages avec leur impétuosité accoutumée; et partout ils éprouvèrent la résistance la plus opiniâtre. Ils chassèrent d'abord les Prussiens

d'une partie du village de St.-Amand; mais bientôt ils en furent repoussés à leur tour. Durant plus de trois heures consécutives, les uns et les autres s'en emparèrent alternativement. Enfin, après les plus grands efforts, et non sans un horrible carnage, les Français parvinrent à se loger dans le cimetière, où ils se maintinrent long-temps, malgré toutes les tentatives que firent les ennemis pour les en débusquer.

Le combat était encore plus animé au centre, contre le village de Ligny, dont toutes les maisons étaient devenues autant de forteresses, d'où partait une fusillade continuelle des plus meurtrières. Les vergers renfermés dans l'enceinte du village et tous les espaces que les bâtiments laissaient entre eux, étaient couverts de tirailleurs, dont le feu était très vif; et de chaque côté une artillerie formidable tonnait sans cesse. A l'aile droite, qui était également aux prises avec le corps du général Thielman, l'affaire ne prenait pas une tournure aussi sérieuse; Grouchy s'y bornait à tenir l'ennemi en échec.

Après plus de quatre heures d'une lutte terrible, les Français qui, toujours arrêtés dans le cimetière de St.-Amand, n'avaient pu s'emparer de la totalité de ce village,

redoublèrent d'efforts. Les Prussiens cédaient le terrain pied à pied, lorsqu'informé de ce qui se passait, le maréchal Blucher fit avancer quelques bataillons; et s'étant, à ce qu'on assure, mis lui-même à leur tête, il rétablit le combat. Des deux côtés on se dispute vivement l'avantage; mais les Prussiens l'emportent peu à peu, et les Français plient à leur tour. Pendant quelques instants, le succès de la journée fut tellement douteux, que ne pouvant détacher aucune partie de ses forces, dans la crainte de dégarnir son centre, Buonaparte ne vit d'autre ressource que de faire venir en hâte le 1er. corps. En conséquence il en donna l'ordre; mais, par une imprudence inconcevable, et qui manqua d'entraîner la perte de la bataille, il négligea d'en instruire le commandant de l'aile gauche.

A la vérité, tout allait bien de ce côté. Ney, avec les trois divisions qu'il avait portées en avant, obtenait des avantages signalés sur l'armée anglo-belge, postée aux Quatre-Bras. Toutefois les forces de cette armée n'étaient pas entièrement réunies, elle recevait à chaque instant des renforts par les routes de Bruxelles et de Nivelle, sur lesquelles elle était à cheval. Les trois divisions qui étaient engagées, suffirent long-temps pour tenir tête à l'ennemi;

elles le pressèrent même très vivement et lui firent éprouver de grandes pertes. Ney, à qui l'on avait recommandé de s'avancer le plus qu'il le pourrait sur la route de Bruxelles, afin de se placer entre les Anglais et les Prussiens, poursuivait vivement les premiers à mesure qu'ils cédaient le terrain. Déjà même ils ne tenaient plus qu'à la faveur du bois de Bossu, le long duquel régnait un chemin creux qui avait la forme d'un ravin. Des plateaux d'une assez grande largeur, qui étaient couverts de seigles et entrecoupés de fossés profonds, séparaient ce bois du chemin. C'était sur ces surfaces inégales qu'agissaient les carrés d'attaque et de défense. Les Anglais évacuèrent enfin ces plateaux et se retirèrent dans le bois, dont ils défendirent l'approche avec beaucoup de vigueur et de sang-froid. Plusieurs fois même ils essayèrent d'en sortir; mais ils furent constamment forcés de s'y rejeter, après des efforts plus ou moins opiniâtres. Les Français commençaient à s'y introduire, lorsque de fortes colonnes, venues par la route de Nivelle, couvrirent les plateaux; d'autres masses, qui s'étaient avancées par le bois même, en chassèrent les tirailleurs français, et les repoussèrent vigoureusement sur leurs lignes, qui furent forcées de faire un mouvement général

en arrière. Quoiqu'il s'opérât avec ordre et sans beaucoup de précipitation, les troupes en concevaient une sorte d'inquiétude. Le maréchal Ney ne semblait pas la partager, il est vrai. Il comptait sans doute sur son 1er. corps, auquel il expédia l'ordre de s'avancer en toute hâte. Mais quels furent son étonnement et son embarras, lorsqu'il apprit que Buonaparte en avait disposé? Comme il fallait prendre un parti sur-le-champ, il ordonna aussitôt au 8e. et au 11e. de cuirassiers, qui se trouvèrent sous sa main, de charger les premiers bataillons. Cette charge fut faite avec bravoure, mais sans succès. Le mouvement en arrière continua, et une foule de cuirassiers et de soldats, refluant à la débandade sur les derrières de l'armée, y semèrent l'épouvante. La foule des non-combattants prit la fuite, entraînant avec elle tout ce qu'elle rencontrait. Le village de Frasnes, qui était rempli de blessés, fut dans un bouleversement qu'il est impossible de décrire ; et la déroute, s'étendant avec rapidité, devint bientôt complète et des plus alarmantes.

Toutefois le mal n'était pas aussi grand qu'on l'avait cru d'abord, ou du moins il fut réparé promptement. Quelques escadrons de cavalerie légère de la garde et une division de cuirassiers, restés jusqu'alors en réserve, se por-

tèrent en avant et rassurèrent les fuyards; mais ils n'eurent pas besoin de donner. L'infanterie, qui se retirait en bon ordre, opposa bientôt aux Anglais une résistance qui les arrêta; et, puissamment secondée par l'artillerie qui faisait un feu terrible, elle rétablit peu à peu le combat. Ramenée jusque sur les hauteurs de Frasnes, elle y prit poste de nouveau, et ne se battit pendant tout le reste du jour que pour s'y maintenir.

Cependant le 1er. corps avait été inutile à St.-Amand, et lorsqu'il arriva, le 3e. corps était parvenu à regagner l'avantage sur les Prussiens, et leur avait même enlevé le village. En conséquence, ce corps reçut l'ordre de retourner dans la position qu'il venait de quitter, et parcourant ainsi le champ de bataille de la gauche à la droite et de la droite à la gauche, il ne fut utile sur aucun point.

Le feu continuait toujours avec la plus grande vivacité sur toute la ligne. Après avoir concouru à la prise de St.-Amand, la quatrième division du 2e. corps fit un mouvement sur sa droite pour se rapprocher de Ligny et s'opposer à une colonne prussienne qui menaçait de s'engager entre les deux villages pour se porter derrière le 3e. corps. Elle soutint en ce lieu un combat très vif, où fut tué

le général Girard qui la commandait. Mais c'était particulièrement vers Ligny que se trouvaient les plus grandes forces et qu'on faisait les plus grands efforts. Durant plus de cinq heures, les Prussiens s'y défendirent sans qu'il fût possible de les entamer. Peu à peu cependant les Français y pénétrèrent, non sans une peine infinie. Bientôt on n'y combattit plus que sur des monceaux de cadavres, de débris et de décombres, épars et ensanglantés. L'incendie ne tarda pas à augmenter l'horreur de ce théâtre de carnage, et les flammes, s'élevant en tourbillons au milieu d'une épaisse fumée qui dérobait les combattants aux yeux les uns des autres, devinrent des armes qui furent employées alternativement pour faire déserter un poste.

Cependant la canonnade ne se ralentissait pas un instant. L'artillerie paraissait faire un grand ravage parmi les colonnes prussiennes, qui, postées sur des coteaux en amphithéâtre et sur les plateaux qui les terminaient, se présentaient à découvert et recevaient tous les coups tirés des nombreuses batteries qui étaient dressées sur toute la ligne des Français. Ligny fut enfin emporté sur les sept heures et demie du soir; mais les Prussiens conservaient encore leurs positions sur les plateaux du Mou-

lin-de-Bussy, où leurs masses s'étaient concentrées. Napoléon, pour enfoncer leur centre et isoler entièrement leur droite qui se trouvait derrière St.-Amand, dirigea toute sa garde et sa réserve vers Ligny. Après avoir traversé ce village, elles se jetèrent, la baïonnette en avant, sur les carrés des ennemis, qui soutinrent le choc en déterminés. Alors le feu, qui avait paru se ralentir, recommença des deux côtés avec une extrême vivacité. Vainement les Prussiens tentèrent-ils de repousser une si formidable attaque, rien ne put résister à l'impétuosité des assaillants, qui partout se frayèrent un chemin par le plus horrible carnage. Des charges de cavalerie s'exécutèrent en même temps de part et d'autre; et il en résulta une épouvantable mêlée.

L'action se prolongeait cependant. A la fin un corps de cuirassiers qui, par une manœuvre habilement exécutée, avait passé entre St.-Amand et Ligny, prit en queue l'infanterie prussienne et la déconcerta par plusieurs charges hardies. Le courage des ennemis parut alors ébranlé. Enfoncés sur plusieurs points, ils se retirèrent sans cesser toutefois de se défendre opiniâtrément.

Tandis qu'on se battait à Ligny, le 3e. corps cherchait à occuper l'aile droite de l'armée

prussienne, pour détourner son attention de l'affaire dont le but etait de la déborder; mais le piege était trop évident pour qu'elle s'y laissât prendre. Elle s'aperçut bientôt que le centre pliait, et régla sur lui le mouvement de retraite qu'elle devait opérer et qui devint général. Elle ne se battit plus alors que pour soutenir la marche précipitée de ses colonnes, que les vainqueurs poursuivirent avec ardeur. Mais la fatigue et la nuit (il était dix heures du soir) forcèrent les Français de prendre quelque repos. Ils s'établirent sur les positions qu'ils venaient d'emporter, en avant de Ligny et de St.-Amand, laissant à l'ennemi les villages de Bry et de Sombreff, contre lesquels il ne se fit aucune autre tentative.

Ainsi se termina cette terrible affaire de Ligny, où Français et Prussiens signalèrent à l'envi les uns des autres la haine qu'ils se portaient (1). On fait monter à vingt-cinq mille hommes la perte totale de l'armée prussienne. Le feld-maréchal Blucher faillit à être fait pri-

(1) On prétend que dans la fureur qui les transportait, les combattants des deux nations, après s'être désarmés, luttaient corps à corps pour se terrasser. On dit même, ce qui toutefois paraît hors de toute vraisemblance, que des blessés, tombés à côté les uns des autres, se sont entr'égorgés.

sonnier. Ayant eu un cheval tué sous lui au commencement de la retraite, il fut renversé, et il ne dut son salut qu'à l'obscurité de la nuit, qui, pendant le tumulte de leur charge, empêcha les cuirassiers français de l'apercevoir. Le duc de Brunswick fut tué (1) par le

(1) Ce prince, qui se nommait Frédéric-Guillaume, s'étant laissé entraîner par son ardeur, au milieu du feu de la mousqueterie, une balle lui traversa la main, dont il tenait la bride de son cheval, lui entra dans le corps et lui perça le foie. Au bout de dix minutes il expira. Il était âgé de près de quarante-quatre ans, ayant pris naissance le 16 octobre 1771; c'était le quatrième fils du duc de Brunswick-Wolfenbuttel, mort le 10 novembre 1806, à Ottensen près d'Altona, des suites de la blessure qu'il avait reçue à la journée de Iéna. La mère de Frédéric-Guillaume était sœur de George III; et sa sœur est femme du prince régent d'Angleterre. En 1785, ce prince fut nommé successeur de son oncle Frédéric-Auguste, duc d'Oels et de Barnstadt, dans le cas où ce dernier mourrait sans lignée. Peu de temps après, Frédéric-Guillaume se rendit à Lausanne. Après avoir fait en Suisse une résidence d'environ deux ans, il fut nommé capitaine dans un régiment d'infanterie prussienne. En 1790, n'ayant encore que dix-neuf ans, il reçut le grand cordon de l'Aigle-noir. Il fit la guerre de 1792 contre la France révolutionnaire; et, à la fin de novembre de la même année, il reçut deux blessures qui ne furent guéries que long-temps après. En 1800, il fut promu au grade de major-général. En 1802, il reçut à Carlsruhe la main de la princesse Marie-Élisabeth Wilhelmine, petite-fille du margrave de Bade. Il passa au service d'Autriche et refusa d'être compris dans l'armistice

feu de la division que commandait Jérôme Buonaparte, événement dont les courtisans de ce roi déchu ne manquèrent pas de tirer un augure favorable, qui, toutefois, ne devait pas se réaliser.

Les Français perdirent douze mille hommes. Accablés de fatigue après les efforts continuels qu'ils avaient faits durant un combat aussi long que furieux, ils furent hors d'état de retirer d'une victoire payée par tant de sang, les avantages qu'elle semblait leur promettre. Si Buonaparte avait pu envoyer des troupes fraîches à la poursuite des Prussiens, il les aurait mis dans la position la plus désespérée; mais, s'apercevant bientôt qu'ils n'étaient point inquiétés, ils se rallièrent, et leur déroute se changea en une retraite qui s'effectua sans désordre comme sans obstacle.

Le 17, aussitôt que le jour parut, Buonaparte, après avoir laissé sous le commandement de Grouchy les 3e. et 4e. corps d'infanterie, avec la cavalerie du général Pajol, pour suivre les Prussiens, fit marcher sa réserve

---

qui suivit la bataille de Wagram. A la tête de quatorze mille hommes, il traversa un pays occupé par les Français. Il avait habillé ses troupes en noir, pour leur rappeler la mort de son père et l'insulte que Buonaparte avait faite à son tombeau.

de cavalerie, sa garde et le 6e. corps vers les Quatre-Bras, où il se porta lui-même, dans le dessein d'y attaquer les Anglais. Parvenu au-delà de Frasnes, il trouva l'armée du maréchal Ney sous les armes et prête à livrer un nouveau combat. Napoléon parcourut la ligne en observant avec attention les mouvements des Anglais, qui, conservant la même position que la veille, opéraient plusieurs manœuvres, d'après lesquelles on pouvait augurer qu'ils se disposaient à recevoir la bataille.

Il pleuvait continuellement depuis le matin, et les chemins de traverse que suivaient les troupes, déjà dégradés par des pluies antérieures, devenaient toujours plus difficiles pour l'artillerie. La marche du 6e. corps et de la garde en fut retardée, et en conséquence ils ne furent rendus à Frasnes que sur les onze heures. Toutes les forces de l'armée étant alors réunies, elle s'avança en ligne sur les hauteurs pour engager le combat; mais on ne tarda pas à reconnaître que les évolutions des Anglais n'avaient eu pour objet que de masquer une retraite (1). Les troupes qu'on venait de découvrir ne formaient qu'une

(1) Il paraît que le duc de Wellington se replia d'environ deux lieues sur Waterloo.

forte arrière-garde de cavalerie, destinée à protéger le mouvement qu'elles suivirent, lorsque les autres corps l'eurent complètement effectué. Buonaparte, sans perdre de temps, envoie ses lanciers et ses cuirassiers en avant, et se met en personne à la poursuite de l'ennemi. Toute l'armée s'ébranle immédiatement et s'avance avec rapidité sur le chemin de Bruxelles. L'ardeur des troupes était portée au plus haut degré; elles ne voyaient, dans la retraite parfaitement opérée des Anglais, qu'une déroute qui ne devait s'arrêter qu'à leur embarquement.

L'artillerie, les équipages et l'infanterie marchaient avec une sorte d'encombrement sur la route que couvrait une boue épaisse et noire. La cavalerie, allant sur les côtés, foulait de superbes moissons et les anéantissait. Les chevaux enfonçaient dans la vase jusqu'au ventre, ce qui ralentissait considérablement la marche de l'armée. On traversa le champ de bataille des Quatre-Bras, sur lequel étaient étendus, non-seulement les morts, mais aussi des blessés français qu'il n'avait pas encore été possible d'enlever. Buonaparte, avec son avant-garde, atteignit les Anglais à Genappe, petite ville, à la sortie de laquelle plusieurs escadrons de leur cavalerie furent

culbutés par des charges réitérées de la cavalerie française. Ils parvinrent cependant à mettre à couvert les derniers bataillons de leur infanterie, qui continuèrent leur retraite avec assez d'ordre.

L'armée française, livrée aux plus brillantes illusions, se flattait que les Prussiens, poursuivis par Grouchy, étaient dans la déroute la plus complète. Divisés en deux colonnes, ils se retiraient au contraire avec beaucoup d'ordre par Tilly et Gembloux, et se portaient du côté de Wavres, où ils devaient rencontrer leur 4e. corps; en conséquence ils suivaient une route parallèle à celle des Anglais, dont ils n'étaient séparés que par une faible distance, et avec lesquels ils communiquaient librement. Grouchy les atteignait quelquefois, mais sans faire une forte impression sur eux.

Buonaparte poursuivit les Anglais jusqu'à la nuit, et ne s'arrêta qu'à l'entrée de la forêt de Soignes, où ils lui opposèrent une résistance qu'il désespéra de surmonter ce jour-là (1). Il établit son quartier-général à la ferme de Caillou, près de Planchenois. Les masses prin-

(1) Buonaparte laissa, dit-on, échapper l'aveu que, de son côté, c'était un jour de fausses manœuvres.

cipales de l'armée campèrent à Genappe et aux environs de cette ville. Des torrents de pluie tombèrent toute la nuit.

Les Français étaient généralement persuadés que l'armée anglaise profiterait des ténèbres pour continuer sa retraite ; et ils ne doutèrent pas qu'ils ne dussent, le lendemain, arriver à Bruxelles, dont l'occupation entraînerait une révolution dans toutes les provinces belgiques. De prétendus déserteurs, c'est-à-dire des espions, assuraient que l'armée belge n'attendait qu'un combat pour passer entièrement du côté des Français. Le mensonge était évident ; car cette armée, dont aucun soldat n'avait quitté son poste, s'était battue avec ardeur aux Quatre-Bras.

Le 18 juin, à la pointe du jour, l'armée française prit les armes. Quelle fut sa surprise de voir que les Anglais avaient non-seulement conservé toutes leurs positions de la veille, mais qu'ils paraissaient disposés à les défendre! Buonaparte, qui avait recouvré toute sa confiance en lui-même et avait paru craindre qu'ils ne lui échappassent pendant la nuit, fut enchanté de les retrouver à son réveil. Ne pouvant contenir la joie qu'il en ressent, il s'écrie: *Je les tiens donc, ces Anglais!* Avec cette vive impatience qui le caractérise, il presse la

marche des colonnes restées en arrière, et sans prendre aucune autre information, sans connaître ni la position, ni les forces de l'ennemi, sans s'assurer si l'armée prussienne est bien contenue par le corps de Grouchy, il prend la résolution d'attaquer sur-le-champ.

L'armée française, qui, ce jour, consistait en quatre corps d'infanterie y compris la garde, et en trois corps de cavalerie, était forte d'environ cent mille hommes (1). Elle se trouva rassemblée, vers les dix heures, en avant de Planchenois, sur des hauteurs parallèles à celles qu'occupait l'armée anglaise. Celle-ci était postée sur les plateaux situés en avant de la forêt de Soignes, contre laquelle elle s'appuyait. Elle couvrait de la sorte les approches de Bruxelles, et était à cheval sur les deux routes de Nivelles et de Charleroi, un peu en avant du village de Mont-Saint-Jean, point où elles se réunissent pour pénétrer dans la forêt de Soignes, à l'entrée de laquelle se trouve le village de Wa-

(1) Dans la deuxième livraison du *Porte-feuille de Buonaparte*, publiée à Bruxelles, on trouve un état détaillé des troupes françaises qui ont combattu à Waterloo: elles s'élevaient à cent-dix mille hommes.

terloo, où le duc de Wellington avait établi son quartier-général.

Tout l'espace compris entre le sommet du Mont-Saint-Jean, qui présente un plateau d'une assez vaste étendue, et la ferme de la Haie-Sainte, qui est au pied et un peu en avant de ce Mont, était couvert d'infanterie, formant des masses serrées. C'etait là le centre de l'armée anglaise, auquel la Haie-Sainte servait de point d'appui, en même temps qu'elle était en quelque sorte la clé de leur position.

Le grand plateau du Mont-Saint-Jean, qui toutefois diminue considérablement de largeur le long de la forêt de Soignes, s'étendait des deux côtés. Toutes les hauteurs qui dominent la plaine et les deux routes, étaient garnies de troupes et d'un grand nombre de batteries. Elles masquaient entièrement le terrain situé entre elles et la forêt, terrain qui était occupé par de fortes réserves de cavalerie.

La droite des Anglais était à cheval sur la chaussée de Nivelles, comme leur centre l'était sur celle de Charleroi. Elle s'étendait jusqu'au village de Merke-Braine, dans la direction de Braine-la-Leude, ayant devant elle la ferme d'Hougoumont, qu'environnait un bois coupé par des ravins, et qui se trou-

vant placée un peu à droite de la chaussée de Nivelles, était, pour cette aile, ce que la Haie-Sainte était pour le centre. De fortes colonnes avaient été mises en échelons sur tout l'espace compris entre Hougoumont et le plateau.

La gauche, qui était couverte également par un ravin et par la ferme de Ter-la-Haie, se prolongeait obliquement vers Frischemont, et elle s'étendait jusque derrière Smouhen, où étaient les troupes brunswickoises.

Buonaparte attendait avec impatience que toutes ses forces fussent réunies. Retardées dans leur marche par les mauvais chemins, ses troupes arrivèrent enfin. Quoique mouillées et excédées de fatigue, elles montrèrent la plus vive ardeur à l'aspect d'un ennemi qu'elles se croyaient sûres de vaincre. A l'instant même, elles furent distribuées de façon à présenter un front parallèle à celui des Anglais.

Le 2e. corps se forma sur les hauteurs, en avant d'un observatoire, situé en face et à peu de distance d'Hougoumont. Ce corps, qui touchait par sa droite à la route de Bruxelles, et par sa gauche à celle de Nivelles, devait marcher contre la droite des Anglais. Le 1er. corps, qui constituait le centre, s'appuyait, à gauche, sur le chemin de Bruxelles, et s'étendait jusque

vis-à-vis Ter-la-Haie. Le 6e. corps terminait la ligne sur la droite. La garde était en réserve sur les hauteurs de Planchenois, et la cavalerie, répartie sur les divers points, garnissait plus particulièrement les deux ailes et surtout la droite.

Toutes ces positions prises, Buonaparte alla se placer sur un mamelon situé à la droite de la route de Bruxelles, près de la ferme de la Belle-Alliance, point d'où il pouvait découvrir tous les mouvements des deux armées. Il paraissait être extrêmement agité. Le ciel était orageux, et il tombait par intervalle des averses qui n'étaient pas de longue durée. Ce temps se soutint toute la journée.

L'ordre de commencer le feu fut donné par Buonaparte sur les dix heures. Ainsi l'action la plus mémorable qui ait signalé une période si fertile en combats sanglants, allait s'engager entre deux armées qui brûlaient également d'en venir aux mains. L'une voulait recouvrer entièrement son ancienne réputation, et couronner par une victoire éclatante le succès qu'elle avait obtenu l'avant-veille. Elle sentait aussi que c'était l'unique moyen de légitimer, s'il était possible, la criminelle défection par laquelle elle avait uni son sort à celui de Napoléon. L'autre armée avait de même une réputation brillante à sou-

tenir ; et les destinées de l'Europe étaient, en grande partie, remises entre ses mains. Elle ne pouvait ignorer qu'il allait dépendre d'elle de prévenir le retour des invasions, des bouleversements et de tous les fléaux qui, depuis un quart de siècle, avaient désolé cette partie du monde, et qui s'étaient même, plus ou moins, étendus sur tout l'univers.

Buonaparte allait combattre pour conserver la couronne qu'il était venu ressaisir contre tous les principes du droit des gens, et contre la foi des traités. A ce motif, si puissant sur l'esprit du plus ambitieux des hommes, se joignait l'ardent desir de triompher d'un capitaine dont la réputation pouvait déjà balancer la sienne. Ni lui ni Wellington ne s'étaient point encore trouvés en présence sur les champs de bataille ; on ne savait à laquelle donner la préférence, ou de l'impétuosité de l'un, ou de la circonspection de l'autre. Les événements de la journée allaient faire cesser, sans doute pour jamais, cette incertitude, et ajouter à la renommée du vainqueur tout ce que devait perdre celle de son adversaire.

La division de Jérôme Buonaparte, qui faisait partie du 2ᵉ. corps, se porta la première en avant, et attaqua avec vivacité la ferme

d'Hougoumont, dont les bâtiments avaient été percés de meurtrières par les fantassins qui les occupaient en force, et qui s'y battaient avec une extrême opiniâtreté. Des bataillons et des escadrons furent en même temps dirigés contre les masses postées derrière cette ferme, où elles envoyaient continuellement des renforts. L'action s'engagea bientôt sur la droite avec la même ardeur; et le centre s'avançant par degrés pour suivre le mouvement des deux ailes, le feu devint général. Tout annoncait que l'affaire serait des plus chaudes. Après une heure d'un combat très vif, les Anglais parurent se replier, et l'armée française resserra ses approches. L'artillerie se porta en avant sur toute la ligne, et les colonnes la suivirent.

La ferme d'Hougoumont continuant à opposer la plus forte résistance, Buonaparte, pour ne pas perdre des moments précieux, résolut, au bout de deux heures, de porter sur un autre point des coups plus décisifs. Une nombreuse colonne de cavalerie passa de la gauche à la droite, et des forces considérables furent mises en mouvement pour attaquer la ferme et la Haie-Sainte, en la tournant. Cette attaque ne tarda pas à s'effectuer. Une artillerie formidable faisait d'affreux ravages de l'un et de

l'autre côté. Les Français s'avancèrent avec une audace toujours croissante, et les Anglais les reçurent avec le plus grand sang-froid.

Quoique la position du centre et de l'aile droite fût alors le théâtre principal de l'action, le feu était loin d'avoir diminué sur les autres points, et principalement vers Hougoumont, où la lutte devenait, au contraire, toujours plus opiniâtre. Les Français, sans être rebutés par les pertes énormes qu'ils essuyaient, revenaient sans cesse à la charge sur un terrain inégal et coupé, où, à chaque pas, ils étaient arrêtés par de nouvelles masses qui, cachées derrière les exhaussements du sol, n'étaient aperçues que lorsqu'on les abordait. On se disputait le terrain pied à pied, et l'on ne cédait, de part et d'autre, qu'après avoir épuisé tous les moyens de résistance. Les moindres mamelons, les plus médiocres enfoncements étaient souvent pris et repris plusieurs fois. Les charges de cavalerie se renouvelaient sans cesse, et le champ de bataille se jonchait de morts. Enfin on montrait de part et d'autre une égale furie, et la défense était tout aussi opiniâtre que l'attaque était impétueuse.

Dans cet état des choses, Buonaparte disposa tout pour faire marcher contre le Mont-Saint-Jean de fortes colonnes, la baïonnette

en avant, tandis que la cavalerie des ailes chargerait les points qui paraissaient peu soutenus; mais ce mouvement ne pouvait s'exécuter tant que les deux fermes qui couvraient la ligne de l'armée anglaise, et qui en étaient comme les boulevards, continueraient à tenir. En conséquence, on redoubla d'efforts pour s'en emparer; et les Anglais, après avoir épuisé toutes les ressources d'une défense dirigée avec habileté et soutenue avec courage, furent forcés d'abandonner la Haie-Sainte, à moitié démolie par les coups de canon qui l'avaient criblée.

Cependant la ferme d'Hougoumont résistait toujours. Plusieurs fois les Français pénétrèrent dans les vastes cours qui l'environnaient; mais ils ne purent s'y établir. Dans l'impossibilité d'en débusquer autrement l'ennemi, ils y mirent le feu. L'incendie fit en peu de temps des progrès si rapides, que les Anglais furent réduits à évacuer la ferme, en y laissant un assez grand nombre de blessés, qui, dans l'impossibilité où ils étaient de se mouvoir, périrent au milieu des flammes.

Les deux points d'appui de la ligne anglaise enlevés, l'armée française, bravant tous les obstacles avec la plus incroyable intrépidité, gagna sensiblement du terrain. On ne tarda pas à passer le ravin qui couvrait la gauche de l'en-

nemi, et ce fut seulement alors que purent s'effectuer les grandes charges qui avaient été ordonnées, et dont l'objet était d'enfoncer le centre des Anglais (1), pour pénétrer jusqu'au défilé de la forêt de Soignes. Une première colonne d'attaque s'avança vers le Mont-St.-Jean, où le combat le plus épouvantable s'engagea. La cavalerie française s'élança en même temps vers les plateaux pour les enlever; mais elle fut à son tour assaillie par la cavalerie ennemie, qui sortit en masse des sinuosités où elle était cachée. Des charges successives s'opèrent, et n'ont pour résultat qu'un horrible carnage. De nouvelles colonnes s'avancent, et les charges recommencent. Trois fois la position est sur le point d'être forcée, et trois fois, après des prodiges de valeur, les Français sont arrêtés. Jamais spectacle plus affreux ne frappa les yeux, que celui qu'offrirent ces assauts réitérés donnés par la cavalerie. Continuellement on voyait, de chaque côté, se détacher de nouvelles masses qui, tombant les unes sur les autres, cherchaient respectivement à s'écraser. Le choc des escadrons était épouvantable. Ceux-

(1) Le duc de Wellington devait être fortement en garde contre cette manœuvre, que le maréchal Soult avait déjà tentée vainement contre lui en Espagne.

ci, confondus entre eux et combattant avec fureur, ne disparaissaient que par leur destruction totale. Tout le plateau et les pentes du Mont-St.-Jean étaient couverts de cette horrible mêlée, dont les mouvements s'exécutaient avec une rapidité si grande que l'œil avait de la peine à les suivre. Des milliers d'hommes et de chevaux tombaient au même instant, frappés par le fer et par le feu, et les vides opérés dans les rangs étaient remplis avec promptitude, ou pour mieux dire avec empressement.

Durant plus de trois heures, les divers corps de la cavalerie française se firent anéantir de la sorte sans aucun fruit. Ce ne fut pas toutefois sans éprouver une perte énorme que les Anglais repoussèrent ces trois assauts. Le duc de Wellington se porta, à diverses reprises, au milieu du feu pour se montrer aux soldats et les rassurer par sa présence. Le prince d'Orange, qui se trouvait à l'aile droite, fut blessé à la tête de ses troupes (1). Peu s'en fallut, dit-on, que les Anglais

(1) Ce jeune prince fut atteint, au bras gauche, d'une balle qui alla ensuite se loger dans l'épaule. Quelques instants auparavant, entraîné trop loin par son ardeur, il avait été enveloppé et pris par les Français. Un bataillon, qui courut à son se-

ne fussent enfoncés. On prétend même que, durant un long espace de temps, le plus grand désordre régna sur leurs derrières, et qu'ils firent rétrograder leurs équipages, qui filèrent avec une extrême confusion sur la route de Bruxelles.

Si les ennemis commencèrent alors à s'étonner et à concevoir de vives alarmes, il y avait aussi beaucoup d'inquiétude et d'hésitation dans l'armée française. Un profond silence

---

cours, parvint à le délivrer. Le prince détache alors la décoration de son ordre, et la jette au milieu du bataillon, en s'écriant: « Mes enfants, vous l'avez tous méritée ! » Elle fut aussitôt attachée au drapeau, aux cris répétés de *Vive le prince héréditaire !* Tous les soldats jurèrent de la défendre jusqu'à la mort, et, dans le jour même, plusieurs scellèrent ce serment de tout leur sang. Cependant Buonaparte exprimait sa surprise de ce que les troupes belges ne venaient pas le joindre. Partout où les Français les rencontraient, ils leur criaient de se réunir à eux et de ne pas combattre l'empereur. C'était en vain : les Belges n'avaient pas été préparés à la trahison par de longues et perfides manœuvres. D'ailleurs Buonaparte et son gouvernement étaient détestés dans la Belgique, par toutes les classes de la société, et principalement par le peuple, ce qui ne signifie pas, il est vrai, qu'il n'y eut point de partisans ; car on rapporte qu'un riche habitant de Bruxelles avait fait préparer, dans la soirée du 18, un grand souper pour Napoléon, et que d'autres en avaient fait autant pour ses principaux officiers,

avait succédé aux cris de joie et aux acclamations des soldats, d'abord si sûrs de la victoire. On voyait, à l'exception de l'infanterie de la garde, toutes les troupes engagées et exposéesauf eu le plus meurtrier. L'action continuait toujours avec la même violence, et cependant elle n'amenait aucun résultat.

Il était près de sept heures du soir. Buonaparte, qui était toujours resté sur le plateau où il s'était placé au commencement de la bataille, contemplait le carnage d'un œil féroce. Loin de craindre de pousser à bout une armée dont la confiance en lui était sans bornes, il ne cessait d'envoyer des troupes fraîches, de donner l'ordre de charger à la baïonnette, ou d'enlever les positions. Plusieurs fois on lui annonça que les troupes paraissaient ébranlées. « En avant ! répondait-il, en avant ! » Un général lui fit demander comment il pourrait soustraire ses troupes à l'effet d'une batterie qui les foudroyait. « S'en emparer ! » dit-il, et il tourna le dos à l'aide-de-camp. Un officier anglais, blessé et prisonnier, lui fut amené ; il lui demanda quelle était la force de l'armée anglaise. L'officier lui répondit qu'elle était très nombreuse, et qu'elle venait de recevoir soixante mille hommes de

renfort (1). « Tant mieux, reprit-il, plus il y en aura, plus nous en battrons. »

Cependant toutes les tentatives contre le centre de l'armée anglaise avaient échoué ; mais Buonaparte n'avait pas oublié son axiome favori, que la victoire appartient au plus opiniâtre. Sa garde n'avait point encore donné, et il comptait sur elle pour arracher une victoire disputée si long-temps. Déjà même il s'apprêtait à la faire marcher, lorsque des décharges de tirailleurs se firent entendre à l'extrémité de la droite, et répandirent l'inquiétude dans toute l'armée. Le bruit que des colonnes prussiennes s'avançaient sur les derrières, circula de rang en rang. Des aides-de-camp vinrent successivement apporter cette nouvelle à Buonaparte. « Allez, leur dit-il, » vous avez eu peur. Approchez sans crainte » des colonnes qui débouchent, et vous verrez que ce sont celles de Grouchy. » Mais il fallut se rendre à l'évidence, lorsque les colonnes, qui se déployèrent à mesure qu'elles arrivèrent, assaillirent la droite des Français. Le 6e. corps, qui était à l'extrémité de la ligne, se forma en potence pour soutenir le

(1) Il paraît que, par ce renfort, l'officier anglais entendait le secours dont il est question plus bas.



choc et recevoir ces nouveaux ennemis, que, cependant, on disait coupés et poursuivis par Grouchy, qui avait manœuvré de façon à les mettre entre deux feux. Rien n'était plus faux que cette supposition. Grouchy, qui avait suivi les Prussiens dans leur retraite sur Wavres, s'y trouvait encore à l'instant même où on le disait prêt à paraître. Les deux armées anglaise et prussienne, qui s'étaient retirées sur une ligne parallèle, n'étaient séparées l'une de l'autre que par un espace d'environ deux lieues. Elles pouvaient communiquer et se prêter de mutuels secours. Le duc de Wellington ne s'était même décidé à recevoir la bataille, qu'assuré qu'il serait soutenu par plusieurs corps de l'armée prussienne. En conséquence, le feld-maréchal Blucher avait dirigé, vers St.-Lambert et Frischemont, le 4e. corps de son armée, qui était commandé par le général Bulow. Il s'était mis lui-même à la tête de deux autres corps et d'une nombreuse cavalerie, pour se porter, par Ohain, sur la ligne d'opérations, et effectuer sa jonction avec l'armée anglaise.

Tous ces mouvemens s'étaient opérés à l'insu de Grouchy, qui n'avait atteint qu'une très faible portion de l'armée prussienne, puisque ce n'était que le corps du général Thielman,

qui, favorisé par la nature du terrain, disputa long-temps le passage de la Dyle, et opposa ensuite au général français une résistance assez opiniâtre pour en retarder considérablement la marche, et le tenir assez éloigné du lieu où l'affaire devait se décider, pour qu'il ne pût y prendre part.

L'arrivée des Prussiens changea totalement l'état des choses. Les Français avaient conservé jusqu'alors une supériorité qui leur promettait la victoire; mais ils furent, à leur tour, menacés d'un grand revers. Buonaparte, soit qu'il crût, soit qu'il ne crût pas au danger (1), parut ne penser qu'à poursuivre l'exécution de son premier plan. Tandis que le 6e. corps, qui s'était porté au-devant des Prussiens, s'oppose à leurs progrès, il forme une quatrième colonne d'attaque, presque entièrement composée de sa garde, et il la dirige, au pas de charge, sur le Mont-Saint-Jean. Ces vieilles troupes s'ébranlent, et s'avancent vers le plateau avec l'intrépidité qu'on pouvait attendre d'elles. Disposés par échelons, leurs bataillons se suivent de près, et présentent une formidable co-

(1) On dit cependant qu'il changea de couleur lorsqu'il apprit que c'étaient les Prussiens, et non le corps de Grouchy, qui s'avançaient.

lonne, à la tête de laquelle marche la jeune garde, conduite par le maréchal Ney. La vieille la soutient, commandée par Buonaparte en personne. Cette élite se trouve bientôt en présence des carrés ennemis. Elle les aborde avec audace, et les charge à plusieurs reprises; mais partout elle rencontre un mur d'airain et de feu. Ces redoutables grenadiers veulent en vain resserrer leurs rangs, éclaircis sans interruption par de nouveaux et inévitables coups. Frappés de toutes parts, ils hésitent, ils s'arrêtent, et sont sur le point de plier. Le carnage est horrible; la surface peu étendue, qui sert de théâtre à cet affreux combat, se couvre de morts; et une foule de blessés, se retirant sur les derrières, font passer dans toutes les ames l'abattement et la désolation.

Alors les masses ennemies, jusque-là immobiles, se portent à leur tour en avant. Soutenues par une cavalerie immense, elles fondent sur les Français, qui ne pouvaient plus leur en opposer aucune, la leur étant alors anéantie. Les rangs se rompent, et ceux que la mort n'a pas atteints, refluent en désordre vers leurs premières positions, dans l'espoir de s'y rallier.

Ce mouvement offensif des Anglais fut pour eux le signal de la victoire. Il s'effectua en même temps sur tout leur front, et partout ils

trouvèrent les Français hors d'état de repousser une attaque aussi vive qu'inattendue. Vainement les généraux qui possèdent le plus la confiance des soldats, s'efforcent-ils de les porter à se tenir du moins sur la défensive; vainement Buonaparte réunit-il, pour faire une dernière tentative, quelques bataillons de la vieille et de la jeune garde, qui n'ont point encore donné, et les conduit-il lui-même à l'ennemi (1). Intimidée par tout ce qui se passe autour d'elle, et d'ailleurs écrasée par le nombre, cette faible réserve est bientôt culbutée, et en-

---

(1) On rapporte que Buonaparte feignit seulement de vouloir charger, qu'il le fit à plusieurs reprises, et qu'à chaque fois, Bertrand et Drouot se jetèrent à la tête de son cheval, en s'écriant : « Sire, qu'allez-vous faire? Songez que le salut de la » France (ces messieurs se seraient exprimés plus juste, en » disant le salut de la faction qui vous a ramené) et de l'ar- » mée est en vous seul : tout est perdu s'il vous arrive mal- » heur. » Buonaparte cédait aussitôt. Jérôme, son frère, voyant ce manège, poursuit-on, s'approcha d'un officier-général, et lui dit à voix basse : « Est-il possible qu'il ne cherche pas la » mort ici ? Jamais il ne trouvera une plus belle sépulture. » Jérôme ne savait pas, ou du moins il oubliait, que le desir de conserver ou de recouvrer le pouvoir sera toujours plus fort que la honte dans le cœur de Napoléon. Celui-ci, soupçonnant ce que disait son frère, éloigna cet observateur importun et l'envoya plusieurs fois sous la mitraille.

traîne dans sa fuite tout ce qui soutenait encore un combat désespéré.

Cependant les colonnes prussiennes, arrivées sur la droite, continuaient à s'avancer avec ardeur. Les troupes françaises qui se trouvaient sur ce point, retardaient, autant qu'elles le pouvaient, la marche des ennemis; mais elles perdaient insensiblement du terrain. Enfin les Prussiens étaient près de gagner la route, lorsqu'on vit la garde, repoussée, éparse et réduite à un petit nombre d'hommes, se retirer précipitamment. Il ne fut plus possible alors de contenir l'épouvante générale. L'armée en un instant se déborde comme un torrent. Les canonniers abandonnent leurs pièces; et l'artillerie, l'infanterie et la cavalerie, entièrement confondues, ne présentent plus qu'une masse informe qui se sauve à travers champs, et que rien ne peut arrêter. Aucun commandement ne pouvait plus se faire entendre; il n'existait pas un bataillon derrière lequel on pût se rallier; et rien n'ayant été prévu pour assurer la retraite, comment aurait-on pu s'opposer à une déroute si complète, et jusqu'alors inouïe dans les armées françaises, quoique déjà frappées de tant de revers? La garde elle-même, cette inébranlable phalange, qui avait toujours été le point de ralliement des autres

corps, et qui leur servait de rempart, avait été terrassée et fuyait dispersée.

L'ennemi, s'apercevant du bouleversement de l'armée française, détache sur-le-champ une nombreuse cavalerie pour la poursuivre. Les équipages de la maison de Buonaparte, arrêtés aux environs de la ferme où il avait logé, deviennent en grande partie la proie des Prussiens(1). Tous les canons qui avaient été mis

(1) Plusieurs papiers importants furent trouvés dans le porte-feuille de Buonaparte. Le plus remarquable de tous est la proclamation suivante, qu'il avait composée ou fait composer d'avance, comme s'il était sûr de la victoire.

Proclamation aux Belges et aux habitants de la rive gauche du Rhin.

« Quelques succès éphémères de mes ennemis vous ont détachés un moment de mon empire. Dans mon exil, sur un » rocher battu par la mer, j'ai entendu vos plaintes. Le Dieu » des armées a décidé du sort de vos belles provinces. Napo- » léon est au milieu de vous; vous êtes dignes d'être français. » Levez-vous en masse; réunissez-vous à mes phalanges in- » vincibles pour exterminer les débris de ces barbares, vos » ennemis et les miens. Ils fuient, la rage et le désespoir dans le » cœur.

» Au palais impérial de Lacken, le 19 juin 1815.

» *Signé* Napoléon. »

Le même porte-feuille renfermait aussi, outre l'état détaillé des

en batterie et étaient restés sur le terrain où ils avaient manœuvré, tombèrent en même temps au pouvoir de l'ennemi. Enfin, en moins d'une demi-heure, tout le matériel disparut.

---

troupes françaises qui avaient combattu à Waterloo, et qui se montaient à cent dix mille hommes, un état de recette et de dépense, écrit de la propre main de Buonaparte. Voici cette dernière pièce :

Premier quartier de la liste civile, non payé.

En 1814	6,250,000 fr.	
Honoraires, comme membre de l'Institut.	300.	
(Il ne négligeait rien.)		
A-compte de l'arriéré dû en 1815.	2,992,622,	64 c.
Le montant du trésor de la couronne, au premier juin 1815, était de. . . .	128,300,857.	
Dettes à payer à la reine Hortense. .	312,163.	
Au prince Joseph.	1,000,000.	
Au maire du Havre	100,000.	
Payé au grand-aumônier.	34,652.	
Au maréchal Bertrand.	783,986.	
Pour l'illumination du Champ-de-Mai.	83,000.	

Enfin on assure que les objets suivants, qui ont été exposés en public, à Londres, ont été également trouvés sur le champ de bataille de Waterloo.

Une grande quantité d'armes, de cuirasses, d'ordres, de décorations, de boulets, etc.

L'épée que Buonaparte portait dans le combat.

Les Anglais et les Prussiens ayant opéré complètement leur jonction, Wellington et Blucher se rencontrèrent à la ferme de la Belle-Alliance. Les deux généraux s'embrassèrent en présence des officiers de leur état-major, attendris jusqu'aux larmes. « Mes soldats, dit » Wellington, ont soutenu depuis dix heures » du matin un rude combat; je voudrais les » épargner, ce sont mes enfants; ils ont fait » des miracles. » Prenant la main du général anglais (1), Blucher répond qu'il va lui-même poursuivre les Français, et commander jus-

---

Le bâton du maréchal Ney.

Un baudrier brodé, d'un goût exquis, et annonçant la dignité de grand-maréchal.

Un autre magnifique baudrier donné par Napoléon à Bertrand.

La garde-robe de Napoléon, consistant en superbes habits de cérémonie, parfaitement brodés, en épées de grande parure, etc.

Tout le costume que Napoléon avait au Champ-de-Mai.

La garde-robe de l'impératrice Marie-Louise, composée de robes d'une magnificence extraordinaire. (On peut douter de l'exactitude de cet article.)

Des baudriers, des sabres de manufactures turques, rapportés d'Égypte par Buonaparte.

(1) Le duc de Wellington donna l'ordre à ses troupes de pousser trois houzzas, ou acclamations, en cessant la poursuite des fuyards.

qu'au dernier homme et au dernier cheval. La cavalerie prussienne, étant fraîche, se hâte de prendre les devants, et ne donne pas un instant de relâche aux fuyards, dont la foule, ainsi pressée, franchit avec rapidité les deux lieues qui séparaient du champ de bataille la ville de Genappe. On croyait pouvoir y passer la nuit. Pour opposer quelques obstacles à l'ennemi, on s'empresse d'accumuler des voitures et de barricader l'entrée de la rue principale. Quelques pièces sont aussi mises en batterie; des bivouacs s'établissent dans la ville et aux environs, et les soldats se répandent dans les maisons pour y chercher des vivres. A peine ces dispositions sont-elles faites, que l'ennemi se présente; quelques coups de canon, tirés sur la cavalerie qui débouche, jettent partout l'épouvante; le camp se lève, et la retraite, ou plutôt la déroute, recommence avec plus de confusion que jamais. Elle dura toute la nuit. A chaque instant la cavalerie prussienne atteignait les fuyards. La terreur était si grande parmi eux, que, sans songer à se défendre, des groupes nombreux de cavaliers et de fantassins, bien armés, se laissaient frapper par de misérables lanciers qu'ils auraient mis eux-mêmes en fuite uniquement en faisant volte-face.

Le 19, à la pointe du jour, les tristes débris de l'armée française arrivèrent, partie à Charleroi, partie à Marchiennes, où ils s'empressèrent de repasser la Sambre. Cette armée, naguère si brillante, offrait un aspect d'autant plus affreux, qu'un grand nombre de blessés l'avaient suivie, soit à pied, soit montés sur des chevaux de trait. Pâles, défaits, couverts de lambeaux ensanglantés, ils retraçaient vivement à la mémoire les scènes de carnage qui venaient de se passer.

Les équipages qui, à mesure qu'ils approchaient de la rivière, étaient retardés dans leur marche par ceux qui les précédaient, s'entassaient sur les chemins qui aboutissent aux ponts de Charleroi et de Marchiennes. La cavalerie ennemie les surprit au milieu de cet encombrement. Alors les voituriers effrayés coupent les traits de leurs chevaux, et, suivis de tout ce qui les environnait, ils courent à la débandade vers les ponts et le long de la rivière pour y chercher un passage. Tout ce qui restait d'artillerie (1) et de matériel tombe alors

(1) On prétend que de l'immense artillerie qu'avait emmenée Buonaparte, il n'est pas rentré en France plus de cinquante pièces de canon. Parmi celles qui furent prises, plusieurs portaient le chiffre de Louis XIV, quelques-unes, les mots *liberté*, *égalité*, et le plus grand nombre, le chiffre de Napoléon.

au pouvoir de l'ennemi, qui fit aussi un grand nombre de prisonniers.

Cette partie de l'armée qui, après avoir mis la Sambre entre elle et les Prussiens, avait cru pouvoir s'arrêter, et avait établi ses bivouacs dans les vergers et les prairies qui bordent cette rivière sur la droite, les leva aussi en toute hâte, lorsqu'elle fut avertie de l'approche de l'ennemi par l'extrême confusion qu'elle occasionnait. Sans attendre aucun ordre, sans chercher à couper les ponts, sans se donner le temps de se reconnaître, on se remet à fuir dans le plus grand désordre; tout part à-la-fois, et chacun se dirige à son gré (1).

A peu de distance de Charleroi, on rencontre deux routes, dont l'une conduit à Avesnes et l'autre à Philippeville. N'ayant aucune donnée sur la direction qu'elle doit prendre, la foule des fuyards se divise en deux parties, dont la plus nombreuse suit la route qu'elle

---

(1) Un grenadier de la garde ayant poussé à plus de soixante lieues de Charleroi, arriva dans une ville d'un département de l'Est, le jour même où l'on venait d'y chanter le *Te Deum* pour la victoire remportée à Ligny, sur les Prussiens. Interrogé, il raconte le désastre du 18; on le prend pour un imposteur, un traître, un royaliste, et on le conduit en prison. Les nouvelles apportées par le courrier du lendemain, proclamèrent son innocence et le firent remettre en liberté.

avait tenue en venant et se porte sur Avesnes. L'autre se dirige vers la gauche et marche vers Philippeville. Mais, en même temps, un très grand nombre d'hommes isolés, qui ne songent qu'à éviter les poursuites de la cavalerie prussienne, se jettent dans les forêts voisines. Ainsi l'armée se dispersa de plus en plus, et elle disparut presque en totalité (1).

Cependant on ne savait ce qu'était devenu l'auteur d'un si affreux désastre. Les uns assuraient qu'il avait péri dans la mêlée ; d'autres prétendaient qu'ayant chargé plusieurs fois à la tête de sa garde, il avait été démonté et fait prisonnier. La même incertitude régnait à l'égard du maréchal Ney, qui avait eu deux chevaux tués sous lui, mais qui ne fut pas assez heureux pour trouver la mort dans les champs de Waterloo.

Buonaparte (2), à l'instant où les derniers

---

(1) Des officiers français, qui se sont trouvés à l'une et à l'autre, ont assuré que la déroute de Moscou a été moins désordonnée que celle de Waterloo, parce que, dans celle-ci, les généraux et les chefs de corps, à l'exemple de leur empereur, ont tout abandonné et se sont sauvés où ils ont pu.

(2) Les détails qu'on va lire, qui sont extraits d'un rapport fait par un officier anglais, nous ont paru offrir un tel caractère de vérité, ou du moins de vraisemblance, que nous avons cru ne devoir pas les passer sous silence.

bataillons de la garde avaient été culbutés, s'était jeté dans un verger attenant à la ferme de la Belle-Alliance. Il fut trouvé là par deux

---

« Buonaparte prit à la ferme de la Belle-Alliance, un guide, nommé Lacoste, de qui on a tiré les particularités suivantes :

» Les mains liées derrière le dos, pour qu'il ne pût s'échapper comme un autre homme avait fait, Lacoste fut conduit à une seconde maison qui lui appartenait, et en face de laquelle Napoléon avait couché. Voyant que les soldats la pillaient et la renversaient, cet homme jeta les hauts cris. Buonaparte lui demanda pourquoi il criait ainsi ? Il répondit : « Parce que vos soldats démolissent ma maison, et que ma famille n'a pas où reposer la tête. » Buonaparte reprit : « Ne » savez-vous pas que je suis empereur et que je puis vous dé» dommager au centuple. » Lacoste fut mis sur un cheval immédiatement entre Buonaparte et son premier aide-de-camp; et sa selle était attachée à celle d'un cavalier qui le suivait. On alla un peu au-delà de la Belle-Alliance. Buonaparte se plaça sur une petite éminence, du côté opposé. De là il dominait les lignes des deux armées. Il fit d'abord cette remarque : « Avec quelle » précision ces troupes se mettent en bataille ! comme cette ca» valerie se forme bien ! Regardez ces chevaux gris (les Écos» sais). Qui sont ces beaux cavaliers ? Ce sont de braves » troupes; mais dans une demi-heure, je les taillerai en pièces.» Voyant que les vides faits dans les escadrons anglais, par son artillerie, étaient remplis à l'instant même, il s'écria : « Quelles » braves troupes ! comme elles travaillent ! elles travaillent » bien, très bien ! » Il demanda à Lacoste des détails sur tous les objets qui l'environnaient. Il paraissait les connaître parfaitement et tenait une carte de la main gauche. Sans cesse il ti-

grenadiers égarés comme lui, qui le conduisirent ensuite à travers les partis prussiens répandus dans les campagnes, et dont le plus

---

rait de la poche de sa veste de grosses prises de tabac, dont il prenait avec force environ la moitié et il jetait le reste, en agitant violemment le bras, le pouce et le doigt, comme s'il avait de l'humeur. Souvent il posait sa main gauche sur le cheval du guide, pour parler à l'aide-de-camp, qui était de l'autre côté. Voyant Lacoste baisser la tête, à cause de la grêle de balles qu'envoyaient les ennemis, il lui dit : « Ne remuez pas, » mon ami; un coup de fusil vous tuera aussi bien par derrière » que par devant, et il vous fera une plus vilaine blessure. » Vers cinq heures et demie il entendit le feu des Prussiens à la droite de son arrière-garde. Il mit sa main sur le cou du cheval de Lacoste, et voyant que la cavalerie anglaise faisait, de droite à gauche, une charge terrible qui menaçait de l'envelopper, il s'écria : « Il faut nous sauver ! » Il se retira, avec tout son état-major, à environ vingt toises, le long du chemin. Il fit halte à dix toises de la Belle-Alliance. Ayant pris sa lorgnette, il vit la cavalerie anglaise pêle-mêle avec les troupes françaises qu'elle taillait en pièces. Il s'écria : « Ils sont terribles, ces che» vaux gris ! Il faut nous dépêcher ! » Alors tous prirent le galop jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé Charleroi. Ils firent halte et dressèrent une tente sur l'herbe, vers neuf heures du soir. On plaça des viandes sur une chaise, et Buonaparte mangea pour la première fois depuis quatorze heures. Il avait le dos au feu, et s'entretenait avec un cercle de neuf personnes, dont le guide avait eu ordre de tenir les chevaux. A deux heures du matin, on se sépara. Chacun prit son cheval, et un valet donna une pièce d'or à Lacoste. »

grand nombre étaient occupés à piller les équipages. Malgré l'obscurité de la nuit, Napoléon fut reconnu plusieurs fois par des soldats, qui se dirent l'un l'autre, à voix basse : *voilà l'empereur! voilà l'empereur!* A ces mots, il s'éloignait le plus vite qu'il pouvait. Qu'étaient alors devenues ces bruyantes acclamations qui se faisaient entendre, lorsqu'il paraissait au milieu de son armée, et dont elle l'avait encore salué le matin de ce jour fatal? Arrivé à Charleroi, il tint conseil avec les officiers de sa suite, pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre. Craignant une explosion contre son autorité, dans la capitale, dont la situation lui était connue, il résolut d'y retourner immédiatement. Cette détermination éprouva, dit-on, des contradictions; et Labédoyère, à qui l'on a reproché de l'avoir approuvée, a soutenu qu'au contraire il l'avait fortement combattue. Dans le fait, Napoléon eût été plus redoutable à la tête des débris de son armée qu'au milieu de Paris, où il se vit entouré d'ennemis secrets, d'intrigants et de traîtres. On prétend aussi qu'il voulut se dérober à l'indignation de la plupart de ses généraux, qui, livrés au plus affreux désespoir, vomissaient contre lui mille imprécations, et lui imputaient le désastre qui frappait l'armée. « Il n'est jamais rassasié de

sang humain ? s'écriaient-ils. Il est usé ; il n'est plus digne de nous commander. » De son côté, Napoléon accusait les généraux ; et les soldats, à leur tour, attribuaient leur défaite à la trahison. Presque tous auraient pu ne s'en prendre, de leurs revers, qu'à cette lâche défection dont ils s'étaient rendus coupables.

Au sortir de Charleroi, Buonaparte prit le chemin de Philippeville ; son abattement était extrême. Les Prussiens, qui le cherchaient avec soin, avaient détaché des partis nombreux, au milieu desquels il craignait de tomber. Arrivé à une des portes de Philippeville, il fut forcé de décliner sa qualité d'empereur, et on ne le laissa entrer que lorsque l'identité de sa personne fût constatée par le gouverneur. Des fuyards ayant appris qu'il était dans la place, crurent devoir établir leur camp tout au tour ; mais craignant qu'un tel rassemblement n'attirât l'ennemi, Buonaparte envoya l'ordre aux soldats, de continuer leur route. Pour mieux en assurer l'exécution, il usa d'un stratagême. Quelques émissaires, sortis de la ville, accoururent vers le camp, en criant : « Voilà les cosaques ! voilà les cosaques ! » Tout disparut à l'instant.

Après avoir passé quelques heures à Philippeville, Napoléon s'achemina vers Mézières.

La nuit s'approchait, lorsqu'il passa sous les murs de Rocroy, où l'on était persuadé qu'il allait s'arrêter. Une grande partie des habitants se portèrent sur les remparts, et il eut la douleur d'entendre encore le cri de *vive l'empereur!* Voulant profiter de l'obscurité pour continuer sa route, il s'éloigna. Il traversa une partie considérable de la forêt des Ardennes, que coupe le chemin de Rocroy à Mézières, où il eut le bonheur d'arriver sain et sauf, et sans être reconnu. Il n'y demeura que le temps nécessaire pour faire atteler une voiture de poste, dans laquelle il se rendit à Paris, où son retour confirma l'avis de sa défaite.

Tel fut le résultat de la bataille du Mont-Saint-Jean ou de Waterloo, l'une des plus meurtrières qui aient jamais été livrées. Vingt mille Français y périrent, horriblement mutilés par la mitraille. Aussi rapporte-t-on que le champ de bataille était effroyable après l'action. Toutes les eaux étaient rougies par le sang qui avait coulé à grands flots. De toutes parts on voyait des membres épars, des corps sans tête, des têtes sans tronc, mais dont les traits exprimaient encore la rage et la férocité. D'autres têtes étaient percées de balles, et avaient été foulées aux pieds. La mort enfin se présentait sous mille formes. En une foule d'endroits,

les charges de cavalerie avaient comme labouré la terre, et les pas des chevaux, profondément imprimés dans le sol, indiquaient les lieux où les rencontres avaient été le plus meurtrières. Toute la campagne offrait les traces de la plus affreuse dévastation ; elle était semée de bonnets, de casques ornés d'aigles, de décorations de la Légion-d'Honneur, de cuirasses, d'épées brisées et teintes de sang, de débris d'autres armes, d'une quantité innombrable de fourreaux et de ceinturons, de gibernes, de vestes, d'habits, et d'autres objets du même genre (1). Le lendemain, tout ce qui avait quelque prix avait disparu. A peine la nouvelle de la victoire fut-elle parvenue à Bruxelles et aux environs, que des femmes sans pudeur et des hommes d'une immoralité aussi révoltante, coururent dans la nuit vers le champ de bataille. De tous côtés, on y entendait le râle de la mort et les gémissements douloureux des blessés. Loin de compatir aux souffrances de ces êtres infortunés, les bandits allaient heurtant les têtes

(1) Des romans français, des livres de prières allemands, des feuillets de musique déchirés, des jeux de cartes, des lettres d'amour, écrites en français, des lettres de mères à leurs fils, des lettres de fils à leurs parents, furent dispersés sur le champ de bataille, lorsque les bandits eurent dépouillé les morts.

de ceux qui gissaient sans mouvement. Ils arrachaient les épaulettes, les décorations, les galons souillés de sang, et auxquels la pâle lueur de la lune donnait un aspect encore plus hideux.

Cependant on vit arriver aussi sur ce champ de douleur et de brigandage, d'autres femmes, qui, surmontant la faiblesse de leur sexe, venaient examiner les corps étendus à terre, pour obtenir un dernier regard de leurs époux mourants, ou pour en panser les blessures, et les conserver de la sorte à leur famille et à elles mêmes. Mais quand le jour parut, quel affreux aspect que celui des brigands accourus pour voler! Le sang les couvrait de la tête aux pieds. On les voyait emporter, dans l'habit de quelque soldat, l'argent qu'ils avaient dérobé. Lorsque leur nombre se fut accru, les recherches devinrent encore plus actives. Ils coupèrent des doigts et des oreilles pour s'emparer des anneaux qui les ornaient. Quelques-uns des malheureux qu'ils mutilèrent ainsi, vivaient encore. On enleva ensuite aux morts leurs vêtements, et la vue de tant de milliers de cadavres nus offrit un nouveau spectacle d'horreur, sur lequel nous nous empressons de jeter un voile.

Les blessés de toutes les nations furent placés dans des chariots et conduits à Bruxelles.

La quantité en était si grande, que ni les hôpitaux ni les maisons particulières ne purent suffire à les recevoir. « Trop souvent, » dit la relation anglaise, à laquelle nous empruntons tous ces détails, « on en refusa l'entrée » aux Français, et on les vit mourir de faim » dans les rues. La plus grande partie des An- » glais eux-mêmes restèrent en plein air. Les » hôpitaux étaient si pleins, que les bras et les » jambes, séparés des corps, étaient jetés sous » les lits et y demeuraient entassés. On voyait » étendus sur la même couche un mourant et » un mort. Les mêmes chariots ramenaient » les blessés du champ de bataille, et trans- » portaient, à leur dernière demeure, ceux » qui venaient d'expirer. Tel homme, ayant » la mâchoire fracassée, éprouvait les horreurs » de la faim et ne pouvait manger; tel autre, » dont la blessure s'était rouverte, perdait tout » son sang et mourait faute d'être secouru par » les chirurgiens qui étaient occupés ailleurs. » Enfin, chaque figure était pâle et affreuse; » et le misérable qui causait tant de maux, » n'avait pas reçu la moindre égratignure, et » jamais il n'avait été blessé !

» Des femmes venaient visiter leurs maris, » qui, trop faibles pour soutenir une telle » entrevue, mouraient en les reconnaissant.

» De tendres frères y pleuraient sur le corps de » leurs frères. Des pères avaient perdu jusqu'à » cinq fils. En un mot, il est impossible de » peindre tant de douleurs. La fleur de l'espèce » humaine ayant été moissonnée, laissait sur la » terre des amis inconsolables; et tant de maux » avaient été produits par *l'ambition d'un seul* » *homme.* »

Le nombre des prisonniers français (il n'y en eut pas d'autres) s'éleva probablement à plus de dix mille. On prétendit cependant qu'il était peu considérable ; et, pour le persuader, on prêta au général Cambronne ce mot si fameux : « La garde meurt et ne se rend pas. » Peu de temps après, on apprit, non sans quelque surprise, que Cambronne, dont toutefois on ne peut contester la bravoure, était prisonnier en Angleterre. Quoique l'armée alliée eût l'avantage de la position, on évalue à vingt mille hommes le nombre de ses morts, parmi lesquels on compte plusieurs officiers de marque, et notamment sir Thomas Picton, qui s'était rendu fameux dans la guerre de la péninsule, et était connu par le surnom de *bras droit de Wellington*(1).

(1) Sir Thomas Picton s'était retiré du service, comblé de gloire, d'honneurs et de richesses, lorsque le duc de Wellington lui manda de se rendre près de lui, et *que ce serait la der-*

Il nous reste à examiner la conduite que Buonaparte a tenue à la bataille de Waterloo. On lui reproche de s'être abandonné plus que jamais à sa manie d'aller toujours en avant, avec une confiance aveugle, sans plan et sans prévoir aucune chance. C'est, dit-on, d'après le système qu'il avait suivi constamment, que les généraux ennemis lui ont tendu le piége dans lequel il est tombé si imprudemment. La retraite évidemment calculée des Anglais sur une position très forte, et celle que les Prussiens firent en même temps sur une ligne parallèle, démontraient clairement que leurs armées manœuvraient de façon à ne pas perdre leurs communications. On croit que Buonaparte pensa d'abord que ces derniers se retiraient sur Namur; mais son erreur ne put durer longtemps; et lorsqu'il fut informé que les Prussiens marchaient dans la direction de Wavres, ne devait-il pas reconnaître le résultat de combinaisons arrêtées dans la vue d'opérer une jonction que les alliés avaient inutilement tentée jusqu'alors ?

---

nière campagne qu'ils feraient ensemble. Il eut une sorte de pressentiment de sa mort, et fit son testament avant de partir, disant qu'il ne retournerait pas vivant en Angleterre. Il quitta Londres le 11 juin, et ses restes furent débarqués à Déale, le 25 du mêmemois.

L'attitude imposante que présentait l'armée anglaise, qui, à juste titre, pouvait être considérée comme vraiment retranchée dans la position où elle attendait l'armée française, était, poursuit-on, de nature à occasionner de sérieuses réflexions avant de l'attaquer. Comment donc qualifier la témérité par laquelle Buonaparte s'est laissé emporter dans une conjoncture si critique? Quelle fatalité lui a fait négliger des précautions que n'aurait point omises le général le moins expérimenté? Ne semblerait-il pas qu'entièrement dominé par le desir de fondre sur les Anglais, il ait totalement perdu de vue l'ensemble des opérations? A quelle autre cause rapporter la faute énorme qu'il commit de les attaquer sans se mettre d'abord en communication avec son aile droite, ou sans être au moins bien instruit du résultat de ses manœuvres? Dans tous les cas, il est démontré qu'oubliant toute prudence, il s'abandonna au hasard, et que, s'il soumit ses opérations à quelques calculs, ils n'eurent que les plus fausses suppositions pour base.

Sur le point même où il se trouvait, Buonaparte, ajoute-t-on, ne sut se rendre qu'un compte très erronné de ce qu'il avait sous les yeux. Emporté par sa présomption, et abusé par cette longue suite de succès qui lui avaient

persuadé qu'il était invincible, il se croyait assuré de la victoire. Voulant paraître commander en se jouant, il expédiait ses ordres avec cette sorte de dédain qui résulte de la conviction d'un irrésistible ascendant. Tout porte à conjecturer qu'il fut loin de s'attendre à la résistance opiniâtre qu'il éprouva, et la manière dont il dirigea ses attaques, prouve qu'il s'obstina à ne voir sur le Mont-Saint-Jean qu'une nombreuse arrière-garde qui, déjà intimidée, ne faisait bonne contenance que pour donner aux équipages le temps de filer à travers la forêt. Il crut fermement qu'il ne s'agissait pas de livrer une bataille, mais de continuer la poursuite. Il ne veut ni en croire ses yeux, ni écouter les observations de quelques généraux qui l'engagent à laisser les Anglais opérer tranquillement leur évacuation de la forêt, ou à remettre la bataille au lendemain. A peine ses troupes, fatiguées par de longues marches, durant lesquelles elles avaient été trempées par une pluie continuelle, sont-elles en présence, que, sans leur donner un instant de relâche, il leur commande de fondre sur l'ennemi; il leur fait aborder de front une position inexpugnable; et, dédaignant d'ordonner quelques manœuvres qui puissent en rendre l'approche moins périlleuse, il les livre avec une barbare

indifférence au feu meurtrier des nombreuses batteries dont elle est hérissée. S'indignant de la résistance qu'on lui oppose, et voulant, dans son delire, toujours enfoncer, toujours percer la ligne ennemie, il porte en avant toute sa cavalerie, et, chose incroyable, il la fait charger à outrance pour escalader le Mont-Saint-Jean(1). Culbutée par la cavalerie anglaise et foudroyée par la mitraille, en peu d'instants elle fut anéantie. Au lieu d'être éclairé, par ses propres pertes, sur le projet et sur les forces de l'ennemi, au lieu de prendre les mesures que nécessitait l'arrivée des Prussiens, Buonaparte descend furieux du plateau d'où il dirigeait toutes les opérations ; il se met à la tête de sa garde, et ne cesse d'exiger d'elle l'impossible, que, lorsque renversée et perdue dans les masses qui l'écrasent, elle lui échappe, pour ainsi dire, et disparaît au milieu du carnage. Dès-lors, la destruction de l'armée française fut d'autant plus inévitable, qu'elle était débordée sur sa droite, et que rien n'avait été prévu pour une retraite. Cependant, Buonaparte méconnaît en-

(1) On dit même que Buonaparte fit plus encore, et que, contre les premières règles de la tactique, il donna, à toute sa cavalerie, l'ordre de charger les Anglais, quoique leurs colonnes ne ufssent ni rompues, ni même en désordre ?

core le danger qui le menace ; il veut toujours marcher en avant ; il rassemble tout ce qui lui reste pour réitérer ses tentatives sur le centre de l'armée anglaise ; il prétend enfoncer, avec quelques bataillons, des forces qui ont résisté à toute son armée. Ce fut alors que plusieurs officiers-généraux, témoins de cette opiniâtreté, ou plutôt de cet excès de témérité, et ne pouvant revenir de leur étonnement ni contenir leur indignation, s'écrièrent : « Mais cet » homme n'y est plus! Que veut-il? Il perd la » tête? »

Rien, poursuit-on, ne forçait Buonaparte à engager aussi brusquement une affaire d'une si grande importance. Au lieu de réduire son aile droite à la nullité la plus absolue, il pouvait attendre sans inconvénient qu'elle eût opéré sa jonction avec le reste de son armée ; un jour, peut-être quelques heures de plus auraient suffi pour atteindre à ce but si essentiel ; et alors, toutes les probabilités auraient été réunies en faveur des Français.

On assure que dès le matin, et avant de commencer le feu, Buonaparte fut instruit qu'un corps de troupes prussiennes agissait sur ses derrières, mais qu'il le prit pour une colonne coupée qui cherchait à rejoindre son corps d'armée ; il ne s'en occupa donc aucunement.

Il paraît que ce corps était celui du général Ziéthen, qui, ayant marché latéralement sur la droite, et sans avoir été aperçu, s'était montré sur les trois heures de l'après midi, mais sans faire aucune démonstration inquiétante, parce qu'il attendait la coopération d'autres corps. Dès ce moment, toutefois, on avait été obligé de le faire observer par de la cavalerie et des troupes détachées du 6e. corps, qui, en conséquence, furent à-peu-près perdues pour le gros de l'armée. Il est certain que Buonaparte fit long-temps tout ce qu'il put pour cacher à ses troupes la funeste apparition des Prussiens, et que, jusqu'au dernier moment, il chercha à leur faire prendre le change à cet égard, en soutenant avec opiniâtreté que c'était Grouchy qui s'avançait : preuve incontestable, dit-on, qu'il connut le péril, et que rien ne put ébranler sa première résolution. Bientôt cette arrivée prétendue ne fut plus qu'un expédient pour ranimer le courage de ses troupes. L'imposture eut d'abord un plein succès; mais ensuite elle devint plus funeste qu'elle n'avait été avantageuse. Le soldat ne tarda pas à reconnaître qu'on le trompait, et il se crut trahi. L'armée tout entière fut ébranlée et ne songea plus qu'à échapper à un péril d'autant plus grand, qu'on mettait plus de soin à le lui

cacher. Insensible à toute autre impression qu'à celle de la terreur dont elle fut saisie, elle devint alors incapable de tout ressort moral.

Tous ces raisonnements ont du poids sans doute; mais on leur en oppose d'autres qui, peut-être, en ont davantage, surtout en ce qu'ils paraissent fondés sur une connaissance plus approfondie de la position de Buonaparte.

On prétend d'abord que tout lui faisait une loi de livrer un jour plus tôt bataille aux Anglais, pour empêcher leur jonction avec les Prussiens, mais que la nature elle-même conspira contre lui, le 17, et que, malgré sa fougueuse impatience, il ne put réunir à temps toutes ses forces, ni prévenir la retraite de son adversaire. L'accusation relative à l'aile commandée par Grouchy, n'est pas plus fondée, observe-t-on. Les Prussiens ne furent ni désorganisés, ni mis en fuite après la journée du 16, et leur retraite devenait suspecte. Trente mille hommes n'étaient donc pas une force trop considérable pour contenir quatre-vingt mille ennemis, prêts à renouveler le combat. Grouchy ne pouvait arriver sur le champ de bataille de Waterloo avant les Prussiens, ou du moins sans qu'ils le suivissent immédiatement. La distance était égale pour les deux partis; et comme l'armée prussienne avait l'avantage de commu-

niquer directement avec les Anglais, aucune incertitude ne pouvait ralentir ses manœuvres. Ainsi les trente mille hommes dont Buonaparte eût obtenu la coopération, n'auraient pu compenser un renfort du double en faveur des alliés. D'ailleurs il eut sept ou huit heures pour vaincre, si la chose avait été possible. Quant à l'accusation qui lui est faite d'avoir sacrifié vainement presque toute sa cavalerie, par des attaques intempestives, on répond que, s'étant mis dans la nécessité d'enfoncer l'armée anglaise, Napoléon devait tout tenter, soit pour l'entamer, soit pour en enlever les batteries qui vomissaient la mort dans les rangs de son infanterie, dont les premières attaques avaient échoué. Devait-il laisser exterminer sa première ligne et prodiguer ses réserves, avant d'avoir recours à sa cavalerie ? Ce fut par des charges impétueuses qu'il essaya de fatiguer et d'entamer les carrés des Anglais, qui résistaient à tous les chocs(1). Quant au reproche de s'être acharné à remporter une victoire que les Prus-

(1) « Les cuirassiers français, dit une relation anglaise, s'avançaient jusqu'à la bouche du canon et s'élançaient sur les » baïonnettes. Quelquefois ils promenaient leurs chevaux sur » tous les côtés d'un carré, pour trouver une ouverture par laquelle ils pussent y pénétrer. »

siens venaient lui arracher sans retour, on répond qu'il lui importait fort peu de sauver son armée, si sa personne et sa puissance demeuraient compromises ; pour lui c'était l'équivalent d'une défaite que de reculer devant des ennemis qu'il était venu attaquer avec une sorte de rage. Exposé à se voir envelopper et accabler par toutes les forces de l'Europe, il savait que le parti, dont il avait recherché l'alliance pour faciliter son retour en France, s'apprêtait à le sacrifier. Pour le contenir, il fallait vaincre. De là, cette obstination qui lui fit sacrifier son armée et rendit sa défaite irréparable. L'idée de se ménager personnellement une retraite, fut cause qu'il n'employa pas la totalité de sa garde dans la dernière crise. Si les douze bataillons qu'il laissa en arrière, pour sa propre sûreté, avaient marché quand il envoya Ney sur la brèche, peut-être l'armée anglaise aurait-elle été enfoncée ; mais il était trop tard, dans tous les cas, pour qu'il pût tirer d'un tel effort un avantage réel, et on l'eût vu enveloppé par les Prussiens, tout en menant les Anglais battant.

Cette grande défaite, ajoute-t-on, doit aussi être imputée en partie à des causes physiques, telles qu'une pluie de trente heures, qui rendit les chemins impraticables, et la différence

des chevaux de la cavalerie et des équipages des deux armées, différence qui fut toute à l'avantage des Anglais, une partie de la cavalerie française n'ayant pu soutenir le choc des vigoureux coursiers de l'ennemi.

C'est peut-être à son vainqueur qu'il convient de s'en rapporter, pour juger la conduite de Napoléon dans la lutte qu'ils ont soutenue l'un contre l'autre. Ecrivant à la comtesse de Mornington, sa mère, aussitôt après sa victoire, et, selon toute apparence, avec sincérité, Wellington, a déclaré que Buonaparte avait fait son devoir et qu'il avait montré beaucoup de talent, de persévérance et de bravoure. « Je ne dis pas cela, continuait-il, pour » en retirer quelque mérite personnel ; car la » victoire doit être attribuée à la supériorité des » forces physiques des Anglais et à leur cons- » tance invincible (1) ». Ce n'était pas non plus qu'il fût abusé par le prestige, au moyen duquel Napoléon a séduit tant de personnages éminents. On en trouve la preuve dans une autre lettre, où Wellington disait : « Je ne serai pas content de » cette journée, toute glorieuse qu'elle est, si

(1) On prétend aussi qu'ils retirèrent un grand avantage de s'être formés en carrés solides.

» elle n'anéantit pas Buonaparte. » Jamais vœu n'a été mieux exaucé.

Quant à la manière dont le noble Duc lui-même s'est conduit dans les champs de Waterloo, on est d'accord qu'il s'y est montré à-la-fois, grand capitaine et vaillant soldat. On admire avec raison le mouvement par lequel il s'est replié de deux lieues pour gagner l'avantage du terrain (1). Durant le combat, il se portait partout où sa présence était nécessaire. Exposé au feu le plus vif, il épiait les mouvements de l'ennemi, et il donnait ses ordres avec le plus grand sang-froid, tandis que les officiers de son état-major tombaient à côté de lui, frappés du coup mortel. L'un d'eux (2) fut tué pendant qu'ils conféraient ensemble. Dans un moment critique, il chargea à la tête d'une brigade, et il fut même sur le point d'être fait prisonnier par un corps de cavalerie française, qui s'ouvrit un passage dans la ligne de l'infanterie anglaise. Une heure avant la fin de la bataille, son armée paraissait menacée d'une dé-

(1) Wellington connaissait parfaitement la position de Waterloo; il l'avait examinée l'été précédent, et avait dit, alors, que s'il avait à défendre Bruxelles, ce serait celle qu'il choisirait.

(2) Sir William Lancy.

faite totale. Un aide-de-camp vint alors lui annoncer qu'une de ses divisions était réduite de quatre mille hommes à quatre cents, qui ne faisaient plus que de vains efforts pour conserver leur poste. « Je ne puis les secourir, répondit le général. Il faut qu'ils restent tous avec » moi sur le terrain. Plût à Dieu que la nuit » ou Blucher arrivassent ! » Environ une heure après le feu des Prussiens se fit entendre derrière la droite des Français. « Nous les battrons » maintenant ! » s'écria le Duc. On sonna la charge, et la journée se termina par une victoire qui place à jamais Wellington au rang des plus grands capitaines. La justice doit forcer à reconnaître, toutefois, que la défaite de son adversaire n'a été si complète que parce qu'il se croyait et que probablement il était réduit à la nécessité de vaincre. On pourrait dire même de vaincre ou de mourir, si, par malheur, le desir de conserver ou de recouvrer la puissance, n'était plus vif en Buonaparte que l'amour de la véritable gloire.

CHAPITRE V.

Discussions diverses dans les deux chambres instituées par Buonaparte.

Avant de décrire la lutte qui s'est engagée dans les deux chambres de l'usurpateur, à son arrivée à Paris, nous tracerons le tableau de leurs débats dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis le jour où elles se sont réunies, jusqu'à celui où elles ont été instruites du désastre de Waterloo. Si quelques uns des personnages que nous allons introduire sur la scène, s'y présentent avec des formes grotesques, ce n'est pas le cas de dire, avec Napoléon, que le ridicule se rapproche du sublime; c'est que trop souvent il s'est joint à ce qu'a eu de plus funeste cette révolution qui a bouleversé la France durant un si grand nombre d'années.

L'esprit révolutionnaire qui avait présidé aux élections des prétendus représentants du peuple, n'attendit pas l'ouverture de la session, par Buonaparte, pour se déclarer. Dès la seconde séance (4 juin), M. Sibuet, député de Seine et Marne, tenant à la main un papier

à moitié caché sous son chapeau, s'exprima de la sorte :

« Messieurs, *principiis obsta.* » Cet exorde, dont le latin forme un solécisme avec le français, excita la surprise et attira en même temps l'attention de l'assemblée. L'orateur, se croyant assuré du silence, poursuit ainsi : « C'est à l'instant où commence cette session » remarquable, qu'il convient de décider » qu'on ne reconnaît, dans l'intérieur de la » chambre, d'autre titre que celui de repré- » sentant. Il serait inconvenant que les repré- » sentants de la nation fussent partagés en » deux classes, celle des ducs, des comtes, » des barons et des chevaliers, et celle des » simples députés. En demandant à quelques » uns de nos collègues cette renonciation » momentanée et circonscrite au lieu de nos » séances, je n'entends rien *préjuger* sur le » fond même de la question. Ce sacrifice, si » c'en est un, ils en ont reçu l'exemple de leurs » nobles prédécesseurs, dans la fameuse nuit » du 4 août 1789. » De violents murmures interrompent l'orateur, qui, malgré le bruit, essaie de poursuivre, et dit que la présidence est la seule dignité qui ne blesse point cette égalité, à laquelle il voudrait ramener la chambre, le président n'étant que

primus inter pares. Les murmures redoublent: on crie, à M. Sibuet, qu'aux termes de la constitution, il ne doit pas apporter de discours écrit. « Si l'on voulait, répondit-il, » expliquer judaïquement le texte qu'on m'op- » pose, la parole ne pourrait appartenir qu'à » une cinquantaine d'orateurs, dont les talents » ont été exercés dans les assemblées précé- » dentes, et à quelques procureurs impériaux, » habitués, par leurs fonctions, à improviser » en public. » L'observation ne manquait pas tout-à-fait de justesse. Aussi n'était-ce principalement que pour laisser à quelques hommes faciles à gagner ou déjà subjugués par leurs places, le droit de discussion accordé aux deux chambres, qu'on avait inséré, dans l'acte additionnel, la clause dont se plaignait M. Sibuet. On n'en demanda pas moins, de toutes parts et à grands cris, l'ordre du jour, qui fut adopté sur-le-champ. Malgré cet échec, les zélateurs de l'égalité ne se tinrent pas pour battus.

Il s'éleva le lendemain, 5 juin, dans la même chambre, une altercation qui annonça combien elle se montrerait susceptible dans ses relations avec le chef du gouvernement. L'acte additionnel conférait aux représentants le choix de leur président, sous la seule réserve que le choix serait approuvé par *l'empereur*.

M. Lanjuinais ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, le président d'âge alla présenter le procès-verbal d'élection à Napoléon. A l'ouverture de la séance du 5, il rendit compte de sa mission, et annonça que S. M. avait répondu, qu'elle ferait connaître ses intentions à la chambre par un chambellan. A ce mot, M. Dumolard se lève et dit : « M. le président, il y a nécessairement erreur dans le » rapport que vous venez de faire. Nous ren- » dons justice à vos intentions, et ce ne peut être » qu'une erreur de narration. » Le président répète sa phrase, et M. Dumolard reprend avec fierté: « Quand il s'agit des relations qui » doivent exister entre la chambre des repré- » sentants et le chef de l'État, un chambellan » n'est point un intermédiaire. » M. Regnault de St.-Jean-d'Angély, voyant que la chambre jugeait sa dignité blessée, et que les esprits commençaient à s'agiter, s'empresse de les calmer. « Je partage, dit-il, l'opinion de M. Du- » molard; mais je prie la chambre d'attendre » le message de S. M., qui, j'en suis persuadé, » ne peut tarder à lui parvenir. » En conséquence, on suspendit la séance. On ne tarda pas à la reprendre; et alors, M. Regnault sortit de la salle pour aller, sans doute, faire sentir à Napoléon l'inconvenance de sa réponse au

président. Bientôt il reparaît, tenant un papier à la main. Il monte à la tribune, et, d'un air triomphant, déclare que l'empereur l'a chargé de remettre au président sa réponse au message qui lui avait été porté la veille. Un secrétaire dit que cette pièce est le procès-verbal original de l'élection de M. Lanjuinais, et qu'au bas est écrit, de la main de Sa Majesté : « Palais de l'Élysée, 15 juin 1815, *j'approuve* : Napoléon. » De vifs applaudissements couvrirent cette annonce. Tout n'était pas fini cependant. Un membre demanda à M. Regnault si c'était en qualité de représentant ou de ministre d'état qu'il venait de parler à la chambre. M. Regnault hésite, puis répond qu'il a été chargé du message et comme ministre d'état et comme représentant. L'assemblée parut satisfaite de cette explication. Mais le lendemain on revint encore sur ce sujet. Le procès-verbal portait que le président d'âge, en rendant compte de la réponse de l'empereur, avait commis une erreur. Un membre demanda que le procès-verbal fût rectifié à cet égard. Boulay (de la Meurthe) monte alors à la tribune et soutient qu'il y a eu erreur dans le rapport. Il prétend que l'empereur, qui était dans son cabinet, ignorant l'objet du message du président, avait dit, en

le voyant: « Vous auriez dû me faire avertir par » un chambellan. » La chambre, préferant un mensonge évident qui garantissait sa dignité, à la vérité qui la compromettait, confirma la rédaction du procès-verbal, et maintint ainsi le démenti donné à son président.

On allait s'occuper de la proposition faite par Lanjuinais, d'adopter le règlement de la précédente assemblée, lorsqu'un M. Liéraud, de la Creuse (9 juin), se lève et dit : « Représentants, ce n'est pas sans étonnement que » nous n'entendons plus reproduire une motion qui n'a été ajournée que parce qu'elle » était intempestive et faite avant que nous » fussions constitués. Je m'explique. Cette » motion avait pour objet d'inviter nos collègues, décorés des titres de chevalier, de » baron, de comte et de duc, de s'en dépouiller » un moment dans le temple de la représentation du peuple. Sans doute, dans une monarchie constitutionnelle, il faut des récompenses pour la bravoure, pour le talent et » les services; il faut des distinctions honorifiques; elles sont le véhicule des grandes » ames; elles sont l'aiguillon des passions » nobles; et j'aime à me courber de respect » devant le mérite; mais, dans une assemblée » du peuple, évitons un grand danger. Il ne

» faut pas qu'on puisse penser, lorsque nous
» aurons à combattre l'opinion de ces hommes
» titrés, que leurs titres respectables peuvent
» enchaîner l'essor de notre pensée et étouffer
» le feu sacré de l'amour de la patrie. Manda-
» taires du peuple, voulez-vous être dignes de
» votre mission? Soyez peuple un moment; de-
» venez nos égaux; que le lien de la fraternité
» nous unisse; ne soyez plus que nos collègues:
» ce ne peut être un sacrifice pour vos grands
» cœurs. Songez, qu'en entrant dans l'assem-
» blée des amphictyons, les rois de Sparte et
» d'Athènes se dépouillaient de la pompe de
» leur nom, du faste de la pourpre royale, et
» n'étaient plus que les représentants de la
» patrie. Je demande que M. le président mette
» aux voix cette proposition: dans l'assemblée
» nationale portera-t-on d'autre qualification
» que celle de représentant ou de collègue? »
Le président fut d'avis qu'on devait passer à l'ordre du jour, motivé sur l'absence du règlement; et, malgré l'autorité du collége des amphictyons, l'ordre du jour fut encore adopté. A la vérité, ce ne fut pas pour la dernière fois sur cet objet important. M. Sibuet, réveillé par le discours de M. Liéraud, reproduisit le lendemain sa motion, dont il ne retira d'autre fruit que des murmures.

Comme on n'était pas encore au plus fort de la crise, le public s'amusa beaucoup de ces propositions, et l'on n'aurait pas vu, sans un malin plaisir, rentrer dans la classe de simples citoyens, des hommes qui, après avoir vanté les charmes de l'égalité, avaient été décorés, par l'usurpateur, des titres les plus pompeux.

Si jamais assemblée ne se couvrit de plus de ridicule que ne le fit, dans son existence éphémère, cette chambre dite des représentants, on doit lui rendre la justice de reconnaître qu'elle s'est empressée de protéger la liberté individuelle, le premier des biens. Un membre ayant lu la pétition d'un citoyen arrêté par un ordre d'un commissaire extraordinaire, et privé, depuis, de son emploi, pétition par laquelle il demandait des juges, la chambre chargea son président de la porter à Napoleon. Dès la séance du lendemain (10 juin), M. Regnault s'empressa d'annoncer que l'ordre venait d'être donné de remettre le pétitionnaire en liberté et de le rendre à ses fonctions, si aucune raison ne s'y opposait. Il y avait là de quoi convaincre les plus incrédules, que Napoléon et ses ministres ne voulaient plus, du moins pour quelque temps, gouverner que par les lois.

Quelque révolutionnaires que fussent les

représentants, il paraît que les partisans du système de carnage et de terreur qui a dévasté la France, n'étaient pas en très grand nombre parmi eux. On en eut la preuve dans la séance du 16, où un M. Leguevel fit la proposition d'une *loi répressive des délits commis par les brigands, les prêtres, les bandes royales*, etc. Les biens de ceux qu'il qualifiait ainsi, devaient être séquestrés ou même confisqués, selon la nature du délit. Un des articles du projet portait que tous les révoltés, leurs ascendants et descendants seraient mis hors de la loi.... Les plus violents murmures s'élevèrent à ces mots. M. Leguevel voulut continuer : les cris de l'assemblée l'empêchèrent de se faire entendre, et le contraignirent à quitter la tribune. M. Dumolard y monta ensuite; mais on ne voulut pas qu'aucune discussion s'établît sur une proposition si exécrable; de toutes parts on demanda l'ordre du jour; et avant même que le président eût achevé la formule de l'épreuve, tous les membres étaient debout pour le prononcer.

Il s'éleva, dans la même séance, une nouvelle difficulté au sujet des communications à établir entre le gouvernement et la chambre des représentants. Boulay (de la Meurthe), ayant lu un rapport adressé à Napoléon, par

le ministre des relations extérieures, rapport par lequel on annonçait que la question de la guerre ne pouvait être mise en doute (cette communication se fit le jour même où Buonaparte gagnait, sur les Prussiens, la bataille de Ligny). M. Jay lui demanda s'il était autorisé par le duc de Vicence, à répondre aux questions qui pourraient lui être faites par les représentants, et pourquoi le rapport s'adressait à l'empereur et non à la chambre. « Sous un » régime constitutionnel, poursuivit l'orateur, » les ministres paraissent dans la chambre et ré- » pondent aux questions qu'on leur fait. » M. Jay transforma son observation en une motion expresse, qui fut appuyée d'un côté et qui excita des murmures de l'autre.

Boulay répondit qu'il était tout simple que l'empereur fît communiquer par son organe un rapport de son ministre, qui lui paraissait devoir être porté à la connaissance de la chambre, et il ajouta que M. le duc de Vicence étant de la chambre des pairs, c'était une question de savoir s'il devait siéger dans celle des représentants. Cette remarque excita de longs murmures. Boulay reprit : « S'il m'est échappé une ex- » pression déplacée, je prie la chambre de la » considérer comme une erreur ; mais, pour ré- » pondre à la question, je déclare que nous

» sommes membres du gouvernement, et que
» nous avons qualité pour donner tous les éclair-
» cissements qui seront desirés. »

Etes-vous responsables ? s'écrie le redoutable M. Jay, dont la question excite beaucoup de rumeur.

Boulay ne vit pas de responsabilité dans de simples communications. Il voulut citer l'exemple de l'Angleterre, et on interrompit par des murmures, durant lesquels M. Félix Lepelletier parut à la tribune, et demanda le renvoi à la commission de constitution. Un membre appuie ce renvoi, et donne à cette proposition des développements qu'il tire de la division des pouvoirs et de la responsabilité des ministres, laquelle serait nulle, si le ministère n'était pas homogène et n'offrait pas un point unique d'attaque et d'appui dans les discussions des chambres. Enfin il demande que les ministres d'Etat chargés d'un message paraissent en costume. Le cri d'*appuyé* ! *appuyé* ! qui se fait entendre de toutes parts, annonce que la chambre, toujours occupée de sa dignité, partage à cet égard l'opinion de l'orateur.

M. Regnault défendit le mode de communication établi. Il rappela ce qui était en usage dans l'ancien corps législatif, où les orateurs du gouvernement étaient toujours si bien reçus,

Il croyait que le ministre des affaires étrangères ne s'y était jamais présenté lors même d'une déclaration de guerre : son observation occasionne de longs murmures. A l'égard de la responsabilité, M. Regnault demanda si un membre avait le droit d'interpeler un ministre. A ces mots, les murmures recommencent; l'orateur se reprenant : « Oui, Messieurs, » poursuit-il hypocritement, « il faut conserver » le principe de la responsabilité, et moi-même » je m'en montrerai le défenseur en ma qualité » de représentant. »

M. Desmousseaux répondit à M. Regnault, que les usages de l'ancien corps législatif ne pouvaient être invoqués, parce que le régime constitutionnel n'avait commencé qu'avec la chambre ; il pensait que toutes communications du gouvernement devaient être faites aux représentants par un message apporté par un ministre en sa qualité d'agent responsable.

Enfin M. Barrère, fier de l'autorité de son nom et s'appuyant sur sa longue expérience, parut à la tribune dans l'espoir sans doute de décider la question : « C'est à l'insuffisance de » nos constitutions, dit-il, que nous devons la » difficulté qui s'élève. L'acte additionnel n'a » point, comme la constitution de 1791, réglé » les rapports de la chambre avec le pouvoir

» exécutif ; car nous ne devons pas parler de » l'empereur, mais seulement du pouvoir exé» cutif. Nous aurons, pendant cette cession, à » régler nos rapports avec les ministres. Aux » états généraux, M. Necker parla à la barre de » l'assemblée. Cette place parut peu conve» nable pour un ministre, et depuis nous vîmes » M. de Montmorin, lorsqu'il fut question de » la guerre d'Espagne, et M. de Narbonne, » dans le temps de l'assemblée législative, par» ler dans l'intérieur de la salle. Sous l'empire, » de nouvelles formes ont remplacé les an» ciennes. Cependant le ministre de l'intérieur » n'a jamais manqué de paraître après l'ouver» ture des sessions. Cet objet est de la plus haute » importance ; et il n'y a plus de responsabilité, » si les ministres peuvent se faire remplacer » par les ministres d'Etat, qui ne sont pas res» ponsables et ne peuvent d'ailleurs donner les » éclaircissements nécessaires. » L'orateur termina son discours en demandant que la question fût renvoyée à la commission de constitution. M. Roy proposa la nomination d'une commission spéciale, pour déterminer les rapports de la chambre avec le pouvoir exécutif. L'assemblée, adoptant à l'unanimité la proposition de M. Roy, mit fin de la sorte à une discussion qui dut prouver aux ministres combien les

temps étaient changés, et quels dangereux auxiliaires Buonaparte avait appelés.

C'était essentiellement du soin de réunir les constitutions éparses, que les représentants brûlaient de s'occuper. Napoléon lui-même les y avait autorisés dans sa réponse à l'adresse qu'ils lui avaient présentée le 11 juin. Dès le lendemain, MM. Mourgues et Dupin déposèrent chacun sur le bureau une proposition relative à cet objet. Elles y demeurèrent vingt-quatre heures, après lesquelles la discussion fut remise au 15. M. Dupin ne manqua pas ce jour de se présenter à la tribune. Il prétendit que, loin qu'il y eût du danger à s'occuper des constitutions, c'était au contraire le meilleur moyen de soutenir et d'exalter l'esprit public. « Rendons, dit-il, notre session aussi recom» mandable par la sagesse de nos lois que par » la vigueur de notre patriotisme : alors nous » serons libres au-dedans et au-dehors. » Il proposa donc, pour y parvenir, la formation d'une commission qui exprimerait le vœu national, en réunissant les constitutions éparses dans ce vaste bulletin, où, dit-il, les lois sont si rares. Le président de la chambre fit ajourner la proposition au 19.

Il paraît que cette manie de constitution n'avait cependant pas gagné tous les membres

de l'assemblée; car l'un deux, M. Brousson, proposa, le 17, d'ajourner toute discussion sur ce sujet jusqu'au retour de Napoléon dans la capitale, et de se borner, pour l'instant, à discuter les lois, dites *organiques*. Cette proposition était trop sensée pour n'être pas accueillie par de violents murmures. On décida toutefois que l'orateur pourrait la développer le lendemain : c'était du moins toujours parler de constitution.

Dans cette même séance, du 17 juin, le ministre de la police générale fit communiquer aux représentants un rapport sur la situation intérieure de la France, rapport qui était censé adressé à Buonaparte, et qui frappa vivement les esprits. Nous en mettrons quelques passages sous les yeux des lecteurs :

« Nos ennemis, disait Fouché, ont de l'au» dace, de l'activité, des instruments au-de» hors, des appuis au-dedans; ils n'attendent » que le moment favorable pour réaliser le » plan conçu depuis vingt ans, et depuis vingt » ans déjoué, d'unir le camp de Jalès à la Ven» dée, et d'entretenir une partie de la multi» tude dans cette conspiration qui s'étend de » la Manche à la Méditerranée.

» Dans ce système, les campagnes de la rive » gauche de la Loire, dont la population est

» plus facile à égarer, sont le perpétuel foyer
» de l'insurrection qui doit, à l'aide des bandes
» errantes de la Bretagne, se propager jusqu'en
» Normandie, où le voisinage des îles et la dis-
» position des côtes rendent les communica-
» tions plus faciles; elle s'appuie d'un autre
» côté sur les Cévennes pour s'étendre jusqu'aux
» rives du Rhône, par les révoltes qu'on peut
» exciter dans quelques parties du Languedoc
» et de la Provence. Bordeaux est, depuis l'ori-
» gine, le centre de direction de ces mouve-
» ments. »

Après avoir fait observer que le parti qui avait adopté ce système, s'était grossi à chaque phase de la révolution; qu'il se composait d'éléments hétérogènes, et qu'on ne pouvait le qualifier de royaliste, qu'en ce sens, qu'il était l'ennemi du gouvernement, le ministre continuait ainsi:

« C'est ce parti qui trouble maintenant la
» tranquillité intérieure; c'est lui qui agite Mar-
» seille, Toulouse et Bordeaux. Marseille, où
» l'esprit de sédition anime jusqu'aux dernières
» classes de la population, où les lois ont été
» méconnues. Toulouse, qui cependant semble
» encore sous l'influence révolutionnaire qui
» lui a été donnée il y a quelques mois; Bor-
» deaux, où reposent et fomentent avec intensité

» tous les genres de révolte ; Bordeaux, où la » patrie trouva jadis de si nombreux défenseurs » (que vous et les vôtres avez fait périr sur les » echafauds), où la liberté excita de si géné- » reux sacrifices et de si nobles dévouements ; » Bordeaux , qui recèle maintenant les apôtres » de la guerre civile. C'est ce parti qui, par de » fausses alarmes , de fausses espérances , des » distributions d'argent et l'emploi des menaces, » est parvenu à soulever les paisibles cultiva- » teurs dans tout le territoire enclavé entre » la Loire , la Vendée , l'Océan et le Thoné. » On y a débarqué des armes , des munitions » de guerre. D'anciens noms , des hommes » nouveaux paraissent sur ce sanglant théâ- » tre ; l'hydre de la rébellion renaît , se produit » partout où elle exerça jadis ses ravages , et » n'est point abattue par nos succès d'Esnai , de » Saint-Gilles et de Palluau.

» De l'autre côté de la Loire , des bandes » désolent le Morbihan, quelques parties d'Ille- » et-Villaine; des côtes du Nord, et de la Sarthe; » elles ont un moment envahi les villes d'Auray, » de Redon et de Ploërmel , les campagnes de » la Maïenne jusqu'aux portes de Laval ; elles » arrêtent les marins et les militaires rappelés; » elles désarment les propriétaires, se gros- » sissent des paysans qu'elles font marcher de

» force, pillent les caisses publiques, anéantissent les instruments de l'administration, menacent les fonctionnaires, s'emparent des diligences, saisissent les courriers, et ont intercepté un instant les communications du Mans à Angers, d'Angers à Nantes, de Nantes à Rennes, et de Rennes à Vannes.

» Sur les bords de la Manche, Dieppe et le Hâvre ont été agités par des mouvements séditieux. Dans toute la quinzième division, les bataillons de milice nationale n'ont été formés qu'avec la plus grande difficulté; les militaires et les marins ont refusé de répondre aux appels et n'ont obéi qu'aux moyens de contrainte. On oppose aux mesures que les circonstances exigent, une résistance condamnable et une force d'inertie plus dangereuse et plus difficile à vaincre que la résistance. Caen a été troublé deux fois par des réactions royalistes, et dans quelques arrondissements de l'Orne, des bandes se forment comme en Bretagne et dans la Maïenne. »

Le reste du rapport consistait en une discussion relative aux mesures qu'il serait convenable de prendre, et dans laquelle un petit nombre de vérités étaient mêlées à beaucoup d'impostures. Les mesures, dont il s'agissait, devaient consister en restrictions mises à la liberté

individuelle et à la liberté de la presse. Le ministre terminait ainsi son rapport : « En attendant que la puissance législative ait prononcé,
» je n'ai que deux règles à suivre : je me conformerai aux lois, et si je trouve une occasion ou un devoir impérieux à m'en écarter,
» je recourrai à un remède dont les lois anglaises nous donnent l'exemple, et que les
» chambres ajouteront sans doute à notre législation, comme un moyen sans lequel il
» serait impossible de gouverner. Je serai prêt
» à déclarer par quel motif j'aurai excédé les
» bornes de mon pouvoir dans les actes de mon
» ministère envers les citoyens; et la nation
» entière jugera si je n'ai pas dû m'exposer
» à toutes les chances de la responsabilité ministérielle, plutôt que de compromettre le
» salut de l'Etat. » On ne pouvait demander plus clairement l'arbitraire, ou pour mieux dire, déclarer qu'on l'exercerait.

Une discussion très animée suivit la lecture du rapport, que n'accompagnait aucune proposition de loi. M. Dumolard en demanda le renvoi à une commission spéciale. On s'y opposa d'après ce raisonnement, que l'indication des mesures à prendre ne pouvait venir que du gouvernement et de ses ministres, qui seuls connaissaient l'étendue du mal, et pou-

vaient en spécifier le remède. Un membre prétendit que c'était par un sentiment délicat des convenances, que le duc d'Otrante avait laissé à la chambre le soin de déterminer..... Les murmures empêchèrent l'orateur d'achever sa phrase. Lorsqu'ils eurent cessé, il reprit et dit que si le ministre avait proposé le premier, des mesures, peut-être lui en eût on contesté le droit. On ne put tenir à cette observation, et il s'éleva un assez grand tumulte. Un autre membre demanda trois commissions au lieu d'une, ce qui excita aussi un mouvement d'impatience très marqué de la part de ceux qui n'en voulaient aucune. M. Durbach vota pour une commission. Il assura qu'il n'y avait personne en France qui ne reconnût dans l'autorité de la chambre, l'expression du vœu national. Un autre membre égaya l'assemblée en disant qu'indiquer des mesures au gouvernement, ce serait faire comme un malade qui prescrirait des remèdes à son médecin. Un homme, dont le nom, honteusement célèbre, rappelle les temps les plus déplorables de la révolution, Barère enfin se fit entendre aussi dans cette grave discussion. « La constitution, » dit-il, accorde l'initiative des lois aux deux » pouvoirs. Des temps malheureux donnent » naissance à l'initiative de la chambre. Nous

» l'établirons un jour d'une manière bien plus » large, en améliorant nos constitutions. En » attendant, remercions les circonstances. » L'étonnement et l'indignation excitent, à ce mot, un long murmure dans la chambre. « Je » veux dire, reprend l'orateur, que jamais cir- » constance n'a été plus favorable à l'exercice » du droit d'une assemblée législative. Vous » allez établir au lieu de la dictature de l'homme, » la dictature de la loi. Vous fonderez, il est » vrai, un système d'exception; mais ce sys- » tème sera resserré dans les limites que vous » aurez tracées. Nous sommes tous solidaires » pour la patrie; l'ordre du jour ne manquerait » pas d'être calomnié (murmures), au moins » par les ennemis de la patrie. J'appuie le ren- » voi à une commission qui fera un rapport sur » la liberté de la presse, sur le régime des » départements insurgés et sur celui des dé- » partements qui menacent de s'insurger. » L'éloquence de Barère fut vaine. L'assemblée, après quelques autres débats et beaucoup de clameurs, arrêta, à une faible majorité toutefois, qu'elle passait à l'ordre du jour, motivé sur ce que c'était au gouvernement à proposer les mesures que nécessitaient les circonstances. Les événements qui se préparaient alors firent promptement changer la face des choses et

donner au duc d'Otrante une autorité dont, par bonheur, il n'eut pas le temps d'abuser.

Différents objets ayant rempli les séances précédentes, ce fut seulement dans celle du 20 juin que la tribune fut accessible à ceux qui voulurent entretenir l'assemblée sur la constitution ou les constitutions. Ce fut M. Duchesne qui, le premier, prit la parole sur ce sujet. Après avoir demandé qu'on nommât une commission de vingt-un membres, il dit que la révision des constitutions était un travail desiré généralement. La proposition de M. Mourgues et l'amendement de M. Brousson ne lui parurent pas répondre assez promptement à ce vœu. M. Brousson s'écrie alors de sa place : « Vous devez m'entendre avant de me » combattre. Mon intention était d'ajourner le » développement de mon amendement jus- » qu'au rapport de la commission. » On l'invite à monter à la tribune. Il y paraît et dit : « J'avais seulement pensé qu'il était inconve- » nant de discuter ces grandes questions pen- » dant que S. M. était à la tête de ses armées » pour défendre... » Des murmures prolongés réduisent l'orateur au silence. M. Jay le remplace et déclare qu'il va considérer, sous le rapport politique et moral, la proposition de M. Dupin. « La France, dit-il, est dans un état de

» crise (cette crise était même plus grande alors » que l'orateur ne le croyait); menacée au-de- » hors, agitée au-dedans, elle ne peut espérer de » salut que dans l'union des bons citoyens. » C'est aux représentants du peuple qu'il ap- » partient, en consultant l'opinion publique, » de resserrer les nœuds qui unissent le peu- » ple au gouvernement. » M. Jay ne dissimula pas que l'acte additionnel ne remplissait pas les espérances de la nation. « Le peuple, ajouta- » t-il, craint que la liberté ne soit, pour le » gouvernement, un moyen et non un but; le » peuple, si cruellement trompé depuis vingt- » cinq ans, craint pour l'avenir l'enivrement de » la victoire et du pouvoir. » (Il n'y avait plus rien à craindre à cet égard.) Et d'ailleurs ce bon peuple, comme on le faisait parler! N'étaient-ce pas plutôt ceux qui se rendaient ses interprètes, qui, connaissant la victoire remportée par Buonaparte à Ligny, appréhendaient, jusqu'à un certain point, qu'il n'en remportât bientôt une seconde, et qu'ensuite il ne fût plus possible de le maîtriser?

M. Jay pensait que la confiance des Français dans le chef de l'Etat avait dû être ébranlée, et qu'on ne pouvait la rétablir qu'en soumettant l'acte additionnel à une révision sévère, en le coordonnant avec les constitutions anté-

rieures, et en le séparant surtout des sénatus-consultes organiques « ces tristes monuments » de la servilité sénatoriale.» L'orateur ne considérait pas ce travail comme très difficile. « Un » législateur invisible, dit-il, dont l'action » peut être suspendue, mais ne peut jamais » être anéantie, le temps a déjà travaillé vos » constitutions; il en a gravé les principes dans » vos esprits, et plus vous les traduirez avec » fidélité sur les tables de la loi, plus votre » ouvrage approchera de la perfection.» Image plus brillante que solide, qui obtint l'approbation générale de l'assemblée. M. Jay s'attacha ensuite à détruire les objections qu'on pouvait tirer de la guerre étrangère et de la guerre intestine. « L'armée essentiellement nationale, pour» suivit-il, ne craindra plus que la victoire serve » de transition au despotisme.» (Il est plus que probable que l'armée n'a en aucun temps éprouvé cette crainte, et qu'alors elle l'éprouvait moins que jamais.) « En poursuivant ses glo» rieux triomphes, elle applaudira aux nobles » conquêtes de la raison et de la justice. Ne crai» gnez point ce mouvement de l'opinion: le » mouvement c'est la vie. C'est par une action » dont la sagesse sera le régulateur; c'est en » usant dans toute leur étendue de vos préro» gatives, que vous prouverez à l'Europe en-

» tière la confiance du peuple dans le gouver-
» nement. L'Europe attend avec impatience
» quelle sera votre attitude pour former son
» opinion. Si la France, si les représentants du
» peuple se prosternaient encore une fois de-
» vant une volonté absolue, ils justifieraient
» les craintes vraies ou simulées de leurs en-
» nemis; s'ils se montrent avec la modération
» de l'énergie, de la liberté, ils auront pour
» eux les vœux des nations. » L'orateur con-
clut sa harangue par demander qu'il fût nom-
mé une commission pour rédiger un code
constitutionnel conforme aux intérêts et aux
besoins du peuple. La chambre accéda sur-
le-champ à cette demande.

La chambre des pairs, formée d'autres élé-
ments, ne fut pas le théâtre de scènes aussi
vives, d'attaques aussi directes; mais il s'y
établit quelques débats qui firent honneur à
plusieurs de ses membres.

On discutait le règlement, dont un article
était ainsi conçu : « A l'heure indiquée, le pré-
» sident déclare que la séance est ouverte,
» lorsque la moitié au moins des pairs est pré-
» senté, excepté en temps de guerre, où la
» présence du tiers des pairs suffira.» M. Boissy
d'Anglas demanda que l'exception fût sup-
primée. « Quoi ! dit-il, les fonctions de la

» chambre sont-elles moins importantes en
» temps de guerre qu'en temps de paix ! Fera-
» t-on toujours, même dans une assemblée dé-
» libérante, cette éternelle distinction du civil
» et du militaire ? » La chambre fit droit à
cette observation.

Il s'éleva ensuite un autre débat, au sujet du délai qui devait s'écouler entre la lecture d'un projet de loi et la discussion dans la chambre. Le conventionnel et régicide Roger Ducos aurait voulu que, dans les cas urgents, on eût discuté séance tenante. M. Boissy, prenant de nouveau la parole, s'écria : « N'est-on pas
» encore revenu de cette rage de faire des lois?
» L'exemple de la Convention qui, dans un
» seul mois, en rendait par centaines, sera-
» t-il, vingt ans plus tard, proposé et suivi
» par des hommes qui, tant de fois, ont dû gé-
» mir en songeant aux cruelles extravagances
» de la révolution ? »

M. de Pontécoulant développa, dans un discours plein de mouvement et d'éloquence, les principes exprimés par M. Boissy. « Je me
» suis senti glacer d'effroi, dit-il, en entendant
» prononcer ce mot : *séance tenante ?* Ne se
» rattache-t-il pas aux époques les plus san-
» glantes de la révolution ? N'est-ce pas ce
» système de décisions précipitées qui a cou-

» vert la France de désastres, et qui l'a plongée dans un abîme dont elle ne s'est tirée » que par miracle? Sachons-nous prononcer » contre les cas d'urgence. C'est en invoquant » les dangers de la patrie ou ses besoins pressants, qu'on fournit sans cesse de nouvelles » armes à l'anarchie et au despotisme. »

Dans le cours de la même séance, M. le comte de Ségur proposa de voter par assis et levé, comme on le fait en Angleterre. A l'appui de son opinion, il invoqua des motifs puisés dans la générosité française. M. Boissy d'Anglas ne se lassant point de combattre les anarchistes et les courtisans, demanda si ce qui était sublime dans la théorie était convenable dans la pratique; s'il était prudent de gêner la conscience d'un opinant par d'autres considérations que celles de la justice; si on ne se souvenait plus des malheurs qu'avait causés la publicité des votes dans la Convention, et si l'on avait oublié que ce mode fatal avait empêché qu'aucun vote ne fût libre.

M. Dedelay d'Agier convint avec M. de Ségur que le courage est le caractère distinctif des Français. « Mais ce courage, qui les » échauffe tous au champ d'honneur, dit-il, » se retrouve-t-il toujours dans le calme inquiet

» des délibérations, au milieu des séductions » de la cour et des entraves de la société ? »

M. de Pontécoulant vint ajouter de nouvelles raisons à ces raisons puissantes.

Il représenta qu'il y avait en Angleterre deux partis bien distincts, le parti ministériel et le parti de l'opposition. « On sait trop, poursuivit-» il, de quels moyens se servent les ministres » pour grossir le leur. On sait trop quel intérêt » ils ont à faire voter par assis et levé. » M. de Pontécoulant conclut à ce que la motion fût rejetée, et elle le fut en effet.

Le ministre de la police générale ayant lu à la chambre des pairs, dans la séance du 17 juin, le rapport dont nous avons donné plusieurs passages, M. de Ségur demanda qu'une commission fût nommée pour en prendre connaissance et en rendre compte à la chambre. Cette proposition fut vivement combattue par plusieurs membres. Celui qui l'avait faite la soutint avec chaleur. « Quoi! dit-il, une com-» mission permanente est nommée pour exa-» miner les pétitions des particuliers ; et quand » le gouvernement fait à la chambre des com-» munications.... Que parlez-vous de pétitions ? » s'écrie M. Boissy-d'Anglas, le gouverne-» ment ne demande rien. »

Du sein de ce débat, M. de Pontécoulant éleva une question plus importante. « Qu'avons-» nous besoin, dit-il, de nommer une com-» mission spéciale pour faire un rapport sur » une communication qui ne nous est pas » adressée directement? Au risque d'encourir » le reproche de purisme, j'aurai l'honneur de » demander à la chambre si ce n'est pas une » méthode, sinon choquante, du moins irré-» gulière, que les ministres de l'empereur » viennent ici nous lire les rapports qu'ils » adressent au souverain, au lieu de nous » les faire directement? Cette question ne mé-» rite-t-elle pas d'être traitée? et ne serait-il pas » utile de proposer un mode de communication » entre la chambre et les ministres, plus con-» forme à la dignité et aux égards dus aux re-» présentants de la nation? »

Ce discours ne fut pas sans effet. Le jour même on nomma une commission qui fut chargée de se concerter avec celle de la chambre des représentants, pour déterminer les rapports des deux chambres entre elles et avec le gouvernement. Mais les événements qu'il nous reste à retracer, rendirent vaine cette nomination.

CHAPITRE IV.

Seconde abdication de Napoléon Buonaparte.

Buonaparte, arrivé à Paris le 20 juin à onze heures du soir (1), descendit à l'Élysée (2), où l'on eut d'abord quelque peine à le reconnaître, tant son modeste équipage différait de celui dans lequel il avait quitté ce palais moins de dix jours auparavant. Ces mots : *tout est perdu*, y volèrent bientôt de bouche en bouche. Hortense de Saint-Leu y accourut une des premières ; et on la vit arroser de ses larmes les mains et les genoux de son beau-père. Bientôt arrivèrent aussi les deux ministres, Maret et Regnault de St.-Jean-d'Angély. Celui-ci s'é-

(1) D'autres disent cinq heures plus tard, c'est-à-dire le 21 juin à 4 heures du matin.

(2) On rapporte que Napoléon descendit d'abord chez Lucien, qui s'était approprié le Palais-Royal ; mais il est plus probable qu'il manda son frère à l'Élysée. On ajoute que Lucien le blâma d'avoir abandonné ses soldats ; qu'il lui conseilla de ne pas se montrer dans Paris, et de retourner sur ses pas pour rallier les débris de son armée. L'utilité d'un tel conseil n'était qu'apparente. La faute était faite, et elle était irréparable.

tant mis à corriger un manuscrit, Napoléon, dont l'agitation était extrême, lui dit tout-à-coup : « Où est ce bulletin? — Le voici, répond Regnault qui, à l'instant même, en fait lecture. Au deux tiers du récit de la bataille de Waterloo, Buonaparte, frappant du pied, s'écrie : « Elle était gagnée! » La lecture faite, il ajoute en soupirant : « Elle est perdue et ma » gloire avec elle! — Non, sire, réplique Re» gnault : vous avez cinquante victoires à op» poser à une défaite. — L'empereur a raison, reprend Bassano, qui jamais ne s'était montré disposé à contredire son maître, « la défaite » est décisive. » On discute alors la possibilité de rallier l'armée et d'obtenir des levées d'hommes et d'argent, motif principal du retour de Napoléon. Peut-être en aurait-il encore obtenu quelques-unes s'il avait rallié ses troupes et était resté à leur tête (1), les hommes qui pouvaient les lui accorder ayant le même intérêt que lui à s'opposer à l'approche des alliés et à la rentrée du Roi en France. Quoi qu'il en soit, Maret, continuant la discussion, s'écria : « Les » chambres vont parler d'économiser l'eau et

(1) Le retour de Buonaparte après la bataille de Waterloo, et le départ de Marie-Louise, le 29 mars 1814, lui ont été également funestes.

» les pompes quand le feu est à la maison ! —
» Les chambres, ajoute Regnault, vont en venir
» à leur stupide reproche de dictature ; et c'est
» à présent qu'une dictature pourrait tout sau-
» ver. — Point de dictature, répond Maret, qui,
» dit-on, se défiait du courtisan ; mais défen-
» dons-nous. »

A huit heures du matin (le 21), l'usurpateur tint conseil avec ses ministres. Celui de la police générale, l'adroit Fouché (1), dont le plan d'attaque, selon toute apparence, était déjà formé, affecta de se montrer sensible et prévenant. On vit ensuite arriver à l'Elysée les conseillers et les affidés de Napoléon. La

(1) Il est plus que probable que cet homme astucieux n'avait pas attendu les derniers événements pour prendre ses précautions et lier ses intrigues dans tous les partis. Sa conduite équivoque n'avait pu échapper à Buonaparte. « Fouché me trahit, avait-il dit à Carnot, quelque temps avant son départ » pour l'armée, j'en ai la preuve ; je vais le faire fusiller. » On assure que Carnot lui répondit : « Vous en êtes le maître ; mais » si vous le faites, demain, à pareille heure, vous n'existerez » plus. Les républicains ne vous laisseront régner qu'avec l'as- » surance que vous respecterez leur liberté. Si vous faites pé- » rir Fouché, qu'ils considèrent comme leur chef, ils vous ex- » termineront, soyez-en sûr. » Napoléon se rendit à cet argument, ou du moins il ajourna sa vengeance ; mais le temps où il aurait pu l'assouvir était passé.

pâleur était sur leur front et le désordre dans leurs discours. Le mouvement qu'occasionna leur affluence, excita la surprise dans tout Paris. Bientôt on apprend ce qui la cause. On juge aussitôt qu'il n'y a qu'un grand revers qui puisse ramener si promptement Napoléon. Ses partisans, consternés, voudraient encore en douter ; mais bientôt la nouvelle est certaine. Les royalistes, en l'apprenant, sont forcés de renfermer leur joie dans leur sein, contrainte qui devait durer encore long-temps et devenir même de plus en plus nécessaire.

C'était à deux conditions que les vétérans de la révolution avaient consenti à favoriser la rentrée de Buonaparte en France ; la première, était qu'il se laisserait entièrement guider par eux dans l'administration, soit intérieure, soit extérieure de l'Etat, et qu'il se réduirait à-peu-près à n'être que le chef de l'armée; et la seconde, qu'il sortirait vainqueur de la lutte où il devait être engagé. Buonaparte n'avait rempli ni l'une ni l'autre de ces conditions. Il s'était réservé, par l'acte additionnel, un pouvoir beaucoup plus étendu que celui que ses nouveaux alliés voulaient bien lui accorder; et la déroute de Waterloo ne laissait pas même l'espoir de prévenir une seconde invasion de la France. Dans cette grande crise, il fallait de nouvelles com-

binaisons pour mettre à couvert les intérêts de la révolution, qui jamais n'avaient été plus hasardés ; mais le plus délié et le plus accrédité des révolutionnaires, Fouché enfin se chargea de ce soin, et tout porte à croire qu'il fut le principal moteur des débats que nous allons retracer.

Les membres de la chambre des représentants ne furent pas plutôt instruits du retour de Napoléon, qu'ils se rendirent à leur poste. A l'ouverture même de la séance, M. de la Fayette obtint la parole. A ce nom, devenu inséparable de l'histoire de la révolution, il se fait un profond silence. « Messieurs, dit-il, » lorsque pour la première fois, depuis plus » de vingt ans, j'élève dans l'assemblée des re- » présentants de la nation, une voix qui ne fut » jamais entendue que dans l'intérêt de la gloire » et de la liberté publiques, j'ose réclamer les » droits que me donne à votre bienveillance la » conscience d'une conduite toujours irrépro- » chable. » Il est possible que les intentions de M. de la Fayette aient constamment été pures, mais sans vouloir outrer le reproche, il est plus d'une de ses actions qu'il serait difficile de justifier pleinement. Il est même fâcheux pour lui qu'il n'ait pas mis complètement à profit l'occasion qui lui était offerte

de réparer ce que des sujets fidèles croiront toujours avoir le droit de considérer comme des torts. Mais laissons-le poursuivre.

« Les bruits désastreux qui ont circulé de-
» puis hier, dans la capitale, se sont malheu-
» reusement confirmés. Voici donc le moment
» de nous rallier autour de cet étendard trico-
» lore de 1789, signe révéré de tous les amis de
» l'ordre et de la liberté. (Quel ordre et quelle
» liberté ont régné en France, depuis qu'il a
» été arboré, ce fatal étendard de la rébellion?)
» Permettez au vétéran de cette liberté de
» vous soumettre une proposition commandée
» par le sentiment des dangers et par l'amour
» de la patrie. » (Il eût été plus vrai de dire les dangers et l'amour de la révolution.)

« La chambre des représentants déclare que
» l'indépendance de la nation est menacée.

» La chambre se déclare en permanence.
» Toute tentative faite pour la dissoudre est
» réputée crime de haute trahison, et sera pu-
» nie comme telle. » C'était déclarer implicitement la decbéance de Napoléon, à qui l'acte additionnel accordait le droit de prononcer la dissolution de la chambre.

« Les troupes de ligne et les gardes natio-
» nales qui ont combattu et qui combattent
» encore pour la défense du territoire, ont bien

» mérité de la patrie. » Il fallait séparer leur cause de celle de Napoléon ; mais la chose était impossible pour les premières.

« Le ministre de l'intérieur est invité à ras-» sembler sur-le champ les commandants et » chefs de légion de la garde nationale, pour » aviser à procurer des armes aux citoyens, et » à porter au grand complet la garde nationale, » à laquelle sont confiés le dépôt de la liberté » et la sûreté des personnes et des propriétés.

» Les ministres de la guerre, de l'intérieur, » de la police générale et des relations exté-» rieures sont invités à se rendre sur-le-» champ dans le sein de l'assemblée. »

La chambre, qui se crut transformée en Convention nationale, accueillit avec transport ce projet évidemment concerté avec un personnage influent ; et l'on demanda qu'il fût mis au voix sur le-champ. Quelques membres parurent desirer cependant qu'on entendît les ministres avant de prendre aucune détermination. M. Flaugergues représenta qu'il était dans le projet des dispositions qui pouvaient être arrêtées sur-le-champ, et qu'on n'avait besoin d'aucun éclaircissement pour déclarer la permanence et exprimer les sentiments de la chambre envers la garde nationale et l'armée. Quelque agitation s'étant alors ma-

nifestée dans la salle, l'orateur, qui commençait à prendre l'habitude de régenter ses collègues, les rappela au calme et à l'attitude qui leur convenaient et qui leur étaient, dit-il, plus nécessaires que jamais. Etalant ensuite cette érudition, qui est si fort en crédit parmi les hommes de la révolution : « Lorsqu'Annibal eut vaincu à Cannes, poursuivit M. Flaugergues, le tumulte était dans » Rome; mais la tranquillité dans le sénat. » Montrons, en restant impassibles, que nous » ne sommes pas au-dessous des circonstances. » L'orateur proposa d'ajourner les autres dispositions jusqu'à ce qu'on eût entendu les ministres.

Le projet, ainsi modifié, fut mis aux voix et adopté à l'unanimité des suffrages. A peine le décret fut-il rendu, que Regnault de St.-Jean-d'Angély entra dans la salle, chargé de faire, de la part du gouvernement, la communication contenue dans la note suivante:

« Après une grande victoire remportée à » Fleurus (1), où l'armée prussienne a été » taillée en pièces, il y a eu, deux jours après,

(1) Il faut que la précipitation avec laquelle on a composé cette note ait été bien grande, pour faire confondre l'affaire de Fleurus et la bataille de Ligny.

» une seconde affaire, dans laquelle l'avantage
» était resté de notre côté, et où l'armée an-
» glaise avait éprouvé des pertes énormes.
» A huit heures du soir, nous étions maîtres du
» champ de bataille : nous n'étions qu'à quatre
» lieues de Bruxelles. Pendant la nuit, des
» bruits, semés par des malveillants, ont ré-
» pandu l'alarme. Il en est résulté d'abord un
» désordre et ensuite un désastre que l'empe-
» reur n'a pu arrêter. L'armée se reforme en ce
» moment sous Avesnes et sous Philippeville.
» L'empereur a passé à Laon et a donné ses
» ordres pour que les gardes nationales qui y
» sont réunissent les fuyards. S. M. est oc-
» cupée, avec ses ministres, à concerter les
» mesures militaires et législatives que les cir-
» constances réclament. »

Après le tableau que nous avons tracé de la bataille de Waterloo et de la déroute qui en a été la suite, il est inutile que nous relevions les inexactitudes renfermées à dessein dans la courte note qu'on vient de lire. Nous ne pouvons nous dispenser cependant de faire remarquer l'indignité avec laquelle Buonaparte et ses ministres ont traité cette armée, qui avait combattu pour lui avec une bravoure digne d'une autre cause. Ce n'est qu'après avoir vu la bataille décidément perdue par l'arrivée des

Prussiens, que les Français ont été saisis d'une terreur qu'on ne peut qualifier de panique, puisqu'il n'y avait plus que la fuite la plus prompte qui pût soustraire ce qui en restait, à la captivité ou à la mort. Si la déroute a été si complète, c'est que le chef de l'armée, ne s'occupant que de sa propre cause et ne songeant qu'à écraser l'armée anglaise, n'avait rien préparé pour une retraite. Tout en flattant les passions des militaires, Buonaparte et tous les hommes de la révolution ne les ont jamais considérés que comme les éléments de leur puissance, et ils se sont toujours fait aussi peu de scrupule d'en compromettre l'honneur que les jours.

Après la lecture de la note, M. Regnault proposa de communiquer à l'assemblée, comme représentant et non comme ministre, un bulletin qui n'avait rien d'officiel. La chambre, consultée, décida que cette pièce ne serait pas lue.

Les ministres n'arrivant pas, M. Jay demanda que, renonçant à des ménagements pusillanimes, on convertît, en un ordre positif, l'invitation qu'on leur avait faite, et qu'il leur fût enjoint de paraître à l'instant sous leur responsabilité personnelle. Cette proposition fut adoptée. En conséquence, on reçut bientôt un

message, par lequel les ministres annonçaient que, réunis en conseil, ils n'avaient pu encore se rendre à *l'invitation* de la chambre, mais qu'ils allaient paraître. Enfin, quelques instants s'étant écoulés, ils entrèrent, précédés de Lucien Buonaparte et suivis du général Durosnel. Lucien monte à la tribune, et dit que, nommé, par Napoléon, commissaire près de la chambre des représentants, il dépose sur le bureau l'acte de sa nomination; puis il réclame, au nom de son frère, la formation d'un comité secret. L'ordre de faire sortir le public fut donné à l'instant; mais on n'en sut pas moins ce qui s'était passé dans cette séance prétendue secrète, à laquelle six cents membres assistaient.

Etant monté de nouveau à la tribune, Lucien lut un message de Napoléon, contenant un récit étudié de la bataille de Waterloo, sans cacher toutefois quelles pouvaient en être les suites: il fallait obtenir, de l'inquiétude de la chambre, des hommes et de l'argent. L'usurpateur recommandait ensuite la concorde, et annonçait qu'une commission, composée de Carnot, de Fouché et de Caulaincourt, était chargée de traiter de la paix avec les alliés.

Le député Henri Lacoste, après quelques réflexions douloureuses sur les malheurs pu-

blics, démontra sans peine l'insuffisance de la mesure proposée par Napoléon. Il demanda si celui-ci, n'ayant pu se faire reconnaître lorsqu'il disposait de toutes les forces de la France, et qu'il était secondé, en Italie, par Murat son beau-frère, pourrait faire respecter l'indépendance de la nation, alors que sa plus belle armée était détruite, que Murat était en fuite, et que le sein de la France était déchiré par la guerre intestine. S'adressant ensuite à M. de Caulaincourt, qui, depuis trois mois, s'efforçait d'abuser la France : « Vous parlez de paix? » lui dit-il, quel nouveau moyen avez-vous » de communiquer avec les alliés? Quelle » base nouvelle donnerez-vous à vos négocia- » tions? L'Europe a déclaré la guerre à Napo- » léon (et à ses adhérents). Le séparez-vous de » la nation? Pour moi, je le déclare, je n'en- » tends plus aujourd'hui que la voix de la » patrie en pleurs; je ne vois plus qu'un hom- » me entre nous et la paix. Au nom du salut » public, dévoilez-nous vos nouvelles ressour- » ces, ou montrez-nous toute la profondeur de » l'abîme : peut-être trouverons-nous, dans » notre courage, les moyens de sauver la » patrie. » Les signes d'approbation qui suivirent ce discours ne laissèrent aucun doute

que la chambre ne partageât les sentiments qu'avait exprimés l'orateur.

Lucien, ayant repris la parole, tenta de justifier son frère. Il représenta le mal moins grand qu'on ne le faisait, et comme pouvant être réparé. « L'empereur a plusieurs armées sur » pied, ajouta-t-il, et tout n'est pas perdu. » Un murmure général l'avertit que la chambre ne partageait pas sa confiance. Alors il invoque la générosité nationale et la foi due aux serments : comme si tous ceux qu'on avait pu prêter à l'usurpateur n'étaient pas nuls de plein droit, et comme si la générosité nationale devait s'exercer envers un conspirateur qui a entraîné la France dans cet abîme de maux, dont elle aura tant de peine à se tirer. Lucien termina son insidieux discours en insistant pour qu'on évitât surtout le reproche d'inconstance et de légèreté adressé si souvent à la nation française. A ces mots, l'indignation de l'assemblée éclate en longs murmures. M. de la Fayette monte à la tribune, et dit : « Il est » bien étrange qu'on vienne accuser ici la » nation française d'inconstance et de légè» reté. » Et, s'adressant à Lucien, autant du geste que de la voix : « Nos enfants, poursuit» il, n'ont-ils pas suivi votre frère à travers les

» sables de l'Afrique et dans les déserts de la
» Russie, sur les rives du Danube, du Guadal-
» quivir et du Tage? Leurs ossements, qui
» blanchissent les plaines de toute l'Europe,
» sont des témoins authentiques de notre cons-
» tance et de notre fidélité. Si nous avons quel-
» que reproche à nous faire, c'est d'avoir
» montré trop de persévérance; c'est d'avoir
» sacrifié vainement trois millions de Français.
» Allez dire à votre frère que la nation ne peut
» plus, ne veut plus avoir confiance en lui, et
» que nous entreprendrons nous-mêmes de
» sauver la patrie qu'il a livrée au courroux
» de l'Europe. »

Ainsi l'imprudence de ce même Lucien, que Napoléon avait mandé, dit-on, pour s'aider de ses conseils, détermina la scission entre lui et les hommes de la révolution. M. de la Fayette fut secondé par différents orateurs; et l'un d'eux fit la proposition formelle de nommer une commission qui, dans la nuit même, prendrait des mesures de salut public. L'assemblée se montra impatiente d'y donner sa sanction. Lucien et les ministres s'étant retirés, la séance redevint publique et le président mit aux voix cette proposition. Une commission de cinq membres de la chambre des représentants se concertera avec une commission de la chambre

des pairs, pour arrêter les mesures qu'exigeront les circonstances. L'assemblée l'adopta à l'unanimité, puis décida que M. Lanjuinais, son président, que le lieutenant-général Grenier, que MM. de la Fayette, Flaugergues et Dupont (de l'Eure), ses vice-présidents, composeraient cette commission.

Les pairs, parmi lesquels on comptait presque tous les courtisans de Napoléon, ne montrèrent pas la même ardeur, pour sa ruine, que les représentants. Toutefois, entraînés par la gravité des circonstances et par les discours des comtes de Pontécoulant et Boissy-d'Anglas, ils se déclarèrent aussi en permanence, et nommèrent une commission de salut public. Ils la composèrent de MM. Boissy-d'Anglas, Drouot, Dejean, Andréossy et Thibaudeau ; ce qui laissait la majorité au parti buonapartiste. Malgré ce léger avantage, la constitution impériale n'existait plus ; et trois jours seulement après sa défaite à Waterloo, aucune puissance quelconque ne résidait plus en Napoléon.

Dans le cours de cette journée, qui vit finir son usurpation, Buonaparte flotta, dit-on, entre deux partis. Tantôt il voulait se rendre aux deux chambres pour s'y faire proclamer dictateur; tantôt il voulait les dissoudre, si elles

lui opposaient une résistance invincible. Le premier parti était soutenu par Lucien ; mais les ministres, et surtout Fouché, le combattirent fortement. Quant au second moyen, il était encore plus impraticable que le premier. Durant cette hésitation, deux députés se présentèrent au palais de l'Elysée, pour sonder, dit-on, les projets de Napoléon, en lui révélant le secret des chambres. « Je suis en mesure de » leur résister, répondit-il. — Non, Sire, » reprit un des députés, l'opinion tout entière » est pour elles. — L'opinion, réplique Buo» naparte, je sais que tôt ou tard elle me per» dra ; mais j'ai encore toute ma puissance, et » j'en userai. » Si cette anecdote est véritable, ce que nous ne garantissons pas, Napoléon retomba bientôt dans l'irrésolution ou même dans l'accablement.

Lorsqu'on sut ce qui se passait aux chambres, le trouble et l'alarme se répandirent dans le palais de l'Elysée. Des courtisans de l'usurpateur, les uns le conjurèrent d'abdiquer ; et les autres de conserver l'autorité. Regnault, gagné par Fouché, dit-on, était du nombre des premiers. On opposa l'astuce à Lucien, qui revenait sans cesse à la charge pour rendre de l'énergie à son frère. « Où est » votre fermeté ? » lui dit-il en l'entraî-

» nant dans une allée sombre du jardin ?
» Quittez vos irrésolutions; vous savez ce qu'il
» en coûte pour ne pas oser. — Je n'ai que
» trop osé, répond Napoléon. — Trop et trop
» peu : osez une dernière fois. — C'est un 18
» brumaire que vous voulez. — Point du tout,
» un décret constitutionnel; la constitution
» vous donne le droit de dissoudre les cham-
» bres. — Elles ne respecteraient même pas la
» constitution et s'opposeraient au décret.—
» Les voilà rebelles et mieux dissoutes encore.
» — Un 18 brumaire manqué, serait un arrêt
» de mort. — Vous délibérez quand il faut agir.
» — Que peuvent-elles faire ? — L'opinion
» est pour elles; elles oseront tout, si vous
» n'osez rien, et la déchéance sera prononcée.
» — Voyons Davoust. — C'est un homme
» perdu! s'écria Lucien, fatigué de cette hési-
» tation. La fumée du Mont St.-Jean lui a
» porté à la tête (1). » Et quand Napoléon au-
rait dissous les chambres, les alliés s'en se-
raient ils moins avancés ?

Le parti impérial n'avait donc plus d'espoir que dans les résolutions du ministre de la guerre. On assurait, de tous côtés, qu'il mettait des troupes en mouvement pour envelopper la

(1) Nuits de l'abdication.

chambre des représentants. Il y démentit, en personne, cette inculpation. « Il est vrai, » ajouta-t-il, que je fais évacuer les dépôts » de la Somme sur la Seine ; mais les circons- » tances rendent ces dispositions nécessaires. » C'est une chose bien connue, qu'il n'y a pas de ligne de défense entre ces deux rivières ; mais, comme c'était avouer que des troupes marchaient vers Paris, le parti de l'abdication redoubla de vigilance et d'activité.

Dans la nuit, il y eut aux Tuileries un grand conseil, composé des ministres ayant département, des quatre ministres d'état, Boulay (de la Meurthe), Merlin, Defermont et Regnault, et des membres des commissions de salut public, nommées par les deux chambres. Napoléon s'étant abstenu d'y paraître, ce fut Cambacérès qui présida. La défiance et les soupçons régnèrent dans cette assemblée, où les buonapartistes dominaient par le nombre. On y fit diverses propositions sur la nécessité de créer des ressources ou de recourir à la paix, toutes chosesimpraticablespourceux qui les agitaient. L'objet principal de la conférence semblait oublié ou éludé, quand l'impitoyable M. de Lafayette fit observer qu'il restait un moyen sûr de sauver la France : c'était l'abdication de Napoléon. « Cette mesure seule, dit-il, procu-

» rera infailliblement la paix ; et si les minis» tres de l'empereur ne la lui proposaient pas, sa » grande ame la lui révèlerait sans doute. » M. de Lafayette fit alors la proposition formelle de se rendre immédiatement et en corps auprès de Napoléon, pour lui faire, à ce sujet, les représentations les plus formelles. Cette conclusion excita quelques murmures et ne fut point adoptée. Après plusieurs débats, l'assemblée, à la majorité de seize voix contre cinq, décida qu'une commission des deux chambres, autorisée par Napoléon, serait chargée de négocier directement avec les puissances alliées, aux conditions de respecter l'intégrité du territoire et le droit qu'a tout peuple de se donner une constitution. A trois heures du matin, le conseil leva sa séance. Une partie de ceux qui venaient d'y assister, coururent au palais de l'Elysée, les uns pour porter Napoléon à faire résistance, les autres pour le décider à fléchir. Ainsi la division s'était déjà glissée parmi ceux qui lui étaient dévoués, ce qui ne pouvait manquer de consommer également leur ruine et la sienne.

Cependant les troupes des dépôts arrivaient à Paris, et en se rendant aux casernes qui avoisinent le palais où siégeaient les représentants, elles faisaient entendre le cri de *vive l'empe-*

reur ! poussé avec fureur. Napoléon, qui attendait quelques autres troupes, sentit renaître l'espoir en son sein, et ses satellites reprirent courage ainsi que lui.

Le ministère, le conseil-d'état et la chambre des pairs, tout le gouvernement enfin était donc divisé en révolutionnaires, qui rejetaient Napoléon sans rien deceler encore de leurs projets ultérieurs, et en buonapartistes, qui voulaient maintenir tout le système impérial. Fouché parlait hautement de la nécessité de résigner la couronne, et faisait suggérer à Buonaparte la pensée d'abdiquer en faveur de son fils. Les ministres s'étant réunis en conseil, la proposition d'inviter l'usurpateur à descendre du trône, fut adoptée, sauf l'opposition de Carnot, qui persista dans l'avis contraire. Napoléon ayant refusé, Regnault de Saint-Jean-d'Angély lui dit sans détour, que l'opinion était pour les chambres, qui exigeaient ce sacrifice, et que si l'abdication ne leur était pas envoyée dans le jour, M. de Lafayette proposerait la déchéance.

Le parti impérial jugeant sans doute que le sacrifice qu'on exigeait ne serait qu'une transition pour parvenir à un ordre de choses où il se verrait réduit à la nullité, ou croyant pouvoir lutter encore en se jetant dans les bras

des soldats et des fédérés, opposait à toutes les attaques une résistance opiniâtre. On rapporte que, pour la surmonter, Fouché imagina de produire une fausse lettre du prince de Metternich (1), dans laquelle le renversement personnel de Napoléon était présenté comme une mesure impérieusement exigée par toute l'Europe, et la régence comme agréable, non-seulement à l'Autriche, mais encore à d'autres puissances. On ajoute que, voyant Buonaparte ébranlé, Fouché s'efforça de le convaincre par une foule d'arguments; que l'intérêt de sa famille serait suffisamment garanti par son abdication conditionnelle, et qu'il devait s'empresser de se soustraire à la flétrissure d'une nouvelle déchéance. La proclamation du fils entraînait une régence, qui, en supposant l'exclusion positive du père, admettait pour tuteurs les oncles paternels et maternels du jeune prince, hypothèse selon laquelle le système impérial

(1) Cette anecdote, que nous ne prétendons pas garantir non plus, est tirée de l'ouvrage qui a pour titre : *Extrait de lettres écrites à bord du* Northumberland, *pendant la traversée de Spithead à Ste.-Hélène, et durant quelques mois de séjour dans cette île.* Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est que l'homme le plus en horreur à Buonaparte et à ses adhérents, c'est Fouché.

n'était que modifié. C'était renouveler le rêve de Fontainebleau, avec un peu plus d'espoir de le voir se réaliser. Maret, Thibaudeau et Bertrand, considérèrent une abdication simulée comme préférable à une déchéance. Lucien lui-même fut entraîné par l'appât que lui offrait la régence. Ainsi l'adroit Fouché, plaçant entre l'espérance et la crainte, Napoléon et ses conseillers les plus intimes, allait finir par prononcer lui-même sur leur sort.

On délibérait encore au palais de l'Elysée, lorsque les représentants ouvrirent leur séance du 22 juin. Une foule de citoyens inquiets entouraient la salle. L'assemblée attendit quelque temps, non sans une vive impatience, le rapport de la commission de salut public. Enfin le lieutenant-général Grenier, qui en était rapporteur, parut à la tribune et annonça la détermination prise par les deux commissions réunies aux ministres. Il déclara qu'elle n'avait pas paru suffisante à la commission de la chambre, parce qu'il était à présumer que les puissances alliées renverraient la députation sans l'écouter. Le rapporteur annonça ensuite qu'avant une demi-heure on recevrait un message de la part de Napoléon. « La commission pense, dit-il en finissant, que les tentatives de négociation doivent être appuyées

» par le développement de toutes les forces » nationales. Si vous n'avez pas de forces à lui » opposer, l'ennemi peut être à Paris avant huit » jours. »

La discussion étant ouverte, M. Girod (de l'Ain) prit le premier la parole, et dit : « On » demande les moyens de sauver la patrie. A » cette question, nous interrogeons la situation » intérieure et extérieure de la France. Si nous » comptons les forces réunies contre nous, l'i-» magination s'en effraie..... » A ces mots, la plus violente rumeur s'élève dans la salle, et l'orateur renonce à pousser plus loin son discours. Le membre qui le remplace, M. Crochon, dit que pour négocier avec succès, il faut que la chambre déclare que la nation française (dont le territoire devait sous peu de temps être presque totalement envahi) renonce à toute conquête, à toute guerre offensive; qu'elle respecte l'indépendance des nations et des souverains; qu'elle ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance, que pour venger les outrages dont elle ne peut obtenir la réparation ou pour défendre un allié injustement attaqué. Le ridicule d'une telle proposition ne pouvait manquer de dérider l'assemblée.

M. Duchesne, succédant à M. Crochon, re-

présente que le projet de la commission ne peut faire parvenir au but auquel on se propose d'atteindre. « On dit que l'énergie nationale n'a » point de bornes; mais les moyens d'une na» tion peuvent en avoir. On rappelle notre si» tuation en 1791; je voudrais qu'elle fût la » même. » En effet, la différence était grande : trente années de paix sur le continent avaient donné à la France une vigueur que lui avaient enlevée vingt-cinq ans de guerres entreprises dans l'intérêt de la révolution, ou pour assouvir l'ambition d'un seul homme. « On nous a » cité l'exemple des Espagnols et d'autres peu» ples, poursuivit l'orateur, mais il ne faut pas » nous faire illusion..... N'est-il pas vrai de » dire que, par malheur, nous n'avons pas en » France l'unanimité qui a rendu nos voisins » invincibles? » Cette vérité excite les plus violents murmures. Le président les fait cesser en annonçant qu'avant trois heures, la chambre recevra le message qu'elle attend. Enfin M. Duchesne termine son discours en proposant d'engager Napoléon à faire le sacrifice que le salut public et l'intérêt de la patrie semblaient exiger impérieusement. Cette conclusion occasionne une vive agitation dans l'assemblée; d'un côté on l'approuve, et de l'autre on la blâme; tout le monde parle à-la-fois, et le président ne par-

vient qu'avec peine à rétablir le calme. On obtint ensuite de l'assemblée qu'elle suspendrait la séance pendant une heure. Avant qu'elle fût écoulée, le ministre de la guerre vint annoncer que l'armée se ralliait, que Grouchy avait battu le 18 les restes de l'armée prussienne (ce qui n'était pas), et qu'on avait encore vers la frontière du nord une armée de soixante mille hommes, à laquelle on envoyait dix mille hommes de renfort avec de la cavalerie et deux cents pièces de canon. Un membre peu crédule demande au ministre s'il peut assurer que l'ennemi n'a pas déjà des troupes légères en avant de Laon. Le maréchal Davoust répond que ce sont de fausses nouvelles ainsi que celles qui font marcher des troupes contre l'assemblée, ce qui ne sera jamais, dit-il, tant qu'il restera ministre.

« Les communications tardives que vous » venez de recevoir sont tristes, dit un membre.» Le maréchal aussitôt prend à témoin M. Regnault, qu'il vient de les recevoir à l'instant. L'assemblée, pour témoigner sa confiance au ministre, condamne au silence le membre qui avait semblé ne pas la partager.

Enfin, après quelques heures d'attente, d'impatience, de vains debats et de murmures, on introduit les ministres de la police, de la ma-

rine et des relations extérieures. Le premier fait lecture de la pièce suivante:

Déclaration au peuple français.

« Français, au commencement de la guerre » pour l'indépendance nationale (qui l'avait » compromise ?), je comptais sur la réunion » de tous les efforts, de toutes les volontés et » le concours de toutes les autorités nationales. » J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais » bravé toutes les déclarations des puissances » contre moi. Les circonstances paraissent » changées. Je m'offre en sacrifice à la haine » des ennemis de la France: puissent-ils être » sincères dans leurs déclarations et n'en avoir » jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie po- » litique est terminée, et je proclame mon fils » sous le nom de Napoléon II, empereur des » Français. Les ministres actuels formeront » provisoirement le conseil de gouvernement. » L'intérêt que je porte à mon fils, m'engage à » inviter les chambres à organiser promptement » la régence par une loi. Unissez-vous tous pour » le salut public et pour rester une nation indé- » pendante.

» Donné au palais de l'Élysée, le 22 juin 1815.

» *Signé* Napoléon. »

Fouché, qui triomphait, dit après cette lecture : « Je recommande à la chambre de se » prononcer en faveur des principes et des lois » pour lesquels il a coulé tant de sang depuis » vingt-cinq ans. (N'aurait-il pas été plus sensé » de dire : rejetez des principes et des lois qui » depuis vingt-cinq ans ont fait couler tant de » sang ?) Je n'ai pas besoin de recommander » les égards dus à celui qui fut notre empereur. » Ce n'est pas au moment où il est malheureux » qu'ils peuvent être oubliés. Je prie la chambre » de nommer sans délai une députation pour » négocier auprès des puissances alliées. Il » est nécessaire qu'elle soit nommée séance te- » nante et qu'elle parte demain. »

M. Dupin ayant pris la parole le premier après Fouché, prétendit que, bien qu'elle fût nécessaire dans la conjoncture où l'on se trouvait, l'abdication de Napoléon n'en avait pas moins un grand mérite aux yeux de la nation. Il proposa ensuite à la chambre de l'accepter, de se déclarer assemblée nationale ; de députer vers les puissances alliées cinq commissaires, pour proposer, au nom du peuple Français, une paix dont les bases seraient le maintien des droits de la France et de l'inviolabilité de la personne de Napoléon ; de nommer une commission exécutive, etc. ;

de créer une commission de constitution, et enfin d'adresser un message à la chambre des pairs, afin de l'inviter à se joindre à celle des représentants pour le salut du peuple.

M. Mourgues présenta un autre projet, d'après lequel le trône devait rester vacant jusqu'à l'expression du vœu du peuple, et Napoléon être mis sous la sauve-garde de l'honneur français; la chambre devait se déclarer assemblée constituante, nommer cinq députés pour aller négocier la paix avec les alliés; le gouvernement était confié provisoirement aux ministres réunis à une commission de cinq membres; le maréchal Macdonald était nommé généralissime des armées françaises; le général Lafayette devait avoir le commandement en chef de toutes les gardes nationales, et les maréchaux Pérignon et Oudinot... A ces deux noms, des murmures se font entendre à la droite du président, où siégeaient les satellites de Buonaparte, et on demande l'ordre du jour. L'orateur veut continuer; mais le même côté lui impose silence. En même temps plusieurs membres du côté gauche s'élèvent contre leurs collègues de la droite. M. Garot monte alors à la tribune, et y donne lecture de l'article 67 de l'acte additionnel, qui prohibait toute proposition en faveur des Bourbons. Quelques

membres applaudissent. « L'article est bien » connu, dit froidement le président. — Cela » est égal, répondent plusieurs voix, qu'on le » relise. » M. Garot, fier de ce succès honteux, recommence la lecture, et les applaudissements se renouvellent. On demande ensuite l'ordre du jour sur les deux projets de M. Dupin et de M. Mourgues. Jugeant sans doute qu'une assemblée nationale ou constituante ne pouvait pousser la démence jusqu'au point de recourir à une régence pour guérir les maux de la patrie, et qu'elle ne penserait pas que toutes les extravagances de Napoléon pussent former un titre réel pour son fils, M. Regnault s'empressa d'appuyer l'ordre du jour. Il demanda ensuite que la nation et la chambre témoignassent à l'empereur leur reconnaissance de la démarche qu'il venait de faire avec une entière confiance. Il annonça même que c'était lui qui la lui avait conseillée : il lui avait représenté qu'ayant quitté l'armée, il ne pouvait plus défendre la nation.

M. le général Solignac exprima le desir qu'on s'occupât sur-le-champ de nommer des commissions pour former un gouvernement provisoire, pour négocier avec les alliés, et pour se rendre auprès du duc de Wellington, et, s'il était possible, en arrêter la marche. Cette

dernière proposition excita de violents murmures. M. Durbach répéta que si les puissances alliées étaient de bonne foi, elles n'avaient plus de prétexte de guerre; et il ajouta qu'une bataille perdue ne pouvait mettre la France sous le joug de ses ennemis les plus acharnés, et notamment de l'Angleterre. C'était à l'instant même où l'on parlait d'ouvrir des négociations générales, qu'on se permettait une telle observation ! Elle produisit un grand tumulte qu'on ne put appaiser qu'en fermant la discussion. On alla aux voix, et l'abdication de Napoléon fut acceptée à l'unanimité. L'assemblée décida ensuite que la commission exécutive serait formée de trois membres nommés par la chambre des représentants, et de deux membres nommés par celle des pairs, et que les résolutions qui venaient d'être prises, seraient adressées à cette dernière chambre et ne recevraient leur exécution que lorsqu'elles auraient été adoptées par elle.

Sur la demande du maréchal Davoust, la guerre fut déclarée nationale, et tous les Français en état de porter les armes furent appelés à la défense de la patrie, mesure inutile et surtout trop tardive. Le même ministre communiqua ensuite une dépêche, par laquelle on lui annonçait que Grouchy était à Namur

avec son corps d'armée, nouvelle à laquelle il ne manquait que la vérité. Le maréchal s'en approcha davantage, en disant que la France avait conservé soixante et dix mille hommes de l'armée du Nord. Mais pouvaient-ils suffire pour défendre une ville immense et tout ouverte, contre les armées de toute l'Europe qui venaient l'investir? Mouton-Duvernet, qui arrivait des départements du Midi, en donna des nouvelles, qu'il prétendit être satisfaisantes, et il poussa l'imposture jusqu'à prêter à la fidèle garde nationale de Marseille, des sentiments bien contraires à ceux qu'elle a toujours professés. Mais il fallait tromper le public pour conserver, quelques jours de plus, le pouvoir, et ourdir de nouvelles trames. Enfin le président annonça la suspension de la séance jusqu'à la réponse de la chambre des pairs, et dit que le bureau allait se rendre auprès de Napoléon pour le remercier. Le remercier! c'était donc de ce qu'il daignait consentir à ne pas ajouter de nouvelles calamités aux calamités sans nombre qu'il avait attirées sur la France.

La résistance de la faction buonapartiste fut plus opiniâtre à la chambre des pairs qu'à celle des représentants.

Le secrétaire Thibaudeau allait donner lecture du message par lequel les représentants

annonçaient qu'ils avaient nommé une commission de cinq membres, pour s'entendre avec le conseil des ministres, lorsque Carnot présenta l'acte d'abdication de Buonaparte. Cet acte fut renvoyé, par la chambre, à la commission qu'elle avait nommée la veille. Après la légère discussion qui précéda ce renvoi, Carnot monta de nouveau à la tribune, et donna communication d'une lettre de deux officiers, datée de Rocroi, le 20 juin, et contenant les nouvelles les plus rassurantes : le duc de Dalmatie avait rallié deux mille hommes de la garde et plusieurs soldats de la ligne; Grouchy, dont le corps était intact, avait battu l'ennemi à Vendres, le 18; il était en marche pour passer la Sambre; et soixante mille hommes étaient réunis sur la frontière. Le maréchal Ney, se levant, donna un démenti formel à cette nouvelle. « L'ennemi est à Nivelle avec » quatre-vingt mille hommes, poursuivit-il.... » dans cinq ou six jours il peut être à Paris. Il » n'y a plus d'autre moyen de salut public que » de faire des propositions aux alliés. » M. de Latour-Maubourg demanda s'il était de la dignité de la chambre qu'on lui fît une communication officielle d'une lettre de deux jeunes gens. Il ajouta que les nouvelles qu'on venait de lire avaient tout le caractère de

l'invraisemblance, et qu'il aurait fallu du moins qu'elles fussent signées par le ministre de la guerre. Carnot répondit avec humeur que la note était plus que signée, qu'elle était tout entière de ce ministre, qui venait d'en donner communication lui-même à la chambre des représentants. M. de Latour-Maubourg répliquant avec courage: « Je demande, dit-il, » si les faits ne sont pas vrais, que le ministre » soit mis en état d'accusation. »

Ce débat terminé, on suspendit la séance; mais bientôt on la reprit pour la réception de deux messages de la chambre des représentants. Par le premier, cette chambre annonçait qu'elle avait résolu de nommer un gouvernement provisoire; et, par le second, que la guerre était déclarée nationale. Les pairs donnèrent à l'instant même leur adhésion à l'une et à l'autre proposition. A neuf heures du soir, on reçut un troisième message, dont l'objet était de faire part de la nomination de Carnot et de Fouché, comme membres du gouvernement provisoire.

La chambre des représentants avait accepté l'abdication de Napoléon, sans faire aucune mention de la clause qu'elle renfermait. Lucien, craignant que celle des pairs n'en fît autant, y accourut, et montant à la tribune, il dit:

« L'empereur Napoléon a abdiqué en faveur » de son fils, politiquement *l'empereur est mort.* » *Vive l'empereur!* » Puis il conclut à ce que la chambre prête, d'enthousiasme, serment à Napoléon II. Enfin il pousse le ridicule ou l'impudence jusqu'au point d'en donner l'exemple.

Continuant à jouer le rôle honorable dont il s'était chargé, M. de Pontécoulant demande à Lucien à quel titre il vient proposer un souverain à la nation française. « Le prince de » Canino est-il Français ? poursuit l'orateur. » Qui l'a déclaré Français ? Il n'a de titre réel » que celui de prince Romain. » Lucien veut répondre. « Pardon, prince, répond M. de » Pontécoulant. Respectez l'égalité dont, tant » de fois, vous avez donné l'exemple. » Il représente ensuite que la délibération est le premier acte par lequel une assemblée doit procéder; et il déclare qu'il ne reconnaîtra jamais pour son souverain un enfant qui ne résiderait pas en France.

Lucien répondit à M. de Pontécoulant, que du moins il était Français par les sentiments, ce dont il faudrait d'autres preuves que celles qu'il nous en a données. Raisonnant ensuite selon le droit établi par l'usurpation, si elle pouvait en fonder un, il dit : « Nous sommes

» tous ici par les constitutions de l'empire.
» Ainsi notre serment à Napoléon II ne doit
» pas être l'objet d'une délibération, mais
» d'une déclaration qui ne saurait être trop
» prompte pour empêcher la guerre civile. »
M. Boissy-d'Anglas, indigné de tant d'audace, s'écrie : « On nous menace de la guerre civile !
» N'est-ce pas assez de la guerre étrangère
» qu'on nous a amenée? (Et quelle guerre !)
» Je m'oppose à ce qu'on préjuge rien à la
» question, à ce qu'on nous enlève ainsi une
» résolution. »

Tant de résistance excita la rage d'un jeune homme qui, par un acte à jamais infâme, avait uni son sort à celui de Buonaparte, et qui, le premier, avait donné l'exemple de cette odieuse défection qui a fait passer sous les drapeaux de l'usurpateur la presque totalité de l'armée française. C'est nommer Labédoyère, qui, s'étant levé avec précipitation, prononça un discours où il ne dévoila pas moins le trouble de son ame qu'il ne prouva son attachement à la cause de l'usurpateur et de l'usurpation. « L'empereur a abdiqué en fa-
» veur de Napoléon II, dit-il ; je regarde son
» abdication comme nulle, de toute nullité,
» si on ne proclame à l'instant Napoléon II
» son successeur. Eh ! qui s'oppose à cette

» résolution généreuse ? Ces voix qui toujours » ont été aux pieds du souverain tant qu'il fut » heureux et triomphant. Ces individus qui se » sont éloignés de lui dans son malheur, veu- » lent repousser aussi Napoléon II ; ils sont » déjà pressés de recevoir la loi de l'étranger. » Napoléon a abdiqué pour son fils, continue » l'orateur en délire. Si l'on refuse de recon- » naître le prince impérial, je le déclare, » *Napoléon doit encore tirer l'épée ; il doit* » *encore verser du sang.* Tous ces braves » Français qui viennent de recevoir des bles- » sures pour sa noble cause se rallieront au- » tour de lui. Malheur à ces généraux vils (1)

(1) On croit que c'était Ney que Labédoyère attaquait ainsi. Le premier châtiment que sa trahison attira au maréchal, lui fut donc infligé par ses propres complices. Toutefois leur désespoir a pu seul les porter à supposer qu'il les avait trahis. Pour qu'il le fît avec succès, c'est-à-dire avec l'espoir d'obtenir son pardon, il aurait fallu qu'il pût réparer au moins en partie le mal qu'il avait fait, ce qui lui était impossible. S'il avait pu livrer une armée à l'usurpateur, il était hors d'état de conduire une seule compagnie au Roi. Il est vrai qu'il témoigna de l'humeur d'avoir été si indignement trompé ; car, s'il n'a pu ajouter foi à toutes les impostures qui lui ont été débitées, il est certain du moins qu'il en crut plusieurs, et principalement que l'Autriche avait donné son consentement à l'entreprise de Buonaparte.

» qui méditent peut-être de nouvelles trahi» sons ! Je demande qu'ils soient traduits devant » les chambres, qu'ils soient jugés et punis de » manière à effrayer ceux qui voudront déser» ter nos drapeaux ; que leur nom soit livré à » l'infamie ; que leur famille soit proscrite, » que leur maison soit rasée, que jamais leur » famille ne puisse mettre le pied sur le terri» toire français. Nous ne voulons point de traîtres » parmi nous. » Qu'était donc Labédoyère (1) ? et le nom de traître devait il jamais sortir de sa bouche ?

« Napoléon, en abdiquant sa puissance pour » sauver la patrie, poursuivit-il, a fait ce qu'il » doit à lui-même, mais non ce qu'il doit à la na» tion ; car la nation n'est pas digne de lui. » Si la nation avait besoin de justification, elle ne pourrait en trouver de plus complète que cette injure. « N'est-ce pas elle qui, pour la » seconde fois, le force à l'abdication, elle » qui a juré de le défendre dans les revers. » La nation n'avait rien promis à Napoléon ; et

(1) Nul ne devait inspirer plus d'intérêt à Buonaparte que ce malheureux jeune homme qui, pour servir sa cause, s'était rendu coupable d'un si grand crime, et qui avait poussé le dévouement pour lui jusqu'à l'extravagance. Cependant on assure que, quoiqu'il eût des sommes énormes à sa disposition, il lui refusa l'argent nécessaire pour passer en Amérique.

sa force d'inertie a concouru puissamment à sa chute. « Je sais, poursuivit Labédoyère, » dont la voix retentissante couvrait les mur- » mures de l'assemblée, je sais que les amis du » patriotisme paraissent étrangers dans cette » enceinte, où, depuis dix ans, il ne s'est fait » entendre que des voix basses. » *A l'ordre! A l'ordre!* s'écrie-t-on de toutes parts. L'assemblée entière se lève révoltée d'un tel emportement. Les vociférations de Labédoyère n'en redoublent pas moins. Ses mots entrecoupés, son regard, ses gestes étaient effrayants. *A l'ordre! A l'ordre!* lui répète-t-on de tous côtés. Il veut poursuivre; mais l'indignation est à son comble, et le force à mettre fin à cette scène scandaleuse.

La discussion fut continuée, mais avec calme. Les comtes de Ségur, Rœderer et de Flahaut, et le duc de Bassano, demandèrent que Napoléon II fût proclamé. Le comte Decrès fit cesser les débats en s'écriant avec véhémence : « Est-ce le moment de s'occuper des » personnes? Avant tout la patrie! elle est en » danger; ne perdons pas un moment pour » prendre les mesures que son salut exige! » La proposition de Lucien fut ajournée.

Un message des représentants ayant annoncé qu'ils avaient nommé le général Grenier, mem-

bre du gouvernement provisoire, les pairs se déterminèrent enfin à élire au scrutin les deux membres qui étaient à leur nomination. La majorité des suffrages se réunit en faveur de M. le duc de Vicence et de M. Quinette.

Cependant les membres composant le bureau de la chambre des représentants s'étaient rendus au palais de l'Elysée. Napoléon, entouré des grands-officiers de sa maison et des généraux de sa garde, et au milieu de l'appareil qu'il se plaisait à étaler aux jours de sa toute-puissance, reçut d'un air serein cette députation, qui venait lui annoncer qu'il avait cessé d'être empereur. Il répondit qu'un grand désastre était arrivé, mais que le territoire de la France était encore intact (1); puis il parla

(1) Si Napoléon ne trompait pas la députation, du moins il se trompait lui-même. Les alliés pénétrèrent en France le 21 juin, c'est-à-dire la veille du jour où son abdication fut acceptée. Le duc de Wellington publia ce jour une proclamation où il disait : « Je fais savoir aux Français que j'entre dans leur » pays, à la tête d'une armée victorieuse, non en ennemi, ex- » cepté de l'usurpateur, qui est l'ennemi de la nature humaine, » et avec qui on ne peut avoir ni paix ni trève. Je passe vos » frontières pour vous soustraire au joug de fer qui vous op- » prime. » La proclamation finissait par une déclaration, portant que tous ceux qui se trouveraient au service de l'usurpateur, et qui se seraient éloignés de leur domicile, seraient con-

du sacrifice qu'il avait fait au vœu des chambres, aux circonstances et à sa tendresse pour son fils. Le président lui représenta que l'assemblée, dont il venait de lui lire le décret, n'avait point encore délibéré sur cette partie de son message. « Je m'y attendais, dit Napo» léon, à part, à son frère. » Ensuite élevant la voix : « Annoncez à l'assemblée, reprit-il, que » je lui recommande mon fils. » La députation se retira après s'être soumise à tout le cérémonial prescrit par l'étiquette du palais impérial.

Dans la nuit même, les partisans de l'empereur déchu, se concertèrent pour tenter un dernier effort, non à la chambre des pairs, qui était plus propre à recevoir qu'à donner l'impulsion, mais à la chambre même des représentants. On doubla de bonne heure les postes de la garde nationale, à laquelle on ne rougit pas d'adjoindre des fédérés; et des piquets furent placés au pont Louis XVI. Les casernes voisines du palais du corps législatif étaient

sidérés comme ennemis publics, et qu'en conséquence leurs propriétés seraient employées à la subsistance des troupes. Cette déclaration explique certaines mesures qui, après l'entrée des alliés à Paris, furent prises à l'égard de quelques personnes qu'on supposait attachées à la cause de Buonaparte.

remplies de soldats qui faisaient retentir l'air du cri de *Vive l'empereur!* C'étaient là les préludes d'une séance des plus animées. Le député Bérenger (de la Drôme) commença l'attaque. « Un grand sacrifice a été nécessaire, » dit-il; il a été fait par le plus grand des princes, et il est douteux que jamais les Titus ou » les Marc-Aurèle eussent eu, en pareille circonstance, une pareille générosité. » Comme ce n'était pas le premier sacrifice de ce genre que faisait Napoléon, il fallait être bien aveugle pour ne pas voir que sa seconde abdication ne devait pas être plus sincère que la première. M. Bérenger demanda ensuite que les membres de la commission provisoire fussent responsables collectivement. Cette proposition avait évidemment pour objet d'engager chacun d'eux à surveiller Fouché, qui excitait la défiance du parti buonapartiste. M. Dupin proposa qu'ils fussent au moins soumis à prêter un serment conçu en ces termes : « Je jure » obéissance aux lois et fidélité à la nation. » M. Durbach prétendit que la commission provisoire ne devait pas être responsable, parce qu'elle ne pouvait agir que par des ministres, sur lesquels devait tomber tout le poids de la responsabilité. M. Defermon, ministre d'état de Buonaparte, arrivant au point véritable de

la question, demanda au nom de qui agirait la commission provisoire, si elle ne prêtait que serment de fidélité à la nation? « N'avons-» nous pas une constitution? N'avons-nous pas » un empereur dans Napoléon II? » Nombre de voix s'écrient : *Oui! Oui!* M. Defermon continuant : « Ne serions-nous pas déshonorés » aux yeux de l'Europe, si nous nous présen-» tions à elle sans le gouvernement que nos » constitutions nous ont donné? » Comme si l'Europe y attachait quelque prix, et comme si un gouvernement, soit anarchique, soit despotique, sous un Buonaparte, sous un usurpateur quelconque, ne devait pas être également dangereux pour elle. « L'abdication de Napoléon » Ier., poursuivit l'orateur, appelle à lui succéder » celui qui, dans l'ordre constitutionnel, est » désigné d'avance comme son héritier. » Une voix demande l'ordre du jour. « Est-il d'ailleurs » dans les convenances du moment, de laisser » voir la plus légère hésitation? Qu'elle cesse » à l'instant, et l'on n'ira plus persuader à la » garde nationale de Paris, que vous attendez » Louis XVIII. On ne pourra plus dire aux » armées que vous n'avez pas tous les mêmes » sentiments. » Pour prouver le contraire, un grand nombre de membres se lèvent, aux cris de *Vive l'empereur Napoléon II!* En

conséquence, on demande qu'il soit proclamé à l'instant même, et de nouvelles acclamations se font entendre. M. Bérenger reparaît à la tribune, et dit qu'une question si importante ne doit pas être décidée par un mouvement d'enthousiasme; puis il en revient à sa proposition de responsabilité. Il assure qu'il n'en partage pas moins l'opinion de M. Defermon, qu'il reconnaît aussi Napoléon II pour empereur, et que c'est même par cette raison qu'il veut que le gouvernement provisoire soit responsable. Enfin, comme s'il n'en avait pas dit assez pour se faire comprendre, il ajoute : « Si ces hommes étaient » inviolables, en supposant que l'un d'eux » vînt à trahir ses devoirs, vous n'auriez » aucun moyen de le faire punir. »

Boulay (de la Meurthe) qui lui succède, dit qu'il ne vient point combattre cette proposition, et il rappelle qu'elle a donné lieu à une observation d'un ordre plus relevé, sur laquelle il croit devoir faire quelques réflexions. « Il » faut s'expliquer avec franchise, poursuit-il; » il y a eu de l'hésitation dans la chambre, et » on a élevé des doutes sur le sens véritable des » résolutions que vous avez prises hier. Les jour- » nalistes ont été jusqu'à dire que le trône était » vacant. Si tel était notre malheur, si nous » avions pu faire une déclaration aussi dange-

» reuse, l'assemblée et la nation seraient per-» dues. » L'orateur avait ses raisons pour confondre la nation avec la faction de l'usurpateur auquel il devait sa fortune? « En effet, » que serions-nous? Nous n'existons que par la » constitution? C'est elle qui proclame Napo-» léon II? Son père a abdiqué? Vous avez ac-» cepté l'abdication? le contrat est formé. Na-» poléon II est empereur par la force des » choses; vous ne pouvez pas même délibérer. » D'ailleurs, l'empereur n'a donné son abdi-» cation que sous la condition expresse..... » (des murmures coupent la parole à l'ora-» teur); elle est indivisible..... Il existe une » faction qui voudrait persuader que nous » avons déclaré le trône vacant, dans l'espoir » de le remplir bientôt par les Bourbons (Non! » non! jamais! s'écrient plusieurs membres); » je veux aller plus loin, je veux mettre le » doigt sur la plaie. Il existe encore une faction » d'Orléans. Elle a entraîné quelques patriotes » peu intelligents, qui n'ont pas l'esprit de voir » que le duc d'Orléans n'accepterait la cou-» ronne que pour la résigner à Louis XVIII. » Boulay termina sa harangue en demandant que l'assemblée reconnût Napoléon II pour empereur. M. Pénières, qui n'obtint la parole qu'au milieu du tumulte et des plus vives contesta-

tions, témoigna le desir qu'on écoutât tous les membres qui voudraient parler pour ou contre, et qu'ensuite la proposition fût examinée dans les bureaux. Plusieurs voix lui crièrent: « On » n'y renvoie pas la constitution. » Un homme, dont le nom se rattache à l'époque la plus douloureuse de la révolution, M. Garat s'exprima ainsi : « Je demande que nos commissaires » ambassadeurs près des puissances étrangères, » redemandent cet enfant qui n'appartient plus » à son père, mais à la patrie ; je demande en » outre que vous veilliez à l'éducation de celui » qui doit avoir un jour tant d'influence sur » les destinées de la France. » Le sort le plus funeste sans doute que pourrait éprouver cet enfant, devant qui une perspective si brillante s'était ouverte, serait de recevoir la couronne des mains des révolutionnaires. M. Pénières renouvelle sa proposition. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, s'écrie: « On demande » l'ajournement jusqu'à ce que Wellington » soit à nos portes! » M. Pénières reprend avec force: « En prononçant le nom de Wellington, » on calomnie mes intentions. Il est deux divinités que j'ai toujours servies et que je ser» virai toujours : la patrie et la liberté. » Mouton-Duvernet dit que les armées ennemies marchent contre Paris, et que pour leur opposer des

armées, il faut proclamer Napoléon II. M. Maleville demande l'ajournement jusqu'au retour des ambassadeurs des deux chambres. Regnault, le grand champion de la régence, dans laquelle il se promettait sans doute de jouer un rôle important, renouvelle la proposition de faire prêter serment de fidélité à Napoléon II par la commission provisoire. « Hier et avant-» hier, nous avons délibéré avec calme, quoique » le danger nous parût plus grand, plus immi-» nent qu'aujourd'hui, dit M. Dupin, c'est que » nous étions venus sans dessein formé!....Pour-» quoi Napoléon a-t-il abdiqué?...parce que nous » avons reconnu et qu'il a reconnu lui-même » qu'il ne pouvait plus sauver la France : s'il » l'avait pu, nous serions les plus insensés des » hommes d'abandonner les rênes de l'État » aux mains d'un enfant.

» Je demande si Napoléon II pourra faire » ce qui a été impossible à Napoléon Ier. ?..... » On vous a proposé de demander l'enfant » et son auguste mère. A-t-on prévu les consé-» quences d'un refus? » Il est probable que non; car l'auteur de la demande ne paraît pas doué du don de prévision.

Plusieurs orateurs parlent ensuite dans le même sens, mais sans aucun succès. Il était

réservé à M. Manuel de déterminer l'assemblée. Il monta donc à la tribune, et prononça un discours remarquable par l'art avec lequel il était conçu. Après un court résumé des opinions diverses, l'orateur dit : «S'agit-il ici d'un » homme, d'une famille ? Non, Messieurs, il » s'agit de la patrie ; il s'agit de ne rien com» promettre, de ne point proscrire l'héritier » conditionnel du trône, et de se livrer à l'es» pérance que les alliés n'auront pas contre ce » fils d'un père dont leur politique n'a point » voulu reconnaître l'existence sur le trône de » France, et la même politique et les mêmes » intérêts ; à l'espérance que si vous formez le » gouvernement qui agira en son nom, d'hom» mes éclairés, dévoués à leur patrie et capa» bles de tenir d'une main ferme et prudente » les rênes de l'État, il sera possible d'élever » le fils sur le trône dont le père vient de des» cendre en lui remettant tous ses droits.

» C'est en ce sens que je crois qu'on doit » établir les bases de cette discussion, que je » regarde, je l'avoue, comme une grande ca» lamité. N'est-ce pas en effet un grand mal» heur que d'être obligé de divulguer, de pro» clamer à la face de l'Europe jusqu'à quel » point des considérations politiques ont influé

» ou pourraient avoir influé dans la décision
» de Napoléon et dans celle que vous avez à
» prendre relativement à son fils?

M. Manuel représenta ensuite que si un acte de déchéance avait été prononcé par l'assemblée, il pourrait dépendre d'elle, après avoir renversé l'édifice, de le rétablir. « Mais l'abdication a eu lieu librement, poursuivit-il ; » cette abdication emporte avec elle une condition en faveur du fils de Napoléon. Vous » avez accepté l'abdication, vous avez donc accepté les conditions qu'elle emporte avec » elle. Ainsi les choses ont suivi leur cours » naturel, et la question est tout entière sous » l'empire des principes constitutionnels. »

L'orateur, examinant la question sous le point de vue des circonstances où l'on se trouvait, déclara qu'elle offrait les mêmes résultats. « Il » faut, dit-il, que le gouvernement agisse au » nom d'une puissance quelconque. On avait » objecté que ce serait au nom de la nation. » Mais au sein de cette grande nation, agitée » par tant de mouvements divers, livrée à tant de » souvenirs, à tant d'espérances différentes, n'y » a-t-il qu'une opinion, qu'un vœu, qu'un » parti? Certes, s'il n'y avait qu'une opinion, » l'objection serait sans réplique: la nation se » battrait pour la nation. »

Après avoir passé en revue les partis qui

divisaient la France, M. Manuel prétendit qu'il fallait un point fixe auquel l'opinion pût se rallier, et que, par cela seul qu'on l'avait mis en question, Napoléon II devait être reconnu. Il laissa entendre cependant qu'on le détrônerait à son tour, si le salut de la patrie en faisait une loi. Il s'opposa donc à ce qu'aucun membre de la famille Buonaparte fût appelé à la tutelle du souverain mineur. Enfin il fit adopter la proposition suivante :

« L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II se trouve proclamé empereur des Français, par le fait de l'abdication de Napoléon Ier. et la force des constitutions de l'Empire.

» Les deux chambres déclarent qu'elles ont entendu, par l'établissement d'un gouvernement provisoire, procurer à la nation la garantie dont elle a besoin pour sa liberté et son repos, dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve. »

Nous ne sonderons pas les intentions de l'orateur. Si, d'un côté, il fit faire un pas au parti buonapartiste, il laissa le parti révolutionnaire, proprement dit, libre de faire tout ce qui pourrait convenir à ses intérêts. Il paraît cependant que ce dernier parti en fut alarmé ; car l'un de ceux qui le composaient, demanda,

comme mesure urgente, qu'on s'empressât de former la commission qui devait revoir les constitutions. On lui répondit qu'elle était nommée depuis deux jours : sa vive inquiétude, sans doute, le lui avait fait oublier.

La résolution de la chambre des représentants fut, à l'instant même où elle venait d'être prise, portée à celle des pairs, qui l'adopta presque sans discussion (1).

Le pouvoir exécutif provisoire, créé sous le le titre de commission de gouvernement, s'installa aux Tuileries, le 23 juin, et Fouché en fut nommé président.

Le premier soin de cette commission fut de

(1) Dans cette séance, le général Drouot fit, avec beaucoup d'art, un rapport sur la bataille de Waterloo et la situation de l'armée. Son récit, qui était plus remarquable par les réticences que par les aveux, avait principalement pour objet de détruire les allégations du maréchal Ney, qui avait déclaré nettement que tout était perdu. Ainsi poussé à bout, le maréchal publia une lettre adressée à Fouché, où il attaqua Buonaparte sans détour, imputant à *ses extravagances*, la perte de la bataille. Il y repoussa aussi avec amertume le reproche d'avoir trahi la patrie, lui qui, pour la servir, avait toujours, disait-il, montré un zèle que peut-être même il avait porté trop loin. Quelque bouleversement que la révolution ait opéré dans les têtes, il est difficile d'admettre qu'un homme ait pu se persuader qu'il servait la patrie en trahissant son roi.

charger cinq plénipotentiaires d'aller négocier la paix au quartier-général des alliés, comme s'ils pouvaient espérer d'y être admis. Cette négociation fut confiée à MM. de Lafayette, Laforêt, de Pontécoulant, Le Voyer d'Argenson et Sébastiani. Accepter tout autre souverain que le roi légitime, telle était, dit-on, l'essence de leurs instructions. Le bruit courut même que leur mission s'étendait jusqu'à offrir, au besoin, la couronne de France à un prince étranger (soit au roi de Saxe, soit à un prince de la maison d'Orange), s'il pouvait s'en trouver un qui consentît à la recevoir des mains des régicides. Les monarques alliés firent réponse aux plénipotentiaires de la commission, qu'ils regardaient, comme condition essentielle de la paix, que Buonaparte fût livré entre leurs mains, et la négociation en demeura là.

En même temps que la commission cherchait à prévenir le retour du souverain légitime, elle travaillait à se débarrasser de l'usurpateur, qui ne l'inquiétait pas moins. Elle chargea M. Otto d'aller à Londres demander un asile pour Napoléon et sa famille. Il est plus probable toutefois qu'il ne s'agissait que de passe-ports, pour qu'ils passassent en toute sûreté en Amérique.

Quelle différence entre une telle mission et celle dont le même négociateur avait été chargé, treize ans auparavant, et qui avait eu, pour resultat, le traité d'Amiens, dont Buonaparte a si peu su profiter (1) ! M. Otto ne put seulement pas obtenir les passe-ports qu'il avait demandés pour lui-même au gouvernement anglais. Les alliés, ainsi qu'on vient de le voir, avaient résolu de s'emparer de la personne de Napoléon, et il n'était plus guère en son pouvoir de leur échapper.

Cependant, la faction buonapartiste allait se grossir de tous les débris de l'armée qui re-

(1) Si Buonaparte n'avait songé qu'à conserver l'autorité qu'il avait usurpée en France, l'Angleterre était la puissance qu'il aurait dû le plus ménager, puisque, depuis plus d'un siècle, c'est elle qui met en mouvement toute l'Europe. Il aurait dû suivre l'exemple que lui avait donné le régent Philippe, duc d'Orléans, qui, ne voyant qu'un faible enfant entre le trône et lui, mais redoutant les prétentions de la branche d'Espagne, s'unit étroitement à l'Angleterre, et conclut avec elle et la Hollande le traité de la triple alliance, dont l'objet était de maintenir l'ordre de succession établi par le traité d'Utrecht. Mais Buonaparte ne songeait pas uniquement à conserver ce qu'il avait acquis, il voulait encore et toujours l'augmenter; et l'objet de son ambition n'était rien moins que l'empire du monde. En poursuivant une chimère, que toutefois on l'a cru sur le point de saisir, il s'est précipité dans un abîme dont probablement il ne se tirera jamais.

fluaient vers la capitale, après s'être en partie ralliés aux environs de Reims et de Laon. Les troupes avaient été long-temps dans la plus grande incertitude sur le sort de Napoléon. Ne le voyant pas reparaître, elles se persuadèrent qu'il avait succombé sur ce même champ de bataille, où tant de braves avaient péri pour sa cause. Elles gémissaient sur l'affreux destin réservé à une tête si chère, lorsque tout-à-coup elles apprirent qu'il était arrivé, sain et sauf, à Paris. Leur indignation fut alors aussi grande qu'avaient été vifs leurs regrets. « Encore, » s'il était mort ! » s'écriaient les soldats. On leur représenta vainement la différence qu'il y avait entre un souverain et un simple général. Ils ne virent, dans ce raisonnement, qu'une distinction subtile pour excuser une fuite dont ils croyaient que la honte retombait aussi sur eux-mêmes. Au surplus, leur indignation ne fut que passagère.

L'enchaînement des faits ne nous a pas permis jusqu'ici de rendre compte des opérations du corps d'armée qui était aux ordres de Grouchy. Ce général se disposait à marcher contre Bruxelles, lorsque, le 19 juin au matin, il apprit la perte de la bataille de Waterloo. Renonçant à l'espoir de faire sa jonction avec Buonaparte dans la capitale de Pays-Bas, il

ne songea plus qu'à la retraite. Bientôt ses coureurs vinrent l'avertir que l'ennemi, déjà maître de Charleroi, avait forcé le passage de la Sambre. Abandonné à lui-même, Grouchy se replia sur Namur à la tête d'environ trente mille hommes. Il eut à soutenir, près de cette ville, le choc de la cavalerie du corps d'armée commandé par le général Thielmann, qui s'était mis à sa poursuite; mais il ne fut point entamé.

Après avoir traversé Namur, Grouchy remonta la rive gauche de la Meuse, et gagna la route de Dinant, laissant à Vandamme une forte arrière-garde pour couvrir la retraite. Aussitôt Vandamme barricade les ponts et garnit d'artillerie les remparts. Les Prussiens, qui s'avancent à découvert, essuient le feu des batteries et perdent plusieurs centaines d'hommes. L'évacuation faite, ils poursuivent de nouveau les Français en traversant la ville, et ils tentent même de les devancer, en passant incontinent la Sambre; mais ils n'atteignent que les traîneurs, et ils se voyent de nouveau arrêtés par des barricades établies sur le pont, et par un grand feu allumé à la porte même par où Grouchy et Vandamme avaient passé. Blucher, sans doute, aurait pu leur barrer le passage, tandis que les Anglais auraient me-

nacé le flanc droit de l'armée française ; mais le général prussien et le duc de Wellington avaient résolu de marcher droit contre Paris, sans s'inquiéter ni des places-fortes, ni du corps d'armée de Grouchy, qui poursuivit tranquillement sa retraite.

Cependant Paris était agité par trois partis différents. Tout y faisait redouter, de la part des soldats et de la dernière classe du peuple, un mouvement en faveur de Napoléon. Le lendemain de son abdication, il s'était montré au public sur la terrasse de l'Elysée, et un grand nombre de fédérés avaient crié : *Vive l'empereur!* et demandé des armes. Retenu par la crainte, il avait répondu qu'on ne devait plus songer à lui, et que le seul cri, en France, devait être : *Vive la nation* ! Mais on avait vu Bertrand, le plus intime de ses confidents, haranguer les fédérés. La capitale se remplissait de militaires, dont les regards farouches jetaient l'épouvante. Ils avaient déjà oublié ou pardonné la fuite de leur chef, et se montraient disposés à le servir encore, à prodiguer pour lui tout leur sang. La commission provisoire, sondant la cause de tant d'agitation et d'alarmes, invita Napoléon à sortir de Paris. Il tergiversa d'abord. On insista, et il se rendit enfin (24 juin) avec une suite nombreuse, à

la Malmaison, lieu qui devait lui rappeler des temps bien différents, et la mort récente de la femme à laquelle il avait dû sa fortune, et qu'il en avait récompensée par la répudiation.

Par une conséquence naturelle des instructions qu'elle avait données à ses plénipotentiaires, la commission du gouvernement prit, le 26 juin, un arrêté portant que tous les arrêts et jugements des tribunaux, ainsi que tous les actes de notaire, seraient provisoirement intitulés *au nom du peuple français*. Le lendemain, M. Félix Desportes dénonça cet arrêté, comme subversif de tous les principes constitutionnels, à la chambre des représentants, qui, malgré sa déclaration du 23, n'eut aucun égard à cette dénonciation.

Les alliés s'approchant de plus en plus, la commission de gouvernement, dans l'espoir de conjurer l'orage, fit partir pour le quartier-général de l'armée combinée, les comtes de Valence, Andréossy et Boissy-d'Anglas, auxquels MM. Flaugergues et La Besnardière furent adjoints. Ces nouveaux envoyés avaient la mission expresse de solliciter un armistice. Ils étaient aussi porteurs d'une lettre de Fouché au duc de Wellington. Après avoir donné de justes éloges au vainqueur de Napoléon, l'astucieux Fouché disait : « La nation française veut vivre

» sous un monarque ; mais elle veut que le » monarque vive sous l'empire des lois. La ré- » publique nous a fait connaître l'excès de la » liberté ; l'empire, l'excès du despotisme. » Notre vœu aujourd'hui, et il est immuable, » est de nous tenir à une égale distauce de ces » deux côtés.

» Tous les regards sont fixés sur l'Angle- » terre : nous ne prétendons pas être plus libres » qu'elle ; nous ne voulons pas l'être moins.

» Les représentants de la nation s'occupent » sans relâche d'un pacte social, où les pou- » voirs séparés, sans être divisés, concourront » tous par leur action réciproque, à l'harmonie » et à l'unité.

» Dès que le traité sera signé du prince ap- » pelé à régner sur nous, le souverain recevra » le sceptre et la couronne des mains de la » nation. »

La chambre des représentants, qui reconnut une partie de ses principes dans cette lettre, en entendit la lecture avec un tel ravissement, qu'elle la fit recommencer. Le lecteur, M. Durbach, annonça ensuite que rien n'avait été négligé pour donner à la déclaration qu'elle renfermait l'appui d'un développement respectable des forces nationales. Il dit qu'outre l'armée alors rassemblée à Soissons, il y avait

à Paris même des dépôts considérables et une foule de citoyens qui avaient des armes ou qui en demandaient. « Vous comprenez bien, néanmoins, poursuivit-il, qu'il ne s'agit pas » de défendre Paris dans Paris même, mais » seulement d'en protéger les approches assez » long-temps (1) pour que nous puissions obtenir un armistice à des conditions satisfaisantes pour le peuple français. »

Ces deux révélations excitèrent quelque défiance. On prétendit que rien n'était plus pressant que de donner une garantie à l'armée; qu'il fallait lui faire connaître quel était l'homme qui pouvait être appelé à régner sur la France. Cette observation fut accueillie par les plus violents murmures, qui réduisirent au silence celui qui l'avait faite.

Cependant Napoléon, resté ou plutôt retourné à la Malmaison (2), ne cessait de temporiser; il y recevait divers généraux et ses principaux courtisans; il y tenait sa cour enfin. Tout dépouillé qu'il était de la puissance, il

(1) Il aurait fallu dire, pour être d'accord avec la vérité : « Assez long-temps pour lier des intrigues qui fassent remettre » le pouvoir aux mains des révolutionnaires. »

(2) Il était revenu à Paris le lendemain du jour où il l'avait quitté; mais, soit de gré, soit de force, il n'y demeura pas plus de vingt-quatre heures.

distribuait des titres honorifiques, des grades, des pensions, des places et d'autres faveurs qu'il accordait libéralement par des centaines de décrets antidatés. Il porta même le mépris des bienséances jusqu'à donner une fête et à la faire annoncer dans les journaux. En même temps il adressait aux armées, comme s'il n'avait pas cessé d'en être le chef, une proclamation où il rappelait sa gloire, et promettait de ne pas les perdre de vue et de suivre leurs exploits. Enfin les alliés ayant rejeté la suspension d'armes qui leur avait été proposée, il écrivit à la commission de gouvernement, pour lui demander d'être nommé généralissime. Il assurait que si on le laissait libre d'agir, il séparerait les Anglais des Prussiens, défendrait Paris et sauverait la France; après quoi il se retirerait (1). N'ayant aucune confiance dans

(1) Après avoir fait brûler, pour sa sûreté, les ponts de Bezons, de Châtou et du Pecq, Napoléon parut éprouver un mouvement de désespoir. On vit plusieurs fois, dans la journée du 28, passer sur la grande route, ses courriers qui allaient à Paris ou qui en revenaient; mais on remarqua surtout plusieurs de ses affidés les plus intimes, tels que Savary et Lavalette, qui avaient tous l'air effaré. Sur les cinq ou six heures, Buonaparte lui-même, dans une berline à six chevaux, se dirigeait vers Paris. Arrivé à la montée de Nanterre, il s'arrêta en voyant un de ses courriers qui allait à la Malmaison. Il

ses promesses, et jugeant que tout retard serait dangereux, la commission insista pour son prompt éloignement. Elle lui envoya MM. Decrès et Boulay, qui parvinrent à l'effrayer de l'approche des alliés et à décider son départ pour Rochefort, où deux frégates l'attendaient. La garde de sa personne fut remise au lieutenant-général Becker, qui avait été long-temps dans sa disgrâce, et dont le caractère ferme laissait peu d'espoir d'évasion. Enfin un message de la commission de gouvernement, envoyé aux deux chambres, annonça que Napoléon venait de partir : c'était le 29 juin au soir. Ainsi il n'y avait pas encore un mois révolu, depuis le jour où Buonaparte s'était montré au Champ-de-Mars, avec tout l'appareil de la puissance et comme un législateur qui donne ses lois à un grand peuple.

---

parlait encore à cet homme, qui, à ce qu'on suppose, était un des chambellans de la duchesse de St.-Leu, lorsque celle-ci arriva. Elle descendit de sa voiture, monta dans celle de Buonaparte; et, après un entretien fort court, ils reprirent ensemble le chemin de la Malmaison.

CHAPITRE VII.

Buonaparte se rend à Rochefort ; il se livre aux Anglais. — Il est transporté à l'île Sainte-Helène.

Le général Becker dit à Buonaparte, en l'abordant : « Je suis chargé d'une mission bien pé-» nible, mais je ferai tout ce qui dépendra de » moi pour m'en acquitter à votre satisfaction. » — Général, lui répondit l'ex-empereur, si on » m'avait laissé le choix de l'officier qui de-» vait m'accompagner, c'est vous que j'aurais » choisi, » compliment, de la sincérité duquel il est permis de douter. Napoléon et le général Becker montèrent ensemble dans une calèche, où Bertrand prit place aussi.

Buonaparte avait une suite nombreuse. Elle se partagea, et prit différentes routes pour se réunir à Niort. Plusieurs fourgons avaient été chargés de provisions de tout genre et surtout de sommes considérables. Après son retour de Warterloo, Napoléon avait retiré du trésor de la liste civile plus de 12 millions, dont 3

millions en or (1). Il avait fait acheter les jours suivants, un grand nombre de livres et de cartes, relatifs aux Etats-Unis, ce qui ne fit pas douter qu'il ne songeât à se diriger vers le nouveau monde. Mais cet homme, qui avait décidé tant de fois du sort de l'Europe, n'était plus le maître de disposer de lui-même.

La marche de Buonaparte fut aussi rapide que secrète. Le 30, à onze heures du soir, il arriva à Tours. Pendant qu'on relayait, il en-

---

(1) Ce fait est prouvé par le reçu suivant :

M. le baron Peyrusse, mon trésorier, j'ai reçu :

1°. Trois millions en or, que vous m'avez remis, ci. . . . . 3,000,000 fr.

2°. En traites des adjudicataires des coupes de bois et forêts de la couronne, à échéances diverses. 710,830

3°. En délégations et déclarations admissibles en paiement du prix des bois de l'état. 8,680,622

12,391,452

Le trésor de la couronne en demeure déchargé.

Paris, 21 juin 1815.

Signé NAPOLÉON.

N. B. Une lettre de M. Peyrusse à M. de la Bouillerie, constate que ce fut à *huit heures du soir*, à l'instant même où l'abdication de Napoléon était provoquée à la chambre dite des représentants, qu'eut lieu cette soustraction. (Voyez le procès des traites de la liste civile et les journaux du 3 mai 1816.)

voya Savary chercher le préfet, M. de Miramon, qui était un de ses anciens chambellans. Ce magistrat alla le trouver sur-le-champ, eut un entretien avec lui, et le conduisit jusqu'à la porte de la ville. On suppose, par la conduite qu'il tint ensuite, que Buonaparte lui avait confié qu'il ne désespérait pas encore de ressaisir la puissance (1), et l'on peut croire même qu'il n'en désespérera jamais.

---

(1) Le départ de Buonaparte fit respirer tout Paris; mais il porta le désespoir et la rage dans le cœur de ses partisans. Ils s'agitèrent, et des signes de fermentation se firent remarquer en différents quartiers de la capitale. Leur plan consistait à enlever à la garde nationale tous les postes pour y placer les fédérés; à expulser Fouché du gouvernement; à donner à Courtin la direction de la police générale; à rappeler Napoléon pour le mettre à la tête de l'armée, et à consolider la nomination de Napoléon II. Cette espèce de conjuration avait été concertée à la Malmaison, à l'issue d'un repas que Buonaparte avait donné à ses amis. La duchesse de St.-Leu y avait aussi figuré. Lorsqu'elle s'était aperçue que l'abdication compromettait son rang et sa fortune, elle s'était livrée, dit-on, à des transports de fureur, brisant des meubles précieux, vomissant mille injures contre les deux chambres, et vouant à l'exécration des contemporains et de la postérité, Regnault, comme un *plat valet*, et Fouché comme un *traître*. Ce fut elle et Courtin, sa créature, qui, poursuit-on, intriguèrent avec le plus d'ardeur pour presser l'exécution du complot. On assure même qu'elle répandit soixante mille francs parmi les fédérés pour les exciter au

Le 1er juillet, à neuf heures du matin, on arriva à Poitiers. A peine la voiture fut-elle entrée dans la cour de l'auberge, que Napoléon et ses deux compagnons de voyage en descendirent précipitamment, puis se renfermèrent dans une chambre, à la porte de laquelle un domestique se coucha, pour empêcher qui que ce fût d'y entrer. On reposa jusque vers quatre heures. Alors les voyageurs demandèrent les chevaux, et quand la voiture fut avancée, ils descendirent rapidement et s'y placèrent. Un postillon qui avait reçu 8 francs de trop s'étant penché dans l'intérieur de la voiture pour les rendre, fut repoussé brusquement (1).

Le 2 juillet Buonaparte arriva à Niort, où

---

soulèvement. Il est certain du moins que des furieux se répandirent dans les rues et dans les places publiques, parlant toujours de la nécessité de se défaire des traîtres et des royalistes, et demandant le signal de la guerre civile. Le maréchal Masséna, nommé commandant de la garde nationale, et Fouché, firent échouer ces tentatives. Trois fois dans la nuit le mot d'ordre fut changé. La garde nationale tint ferme, et les fédérés, dépourvus d'appui, ne purent s'emparer d'aucun poste.

(1) Au moment même du départ, Napoléon fut reconnu par un ancien militaire, alors domestique dans l'auberge; mais les habitants de Poitiers ne surent que le lendemain qu'il avait passé par leur ville.

il se reposa quelques heures et garda l'incognito aussi strictement qu'à Poitiers. Il se remit en route à l'arrivée d'un courrier de Rochefort, où il parvint le 3 (1). A son arrivée dans cette ville, il descendit à l'hôtel de la préfecture maritime, où il était attendu. Le préfet, M. le baron Bonnefoux, avait reçu l'ordre de pourvoir de vivres la *Saale* et la *Méduse*, qui étaient en rade le 1er. juillet; mais une croisière anglaise les surveillait de près; et Buonaparte, qui ne voyait pas de moyens de tromper la vigilance de l'amiral (sir Henri Hotham), passa six jours à la préfecture, partagé entre la crainte de tomber en la puissance de ses ennemis et l'espoir de ressaisir le sceptre. Il disait fréquemment qu'il serait rappelé par les deux chambres, soit qu'il en eût encore l'espérance, soit qu'il voulût tromper les autorités qui l'environnaient.

En effet, le parti que Napoléon conservait dans les chambres n'était pas encore entièrement découragé. S'il ne s'occupait pas à le

(1) Tandis que Napoléon allait vers l'ouest; les journaux de la capitale annonçaient qu'il prenait la route du nord et qu'il se rendait au Hâvre. On prétendit ensuite qu'il était parti pour Cherbourg. Enfin ce fut seulement le 2 juillet qu'on déclara qu'il avait pris la route de Rochefort.

rappeler, il s'occupait du moins à pourvoir à son sort. Le jour même de son départ, les représentants s'étaient empressés de nommer une commission qui fut chargée de faire un rapport à ce sujet. Le 2 juillet, le bibliothécaire de Buonaparte demanda, par son ordre, la bibliothèque de Trianon, les trois livraisons de la Description de l'Egypte, et l'Iconographie grecque de M. Visconti. Cette demande fut renvoyée à la commission, dont le rapporteur, M. Polluche, poussa l'oubli de toute convenance jusqu'à parler de la reconnaissance de la France envers Napoléon, qui attirait, pour la seconde fois sur elle, les forces de toutes les puissances de l'Europe, et à qui les représentants eux-mêmes venaient d'arracher le sceptre. A la suite du rapport, la demande du bibliothécaire fut adoptée sans discussion, et bientôt convertie en loi de l'Etat, qui cependant ne reçut aucune exécution.

La commission du gouvernement communiqua le 5 juillet, aux deux chambres, une proclamation qui était adressée aux Français, et dont l'objet était d'annoncer la convention militaire, en vertu de laquelle les troupes alliées devaient prendre possession de la capitale. Cet acte, qui était remarquable par la sagesse, ou du moins par la politique qui l'avait

dicté, commençait ainsi : « Dans les circons-
» tances difficiles où les rênes de l'État nous
» ont été confiées, il n'était pas en notre pou-
» voir de maîtriser le cours des événements et
» d'écarter tous les dangers ; mais nous devions
» défendre les intérêts du peuple et de l'armée,
» également compromis dans une cause *aban-
» donnée par la fortune, la justice et la vo-
» lonté nationale.* » Lorsqu'on donna lecture de cette phrase, des murmures se firent entendre dans la chambre des pairs. Le secrétaire Thibaudeau, qui n'était pas celui qu'elle mécontentait le moins, la répéta, et elle fut accueillie par des signes d'improbation encore plus marqués. On demanda une seconde lecture de toute l'adresse, et lorsqu'elle fut achevée, ce même Thibaudeau obtint la parole. Il dit qu'il ne pouvait concevoir le sens de la phrase qui avait occasionné des murmures dans l'assemblée; qu'il ne pouvait se persuader que des hommes, investis de la confiance de la chambre, eussent voulu dire à la nation française que la cause qu'eux-mêmes et les pairs avaient défendue également, avait été *abandonnée par la justice et la volonté nationale*; et il pensait que c'était une erreur échappée à celui qui avait rédigé l'adresse. L'orateur en cita ensuite une autre phrase, ainsi conçue : « Nous re-

» vrons enfin les garanties qui doivent préve-
» nir les triomphes alternatifs des factions qui
» nous agitent depuis vingt-cinq ans, qui doi-
» vent terminer nos révolutions, et confondre,
» sous une protection commune, tous les partis
» qu'elle a fait naître et qu'elle a combattus. »
Cette phrase ne parut pas non plus assez claire
à Thibaudeau, et il demanda qu'on adressât
à la commission de gouvernement, un mes-
sage, pour qu'elle expliquât les termes de la
proclamation, et qu'elle indiquât les garanties
qu'on pouvait espérer.

M. Fabre, de l'Aude, qui répondit à Thi-
baudeau, trouva fort intelligible le sens de la
première phrase de l'adresse. « Le gouverne-
» ment nous en a déjà, dit-il, donné l'expli-
» cation dans les pièces qui nous ont été
» communiquées en comité secret. Il nous a
» dit qu'il y avait eu, dans une grande partie
» de la France, des mouvements en faveur des
» Bourbons; que de toutes parts on avait arboré
» la cocarde blanche et déchiré le drapeau tri-
» colore pour y substituer le drapeau blanc.
» Il est donc très inutile de demander des ex-
» plications, dans lesquelles le gouvernement
» ne pourrait que répéter ce qu'il nous a déjà dit.
» On veut, d'un autre côté, des explications
» sur la nature des garanties qui nous sont

» promises; je crois qu'on les trouvera tout » naturellement dans les lois et dans *la sagesse* » *du prince qui nous gouvernera.* Je m'oppose » au message. »

M. Boissy-d'Anglas représenta que les explications qui seraient demandées au gouvernement, ne feraient qu'entraîner dans des discussions politiques qui n'auraient aucun résultat. En conséquence, il proposa de passer à l'ordre du jour, qui fut mis aux voix. Il y eut alors une véritable scène de comédie. Deux épreuves douteuses, à main levée, ayant forcé de recourir à la manière de voter par assis et levé, le président déclara qu'il y avait vingt-cinq votants pour l'ordre du jour, et vingt-quatre contre. Thibaudeau, qui était membre du bureau et qui n'avait pas voté, se levant, dit: « Et moi, je fais » vingt-cinq contre vingt cinq.» M. le comte de Valence, suivant son exemple, se leva aussi en disant : « Et moi, vingt-six contre vingt-cinq.» L'ordre du jour fut adopté.

On rapporte que le même M. Fabre, de l'Aude, qui prit une part si honorable à cette discussion, s'était engagé, immédiatement après la bataille de Waterloo, à faire à l'assemblée, dont il était membre, une motion tendante à envoyer au Roi une députation de pairs et de représentants, pour le supplier de rentrer dans

sa capitale avant que les armées étrangères pussent y arriver (1). Il s'était assuré, poursuit-on, du concours de plusieurs de ses collègues, et notamment du général Andréossy. Mais ce projet échoua par des causes étrangères aux sentiments de M. Fabre. Il est douteux qu'il eût obtenu un plein succès, quant à la marche des alliés ; mais il eût du moins épargné à l'Europe et à la France, le scandale que leur donnèrent les deux chambres de Buonaparte, qui se montrèrent encore plus insensées que lui-même, en prolongeant une lutte de laquelle il ne pouvait résulter que des maux incalculables.

Cependant Napoléon restait toujours renfermé dans l'hôtel du préfet maritime de Rochefort. Il en sortit enfin le 8 juillet, le jour même où le Roi fit son entrée dans Paris. Cédant aux instances qui lui furent faites, il consentit à s'embarquer dans un des canots qui l'attendaient à chaque marée. A dix heures du soir, il arriva avec sa suite à bord de *la Saale*, où il fut reçu avec distinction par le capitaine (M. Philibert), qui lui céda sa chambre. Napoléon débarqua le lendemain à l'île

(1) Voyez la *Biographie des hommes vivants*, publiée par L. G. Michaud.

d'Aix, dont il visita les fortifications, comme s'il avait eu le projet de s'y établir et de s'y défendre. Le 10, les vents étaient favorables et invitaient à prendre le large; mais la croisière anglaise et le clair de lune ne laissaient aucun espoir d'échapper.

Dans cette position critique, Buonaparte voulut tenter la voie des négociations. Il envoya Savary et Las Cases, demander au capitaine Maitland, qui commandait le vaisseau anglais *le Bellérophon*, s'il ne serait pas possible d'obtenir un libre passage pour les deux frégates. La réponse ne fut pas favorable.

Le lendemain arriva de Paris, Joseph Buonaparte, qui avait été témoin de la dissolution des chambres et de l'entrée du Roi. Jusqu'à ce moment, Napoléon avait feint de croire qu'il serait rappelé par les pairs et les représentants. Mais comme il n'y avait plus moyen d'abuser personne, et qu'il n'était plus possible de rester à Rochefort, il fallut prendre un parti. Trois fois Buonaparte se fit mettre sur un canot; mais, à chaque fois, il reconnut qu'il n'était pas moins surveillé du côté de la terre que du côté de la mer. Cependant, comme il était urgent de se résoudre à quelque chose, il quitta *la Saale*, et de nouveau il descendit avec armes et bagages sur l'île d'Aix.

En même temps qu'il avait envoyé Savary et Las Cases vers le capitaine Maitland, Buonaparte avait dépêché d'autres négociateurs à La Rochelle, et fait acheter deux bateaux demi-pontés, qui arrivèrent à l'île d'Aix dans la nuit du 12 au 13. Il avait en même temps traité avec un smack danois, qui devait l'attendre à trente ou quarante lieues au large. Les bateaux étaient destinés à l'y conduire, en supposant qu'il pût s'esquiver à la faveur des ténèbres.

Tous les préparatifs étaient faits. Huit officiers du 14e. régiment, habillés en matelots et commandés par un capitaine de ce même corps, formaient l'équipage. Toutefois, à l'instant de l'exécution, Buonaparte assemble son conseil pour en délibérer. Las Cases, qui était officier de marine, dit que, quoique périlleuse, la navigation sur les deux bateaux n'était pas sans espoir de succès. Rejetant tous les avis et prenant enfin son parti, Napoléon envoya un nouveau parlementaire à bord du *Bellérophon*, pour prier le capitaine de l'y recevoir avec toute sa suite. M. Maitland y consentit; mais il déclara positivement qu'il n'avait pas la faculté d'accorder des conditions d'aucune espèce, et que tout ce qu'il pouvait faire était de transporter Buonaparte

et sa suite en Angleterre, où ils seraient reçus de la manière que le prince régent trouverait convenable.

N'ayant plus d'autre ressource, Buonaparte se soumit à ces conditions, et le 14 au soir, au retour des négociateurs, il s'embarqua avec sa suite et ses bagages sur le brick *l'Epervier*, qui, le 15 au matin, fit voile en parlementaire vers le *Bellérophon*. L'état de la mer ne lui permettant pas de s'en approcher rapidement, les embarcations anglaises vinrent à sa rencontre, et reçurent Napoléon et sa suite (1), puis les transportèrent sur le vaisseau, et le capitaine Maitland en donna son reçu au commandant de *l'Epervier*.

« Le sort des armes, dit Buonaparte en arri-

(1) La suite de Buonaparte était composée des personnes dont voici les noms : Bertrand, sa femme et leurs trois enfants ; Savary, Lallemant, le maréchal-de-camp Gourgaud, le maréchal-de-camp Montholon-Semonville, sa femme et un enfant ; le comte de Las Cases (auteur de l'*Atlas historique*, publié sous le nom de Lesage) et son fils ; MM. de Resigni, Planat et Autric, officiers d'ordonnance ; M. Schultz, chef d'escadron ; MM. Poiutkorski et Mercher, capitaines, et M. Maingault, chirurgien. Il y avait quarante domestiques ou officiers de sa maison, dont plusieurs étaient Corses, tels que l'huissier Santini (revenu de Ste.-Helène en Europe) et le maître-d'hôtel Cipriani.

» vant sur le *Bellérophon*, m'amène chez mon » plus cruel ennemi ; mais je compte sur sa » loyauté. » Après ces paroles, et sans doute pour se montrer supérieur à tous les événements, il questionna l'état-major sur la force et l'armement du vaisseau, et il en examina toutes les batteries.

Ce même jour, une frégate de la station fit voile pour l'Angleterre, où elle porta la nouvelle de la prochaine arrivée du prisonnier, qui s'annonça personnellement par la lettre suivante, adressée au prince régent :

« Altesse Royale,

» En butte aux factions qui divisent mon » pays et à l'inimitié des plus grandes puis- » sances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière » politique, et je viens, comme Thémistocle, » m'asseoir sur les foyers du peuple Britan- » nique. Je me mets sous la protection de ses » lois, que je réclame de votre altesse royale, » comme le plus puissant, le plus constant et » le plus généreux de mes ennemis.

» *Signé* Napoléon. »

On doit reconnaître sans doute que cette lettre ne manque point d'une certaine dignité. Mais est-il un parallèle à faire de Thémistocle

fuyant son ingrate patrie, qu'il avait sauvée à Salamine, avec Buonaparte, cherchant à se soustraire au juste courroux de toute l'Europe qu'il avait mise sous le joug, et au châtiment trop mérité que pouvait lui infliger un monarque dont il avait deux fois usurpé la couronne et dont il était né le sujet?

Le *Bellérophon*, qui appareilla le 16 juillet de la rade des Basques, entra le 23 ou le 24 à Torbay. Le capitaine Maitland, à son arrivée, demanda, par la voie du télégraphe, les ordres du gouvernement. On lui répondit d'empêcher toute communication avec la côte, de s'en éloigner de trois lieues et d'attendre les nouveaux ordres qui lui seraient transmis.

La nouvelle de l'arrivée de Buonaparte sur la côte d'Angleterre, fut publique à Londres le 25. Jamais le peuple anglais n'avait joui d'un tel triomphe : il voyait dans ses fers l'homme qui s'était montré son ennemi le plus redoutable. Napoléon dut se féliciter du changement que les siècles ont apporté dans les mœurs des nations de l'Europe; il eût, dans l'ancienne Rome, subi le sort de Jugurtha; comme ce roi numide, il eût suivi le char de son vainqueur, et la faim eût terminé ses jours dans le fond d'un cachot. Mais si les Anglais furent privés de cette odieuse jouissance, ils

cherchèrent à s'en dédommager en se portant de toutes parts vers la côte, pour tenter d'apercevoir le trop célèbre prisonnier. L'empressement fut tel, qu'un grand nombre de personnes qui s'étaient entassées sur de frêles embarcations, furent submergées et périrent ainsi victimes de leur curiosité. Pour prévenir de nouveaux malheurs, le gouvernement envoya l'ordre au *Bellérophon* de se porter vers Plymouth, et d'y mouiller aussi à trois lieues de la côte.

Cependant Buonaparte attendant qu'on eût décidé de son sort, se tenait habituellement sur le pont du vaisseau. Tantôt il observait avec une lorgnette les côtes ou le mouvement des navires; tantôt il se promenait à pas précipités les mains derrière le dos et se parlant à lui-même. Quelquefois il appelait Bertrand et Lallemant, qui se tenaient à une certaine distance; mais le capitaine Maitland était celui avec lequel il s'entretenait le plus souvent. Quelque désagréable qu'elle dût être pour lui, il se faisait donner lecture des journaux anglais et français : les uns ne le ménageaient pas plus que les autres. Il apprit, par les derniers, l'ordonnance du 24 juillet, relative à ceux qui l'avaient ramené en France. D'un autre côté, quelques feuilles anglaises prétendaient qu'il

fallait le livrer à une cour martiale pour le meurtre du capitaine Wright, qu'il avait ordonné. Ce furent elles aussi qui l'instruisirent les premières de la résolution prise par les puissances de le faire transférer, comme prisonnier, à Sainte-Hélène(1). Le lendemain, 31 juillet, cette détermination lui fut notifiée officiellement par le major-général Bunbury et par lord Keith, amiral de la flotte du canal. L'ordre était en anglais. Napoléon dit au lord Keith de le lui traduire, et, trouvant qu'il ne s'en acquittait pas bien, il le lui arracha des mains et le remit au lord Townbridge qui était présent, en lui disant avec vivacité : « Peut-» être traduirez-vous mieux. » Après en avoir entendu la lecture et avoir médité quelque temps, il s'exprima à-peu-près en ces termes :

« J'offre au prince régent la plus belle page » de son histoire......

» Je ne suis point un Hercule, mais on ne

(1) Lorsque Buonaparte eut connaissance de sa destination, on vit M. et Mme. Bertrand se promener sur le pont, en parlant avec beaucoup de chaleur. Tout-à-coup Mme. Bertrand se précipita dans la cabane et tomba aux pieds de Napoléon; puis, s'étant relevée, elle courut dans sa propre cabane pour se jeter dans la mer. Déjà même la moitié de son corps était en dehors, lorsque M. de Montholon la retint. Elle passa toute la nuit dans le délire.

» pourra me faire sortir vivant du *Bellero-*
» *phon......*

» J'avais l'intention de m'établir en Angle-
» terre; je desirais une résidence à trente
» lieues de la mer. Qu'on me donne un com-
» missaire. Je veux me faire naturaliser ici. Je
» sais qu'il faut plusieurs années de résidence
» pour y parvenir; mais je prouverai par ma con-
» duite que je suis digne de devenir anglais, et
» alors je donnerai *peut-être* ma parole de ne
» plus me mêler des affaires politiques. » Com-
bien le silence n'eût-il pas été plus noble qu'un
tel discours, qui, outre qu'il blessait en divers
points les convenances, ne pouvait faire ap-
porter aucun changement à la détermination
des alliés?

« Si les Anglais ne veulent pas me rece-
» voir, j'irai chez mon beau-père ou chez
» Alexandre.

» L'Angleterre pourrait tout au plus me trai-
» ter comme prisonnier de guerre (ce n'était
» pas autrement qu'on le traitait), puisque le
» drapeau tricolore flottait encore à Bordeaux,
» à Nîmes, etc., lorsque je me suis rendu.

» Je ne consentirai jamais à passer à l'île de
» Ste.-Hélène, parce que le climat m'en est con-
» traire, et que j'ai l'habitude, pour ma santé,

» de faire vingt lieues par jour. (Cette santé-
» là a coûté bien cher à l'Europe.)

» Si l'on me force d'y passer, je périrai avant
» trois mois , et alors l'Angleterre sera respon-
» sable de cet assassinat. » Voilà encore une fois Napoléon faux prophète.

« J'aurais pu faire en France une guerre de
» partisan (et finir par être pris et fusillé
» comme un brigand), puisque avec six
» cents hommes j'ai *détrônisé* le Roi de
» France, qui avait une armée de trois cent
» mille hommes. » Le Roi n'avait réellement point d'armée, puisque les cent cinquante mille hommes tout au plus qu'il avait enrégimentés, étaient, à quelques exceptions près, passionnément dévoués à Napoléon, dont les agents n'avaient d'ailleurs pas cessé un instant de les préparer à son retour.

Sa réponse n'ayant produit aucun effet, Napoléon remit aux commissaires, le 4 du mois d'août, un écrit ainsi conçu :

« Je proteste solennellement, *à la face du*
» *ciel et des hommes*, contre la violation de
» mes droits les plus sacrés, puisque l'on dis-
» pose par la force de ma personne et de
» ma liberté. Je me suis rendu librement à
» bord du *Bellérophon* ; je ne suis point

» prisonnier, je suis l'hôte de l'Angleterre,
» comme Thémistocle celui du grand roi.

» Une fois placé à bord du *Bellérophon*,
» *je suis sur le foyer* du peuple anglais. » (Il est fâcheux pour Buonaparte qu'il n'ait pas vécu il y a deux mille ans, il aurait su l'histoire de son temps; mais il ne sait pas celle du nôtre.) « Si le gouvernement, en donnant
» l'ordre au capitaine du *Bellérophon*, de me
» recevoir avec toute ma suite, n'a voulu que
» me tendre un piége, il a forfait à l'honneur
» et souillé son pavillon.

» Si cet acte doit être consommé, ce sera
» en vain que les Anglais parleront encore à
» l'Europe de leur justice, de leurs lois et de
» leur liberté. L'hospitalité violée sur le *Bellé-*
» *rophon* compromettra à jamais la foi an-
» glaise.

» J'en appelle donc à l'histoire. Elle dira
» qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au
» peuple anglais, est venu librement dans son
» malheur chercher un asile sous les lois de
» ce peuple. Quelle preuve plus éclatante au-
» rait-il pu donner de son estime et de sa con-
» fiance? Mais comment les Anglais y ont-ils
» répondu? Ils ont tendu une main hospita-
» lière à cet ennemi; et lorsque dans sa bonne

» foi il s'est livré lui-même, ils l'ont sa-
» crifié.

» A bord du *Bellérophon*, en mer, le
» 4 août 1815.

» *Signé* NAPOLÉON. »

Plusieurs journaux anglais réfutèrent victorieusement cette protestation. L'un d'eux (*le Courrier*), qui a toujours professé les saines doctrines, rappela que Buonaparte, dans les négociations qui avaient précédé sa reddition, et qui n'avaient été entamées que lorsqu'il eut reconnu qu'il était en danger d'être pris et conduit à Paris, avait d'abord proposé qu'on lui laissât le passage libre pour se rendre en Amérique, où, dit-on, il a envoyé des sommes immenses avant la bataille de Waterloo. Il avait essuyé un refus. Ensuite il avait demandé qu'il lui fût permis de résider en Angleterre et d'y jouir de toute sa liberté. Le capitaine Maitland lui avait répondu qu'il ne pouvait le recevoir que comme prisonnier, ni lui garantir autre chose que sa sûreté personnelle. Buonaparte s'était donc livré sous la seule condition d'avoir la vie sauve. « A-t-il pu supposer un » instant, » poursuivit le même journal, avec une éloquence qui nous fait un devoir de

transcrire ses propres paroles, « a-t-il pu sup-
» poser qu'après avoir violé le traité qui lui
» donnait l'île d'Elbe, nous souffririons qu'il
» vécût en liberté dans ce royaume, à vingt-
» cinq milles des côtes de France? Aurait-il
» donc cru que les membres de l'opposition
» étaient devenus les chefs de l'administration?
» Eux seuls, en effet, auraient pu être capables
» d'une telle extravagance. Parmi eux et leurs
» partisans, cette protestation excitera une
» grande sympathie et une grande commisé-
» ration. *Quel odieux traitement on fait subir*
» *au plus grand des humains !* Et ces adora-
» teurs d'un tyran militaire sont des clabau-
» deurs de liberté. Tels sont aussi les démo-
» crates de l'Amérique et les jacobins de
» France. Qu'en doit-on conclure ? Que leur
» amour de la liberté n'est qu'une lâche hy-
» pocrisie. Ce n'est pas la liberté qu'ils veulent,
» c'est le partage de la tyrannie. Tout homme
» qui les aide à mettre le reste du monde sous
» leurs pieds, est un héros, un dieu. Mais les
» lois anglaises ne sont faites que pour proté-
» ger les Anglais et non pas nos mortels enne-
» mis ; elles protègent l'opprimé et non l'op-
» presseur; et elles ne couvriront point de leur
» égide l'éternel objet de la tendresse et de
» l'idolâtrie des jacobins. Que veulent ces

» hommes ? L'empêcher seulement de quitter » l'Angleterre, l'y retenir en prison ? Non : ils » voudraient qu'il y restât dans une pleine et » entière liberté, pour y recevoir leurs hom- » mages, et se parer insolemment du produit de » ses brigandages. Non, non : que ses admira- » teurs aient un plus long trajet à faire, avant de » parvenir jusqu'à leur idole. Permettons-leur » d'aller en pèlerinage à la prison de leur pro- » phète, et qu'ils remplissent Sainte-Hélène de » l'encens prodigué si long-temps à celui qui est » toujours à leurs yeux *le fils et le champion* » *du jacobinisme.* »

Le jour même où Buonaparte remit sa protestation, le *Bellérophon* et le *Tonnant* appareillèrent de la rade de Plymouth. En même temps le 53e. régiment fut embarqué sur le *Northumberland*, vaisseau de 74, qui reçut l'ordre de se diriger vers Torbay et d'arborer le pavillon de l'amiral sir George Cockburn, nommé commandant du cap de Bonne-Espérance. Le 6, en approchant de la baie où il se rendait, il aperçut deux vaisseaux de guerre qui venaient à lui. C'étaient le *Bellérophon*, qui portait Buonaparte, et le *Tonnant*, qui était monté par le lord Keith. Quelques heures après, le *Northumberland* les héla et demanda Buonaparte, qui, depuis plusieurs jours, n'était pas

sorti de sa cabane. Les trois vaisseaux jetèrent l'ancre en avant de Torbay.

Bertrand se rendit à bord du *Tonnant*, où il dîna avec lord Keith et sir George Cockburn, qui lui fit part de ses instructions. Il se récria fort contre la résolution d'envoyer l'*Empereur* à Sainte-Hélène, lorsque son desir et son attente étaient de vivre tranquillement en Angleterre, sous la protection des lois anglaises. Après le dîner, le lord Keith, sir George Cockburn et Bertrand se rendirent à bord du *Bellérophon*. Avant leur arrivée, les armes de Buonaparte avaient été enlevées, non sans de nombreuses objections de la part des officiers français. Ceux qui ne devaient pas suivre Napoléon furent mis à bord de la frégate l'*Eurotas*, séparation qui parut leur être fort sensible à tous, mais principalement aux Polonais, à l'égard de qui l'ordre était absolu. Buonaparte prit congé de chacun d'eux. Savary et Lallemant, qui ne faisaient point partie de ceux qu'on transféra sur l'*Eurotas*, furent laissés sur le *Bellérophon*. Ne pouvant se faire illusion sur l'énormité de leur crime, ils tremblaient l'un et l'autre avec raison qu'on ne les jetât sur les côtes de France.

Lorsque le lord Keith et sir George Cockburn

montèrent sur le vaisseau, Buonaparte était sur le pont pour les recevoir (1). Après les saluts d'usage, le lord lui annonça qu'il devait être transféré du *Bellérophon* sur le *Northumberland*. Napoléon protesta de nouveau, et avec véhémence, contre cette disposition. « Je ne m'attendais pas à cela, » s'écria-t-il. Je ne conçois pas qu'on puisse » faire d'objection raisonnable contre ma rési» dence paisible en Angleterre pour le reste » de ma vie. » Si Buonaparte était de bonne foi, ce dont on peut douter sans lui faire injure, comment a-t-il pu penser que le gouvernement anglais consentirait à recevoir un hôte aussi dangereux que lui ? Quoi qu'il en soit, le lord Keith et sir George Cockburn ne lui firent aucune réponse ; mais un officier anglais, qui se trouvait à portée, lui dit que si l'on n'avait pas résolu de l'envoyer à Sainte-Hélène, on l'aurait livré à la Russie. « Dieu me garde des » Russes ! » s'écria Buonaparte. Il est vrai qu'il avait tout à redouter d'eux, s'ils eussent

(1) Buonaparte était ainsi vêtu : habit vert avec des revers rouges, veste et culotte blanches, des bas de soie, l'étoile de la légion-d'honneur, et un chapeau à trois cornes avec la cocarde tricolore.

usé de représailles à son égard. Cependant quelques jours auparavant, il parlait de se retirer près de l'empereur Alexandre.

Sir George Cockburn lui dit : « A quelle » heure, général, viendrai-je demain matin, » et pourrai-je vous recevoir à bord du *Nor-* » *thumberland* ? » Buonaparte, un peu surpris du titre de général, que probablement on lui donnait pour la première fois depuis sa chute, répondit : « A dix heures. » Sir George lui demanda ensuite s'il avait besoin de quelque chose avant de se mettre en mer. Bertrand répondit : « Vingt jeux de cartes, un trictrac » et un jeu de domino. » Ainsi Buonaparte allait passer le temps à de frivoles amusements, tandis que les hommes qui avaient favorisé son invasion étaient devant leurs juges ou en fuite, et que le sol de la France, dont il s'était dit le libérateur, était foulé par un million de soldats accourus de toutes les parties de l'Europe pour le chasser une seconde fois!

Un neveu de sa première femme, jeune homme de seize ans, s'étant permis de dire qu'on avait manqué de foi à l'*empereur*, qui croyait rester avec toute sa suite en Angleterre, Buonaparte demanda à lord Keith ce qu'il en pensait. Le lord fit la seule réponse qui fût convenable ; il dit qu'il obéissait aux ordres

de son gouvernement. Alors Napoléon exprima le desir d'avoir un second entretien avec sa seigneurie. Lord Keith le refusa. « Cet en» tretien ne pourrait vous être d'aucune uti» lité, lui répondit-il ; mes pouvoirs ne laissent » rien à ma discrétion ; » et il ajouta ces mots terribles : « désormais votre sort ne peut plus » changer. »

Un officier qui était près de Buonaparte, lui dit : « Si vous étiez resté à Rochefort une » heure de plus, vous auriez été pris et envoyé » à Paris. » Napoléon regarda l'officier d'un œil fixe et ne répondit pas un mot. Pour témoigner sans doute que l'observation ne l'avait pas ému, il s'adressa ensuite à sir George Cockburn et lui fit plusieurs questions sur Sainte-Hélène. « Y a-t-il de la chasse au » courre ou au tir ? Où dois-je demeurer ? » Puis, tout-à-coup, il changea de conversation, et se répandit, contre le gouvernement anglais, en injures auxquelles personne ne répondit. Il aurait fort desiré d'aller à terre. On ne sait si c'était dans l'espoir de jouir du bénéfice de *l'habeas corpus* ; mais les prisonniers de guerre n'ont pas le droit de le réclamer. Buonaparte témoigna aussi beaucoup de mécontentement de ce qu'on ne le traitait que de général. « Vous » m'avez, dit-il, envoyé des ambassadeurs

» comme à un souverain. Vous m'avez reconnu » premier consul. » Il paraît qu'on ne répondit rien non plus à cette observation. Après avoir rappelé à Buonaparte que la châloupe du *Tonnant* viendrait le prendre le lendemain à dix heures du matin, lord Keith et sir George Cockburn se retirèrent.

Ce jour (7 août), sir George alla de bonne heure à bord du *Bellérophon* pour faire l'inspection du bagage du prisonnier, qui consistait en deux services de vaisselle plate, dont plusieurs articles en or, en une superbe toilette en argent, et en différents meubles de prix. Le tout fut transporté sur le *Northumberland*. A onze heures et demie, lord Keith se rendit sur ce vaisseau pour recevoir Buonaparte et ceux qui devaient l'accompagner. Avant de se séparer du capitaine Maitland et des autres officiers du *Bellérophon*, Napoléon leur adressa plusieurs fois la parole, et lorsqu'il fut dans la chaloupe, il les salua. Les personnes de sa suite qui entrèrent dans cette embarcation, furent M. et Mme. Bertrand et leurs trois enfants, M. et Mme. de Montholon et un enfant, le comte de Las Cases et son fils (1),

(1) M. de Las Cases est de retour en Europe. Il paraît qu'on l'obligea de s'éloigner de l'île Sainte-Hélène.

le maréchal-de-camp Gourgaud, neuf domestiques mâles, trois femmes et le chirurgien du *Bellérophon*, M. O-Méara, en remplacement de M. Maingault, qui ne voulut pas aller à Sainte-Hélène (1).

A midi, tout fut prêt sur le *Northumberland* pour recevoir Buonaparte. Une garde marine était à la poupe du vaisseau, avec ordre de lui présenter les armes, et le tambour devait battre trois roulements, salut ordinaire pour un officier-général au service de S. M. britannique. Le pont était couvert d'officiers. Il s'y trouvait aussi plusieurs personnes de haut rang, venues pour jouir d'un spectacle si extraordinaire. Un silence universel régna à l'instant où la chaloupe aborda le *Northumberland*. Ce même homme qui avait vu sous ses lois le plus bel empire de l'univers, qui avait bouleversé, réduit ou anéanti un grand nombre d'états, qui avait distribué des couronnes et dominé sur tout le continent européen, ce foudre de guerre qui avait remporté

(1) Buonaparte avait amené de France quarante domestiques, dont plus de moitié furent renvoyés à bord de l'*Eurotas*. En les congédiant, il leur délivra un certificat ainsi conçu, ou plutôt ainsi *contourné :*

« Les circonstances m'empêchent de vous garder plus long-

d'innombrables victoires, allait, vaincu et prisonnier, monter sur le vaisseau prêt à le transporter dans une île lointaine, sorte de tombeau anticipé d'où rien n'annonce qu'il doive jamais sortir. Aucun événement plus mémorable n'avait sans doute frappé les yeux depuis le jour où César, maître du monde, était tombé, percé de coups, au pied de la statue de Pompée.

Celui qui fut, non plus aux jours de sa prospérité, mais à une époque où son empire subsistait encore, le grand maréchal du palais de Buonaparte, M. Bertrand enfin, comme s'il en faisait toujours les fonctions, monta le premier sur le vaisseau, et après s'être incliné, il se rangea pour faire place à son ancien souverain. Buonaparte monta lentement l'échelle,

---

» temps auprès de moi. *Vous m'avez servi avec zèle. Votre*
» *conduite, dans cette dernière occasion, mérite mes éloges*
» *et me prouve que j'avais eu raison de compter sur vous.*

» A bord du *Northumberland*, le 7 août 1815.

» *Signé* Napoléon. »

Les lignes en italiques furent substituées par Buonaparte aux lignes suivantes, dont la rédaction est du général Gourgaud : « Dans ma prospérité vous m'avez servi avec zèle, et en m'accompagnant dans mon adversité, vous avez confirmé la bonne » opinion que j'avais de vous. Recevez mes remercîments. » Il paraît que le mot *adversité* blessa l'amour-propre de Buonaparte.

et arrivé sur le gaillard, il se découvrit la tête, tandis que les gardes présentaient les armes et que le tambour battait. Les officiers du *Northumberland*, le chapeau à la main, s'avancèrent ensuite. Buonaparte les salua avec politesse, ainsi que lord Lowther et M. Littleton, qui étaient près de l'amiral Keith. Il dit à un officier : « Dans quel corps servez-vous ? L'officier répondit : dans l'artillerie. Buonaparte » reprit sur-le-champ : je sors de se service-là » moi-même. » Que n'y est-il resté! Après avoir pris congé des officiers du *Bellérophon*, qui l'avait suivi, et avoir embrassé le neveu de Joséphine, qui n'allait point à Sainte-Hélène, il se rendit dans l'arrière-cabane où étaient alors réunis lord Keith, sir George Cockburn, etc. Dans l'après-midi, lord Keith prit congé de Buonaparte et se rendit à bord du *Tonnant*.

Le 11 août, le *Northumberland* mit à la voile pour Sainte-Hélène. Buonaparte passa la soirée sur le gaillard, et la musique du 53e. régiment lui joua des airs. Il demanda lui-même le *God save the king!* (Que Dieu conserve le roi) et le *rule Britannia* (domine Grande-Bretagne). Par intervalles il causait avec les officiers.

La navigation n'eut rien d'extraordinaire. Buonaparte la passa à dormir, à manger et à

jouer. Ses repas étaient silencieux. Cependant il adressait quelquefois la parole à l'amiral. Lorsqu'on fut près de Madère, on lui montra *Porto-Santo*, rocher perpendiculaire qui a quelque ressemblance avec Sainte-Hélène. Il le contempla sans rien dire et haussa les épaules.

Lorsqu'on fut sous la ligne, tous les passagers se présentèrent à leur tour devant *Neptune*, et chacun reçut sa part des ablutions. Les dames, placées sur un lieu élevé, assistèrent à ce spectacle, qui parut les amuser beaucoup. Mais Buonaparte, craignant de compromettre sa dignité, resta renfermé dans sa chambre.

Enfin le 16 octobre, après soixante-six jours de navigation, le *Northumberland* entra dans le port de Sainte-Hélène. Cette île devant, probablement pour toujours, être la résidence du héros de cette histoire, nous croyons devoir, avant de le quitter, en placer ici une courte description.

L'île de Sainte-Hélène est située par les 8° 14′ de longitude occidentale du méridien de Paris, et les 15° 55′ de latitude méridionale. Elle est à 400 lieues marines (1) au sud du Cap-

(1) De vingt au degré, ou de 2851 toises.

des-Palmes, à 340 du Cap-Négro, appartenant l'un et l'autre au continent de l'Afrique, à 600 au nord-ouest du cap de Bonne-Espérance, et à même distance au sud-est d'Olinde ou de Pernambouc au Brésil. La circonférence en est d'environ dix lieues. A une certaine distance, cette île n'offre aux regards du navigateur que l'aspect d'un rocher escarpé, aride et nu; mais, en approchant davantage, on aperçoit les montagnes de l'intérieur, dont les contours sont plus arrondis, et dont une riche verdure tapisse les sommets, qui semblent monter jusqu'aux cieux. Bientôt l'aspect change une seconde fois. Les cimes verdoyantes sont de nouveau cachées par les rochers menaçants qui s'élèvent de 800 à 1400 pieds de hauteur et semblent près de s'écrouler dans la mer. Mais aussitôt qu'on a doublé la pointe occidentale ou de Munden, la vue se repose agréablement sur *James's-Town* (la ville de Jacques), qui est bâtie dans un étroit vallon formé par deux hautes montagnes, et située sur la côte nord-ouest et sous le vent de l'île. Il y a au-devant de cette ville un bon mouillage, où l'on trouve de huit à vingt-cinq brasses d'eau.

Sainte-Hélène est divisée en deux parties inégales par une chaîne de hautes montagnes qui se dirige de l'est à l'ouest, et de laquelle par-

tent des chaînes latérales qui s'étendent en diverses directions. Le pic de Diane, qui se trouve à l'extrémité orientale de la grande chaîne, est le point le plus élevé de l'île (1). Du haut de ce mont, la vûe plonge sur un horizon immense, et la transparence de l'air est telle, qu'on peut distinguer les vaisseaux à près de trente lieues de distance. Toutes les parties de l'île, avec les chaînes de montagnes qui descendent jusqu'à la mer, se dessinent parfaitement sous les pieds. Des maisons de plaisance et des plantations se montrent de toutes parts, et ce mélange de hauteurs et de vallons, de roches pelées et de verdure, forme un tableau aussi agréable qu'imposant.

On conjecture assez généralement que si elle n'est pas sortie de la mer par l'effet d'une éruption volcanique, l'île de Sainte-Hélène a du moins été exposée plus tard à l'action d'un feu souterrain. Les laves qui s'y trouvent en si grande quantité, et qui lui donnent une ressemblance frappante avec l'Italie et la Sicile, démontrent suffisamment la vérité de cette hypothèse. Les tremblements de terre, auxquels

---

(1) Nous donnerons ci-après les principales élévations de Ste.-Hélène.

elle est exposée, pourraient en fournir aussi une autre preuve.

Des sources d'une eau saine et limpide jaillissent de tous côtés dans les montagnes; mais leur mince volume et le peu d'étendue de leur cours, sont cause qu'elles ne forment jamais que de petits ruisseaux. De là provient aussi que dans un pays où l'on devrait s'attendre à trouver un grand nombre de cascades, il n'y en a aucune de remarquable.

Le climat de Sainte-Hélène est un des plus tempérés et des plus sains qu'il y ait dans le monde. Rarement la pureté de l'atmosphère est-elle troublée par des tempêtes et des orages. A James's-Town, le thermomètre à l'ombre ne s'élève guère en été au-dessus de 21 degrés ; mais quand le ciel est pur et qu'il y a peu de vent, la chaleur que réfléchissent les coteaux, est égale à celle de la presqu'île de l'Inde (1). En hiver, le thermomètre se soutient à environ 10 degrés. La température est plus uniforme et plus modérée dans l'intérieur de l'île.

Les pluies ne sont pas régulières comme elles

(1) Les saisons, à Ste.-Hélène, sont à-peu-près l'inverse de celles d'Europe.

le sont ordinairement entre les tropiques. Les mois de juillet, d'août et de septembre sont ceux où il y a le plus d'orages ; et c'est dans le mois de février que la pluie tombe le plus abondamment. L'île est sujette à de longues sécheresses. Celle qui a commencé en 1790, a duré trois ans et a fait périr un grand nombre de bestiaux.

Selon un recensement fait en septembre 1815, la population de Sainte-Hélène consistait en sept cent soixante-seize habitants blancs, en mille deux cent cinquante-cinq nègres esclaves, en quatre-vingt-dix-huit esclaves de la compagnie, en quatre cent quarante-sept nègres libres, en deux cent quatre-vingt chinois, et en quinze lascars (1), ce qui donne un total de deux mille huit cent soixante-onze, dans lequel l'état militaire n'est pas compris. Les habitants blancs sont originaires ou natifs de la Grande-Bretagne. Il s'élève fréquemment des dissensions entre eux. Pour les calmer, le gouvernement leur fait faire des exercices militaires et leur procure des spectacles (2).

(1) Les lascars sont des matelots ou des valets d'Indiens.

(2) Les dissensions des habitants de Ste.-Hélène ont fourni à l'abbé Prévôt un tableau curieux qui se trouve dans son roman de Cléveland.

James's-Town est située entre le mont Rupert et la montagne de l'Échelle (*Ladder-Hill*), L'un est à l'orient et l'autre à l'occident. Après avoir débarqué, on passe un pont-levis, puis on suit un chemin bordé, d'un côté, de canons de gros calibre, et de l'autre, de deux rangs d'arbres d'une verdure perpétuelle et brillante (1). On entre dans la ville par une porte pratiquée dans une espèce de rempart ou de terrasse qui forme un des côtés d'une place d'armes d'environ cent pieds en carré. Sur la gauche, se trouve l'hôtel du gouverneur, qui est entouré d'une muraille garnie d'embrasures, et s'appelle le château. L'église est située en face de la porte de la ville; elle est d'une architecture simple mais élégante. Entre cet édifice et les palissades formant l'enclos du jardin de la compagnie, est la grande rue, qui contient vingt-huit maisons, la plupart propres et bien bâties (2). Elle est coupée par deux autres rues, dont l'une court vers l'orient, et l'autre vers le haut du vallon, où sont les casernes, le nouveau jardin et l'hôpital. On voit, dans cette dernière rue, plusieurs magasins bien fournis de

(1) Ce sont des espèces de bananiers, appelés dans l'Inde arbres de Pipal.

(2) James's-Town renferme environ cent cinquante maisons.

marchandises d'Europe et d'Asie ; mais les maisons en sont moins belles que celles de la ville basse, où les habitants les plus opulents font leur résidence lorsqu'il y a des vaisseaux en rade (1); car, en tout autre temps, ils vivent dans les jolies maisons de campagne qu'ils ont dans l'intérieur de l'île.

Les approches de Sainte-Hélène sont défendues par plusieurs forts élevés principalement sur les hauteurs, et par de nombreuses batteries dressées sur les points accessibles. Le lieu ordinaire de débarquement est une petite baie en forme de demi-lune, qui a tout au plus cinq cents pas d'ouverture.

Les chemins par lesquels on se rend dans l'intérieur de l'île, sont tracés le long du mont Rupert et de la montagne de l'Echelle. Ils sont commodes et sûrs. Durant les deux premiers milles, tout est nu et stérile; mais ensuite la vue est réjouie par des cimes boisées, de jolies maisons et des plantations bien cultivées.

La maison de plaisance du gouverneur, qui est à-peu-près à une lieue de la ville, et est nommée *Plantation-House*, est d'une belle

(1) Il n'y a pas d'auberge à James's-Town; et en conséquence les étrangers y logent chez les particuliers.

architecture, et a été construite dans les années 1791 et 1792. L'art s'est réuni à la nature pour faire de ce lieu le plus agréable et le plus pittoresque de l'île. Le parc renferme un grand nombre d'arbres et de plantes des climats les plus opposés, qui parviennent à leur plus haut point de perfection.

La compagnie des Indes, en entrant en possession de l'île de Sainte-Hélène, offrit à tout homme qui voudrait s'y établir, dix acres de terre, moyennant un cens d'un sou par acre. En conséquence, plus de deux mille trois cents acres sont devenues des propriétés particulières. Il n'en reste qu'une petite partie aux descendants des premiers colons. Le surplus a été acheté par les habitants les plus riches qui en ont fait de grandes fermes. A diverses époques postérieures, la compagnie a loué quatre autres mille acres à très bas prix, le cens le plus fort ne s'élevant pas à seize sous par acre. Anciennement elle concédait les terres à vie, ou pour un espace de quatre-vingt-dix-neuf ans; mais ces baux emphytéotiques sont la plupart sur le point d'expirer, et, aujourd'hui, on n'en fait pas de plus longs que de vingt-un ans. Le gouverneur, le vice-gouverneur et la compagnie, jouissent d'environ quinze cents acres; ce qui, joint aux terres dont on vient de parler,

fait monter à sept mille ou même à huit mille acres cellesqui sont en culture. Le reste de l'île, qui passe pour contenir trente mille acres, est presque inutile, quoique, sans le manque d'eau qui a lieu souvent, une partie considérable puisse être employée à nourrir du bétail. En aucun pays une ferme n'est plus profitable qu'à Sainte-Hélène. Dans les années favorables, les bonnes terres donnent trois récoltes de patates, et chaque acre en produit quatre cents boisseaux, dont chacun vaut huit schellings, profit exorbitant. Comme la grande quantité de rats qui infestent toutes les campagnes empêche la culture de toute espèce de grains, les fermiers se bornent à entretenir des pâturages (1) et à

(1) Ste.-Hélène nourrit des moutons, qui toutefois ne sont pas en nombre suffisant pour la consommation de l'île. Comme on est forcé de les tuer jeunes, la viande en est médiocre. Il en est de même de celle du bœuf. La chair de porc est bonne à la table des riches habitants ; mais celle qu'on achète au marché est détestable, parce que les animaux qui la donnent se nourrissent des têtes et des intestins des espèces de poisson les plus grossières. Quant aux chèvres, elles sont nombreuses et leur chair a bon goût.

L'esprit de monopole qui a gagné jusqu'à Ste.-Hélène, est cause que les vivres n'y sont pas aussi abondants qu'ils pourraient l'être. A l'exception du bœuf, qui, d'après un taux fixé par le gouvernement, vers l'année 1802, se vendait cinq sous d'An-

cultiver des légumes et des fruits. On recueille sur chaque ferme, des oranges, des limons, des figues, des raisins, des gouyaves, des bananes, des pêches, des grenades, des melons d'eau, des melons ordinaires et des citrouilles; on voit même à la table du gouverneur, des mangues, des noix de coco, des ananas et des fraises. Il n'y a qu'un seul verger planté de pommiers, et souvent il rapporte au propriétaire 500 livres sterling par an; mais ces arbres n'ont pas réussi dans les autres parties de l'île où l'on a voulu les cultiver.

Le manque d'eau rend inutiles de très grands

---

gleterre, la livre; tous les autres articles, dont on vient de faire mention, étaient à un prix excessif. Un coq-d'Inde coûtait deux guinées; une oie, une guinée; un petit canard, huit schellings; une poule ou un poulet, depuis une demi-couronne jusqu'à cinq schellings. Les cochons vivants se vendaient un schelling la livre; les patates, huit schellings le boisseau; les choux, dix-huit sous la pièce; les limons un schelling la douzaine; et les citrouilles, une demi-couronne la pièce. Le poisson, quoiqu'il y en ait de soixante-dix espèces aux environs de l'île, et qu'elles soient toutes très abondantes, était aussi à un prix exorbitant. Les légumes étaient également fort chers. Enfin, d'après le plus grand nombre de consommateurs qu'occasionne la détention de Buonaparte à Ste.-Hélène, il est à présumer que, loin d'y avoir diminué, le prix des vivres doit y être encore augmenté.

espaces de terre. Les montagnes de l'île sont toutes, à l'exception du pic de Diane, entièrement dépourvues d'arbres. Il en résulte que quoique les nuages poussés par les vents du sud-est passent au-dessus, elles conservent peu d'humidité. Sur le pic de Diane, au contraire, l'épaisseur du feuillage empêche le soleil de dessécher la terre. A peine se passe-t-il un jour dans la saison des pluies, sans qu'il tombe plusieurs ondées sur ce point élevé. Si les autres montagnes étaient couvertes de bois jusqu'à leur cime, pourquoi n'attireraient-elles pas également les nuages et ne conserveraient-elles pas de l'humidité, malgré le soleil brûlant des pays situés entre les tropiques? C'est ce qu'on voit en d'autres climats, et il pourrait en être de même à Sainte-Hélène. L'expérience mériterait aussi d'être faite sous le rapport du bois à brûler, qui est extrêmement rare dans cette île. Les arbres indigènes y sont d'une qualité médiocre : ils ne s'élèvent pas à une grande hauteur, et en général le bois en est spongieux et léger. Plusieurs arbres des forêts du Bengale pourraient prospérer dans les situations variées que l'île présente. Peut être même, dit un voyageur moderne (1), à qui nous emprun-

(1) Milord Valentia.

tous ces détails, l'arbre de Tek, ce géant des forêts de l'Orient, et l'arbre des Banians, couvriront-ils un jour les hauteurs de la chaîne de Diane.

Principales élévations de Sainte-Hélène, telles qu'elles ont été mesurées par le major Rennel.

Le pic de Diane, 2692 pieds anglais (1) au-dessus du niveau de la mer.

La pointe Cuckold, 2672.

Le Mont Halley, 2467.

La pointe du Pavillon, 2272.

Le Mont de la Grange, 2015.

La maison de Longwood, 1762.

L'île de Sainte-Hélène ne forme qu'une paroisse; mais pour faciliter l'exécution, tant des lois civiles que des lois religieuses, on l'a divisée en trois districts, celui de l'Est, celui du Sud ou de *Sandy bay* (la baie sablonneuse), et celui de l'Ouest. En vertu de plusieurs chartes et de diverses concessions de la couronne britannique, la compagnie des Indes orientales est considerée comme seigneur et propriétaire de l'île, avec tous les droits de souveraineté. Le pouvoir exécutif est confié à

(1) Le pied anglais n'a que onze pouces du pied de roi français.

un gouverneur assisté d'un conseil, qui se compose du vice-gouverneur et du plus ancien employé civil. On leur adjoint souvent un quatrième membre et quelquefois même un cinquième, selon que les directeurs de la compagnie le trouvent convenable. Les membres du conseil la représentent; ils en sont les agents et sont juges de paix et commissaires de la cour d'*oyer* et de *terminer* (1). Ils exercent aussi quelques uns des pouvoirs ecclésiastiques. Le gouverneur reçoit seul les ordres du comité secret des directeurs, et lorsque le conseil n'est pas assemblé, tous les pouvoirs se réunissent en sa personne. Il peut même, en cas de besoin, et en vertu d'une concession du Roi, exercer les fonctions de capitaine-général.

Les principaux employés civils sont le trésorier, le payeur-général, le garde-magasin, et le secrétaire du gouvernement.

La force militaire de l'île, avant l'arrivée de Buonaparte, consistait en un corps d'artillerie commandé par un lieutenant-colonel, en un régiment d'infanterie et en cinq compagnies de milice blanche et de milice noire. Les casernes ne suffisaient pas pour le tiers de la garnison.

(1) C'est la cour où se jugent les causes criminelles.

L'île Sainte-Hélène est un établissement très dispendieux pour la compagnie des Indes. Elle n'y perçoit que le produit des cens et celui du monopole de l'arrack. En 1802, le premier pouvait se monter à 1100 livres sterling; mais en renouvelant les actes de cession, il aurait pu être triplé. Quant à l'autre, il rapportait environ 10,000 livres sterling.

Lorsqu'on eut pris la résolution de transférer Buonaparte à Sainte-Hélène, le gouvernement anglais fit, avec les directeurs de la compagnie des Indes, un arrangement en vertu duquel l'île entière fut mise à la disposition de S. M. B., à la nomination et aux appointements de qui sont à présent le gouverneur et les autres officiers, et ce sont aussi des troupes du roi qui actuellement composent la garnison.

Le *Northumberland* avait été précédé à Sainte-Hélène par le brick de guerre, l'*Icare*, qui avait annoncé la prochaine arrivée du trop fameux prisonnier. A cette nouvelle, on accourut à la ville afin de contempler l'homme qui, pour le malheur de l'humanité, remplissait depuis si long-temps l'univers de son nom. Mais comme cet empressement n'avait rien qui pût le flatter, Buonaparte ne quitta sa cabane qu'une heure après que le navire eut jeté l'ancre dans la baie. Il parut enfin sur le pont

et monta sur l'échelle de poupe, d'où il contempla les canons des batteries qui hérissent l'entrée de *James's-Town*. Il fut assez maître de lui-même pour ne rien laisser paraître de ce qui devait se passer en lui, à la vue de sa prison; mais, à sa demande, on ne le fit débarquer que long-temps après le coucher du soleil et lorsque les habitants, lassés de l'attendre, se furent retirés dans leurs maisons, persuadés que l'occasion de le voir ne leur manquerait pas.

Voilà donc quel est le fruit de cette téméraire et criminelle entreprise, par laquelle Napoléon Buonaparte a tenté de remonter sur le trône, dont l'Europe entière, soulevée contre lui, l'avait fait descendre! Un bannissement qui semble ne devoir finir qu'avec sa vie! S'il avait été susceptible d'écouter les conseils de la raison, ne se serait-il pas contenté, lui, né dans l'un des derniers rangs de la société, de cette honorable et paisible retraite qu'une imprudente générosité lui avait assurée? N'y eût-il pas encore attiré les regards et la considération même du trop grand nombre d'hommes que frappent plus les actions brillantes que les vertus? Mais il n'est, pour Buonaparte, d'autre jouissance que d'exterminer sur les champs de bataille des générations entières, que de

bouleverser des états, que de faire couler les pleurs de tous ceux qui portent un cœur sensible, et que de s'enivrer de l'encens des flatteurs. Cette nullité politique, à laquelle tout annonce qu'il est pour jamais condamné, doit donc être intérieurement pour lui le plus grand des supplices; et, s'il peut l'endurer, il faut ou que l'amour de la vie soit en son sein plus fort que l'ambition même, ou que l'espérance se plaise encore à le repaître de chimères.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Séance de la chambre des Pairs de Buonaparte, relative à son départ pour Rochefort.

A dix heures et demie du soir (le 29 juin) la séance est ouverte.

M. le comte Thibaudeau donne lecture du message suivant :

Monsieur le Président,

La commission de gouvernement n'a pas perdu de vue un instant que Napoléon, par suite de son abdication, se trouve placé sous la sauve-garde de l'honneur français.

Son premier soin a été de demander aux généraux ennemis des sauf-conduits pour la sûreté de sa personne.

Le 25 juin, Napoléon a demandé que deux frégates fussent mises à sa disposition.

La commission a sur-le-champ autorisé le ministre de la marine à armer ces deux frégates. Le lieutenant-général Becker a été chargé de pourvoir à la sûreté de la personne de Napoléon pendant sa route, et tous les ordres nécessaires ont été donnés pour assurer le service des relais.

Cependant, hier 28, Napoléon n'était pas encore parti : le sauf-conduit n'arrivant pas, l'approche de l'ennemi donnant

de vives inquiétudes sur la sûreté de Napoléon ; la crainte d'un mouvement de l'intérieur ajoutant encore à ces inquiétudes, la commission s'est décidée à presser de nouveau le départ de Napoléon, et les ordres les plus positifs ont été donnés au ministre de la marine. Ce dernier a été envoyé près de lui avec le comte Boulay.

La chambre verra, par la copie ci-jointe de la réponse de lord Wellington, qu'il ne s'est pas cru autorisé à donner les sauf-conduits demandés, et que la commission a rempli un de ses devoirs les plus sacrés, en faisant partir Napoléon.

La commission de gouvernement informe la chambre que Napoléon est parti à quatre heures, comme le prouve la lettre ci-jointe du général Becker.

La commission invite la chambre à s'occuper de son sort et de celui de sa famille.

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé le duc D'OTRANTE.

Paris, le 29 juin 1815.

Copie de la lettre écrite à M. le comte Bignon, par lord Wellington.

Au quartier-général, le 28 juin.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de V. Exc., en date du 25.

J'ai déjà écrit à MM. les commissaires nommés pour traiter de la paix avec les puissances alliées, sur la proposition d'une suspension d'hostilités, une réponse que V. Exc. a vue, et je n'ai rien à y ajouter.

Pour ce qui regarde un passe-port et un sauf-conduit pour Napoléon Buonaparte, pour passer aux Etats-Unis d'Amérique, je dois prévenir V. Exc. que je n'ai aucune autorité de

mon gouvernement pour donner une réponse quelconque sur cette demande.

Copie de la lettre du général Becker.

Malmaison, le 29 juin 1815.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'annoncer à la commission du gouvernement que l'empereur va monter en voiture pour se rendre à sa destination, en faisant des vœux pour le rétablissement de la paix et de la prospérité de la France.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage du plus profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obeissant serviteur.

Signé le général comte BECKER.

M. le comte de Lavalette demande que le ministre de la marine veuille bien donner des détails sur les dispositions qui ont été prises pour le départ de Napoléon, afin qu'on ne puisse lui supposer de l'obstination à ne pas vouloir partir.

M. le président. J'invite M. le duc Decrès de vouloir bien donner les détails que la chambre paraît desirer.

M. le duc Decrès. Je croyais n'avoir pas à occuper ce soir la chambre de cet objet. Je le croyais d'autant moins, que dans le comité secret qui a été tenu hier au soir, j'ai donné tous les détails qu'on pouvait desirer. Le fait est que j'ai été chargé par la commission de gouvernement de faire connaître à Napoléon que le gouvernement adhérait à la demande qu'il avait faite d'un certain nombre de bâtiments armés, avec cette condition qu'il se rendrait de suite à sa destination; mais que, ne voulant pas compromettre sa personne, son embarquement serait subordonné à l'arrivée des sauf-conduits que l'on avait demandés pour lui.

Je ne me rappelle pas le jour où j'ai été chargé de lui faire cette ouverture, qui, au fait, n'était pas une ouverture, puisque la demande avait été faite par lui, et je n'en ai eu connaissance que par l'ordre que j'ai reçu de l'exécuter. Je me suis rendu chez celui qui avait été notre empereur il n'y a pas long-temps. Je lui ai exposé quel était l'état de la question. Il m'a dit : « Je desire ne pas me rendre à cette destination que je ne sois sûr de partir à l'instant même. » J'ai fait connaître à la commission le résultat de cette démarche. Les choses restèrent vingt-quatre heures en cet état. Je reçus le lendemain des instructions relatives au cinquième article des ordres que j'avais reçus, lequel disait que l'empereur ne partirait que lorsque les sauf-conduits seraient arrivés.

Ces instructions portaient que ce cinquième article était regardé comme non avenu. J'en ai fait part à Napoléon, qui me dit qu'il partirait. Je revenais à Paris, lorsque je reçus du gouvernement une lettre qui m'annonçait que de nouvelles dépêches venues, rendaient nécessaire l'exécution de l'article 5, et que l'on m'ordonnait d'insister sur son exécution. J'étais près des Tuileries. J'avais pris avec l'empereur une sorte d'engagement de le faire partir. Je me rendis aux Tuileries, et la commission me déclara qu'elle ne pouvait pas se désister de cette dernière instruction, par des considérations politiques, et même d'intérêt pour la personne de Napoléon : tel était l'état des choses, lorsque, hier au soir, je reçus un nouvel ordre qui me faisait connaître que les sauf-conduits n'arrivaient pas ; que des circonstances plus impérieuses rendaient nécessaire le départ de Napoléon ; que la commission de gouvernement s'occupait de sa sûreté, qui avait été mise sous la sauve-garde et confiée à la loyauté du peuple français ; que le plus grand intérêt était qu'il s'éloignât de Paris ; que l'article 5 n'était plus obligatoire. On me chargea de lui annoncer qu'il partirait quand

il voudrait; que je pouvais mettre les bâtiments à sa disposition. On m'adjoignit un ministre d'État, M. Boulay, pour lui faire cette dernière communication. Je me rendis à trois heures et demie chez l'empereur: je lui exposai l'état des choses. Après une longue conversation, il me dit à quatre heures du matin: « Je partirai demain dans la journée. » J'apprends que l'empereur est parti, je n'ai rien à ajouter.

M. Decrès reprend : On me fait observer que je confonds les jours et les dates. Voilà trois jours et trois nuits que je n'ai dormi : les jours et les nuits se sont confondus dans mon imagination; mais ces choses se sont passées en quatre-vingt-seize heures.

M. le comte Thibaudeau. Il me semble que la chambre doit prendre en considération la partie du message qui concerne le sort à assurer à Napoléon et à sa famille. Je demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour nous faire un rapport sur cet objet. (Appuyé.)

M. le président. On va procéder à la nomination de cette commission au nombre de cinq membres, dont deux suivant l'ordre du tableau, et trois par scrutin.

MM. le duc de Bassano et le comte de Beaumont sont membres de la commission d'après l'ordre du tableau. Les membres qui ont obtenu les suffrages par le scrutin, sont MM. de la Valette, le duc de Gaëte, le duc de Plaisance.

N°. II.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DONT SERA TRAITÉ LE GÉNÉRAL BUONAPARTE.

Lettre du ministre de la guerre, lord Bathurst, aux lords de l'amirauté.

Downig-street, le 30 juillet 1815.

Milords, je desire que VV. SS. aient la bonté de communiquer au contre-amiral sir George Cockburn, une copie du mémoire ci-joint, qui doit lui servir d'instruction pour la conduite qu'il a à tenir pendant que le général Buonaparte sera sous sa surveillance.

En confiant une mission aussi importante à des officiers anglais, le prince-régent sent qu'il est inutile de leur faire connaître son desir sincère qu'on n'emploie point pour la garde du général Buonaparte des mesures plus sévères que celles qui sont nécessaires pour remplir fidèlement le devoir que l'amiral et le gouverneur de Sainte-Hélène ne doivent jamais perdre de vue, celui de répondre de sa personne.

On usera avec le général, comme S. A. R. n'en doute pas, de toute espèce d'indulgence qui sera compatible avec les devoirs ci-dessus. Le prince-régent se repose, à cet égard, sur le zèle connu et le caractère ferme de sir George Cockburn, et il est persuadé que rien ne sera capable de lui faire commettre aucune imprudence contraire à son devoir.

Signé BATHURST.

MÉMOIRE.

Lorsque le général Buonaparte quittera le *Bellérophon* pour

se rendre à bord du *Northumberland*, ce sera pour l'amiral Cockburn le moment convenable pour faire visiter les effets que le général pourrait avoir avec lui.

L'amiral permettra que tout le bagage, les vins et les vivres que le général aura pris avec lui, soient transportés à bord du *Northumberland*.

Parmi ce bagage est compris sa vaisselle, à moins qu'elle ne soit si considérable qu'on ne puisse la regarder comme un article destiné à être converti en argent comptant plutôt que comme un meuble destiné à son usage.

Son argent, ses pierreries, ses effets susceptibles d'être vendus, de quelque genre qu'ils soient (par conséquent ses lettres-de-change), seront livrés. L'amiral déclarera au général, que le gouvernement britannique n'a nullement l'intention de s'emparer de sa propriété, mais seulement d'en prendre l'administration pour l'empêcher de s'en servir comme de moyens propres à favoriser sa fuite.

L'examen de ses effets se fera en présence d'une personne nommée par Buonaparte; l'état de ceux qu'il gardera sera signé par cette personne et par le contre-amiral, ou par celui qu'il aura chargé de dresser cet état.

On emploiera à son entretien les intérêts ou le capital de sa propriété, suivant que le produit en sera plus ou moins considérable, et on lui en laissera à cet égard la principale disposition.

Il pourra, de temps en temps, faire connaître ses desirs à ce sujet à l'amiral jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur à Sainte-Helène, et ensuite à ce dernier; s'il n'y a rien à objecter contre ses propositions, l'amiral ou le gouverneur donnera les ordres nécessaires, et la dépense sera payée en traites sur le trésor de S. M.

Le général Buonaparte peut, en cas de mort, disposer par

testament de sa propriété, et être certain que ses dernières volontés seront exécutées ponctuellement.

Comme on pourrait chercher à faire passer une partie de sa fortune pour la propriété des personnes de sa suite, on doit déclarer que la propriété de ceux qui l'accompagnent est soumise aux mêmes dispositions.

Le commandement des troupes destinées à le garder doit être laissé au gouverneur; mais, d'après les instructions que le gouverneur a reçues, il doit se conformer aux demandes de l'amiral, dans le cas dont il sera question ci-après.

Le général doit être constamment accompagné par un officier nommé par l'amiral, ou, suivant l'occurrence, par le gouverneur; lorsque l'on permettra au général de sortir de l'enceinte où les factionnaires sont placés, l'officier doit être accompagné au moins d'un militaire d'ordonnance.

Lorsque des vaisseaux arrivent, et aussi long-temps qu'ils sont en vue, le général ne peut sortir de l'enceinte gardée par des factionnaires pendant ce temps; toute communication est interdite avec les habitants. Ceux qui l'accompagnent à Sainte-Hélène sont alors soumis aux mêmes règles, et doivent rester près de lui. Dans d'autres temps, on laisse à la prudence de l'amiral ou du gouverneur, d'ordonner, par rapport à eux, les mesures jugées nécessaires.

On doit notifier au général que, dans le cas où il ferait quelque tentative pour s'échapper, il sera alors resserré plus étroitement, et faire connaître aux personnes qui l'accompagnent, que si l'on découvre quelques trames ourdies par elles pour faciliter l'évasion du général, elles en seront séparées et gardées plus étroitement.

Toutes les lettres adressées au général ou aux personnes de sa suite, seront remises à l'amiral ou au gouverneur, qui les lira avant de les laisser parvenir à leur adresse; la même

précaution aura lieu pour les lettres du général ou des personnes de sa suite.

Toute lettre qui ne sera point parvenue à Sainte-Hélène par le secrétaire d'Etat ne pourra être remise au général ou à quelqu'un de sa suite, si elle est écrite par quelqu'un qui n'habite point l'île; toutes lettres adressées à des personnes non domiciliées dans l'île, seront expédiées sous le couvert du secrétaire d'Etat.

On déclarera formellement au général, que le gouverneur et l'amiral ont l'ordre précis de faire parvenir au gouvernement de S. M., toutes les demandes et les représentations que le général desirerait lui adresser; ils n'ont aucune précaution à observer à cet égard; mais les feuilles sur lesquelles seront écrites ces demandes ou ces représentations, doivent leur être communiquées ouvertes, afin qu'ils puissent en prendre lecture, et y joindre les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, l'amiral sera regardé comme entièrement responsable de la personne du général Buonaparte; et le gouvernement de S. M. ne doute nullement de la disposition du gouverneur actuel à faire, à cet égard, cause commune avec l'amiral.

Celui-ci est autorisé à garder le général à bord, ou à le faire rembarquer, s'il juge qu'il n'a pas d'autres moyens de s'assurer suffisamment de sa personne.

Quand l'amiral arrivera à Sainte-Hélène, le gouverneur prendra, sur ses représentations, des mesures pour que les officiers ou d'autres personnes faisant partie du corps militaire de Sainte-Hélène, que l'amiral jugera à propos de destituer parce qu'ils sont étrangers, ou à cause de leur caractère ou de leurs dispositions, soient envoyés sur-le-champ en Angleterre ou aux Indes-Orientales, suivant les circonstances.

S'il se trouve dans l'île des étrangers dont le séjour paraî-

trait avoir pour but d'être les instruments de la fuite du général, le gouvernement s'occupera de les éloigner de l'île.

Toute la côte de l'île, tous les bâtiments et les chaloupes qui la fréquentent, sont mis sous la surveillance de l'amiral; il déterminera les endroits où les chaloupes peuvent aborder, et le gouverneur enverra une garde suffisante sur les points où l'amiral jugera cette précaution nécessaire.

L'amiral prendra les mesures les plus efficaces pour veiller sur le départ et l'arrivée de chaque bâtiment, et pour empêcher avec la côte toute autre communication que celle qu'il autorisera.

On rendra un ordre pour empêcher qu'après un certain terme jugé nécessaire, aucun navire étranger ou marchand ne puisse faire voile pour Sainte-Hélène.

Si le général venait à tomber sérieusement malade, l'amiral et le gouverneur nommeront chacun un médecin qui ait leur confiance, pour traiter le général conjointement avec son propre médecin; ils leur enjoindront strictement de leur faire tous les jours leurs rapports sur l'état de sa santé.

En cas de décès, l'amiral donnera ordre que son corps soit transporté en Angleterre.

Donné au département de la guerre, le 30 juillet 1815.

N°. III.

Convention entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, signée à Paris, le 2 août 1815.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité.

Napoléon Buonaparte étant au pouvoir des puissances alliées, LL. MM. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le ro

de Prusse se sont réunis, en vertu des stipulations du traité du 25 mars 1815, sur les mesures les plus propres à rendre impossible toute entreprise de sa part contre le repos de l'Europe.

S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et S. M. l'empereur d'Autriche ayant nommé des plénipotentiaires à cet effet, savoir :

(Suivent les noms, titres et qualités des lords Castlereagh et Wellington, et du prince de Metternich).

Lesdits plénipotentiaires sont convenus des points et articles suivants :

Art. Ier. Napoléon Buonaparte est regardé par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier.

2. Sa garde est spécialement confiée au gouvernement britannique. Le choix du lieu et celui des mesures qui peuvent le mieux assurer le but de la présente stipulation, sont réservés à S. M. britannique.

3. Les cours impériales d'Autriche et de Russie et la cour royale de Prusse nommeront des commissaires, qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de S. M. Britannique aura assigné pour le séjour de Napoléon Buonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence.

4. S. M. très chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de la détention de Napoléon Buonaparte.

5. S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à remplir les obligations qui résultent pour elle de la présente convention.

6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications

en seront échangées dans le terme de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé la présente convention, et l'ont munie du cachet de leurs armes.

Fait à Paris, l'an de grâce 1815.

Signé Castlereagh, le prince Metternich, Wellington.

(Suivent deux conventions semblables, l'une avec la Russie, et l'autre avec la Prusse).

N°. IV.

Note relative à l'habitation de Buonaparte à Sainte-Hélène, et à la manière dont il y est gardé.

Le lendemain de son arrivée à Sainte-Hélène, Buonaparte monta à cheval, et, accompagné de sir George Cockburn et du général Bertrand, il alla visiter l'intérieur de l'île, pour choisir (à l'exception de *Plantation-House*) la maison où il ferait sa résidence. Son choix tomba sur celle de *Longwood*, ainsi nommée, à cause d'un mât de pavillon, planté à la cime du mont sur lequel elle est située. Elle se trouve dans la partie nord-ouest de l'île, à environ trois milles de James's-Town, et l'on s'y rend par un chemin tracé sur le Mont-Rupert. Quoique entièrement exposée au vent de sud-est, c'est une des situations les plus saines de toute l'île. Il est vrai qu'il n'y a point de sources, mais l'eau y est amenée dans des tuyaux qui la reçoivent à deux milles et demi de distance.

Comme la maison de *Longwood* ne pouvait suffire à loger Buonaparte et sa suite, on se mit à y faire, avec la plus grande activité, toutes les augmentations et tous les travaux néces-

saires, qui furent achevés au bout de deux mois. Durant tout ce temps, Buonaparte résida, de son propre gré, dans un pavillon de forme gothique, n'ayant qu'une pièce au rez-de-chaussée et deux chambres au-dessus. Ce petit édifice dépend des *Ronces*, jolie maison de campagne située à moitié chemin de James's-Town et de Longwood, et appartenante à un négociant nommé M. Balcombe, qui l'avait offerte au prisonnier.

Depuis l'arrivée de Buonaparte, l'île de Sainte-Hélène est devenue comme une forteresse inexpugnable. On y compte cinq cents et quelques pièces de canon et une vingtaine de mortiers; et la garnison est de deux mille cinq cents hommes. Toutes les avenues de la maison de Longwood sont garnies de sentinelles. En avant et à un quart de mille, vers le chemin, on a établi un camp de trois cents hommes, dont le commandant ne laisse sortir personne de cette maison que sur un ordre signé de la main même du gouverneur. A la droite, est un large ravin qu'on ne saurait franchir. A la gauche est un flanc de montagnes inaccessibles; et du quatrième côté, est un précipice qui n'a de fond que la mer. Le prisonnier est maître de se promener dans cet espace; mais des sentinelles posées sur toutes les hauteurs d'où l'on peut observer ses démarches, forment comme une ligne de contrevallation autour de lui. S'il veut sortir de cette enceinte, il faut qu'il soit accompagné d'un officier en uniforme, qui ne doit pas le quitter un instant; cet officier loge à Longwood, et est instruit à toute heure de ce que fait le prisonnier. Les personnes de la suite de Napoléon, lorsqu'elles sortent, sont accompagnées aussi d'un officier d'ordonnance, et ses gens le sont d'un sous-officier. Enfin, au moyen d'une correspondance télégraphique établie dans toute l'île, le gouverneur peut savoir en deux minutes ce que fait Buonaparte lorsqu'il se promène; et en

moins de trois minutes, toute l'île serait sous les armes s'il en était besoin. Il ne faut qu'une minute pour que le gouverneur soit instruit de ce qui se passe à Longwood. Telles sont les précautions qu'on prend à l'intérieur. Celles du dehors sont plus grandes et plus multipliées encore, s'il est possible.

Aucun bâtiment, quelque vent qui le pousse, ne peut se montrer en haute mer sans être aperçu par les vigies qui bordent Ste.-Hélène, correspondent entre elles par des signaux et aussitôt avertissent la croisière (1). Celle-ci est formée de deux divisions, dont les mouvements se succèdent sans cesse et tournent jour et nuit autour de l'île. Quelque vaisseau venant de l'Europe ou de l'Inde semble-t-il vouloir s'approcher, on court sur lui, on l'examine, et, s'il y a lieu, on l'oblige à venir se faire reconnaître par l'amiral, sans que néanmoins il lui soit permis de jeter l'ancre. Cette liberté n'est accordée qu'aux vaisseaux de l'état ou à ceux de la compagnie des Indes. Encore ceux-ci sont-ils soumis à une surveillance très sévère. Les équipages n'ont pas la permission de venir à terre, et à peine l'accorde-t-on aux capitaines.

Quant aux bateaux pêcheurs de l'île, on les visite au départ et au retour. On ne leur accorde que peu d'heures pour la pêche, et tout le reste du temps il faut qu'ils se tiennent sous le canon du port ou sous celui de quelque vaisseau de la croisière. Il est fort difficile aux officiers de l'escadre eux-mêmes d'obtenir la permission de passer la nuit à terre. En général, il faut être rembarqué avant le soleil couché. Alors on lève le pont, qui ne s'abaisse plus qu'après le lever du soleil; et cependant des bateaux de garde rasent la côte toute la nuit. Les hommes de guerre, soit des troupes de terre, soit de la marine, qui ont été consultés sur ces mesures, ont été unanime-

(1) Celui qui signale le premier un vaisseau reçoit une piastre.

ment d'avis qu'elles présentent toutes les sûretés que la prudence peut suggérer contre toute tentative que le prisonnier le plus hardi pourrait faire pour s'enfuir (1).

La détention de Buonaparte à Sainte-Hélène, outre le préjudice qu'elle cause à leur commerce, est très génante pour les habitants. Une proclamation, datée du lendemain de son arrivée, leur défend, sous peine d'être transportés hors de l'île et punis rigoureusement, de favoriser son évasion ou celle de quelqu'une des personnes de sa suite. On ne peut communiquer ni directement ni indirectement avec lui, sans une autorisation formelle du gouverneur. Il n'est pas permis, depuis neuf heures du soir jusqu'au lendemain au lever du soleil, de parcourir l'île sans avoir le mot d'ordre. Enfin, on ne peut approcher de Longwood à la distance de moins d'un mille et demi, ou une demi-lieue, sans un passe-port délivré soit par le gouverneur, soit par l'amiral, soit par le commandant des troupes; et tout contrevenant s'expose à être arrêté et puni selon la gravité du cas.

Telles sont les précautions prises pour garantir le monde d'un nouvel incendie, si toutefois Buonaparte pouvait encore en allumer un.

---

(1) Ces détails sont tirés en partie de la lettre écrite, le 23 juillet 1816, par M. le marquis de Moutchenu, commissaire du roi à Ste.-Hélène, et d'un article inséré dans le *Times*, du 14 février de la même année.

N°. V.

*Lettre du général comte de Montholon, adressée par ordre de l'*empereur *Napoléon à sir Hudson Lowe, gouverneur de S. M. Britannique à l'île Sainte-Hélène.*

Ce 25 août 1816.

Monsieur le Général,

J'ai reçu le traité du 2 août 1815, conclu entre sa majesté Britannique, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, qui était joint à votre lettre du 23 juillet.

L'empereur Napoléon proteste contre le contenu de ce traité; il n'est point prisonnier de l'Angleterre. Après avoir abdiqué entre les mains des représentants de la nation, au *profit de la constitution adoptée par le peuple français, et en faveur de son fils*, il s'est rendu volontairement et librement en Angleterre pour y vivre en particulier dans la retraite, sous la protection des lois britanniques. *La violation de toutes les lois ne peut pas constituer un droit.* De fait, la personne de l'empereur Napoléon se trouve au pouvoir de l'Angleterre; mais de fait ni de droit il n'a été ni n'est au pouvoir de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, même selon les lois et coutumes de l'Angleterre, qui n'a jamais fait entrer dans la balance des prisonniers, les Russes, les Autrichiens, les Prussiens, les Espagnols, les Portugais, quoique unie à ces puissances par des traités d'alliance, et faisant la guerre conjointement avec elles.

La convention du 2 août, faite quinze jours après que l'empereur Napoléon était en Angleterre, ne peut avoir en droit aucun effet; elle n'offre que le spectacle de la coalition

des quatre plus grandes puissances de l'Europe pour l'oppression d'*un seul homme* — coalition que désavoue l'opinion de tous les peuples, comme tous les principes de la saine morale.

Les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse, n'ayant, de fait ni de droit, aucune action sur la personne de l'empereur Napoléon, ils n'ont pu rien statuer relativement à lui.

Si l'empereur Napoléon eût été au pouvoir de l'empereur d'Autriche, ce prince se fût souvenu des rapports que la religion et la nature ont mis *entre un père et un fils* — rapports qu'on ne viole jamais impunément.

Il se fût ressouvenu que *quatre fois* Napoléon lui a restitué son trône : à Léoben, en 1797; à Lunéville, en 1804, lorsque ses armées étaient sous les murs de Vienne; à Presbourg, en 1806, et à Vienne en 1809, lorsque ses armées étaient maîtresses de la capitale et des trois-quarts de la monarchie. Ce prince se fût ressouvenu des protestations qu'il lui fit au bivouac de Moravie, en 1806, et à l'entrevue de Dresde en 1812.

Si la personne de l'empereur Napoléon eût été au pouvoir de l'empereur Alexandre, il se fût ressouvenu des liens d'amitié contractés à Tilsitt, à Erfurt, et *pendant douze ans d'un commerce journalier*.

Il se fût ressouvenu de la conduite de l'empereur Napoléon le lendemain de la bataille d'Austerlitz, où, pouvant le faire *prisonnier* avec les débris de son armée, il se contenta de sa parole, et lui laissa opérer sa retraite. Il se fût ressouvenu des dangers que, personnellement, l'empereur Napoléon a bravés pour éteindre l'incendie de Moscou et lui conserver cette capitale; certes, ce prince n'eût pas violé les devoirs de

l'amitié et de la reconnaissance envers un ami dans le malheur.

Si la personne de l'empereur Napoléon eût été même au pouvoir du roi de Prusse, ce souverain n'eût pas oublié qu'il a dépendu de l'empereur, après la bataille de Friedland, de placer un autre prince sur le trône de Berlin. Il n'eût point oublié, devant un ennemi *désarmé*, les protestations de dévouement et les sentiments qu'il lui témoigna, en 1812, aux entrevues de Dresde.

Aussi voit-on, par les articles 2 et 5 dudit traité du 2 août, que, ne pouvant influer en rien sur le sort de la personne de l'empereur Napoléon, qui n'est pas en leur pouvoir, ces princes s'en rapportent à ce que fera là-dessus sa majesté Britannique, qui se charge de remplir toutes les obligations. Ces princes ont reproché à l'empereur Napoléon, d'avoir préféré la protection des lois anglaises à la leur. Les fausses idées que l'empereur Napoléon avait de la libéralité des lois anglaises et *de l'influence de l'opinion d'un peuple grand, généreux et libre sur son gouvernement*, l'ont décidé à préférer la protection de *ses* lois à celle de son *beau-père* ou de son ancien ami. L'empereur Napoléon a toujours été le maître de faire assurer ce qui lui était personnel, par un traité diplomatique, soit en se remettant à la tête de l'armée de la Loire, soit en se mettant à la tête de l'armée de la Gironde, que commandait le général Clausel. Mais ne cherchant désormais que la retraite et la protection des lois d'une nation libre, soit anglaises, soit américaines, toutes stipulations lui ont paru inutiles. Il a cru le peuple anglais plus lié par sa démarche franche, noble et pleine de confiance, qu'il ne l'eût pu être par les traités les plus solennels. Il s'est *trompé*; mais cette erreur fera rougir à jamais les *vrais* Bretons; et dans la génération actuelle, comme

dans les générations futures, *elle sera une preuve de la déloyauté* de l'*administration anglaise.*

Des commissaires autrichien et Russe sont arrivés à Sainte-Hélène. Si leur mission a pour but de remplir une partie des devoirs que les empereurs d'Autriche et de Russie ont contractés par le traité du 2 août; et de veiller à ce que les agents anglais, dans une petite colonie au milieu de l'Océan, ne manquent pas aux égards dus à un prince uni à ses souverains par les liens de *parenté* et par tant d'autres rapports, on reconnaît, dans cette démarche, des marques du caractère de ces deux souverains; mais vous avez, Monsieur, assuré que ces commissaires n'avaient ni *le droit ni le pouvoir* d'avoir *aucune opinion de tout ce qui peut se passer sur ce rocher!*

Le ministère anglais a fait transporter l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène, à deux mille lieues de l'Europe. Ce rocher, situé sous le tropique, à cinq cents lieues de tout continent, est soumis à la chaleur dévorante de cette latitude; il est couvert de nuages et de brouillards les trois-quarts de l'année; c'est à-la-fois le pays le plus sec et le plus humide du monde; ce climat est le plus contraire à la santé de l'empereur. C'est la haine qui a présidé au choix de ce séjour, comme aux instructions données par le ministère anglais aux officiers commandant dans ce pays (1).

On leur a ordonné d'appeler l'empereur Napoléon, *général*, voulant l'obliger à reconnaître qu'il n'a jamais régné en France.

Voici ce qui l'a décidé à ne pas prendre un nom d'inco-

---

(1) Voyez la note N°. IV, et la description que nous avons faite de Ste.-Hélène, page 311 du présent volume.

Voyez aussi la réponse du lord Bathurst, à la lettre de M. de Montholon.



gnito, comme il y était résolu en sortant de France : premier magistrat à vie de la république, sous le titre de *premier consul*, il a conclu les préliminaires de Londres et le traité d'Amiens avec le roi de la Grande-Bretagne ; il a reçu, pour *ambassadeurs*, lord Cornwallis, M. Merry, lord Whitworth, qui ont séjourné en cette qualité à *sa cour*. Il a accrédité auprès du *roi d'Angleterre*, le comte Otto et le général Andréossy, qui ont résidé comme ambassadeurs à la cour de Windsor. Lorsque après un échange de lettres entre les ministères des affaires étrangères des *deux monarchies*, lord Lauderdale vint à Paris, muni des pleins pouvoirs du roi d'Angleterre, il traita avec les plénipotentiaires munis des pleins pouvoirs de *l'empereur Napoléon*, et séjourna plusieurs mois à la *cour des Tuileries*. Lorsque, depuis, à Châtillon, lord Castlereagh signa l'ultimatum *que les puissances alliées* présentèrent aux *plénipotentiaires de l'empereur Napoléon*, il reconnut *par-là la quatrième dynastie*.

Cet ultimatum était *plus avantageux* que le traité de Paris ; mais on exigea que la France renonçât à la Belgique et à la rive gauche du Rhin, ce qui était contraire aux propositions de Francfort et aux proclamations des puissances alliées ; ce qui était contraire au serment par lequel, à son sacre, l'empereur avait *juré de maintenir l'intégrité de l'empire* (1). L'empereur pensait alors que les limites naturelles étaient nécessaires à la garantie de la France, comme à l'équilibre de

(1) Si cet *ultimatum* exigeait, comme on n'en peut douter, la cession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, il ne pouvait être plus avantageux que le traité de Paris du 31 mai 1814, par lequel on n'a pas exigé davantage. Quant au traité du 20 novembre 1815, on ne doit en imputer les conditions rigoureuses qu'à Buonaparte et à ses complices.

l'Europe; il pensait que la nation française, dans les circonstances où elle se trouvait, devait plutôt courir toutes les chances de la guerre que de s'en départir.

La France eût obtenu cette intégrité, et avec elle conservé son honneur, *si la trahison n'était venue au secours des alliés* (1).

Le traité du 2 août, l'acte du parlement britannique, en parlant de l'empereur *Napoléon Buonaparte*, ne lui donnent que le titre de général. Le titre de *général* Buonaparte est sans doute éminemment glorieux, l'empereur le portait à Lodi, à Castiglione, à Rivoli, à Arcole, à Leoben, aux pyramides, à Aboukir; mais, depuis dix-sept ans, il a porté celui de *premier consul* et celui d'*empereur*; ne le nommer maintenant que *général*, ce serait déclarer qu'il n'. été ni *premier magistrat* de la république, ni *souverain de la quatrième dynastie.* Ceux qui pensent que *les nations sont des troupeaux qui, de droit divin, appartiennent à quelques familles, ne sont ni du siècle ni même dans l'esprit de la législature anglaise, qui changea plusieurs fois l'ordre de sa dynastie, parce que de grands changements survenus dans les opinions, auxquels n'avaient pas participé les princes régnants, les avaient rendus ennemis du bonheur et de la grande majorité de cette nation. Car les rois ne sont que des magistrats héréditaires* qui n'existent *que pour le bonheur des nations*, et non *les nations pour la satisfaction des rois* (2).

---

(1) On ne peut voir dans toutes les cessions que la France a été obligée de faire, d'*honneur perdu* que pour Napoléon, qui n'a pas su conserver le dépôt qu'on lui avait confié. Quant à la trahison dont parle l'auteur de la lettre, il est sans doute le seul qui puisse encore y croire.

(2) Entre les nombreux passages de cette lettre, soulignés par le secrétaire de Buonaparte ou par son éditeur, celui-ci n'est pas le



C'est le même esprit de haine qui a ordonné que l'empereur Napoléon ne pût écrire, ni recevoir aucune lettre sans qu'elle soit ouverte et lue par les ministres anglais et les officiers de Sainte-Hélène.

---

moins long ni le moins curieux : à ce double titre, il mérite quelques réflexions.

Buonaparte professe la doctrine que *les peuples ne sont pas des troupeaux qui appartiennent à quelques familles.* Il suit de là que les peuples de l'Europe n'appartiennent pas à la famille Buonaparte, qui cependant se les était partagés, et que ces mêmes peuples ont eu le droit de secouer le joug de *Louis*, de *Jérôme*, de *Joseph*, de *Napoléon*, et même de *Joachim.*

Les rois (continue Buonaparte) *ne sont que des magistrats héréditaires.* A ce titre, *Napoléon* et les *rois* ses frères n'étaient que des usurpateurs, puisqu'ils n'étaient pas les héritiers des rois dont ils occupaient les trônes. Invoquera-t-on en leur faveur la *souveraineté du peuple?* Mais qui empêche de voir cette souveraineté bien et dûment exercée, lorsque l'Espagne, la France, Naples, la Hollande et la Westphalie, ont renvoyé le chef et les membres de la *quatrième dynastie?* Dira-t-on que le peuple ne fait acte de souverain que lorsqu'il donne ses votes au maître qui les lui demande, et qui les compte? Mais ce n'est pas sérieusement qu'on proposerait un pareil système. Il serait trop absurde de dire que la souveraineté du peuple doive dater du jour de son asservissement, et qu'on doive compter pour rien les vœux qu'il fait éclater par un mouvement spontanée au jour de sa délivrance, quoiqu'ils ne soient pas constatés par un procès-verbal dressé dans chaque mairie, et fabriqué à loisir par les agents d'un maître qui le commande.

Les rois, conclut le secrétaire de Buonaparte, *n'existent que pour le bonheur des nations, et non les nations pour la satisfaction des rois.* A ce compte, comment blâmer la France, l'Espagne, Naples, la Hollande, la Westphalie, de n'être plus gouvernées par *les souverains de la quatrième dynastie?* Nous ne voyons pas trop quelle *satisfaction* ces nations ont retirée de ces *souverains;* on a cru, au contraire, qu'elles n'existaient alors que pour la *satisfac-*

On lui a par-là interdit la possibilité de recevoir des nouvelles de s3 *mère*, de sa *femme*, de son *fils*, de ses *frères*; et lorsque voulant se soustraire aux inconvénients de voir ses lettres lues par des officiers subalternes, il a voulu envoyer des *lettres cachetées au prince Régent*, on a répondu qu'on ne pouvait se charger que de laisser passer des lettres ouvertes, que telles étaient les instructions du ministre. Cette mesure n'a pas besoin de réflexion, elle donnera d'étranges idées de l'esprit de l'administration qui l'a dictée; elle serait désavouée à *Alger*. Des lettres sont arrivées pour des officiers généraux de la suite de l'empereur; elles étaient décachetées,

---

tion et les menus plaisirs de *Napoléon*, qui regardait bien les peuples du grand empire comme des *troupeaux*, et même des troupeaux destinés à la boucherie, où il les conduisait lui-même, plus occupé de ce *noble* métier que de celui de *pasteur*, qu'il laissait, comme trop ignoble, aux souverains qu'il avait détrônés.

Concluons. Buonaparte tenait de son épée son titre de *consul* et d'*empereur;* il avait gagné cela à la bataille de St.-Cloud, en faisant passer les *représentants* par les fenêtres de l'Orangerie; il a perdu tout cela à Moscou et à Waterloo. Il a abdiqué deux fois dans les mains de ses représentants et de ses pairs, qui ont pris leur revanche; il a rendu à ses *ennemis* son épée, seule base de tous ses titres. Les réclamer encore, quand le fondement qui les soutenait a croulé, c'est un enfantillage inconcevable. Vouloir être *empereur* quand on n'a plus d'*empire*, c'est ridicule; réclamer des honneurs impériaux, quand on a deux fois signé sa propre dégradation, quelle petitesse! Au surplus, Buonaparte ne devrait-il pas se souveuir du titre de *comte de Lille*, qu'il donnait dans les cent jours à Louis XVIII, reconnu par l'Europe entière, et qui n'avait pas signé d'abdication? Et ne peut-on pas lui dire : *Ex ore tuo te judico, serve nequam.* C'en est assez sur ce passage; on voit que c'est du galimathias double; et il n'eût pas été difficile de faire la même démonstration sur le reste de la lettre. (Note tirée de l'*Itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île de Ste.-Hél...e.*)

et vous furent remises; vous ne les avez pas communiquées, parce qu'elles n'avaient pas passé par le canal du ministre anglais. *Il a fallu leur faire refaire quatre mille lieues*, et les officiers eurent la douleur de savoir *qu'il existait sur ce rocher des nouvelles de leur femme, de leur mère et de leurs enfants, et qu'ils ne pourraient les connaître que dans six mois. Le cœur se soulève ! ! !* On n'a pas pu obtenir d'être abonné au *Morning-Chronicle*, au *Morning-Post*, à quelques journaux français de temps à autres, ou faire passer à Longwood quelques numéros dépareillés du *Times*. Sur la demande faite à bord du *Northumberland*, on a envoyé quelques livres; mais tous ceux relatifs aux affaires des dernières années en ont été soigneusement écartés. Depuis, on a voulu correspondre avec un libraire de Londres, pour avoir directement des livres dont on pouvait avoir besoin, et ceux relatifs aux événements du jour; on l'a empêché. Un auteur anglais ayant fait un voyage en France, et l'ayant imprimé à Londres, prit la peine de vous l'envoyer pour l'offrir à l'*empereur*; mais vous n'avez pas cru pouvoir le lui remettre, parce qu'il ne vous était pas parvenu par la filière de votre gouvernement. On dit aussi que d'autres livres, envoyés par leurs auteurs, n'ont pu être remis, parce qu'il y avait sur l'inscription de quelques-uns, *à l'empereur Napoléon*, et sur d'autres, à *Napoléon-le-Grand*. Le ministère anglais n'est autorisé à ordonner aucunes de ces vexations; la loi, *quoique inique, du parlement britannique*, considère l'empereur Napoléon comme *prisonnier de guerre;* or jamais on n'a défendu aux prisonniers de guerre de s'abonner aux *journaux*, de recevoir les *livres qui s'impriment : une telle défense n'est faite que dans les cachots de l'inquisition.*

L'île de Sainte-Hélène a dix lieues de tour; elle est inabordable de toutes parts; des *bricks* enveloppent la côte; des

postes placés sur le rivage peuvent se voir de l'un à l'autre, et rendent impraticables les communications avec la mer. Il n'y a qu'un seul petit bourg, James's-Town, où mouillent et d'où s'expédient les bâtiments. Pour empêcher un individu de s'en aller de l'île, il suffit de cerner la côte par terre et par mer, en interdisant l'intérieur de l'île. On ne peut donc avoir qu'un but, celui de priver d'une promenade de huit ou dix milles, qu'il serait possible de faire à cheval, et dont, d'après la consultation des hommes de l'art, la privation abrège les jours de l'empereur.

On a établi l'empereur dans la position de Longwood, exposée à tous les vents, terrain stérile, inhabité, sans eau, n'étant susceptible d'aucune culture. Il y a une enceinte d'environ douze cents toises; à onze ou douze cents toises incultes sur un mamelon, on a établi un camp; on vient d'en placer un autre à-peu-près à la même distance, dans une direction opposée; de sorte qu'au milieu de la chaleur du tropique, de quelque côté qu'on regarde, on ne voit que des camps.

L'amiral Malcomb ayant compris l'utilité dont, dans cette position, une tente serait pour l'empereur, en a fait établir une par ses matelots, à vingt pas en avant de la maison; *c'est le seul endroit où l'on puisse trouver de l'ombre*. Toutefois l'empereur n'a lieu que d'être satisfait de l'esprit qui anime les officiers et soldats du brave 53e., comme il l'avait été de l'équipage du *Northumberland*. La maison de Longwood a été construite pour servir de grange à la ferme de la compagnie: depuis, le sous-gouverneur de l'île y a fait établir quelques chambres; elle lui servait de maison de campagne, mais elle n'était en rien convenable pour une habitation. Depuis un an qu'on y est, on y a toujours travaillé, et l'empereur a constamment eu l'incommodité et l'insalubrité d'habiter une maison en construction. La chambre dans laquelle il

couche est trop petite pour contenir un lit d'une dimension ordinaire; mais toute bâtisse à Longwood prolongerait l'incommodité des ouvriers. Cependant, dans cette misérable île il existe de belles positions, offrant de beaux arbres, des jardins, et d'assez belles maisons, entre autres *Plantation-House*; mais les *instructions positives du ministère* vous interdisent de donner cette maison, ce qui eût épargné beaucoup de dépenses à votre trésor, dépenses employées à bâtir à Longwood des cahuttes couvertes en papier goudronné, et qui déjà sont hors de service. Vous avez interdit toute correspondance entre nous et les habitants de l'île; vous avez mis de fait la maison de Longwood au *secret*; vous avez même entravé les communications avec *les officiers de la garnison*. On semble donc s'être étudié à nous priver du peu de ressources qu'offre ce misérable pays, et nous y sommes comme nous le serions sur le rocher inculte et inhabité de l'Ascension.

Depuis quatre mois que vous êtes à Sainte-Hélène, vous avez, Monsieur, empiré la position de l'empereur. Le comte Bertrand vous a fait observer que vous violiez même la loi de votre législature, que vous fouliez aux pieds les lois des officiers-généraux prisonniers de guerre; vous avez répondu que vous ne reconnaissiez que la lettre de vos instructions, et qu'elles étaient pires encore que nous paraissait votre conduite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Général,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Signé le général comte DE MONTHOLON.

P. S. J'avais signé cette lettre, Monsieur, lorsque j'ai reçu la vôtre du 17. Vous y joignez le compte par aperçu d'une somme annuelle de vingt mille livres sterl. que vous jugez in-

dispensable pour subvenir aux dépenses de l'établissement de Longwood, *après avoir fait toutes les réductions que vous avez crues possibles*. La discussion de cet apperçu ne peut nous regarder en aucune manière. La table de l'empereur a à peine le strict nécessaire; tous les approvisionnements sont de mauvaise qualité, et quatre fois plus chers qu'à Paris. *Vous demandez à l'empereur un fonds de douze mille livres sterling*, votre gouvernement ne vous allouant que *huit* mille livres sterling pour toutes ces dépenses. J'ai eu l'honneur de vous dire que l'empereur n'avait pas de fonds; que, depuis un an, *il n'avait reçu ni écrit aucune lettre*, et qu'il ignorait complètement tout ce qui se passe ou a pu se passer en Europe.

Transporté violemment sur ce rocher à deux mille lieues, sans pouvoir recevoir ni écrire aucune lettre, il se trouve aujourd'hui entièrement à la discrétion des agents anglais.

L'empereur a toujours desiré et desire pourvoir lui-même à toutes ses dépenses quelconques, et il le fera aussitôt que vous le lui rendrez possible, en levant l'interdiction faite aux négociants de l'île de servir à sa correspondance, et qu'elle ne sera soumise à aucune inquisition de votre part, ni d'aucun de vos agents; dès que l'on connaîtra en Europe les besoins de l'empereur, les personnes qui s'intéressent à lui enverront les fonds nécessaires pour y pourvoir.

La *lettre de lord Bathurst*, que vous m'avez communiquée, fait naître d'étranges idées. Vos ministres ignoraient-ils donc que le spectacle d'un *grand homme aux prises avec l'adversité* est le spectacle le plus sublime? ignoraient-ils que Napoléon à Sainte-Hélène, au milieu des persécutions de toute espèce, auxquelles il n'oppose que de la fermeté, *est plus grand, plus sacré, plus vénérable que sur le pre-*

mier trône du monde, où si long-temps il fut l'arbitre des rois (1)?

Ceux qui, dans cette position, manquent à Napoléon, n'avilissent que leur *propre caractère et la nation qu'ils représentent.*

Signé le général comte DE MONTHOLON.

Réponse du ministre comte de Bathurst à la lettre ci-dessus et à la motion de lord Holland sur la détention de Buonaparte, faite à la chambre des pairs, le 18 *mars* 1817.

Lord Holland fit la motion qu'il avait annoncée quelques jours auparavant, pour demander qu'on remît à la chambre copie des instructions données au gouvernement de Sainte-Hélène, relativement au traitement de Buonaparte, et des communications faites par le gouverneur. « Je n'examinerai point ici, dit-il, si la détention de Buonaparte en cette île est juste ou injuste; mais ce qu'il importe de prouver à l'univers, c'est

(1) Buonaparte fut l'*arbitre des rois*; et il les détrôna, il les emprisonna, il les assassina.

Les rois, maîtres de sa personne, se bornent à le mettre dans l'impossibilité de renouveler les mêmes attentats; ils usent d'indulgence à son égard; en voici la raison : « La justice humaine ne pouvait » pas prononcer une sentence équitable contre un si grand coupable : » puisse-t-il, lors du jugement dernier, paraître couvert du sang du » monde entier, sans avoir été puni de la main d'un mortel, devant » le trône de l'Éternel, où chacun est traité suivant ses œuvres! »

(*Manifeste de S. M. l'empereur de Russie.*)

que le caractère anglais ne s'est pas dégradé en usant envers un individu détenu d'une rigueur non justifiée par la nécessité. Personne ne doute aujourd'hui que Marie, reine d'Ecosse, ne fût coupable; mais chacun regrette que le traitement qu'elle a éprouvé ait souillé le règne glorieux d'Elisabeth. » Il entra alors dans le détail des différentes plaintes faites au nom de Buonaparte dans une lettre écrite en son nom par le comte de Montholon à sir Hudson Lowe; enfin il témoigna le desir d'entendre le ministère se justifier complètement des graves imputations qui lui étaient faites dans cet acte authentique.

Le comte de Bathurst: Je ne répondrai pas aux allégations contenues dans un pamphlet publié par un nommé Santini, et auquel on ne doit accorder aucun crédit. Mais l'écrit signé du comte de Montholon est certainement authentique, et il est aisé de réfuter les plaintes qu'il renferme. Le principe général des instructions données au gouverneur est que Buonaparte doit être considéré comme prisonnier de guerre, et qu'en conséquence il doit être soumis à toutes les restrictions nécessaires, et seulement à celles qui le sont. Ces instructions ont déjà été mises sous les yeux de la chambre, et ont été approuvées par elle. Les changements qu'elles ont pu subir, ont tous été en faveur du prisonnier. Examinons quelles sont ses plaintes.

1°. De ne pouvoir écrire à sa famille ou aux personnes à qui il pourrait demander des fonds pour pourvoir à ses dépenses personnelles. — Cette imputation n'est nullement fondée. Il peut écrire à qui bon lui semble; mais ses lettres doivent, avant de partir, être lues par le gouverneur. Il est certain que la nécessité de n'envoyer que des lettres ouvertes à ses amis est une restriction sévère, en ce qu'on ne peut confier au papier les effusions du cœur quand on sait qu'elles passeront

sous les yeux de glace d'un inspecteur; mais cela ne peut s'appliquer à des correspondances avec un banquier. Qui a jamais entendu parler d'une traite affectueuse sur un banquier, ou d'un ordre passionné pour la vente de quelques effets publics ?

2°. De ne pas recevoir de nouvelles de ses amis d'Europe. — Rien ne les empêche de lui écrire; mais il faut aussi qu'ils en aient la volonté. Ils n'ont qu'à adresser leurs lettres au secrétaire-d'état. Or, le secrétaire-d'état n'a encore reçu qu'une seule lettre pour Buonaparte; elle était de son frère Joseph, et elle a été immédiatement transmise à son adresse.

3°. De ne pouvoir adresser une lettre close à S. A. R. le prince Régent. — Cela est contraire à tous les usages. La responsabilité du ministre l'obligerait d'ailleurs à ouvrir la lettre et à en prendre connaissance avant de la présenter au prince.

4°. De ne pouvoir se procurer les livres qu'il desire. — Il en a demandé pour 1400 liv. sterl. (38,400 fr.); ils lui ont été fournis, à l'exception de quelques-uns qu'on n'a pu se procurer ni à Londres ni à Paris.

5°. De ne pas recevoir les journaux. — Il est vrai qu'on ne peut lui donner tous ceux qu'il desire, parce qu'il est connu qu'on a essayé d'ouvrir une correspondance avec lui par le moyen de certains journaux.

6°. L'accusation la plus grave porte sur ce que les lettres envoyées par le général Buonaparte ou les personnes de sa suite, sont lues par des officiers subalternes. C'est une pure calomnie. Sir Hudson Lowe a mis la plus grande délicatesse dans l'exercice de ces pénibles fonctions. Lorsque des lettres ont passé par ses mains, il n'a jamais permis à aucun individu, quelque confiance qu'il eût en lui, de les voir, soit qu'elles fussent adressées à des personnes demeurant à Sainte-Hélène

ou à d'autres. Il ignore ce qui a donné lieu à des plaintes sur ce point; mais voici la seule chose qui ait pu y avoir rapport.

Quand Napoléon et sa suite furent envoyés à Sainte-Hélène, les vaisseaux partirent avec tant de précipitation qu'ils ne purent avoir beaucoup d'objets nécessaires, tels que du linge et d'autres provisions. On jugea qu'il serait très incommode pour eux d'attendre qu'ils pussent les recevoir d'Europe; en conséquence on leur en envoya d'avance. Lorsque ces articles furent arrivés, Las-Cases écrivit une lettre en Europe. Elle passa sous l'inspection de sir Hudson Lowe, qui vit qu'elle contenait la demande des articles mêmes qui avaient été envoyés d'ici. Sir Hudson Lowe écrivit à Las Cases pour lui annoncer qu'il avait ces articles, et qu'ils étaient fort à son service, en lui observant qu'ainsi il serait peut-être inutile d'envoyer la lettre, ou qu'il pourrait en retrancher la demande qu'elle contenait. Las Cases, dans sa réponse, fit des reproches à sir Hudson Lowe d'avoir osé lire une lettre adressée à une dame. Voilà le seul fondement sur lequel repose une telle accusation.

7°. Buonaparte prétend que des lettres étant arrivées d'Europe pour lui et les gens de sa suite, on les renvoya en Angleterre parce qu'elles n'étaient pas venues par le canal du ministère. — Sir Hudson Lowe ayant vu ce passage, a écrit au comte de Montholon pour lui demander sur quoi il fondait cette assertion : il n'en a reçu aucune réponse. Ce fait n'a jamais existé.

8°. Il se plaint d'être gêné dans ses communications personnelles. On a toujours accordé la permission de le voir à tous ceux qui l'ont demandée; on a même porté la délicatesse jusqu'à exiger qu'ils eussent préalablement obtenu l'autorisation du comte Bertrand, afin d'épargner au prisonnier les visites qui

auraient pu lui être désagréables. Il n'y a pas d'exemple qu'une telle permission ait été refusée, ni qu'on ait empêché aucunes personnes de l'approcher, si ce n'est celles qui ont été surprises en essayant d'arriver auprès de lui sous des déguisements ou de faux noms. Il se plaignit un jour à un officier du 53e. régiment que toute communication lui fût interdite avec les officiers de ce corps. L'officier lui répondit que cette interdiction n'existait pas; et depuis ce temps il ne manifesta pas une seule fois le desir de les voir.

Dans le commencement de sa détention, il avait un cercle d'au moins douze milles (quatre lieues de France), dans lequel il pouvait se promener à pied ou à cheval sans être accompagné d'aucun officier; et ce cercle n'a été rétréci qu'après qu'on a su qu'il avait abusé de la confiance qu'on lui témoignait, en cherchant à gagner les habitants; mais il lui reste une étendue de huit milles (environ trois lieues), et il peut s'y promener sans être accompagné d'aucun officier. Au-delà de ces limites, il peut aller dans toutes les parties de l'île, suivi d'un officier dont le grade ne doit pas être au-dessous de celui de capitaine dans l'armée. Ainsi on ne peut pas dire qu'à cet égard il soit soumis à des restrictions déraisonnables.

Le général Buonaparte, a-t-on dit, ne peut sortir de sa maison dans le seul temps où l'exercice soit salubre sous ce climat. Le fait est que, quoiqu'il n'ait pas la liberté de traverser l'île après le coucher du soleil, il peut à toute heure se promener dans le jardin; mais il a dit qu'il n'aimait pas à se promener lorsqu'il était ainsi surveillé. Sir H. Lowe, pour le satisfaire, a placé depuis les sentinelles dans des endroits d'où elles ne pouvaient pas le regarder. Devait-on ôter ces sentinelles à l'époque et aux heures où l'évasion serait le plus facile? Qu'on se figure, pour un moment, qu'au lieu de discuter la

motion du noble lord, la chambre, apprenant l'évasion de Buonaparte, ait à interroger sir H. Lowe à la barre : qu'on lui demande quand et d'où il s'est échappé, et s'il n'était pas gardé par des sentinelles ? Que penserait la chambre, s'il répondait que le général s'est évadé le soir de son jardin, et que les sentinelles avaient été ôtées parce qu'elles lui avaient déplu? Que penserait-on d'une telle excuse? Leurs Seigneuries doivent donc considérer la situation pénible et délicate dans laquelle sir H. Lowe est placé; il est ruiné dans sa fortune et sa réputation si le général Buonaparte s'évade; et s'il n'en fait pas même la tentative, il ne manquera pas de gens qui, par une fausse pitié, feront un reproche à sir H. Lowe des restrictions qui peut-être l'auront prévenue.

9°. Il est dit dans le mémoire que la résidence assignée au général Buonaparte est désagréable et insalubre. — Tout ce qu'on peut répondre, c'est que cela ne s'accorde avec aucune description de l'île, ni de cette maison. Elle était auparavant habitée par le lieutenant-gouverneur, et ordinairement ces officiers ne choisissent pas le local le plus désagréable et le plus malsain (on rit). Le général Buonaparte en avait lui-même exprimé une opinion bien différente. A son arrivée à Sainte-Hélène, se promenant avec sir George Cockburn, qui était autorisé à choisir une résidence, avec la seule exception de la maison du gouverneur, lorsqu'ils arrivèrent à Longwood, Buonaparte en fut si enchanté au premier coup-d'œil, qu'il desira d'y rester, sans même retourner à la ville. On lui dit que la famille du lieutenant-gouverneur ne pouvait pas quitter cette maison si promptement. Il demanda qu'on lui dressât une tente; il lui fut observé que cela incommoderait beaucoup le lieutenant-gouverneur; mais que la maison serait évacuée aussitôt que possible. En s'en retournant, ils passèrent devant

une maison bien située, appartenant à M. Balcombe, dans laquelle il se trouvait une chambre isolée du reste de l'habitation. Le général Buonaparte exprima le desir d'occuper cette chambre; et, malgré tout ce que sir George Cockburn put dire pour l'en détourner, il s'y établit. Au bout de deux jours seulement, ses compagnons se plaignirent, et dirent qu'il y avait de la dureté de loger l'empereur dans une seule pièce. Voilà comment la complaisance de sir George Cockburn fut payée de retour! Il fut fait tant de changements à Longwood, sur sa demande, tant pour lui que pour sa suite, que le général Buonaparte resta trois mois dans cette chambre. Le fait est qu'il n'aimait pas de quitter la maison de M. Balcombe, à cause de la facilité des communications avec la ville. Il y était circonscrit dans un petit jardin, d'où il ne pouvait sortir sans garde, et cependant il ne porta aucune plainte. Aujourd'hui qu'il a un circuit de huit milles, dans lequel il peut se promener sans garde, s'il le veut; il se plaint, pour la première fois, des restrictions mises à sa liberté.

A l'époque du départ des prisonniers pour Sainte-Hélène, on fit faire la charpente d'une maison pour le général Buonaparte. A l'arrivée des matériaux, sir Hudson Lowe écrivit au général pour lui demander s'il voulait qu'on bâtît une autre maison, ou bien qu'on fît des additions à l'ancienne. Deux ou trois semaines s'étant écoulées sans qu'il reçût aucune réponse, sir Hudson Lowe alla trouver le général pour avoir son option. Le général dit qu'il préférerait une maison neuve, mais qu'il faudrait cinq à six ans pour la bâtir, et qu'il était sûr que, dans deux ou trois ans, l'administration de ce pays-ci serait renversée, ou qu'il y aurait un changement dans le gouvernement de France, et que dans l'un ou l'autre cas il serait délivré. Sir Hudson Lowe n'ayant pu obtenir d'autre réponse, fit com-

mencer des changements à la maison actuelle. Le général Buonaparte le trouva mauvais, quoique ces changements eussent pour but de loger sa suite.

10°. Quant à la dépense assignée pour l'entretien du général, avant d'en parler, il est à propos de démentir une assertion qui a été répétée dans le temps par plusieurs journaux : on prétendait qu'il avait été décidé au congrès de Vienne que Buonaparte serait transféré de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène. Une semblable proposition n'a jamais été faite au congrès, et les bruits qui ont circulé à ce sujet n'avaient aucun fondement.

La dépense de l'établissement de Buonaparte à Sainte-Hélène a été grande en premier lieu, faute de dispositions préalables pour des approvisionnements réguliers; mais elle a été réduite lorsque ces dispositions ont pu être faites. Elle avait été fixée à 8000 liv. sterl. par an; mais on prévoyait que la première année coûterait beaucoup plus. En fixant cette somme, le gouvernement avait pris pour guide le terme moyen des dépenses du gouverneur de l'île pendant un certain nombre d'années. Ce gouverneur recevait 6,500 liv. sterl. Comme le général Buonaparte n'avait pas les mêmes dépenses de table à faire, on avait pensé qu'une allouance de 8,000 liv. sterl. pour son établissement était fort convenable dans sa situation. Sir Hudson Lowe ayant été consulté ensuite, et ayant été d'avis que l'établissement du général ne pouvait être entretenu à moins de 12,000 liv. sterl. (288,000 fr.), cette somme a été immédiatement allouée. Ceux qui la trouveraient insuffisante doivent songer que sir Hudson Lowe lui-même n'a que 12,000 liv. sterl. pour toutes les dépenses qu'il est obligé de faire.

Quinze jours après l'arrivée de la lettre ministérielle, Buonaparte entra en négociation avec sir Hudson Lowe, offrant de se charger de défrayer lui-même toute sa dépense, montant

à 17 ou 18,000 liv., si on lui permettait de correspondre avec un banquier, pourvu que ses lettres fussent cachetées, et que l'argent qu'il recevrait ainsi fût entièrement à sa disposition ; et il était si certain d'avoir cet argent à ses ordres, qu'un jour il offrit de faire une traite, assurant qu'elle serait honorée, et que sir Hudson Lowe pouvait en sûreté avancer la somme.

Lorsque le gouvernement de ce pays-ci alloue au général Buonaparte une somme de 12,000 liv. sterl., c'est-à-dire autant qu'à son propre gouverneur, qui a de grandes dépenses à faire, et qui est obligé de recevoir les habitants et les commissaires des puissances alliées, il est permis de dire que si elle ne suffit pas au général Buonaparte, et s'il desire davantage, il n'a qu'à le prendre sur les fonds considérables dont il peut disposer.

11°. On dit encore dans cette lettre qu'il n'a qu'une bouteille de vin par jour. — Le nombre des personnes qui sont avec lui est de neuf, non compris les enfants. Or, on lui fournit pour quinze jours quatre-vingt-quatre bouteilles de vin ordinaire, sept de Constance, quatorze de Champagne, vingt-une de Grave, quatre-vingt-quatre de Ténérif et cent quarante de Bordeaux. Plus, quarante-deux bouteilles de *porter*.

J'espère donc, conclut lord Bathurst, avoir convaincu la chambre qu'il n'y a pas la moindre raison de supposer que le général Buonaparte soit traité avec trop de rigueur. Ceux qui sont sous lui ont été on ne peut pas plus insolents envers le gouverneur, et, si on les écoutait, leurs plaintes ne finiraient pas. Le gouverneur ne peut maintenir son autorité qu'en exigeant une entière soumission aux mesures que ses instructions lui commandent de prendre. Si l'on juge que Buonaparte ne doit pas être détenu à Sainte-Hélène, qu'on le renvoie ; mais s'il doit y être confiné, il ne serait pas juste de rejeter une si

haute responsabilité sur le gouverneur, et de l'empêcher en même temps de faire exécuter les dispositions nécessaires pour cette détention (1).

Le noble lord termine en s'opposant fermement à la motion.

Le marquis de Buckingham regrette que son noble ami ait soumis cette motion à la chambre. D'après ce que vient de dire le noble comte, il est évident, ajoute-t-il, que le prisonnier n'a été soumis qu'aux restrictions indispensables. La conduite tenue à son égard n'est pas dictée par la vengeance, mais par la nécessité d'empêcher cet homme de venir encore troubler le repos de l'Europe.

Le comte Darnley parle dans le même sens, et après quelques nouvelles observations de lord Holland, sa motion est rejetée, sans division.

(Journaux Anglais du 13 mars 1817, et *Journal de Francfort du* 25 au 31.)

N°. VI.

Extrait du Morning-Chronicle du 19 septembre 1817.

Memorandum *d'observations faites par Buonaparte, dans une conversation avec quelques* gentlemen *qui ont touché à Sainte-Hélène, en se rendant en Angleterre.*

Après les saluts d'usage, Buonaparte parla de la mission

(1) Quelques journaux ont annoncé que les puissances alliées étaient dans l'intention de transférer Buonaparte de Ste.-Hélène à Malte. Nous sommes autorisés à donner un démenti formel à cette nouvelle. Elle n'a d'autre fondement que les vœux insensés de ses partisans. Soit que Buonaparte ait long-temps à vivre ou non, il est destiné à passer le reste de sa vie à Ste.-Hélene. (*The Courrier*, du 12 mai 1817.)

de Gardanne, observant qu'il avait ainsi montré la route de Constantinople en Perse; il dit ensuite rapidement quelques mots sur l'Inde, et demanda ce que les Russes faisaient sur leur frontière d'Asie. Sans faire attention aux réponses, il se mit à parler de la puissance des divers souverains, et de leurs projets. Les Russes, dit-il, sont le peuple le plus redoutable de l'Europe; la France et l'Angleterre ne jouissent pas des mêmes avantages militaires, quoique leurs troupes aient plus de force morale que celles d'aucune autre nation. Un Français, en devenant soldat, quitte un meilleur pays qu'aucun de ceux où son service peut le conduire; et l'Anglais, en général, se trouve plus mal ailleurs que chez lui; de sorte que le rebut de la population est presque seul disposé à s'enrôler. Le Russe, au contraire, cesse d'être un misérable esclave, et devient réellement libre dès qu'il quitte la Russie; son état s'améliore; il jouit de douceurs qu'il n'aurait jamais rencontrées dans sa patrie. Ainsi donc, Alexandre pourrait lever des armées aussi nombreuses qu'il lui plairait, pour servir hors de ses possessions; et, s'il organisait bien la Pologne, il s'assurerait l'empire de l'Europe.

Le but d'Alexandre a toujours été la prise de Constantinople. Je n'ignorais pas que l'Autriche n'eût été que trop disposée à favoriser ses vues, pourvu qu'on lui eût garanti la possession des provinces contiguës à la frontière de la Turquie; de sorte que la Turquie n'aurait eu que la France et l'Angleterre pour défenseurs. Je déclarai donc franchement à Alexandre, que moi, Buonaparte, je ne souffrirais jamais que la croix grecque fût placée sur la couronne des czars.

En parlant des ressources que possédait la Russie, il ajouta : les Cosaques sont formidables, moins en raison de leur nombre, qu'à cause de la patience singulière avec laquelle ils endurent les privations de toute espèce dans des

pays inconnus ; ils sont doués, comme les Arabes Bédouins, d'une vue extraordinaire. Et il raconta à cette occasion, qu'étant en Egypte et se servant de sa lunette pour observer un corps de troupes qui paraissait à l'horizon, un bédouin, qui était à ses côtés, reconnut, sans autre secours que celui de ses yeux, un de ses compatriotes, dont il désigna l'habillement et indiqua la tribu.

La conversation s'engagea ensuite sur l'Angleterre. L'Angleterre, dit-il, ne pourra jamais devenir une puissance continentale : une armée de quarante-cinq mille hommes, quelle que soit la bravoure de la nation, ne pourra jamais lui assurer l'ascendant sur le continent. Un bon système maritime et commercial convient seul à sa situation, et seul peut la préserver de la ruine dont elle est menacée. Lord Wellesley a eu raison de dire que sa détresse était permanente. Lord Castlereagh a fait sa cour aux souverains, et il a négligé les intérêts de l'Angleterre. L'Angleterre ressemble au chien de la fable, qui, voyant son ombre dans l'eau, laisse tomber la viande qu'il tenait entre ses dents. S'il y eût eu un ministre habile dans le cabinet britannique, lorsque les affaires de l'Europe ont été arrangées, les conditions de la paix auraient été bien différentes de celles auxquelles elle a été conclue. La plus grande extension possible de commerce, et une renonciation totale à une ambition sur le continent, peuvent seules dégager l'Angleterre des difficultés où elle se trouve. Elle aurait dû exiger du roi de Portugal, pour prix de son trône en Europe, le privilége du commerce exclusif avec le Brésil pendant cinq ans.

Il fut un temps où les ministres anglais traitaient de la paix comme des marchands ; alors ils remplissaient la caisse nationale ; les ministres actuels ont voulu faire les seigneurs, et ils se sont ruinés. En 1783, l'Angleterre menaça de recom-

mencer la guerre, à moins que la France n'acquiesçât à un traité de commerce qui la ruina bientôt. Les ministres français, n'ayant pas d'argent, furent obligés d'accéder à cette demande, quoiqu'ils en prévissent les conséquences.

L'Angleterre, continua-t-il, en renonçant aux avantages de sa puissance navale, a agi comme François Ier. à Pavie. Après avoir placé une batterie de quarante-cinq pièces d'artillerie, qui aurait assuré la victoire, il se posta avec sa gendarmerie entre la ligne ennemie et ses canons, puis, tirant son superbe grand sabre, il perdit bravement la bataille. Le blocus par mer ressemble à l'action d'un homme qui se frotte le corps d'huile pour arrêter la transpiration, et qui, faute de transpirer, éprouve une éruption (comme j'en ai une en ce moment au visage); si l'Angleterre savait tirer parti de sa supériorité maritime, elle pourrait envoyer des ambassadeurs porter ses ordres aux cours étrangères, au lieu d'être insultée, comme elle l'est par les décrets de prohibition dans tous les petits Etats. Non, non, je le répète, avec quarante-cinq mille hommes l'Angleterre ne peut devenir une puissance continentale. Cette tentative, d'ailleurs, serait funeste à la constitution libre dont les Anglais se glorifient à si juste titre, et qui en effet a été la source de leur puissance. Quel a été le résultat de ses efforts militaires? Elle s'est emparée de ma personne, et a montré qu'elle manquait de générosité; elle a troublé l'ordre de la légitimité des trônes, puisque j'étais le *souverain légitime* de la France; je desire la paix universelle; car c'est mon véritable intérêt, et le seul moyen de me délivrer du rocher sur lequel je suis confiné.

Il commença ensuite une longue tirade personnelle contre le gouverneur sir Hudson Lowe, sur la manière dont il était traité, et sur les nombreux mensonges qu'on avait répandus touchant sa conduite. Il dit que l'ouvrage de M. Warden était

faux dans presque tous les détails, et il s'exprima en termes sévères sur le discours de lord Bathurst. Il conclut en disant : l'Angleterre est une singulière puissance ; elle a tout acheté, et elle est ruinée.

Traduction de l'extrait du journal officiel de l'ambassade de la Chine, qui a paru dans les journaux anglais de 1817.

On nous avait tant parlé au cap de Bonne-Espérance des variations d'humeur auxquelles Buonaparte était sujet, que nous avions peu d'espoir d'être admis en sa présence. Heureusement pour nous, l'ex-empereur était de bonne humeur, et l'entrevue a eu lieu aujourd'hui.

Lord Amherst a été particulièrement présenté à Buonaparte par le général Bertrand, et il est resté seul avec lui pendant plus d'une heure ; j'ai été appelé ensuite et présenté par lord Amherst. Buonaparte s'est mis à discourir pendant environ une demi-heure. Au bout de ce temps, le capitaine Maxwell et les gentlemen de l'ambassade ont été introduits et présentés. Il a fait à chacun des questions relatives à la place qu'il occupait, et nous nous sommes tous accordés à dire que ses manières étaient simples et affables, sans manquer de dignité. J'ai été surtout frappé de la franche aisance de son air et de sa tenue ; il n'aurait pas pu être plus exempt de gêne et de timidité au comble de sa puissance aux Tuileries.

Buonaparte déclamait plutôt qu'il ne conversait ; et, pendant la demi-heure que lord Amherst et moi avons passée avec lui, il a paru avoir seulement à cœur d'exprimer ses sentiments, de manière à les graver dans la mémoire de ses auditeurs, peut-être afin qu'ils pussent les redire. Sa manière de

parler est fort épigrammatique, et il s'exprime avec la ferme confiance d'un homme accoutumé à produire la conviction. Le ton dont il discute de grandes questions politiques, serait pris pour de la charlatanerie dans un autre; mais, chez lui, ce n'est qu'un développement du système qu'il a adopté en général. Malgré toute l'attention qu'on croirait qu'il a donnée à la nature de notre gouvernement, la connaissance qu'il en a est certainement très imparfaite. Toutes ses observations sur la politique de l'Angleterre, eu égard, soit au passé, soit à l'avenir, tendaient à un despotisme; et il ne peut ou il ne veut pas prendre en considération la différence qui résulte « de ce que le monarque est subordonné non seulement aux intérêts, mais à l'opinion de son peuple. »

Il a fait un ample usage de métaphores et de comparaisons; son élocution était rapide, mais claire et nerveuse, et son ton et son langage ont également surpassé mon attente. Le caractère de son visage est plus intelligent qu'impérieux; le principal trait remarquable est la bouche, la lèvre supérieure variant avec la diversité et la succession de ses idées. Quant à sa personne, Buonaparte est si loin d'être corpulent, comme on l'a dit, que je crois qu'il n'a jamais été plus en état qu'à présent, de supporter les fatigues d'une campagne. Je dirai qu'il est petit et musculeux, sans être plus disposé à la corpulence que les hommes ne le sont souvent à son âge.

Les plaintes de Buonaparte, relativement à sa situation à Sainte-Hélène, n'auraient pas, je crois, excité beaucoup d'attention, si l'on n'en avait pas fait un sujet de discussion dans la chambre des lords. En opposition aux principes les plus manifestes de la raison et de la loi, il a nié que nous eussions le droit de le regarder comme notre prisonnier de guerre; on ne devait donc point s'attendre à ce qu'aucun traitement lui fût agréable, du moment où, dans ce mode de traitement, on

le considérait comme prisonnier. D'un autre côté, admettant qu'il est prisonnier, il est difficile d'imaginer sur quel fondement il peut se plaindre des restrictions limitées qui lui sont imposées à Sainte-Hélène.

Ses plaintes sur l'insuffisance des provisions et des vins (car je regarde Montholon comme l'organe de Buonaparte) sont trop absurdes pour mériter aucune attention, et il est impossible de ne pas regretter que la colère, vraie ou fausse, ait porté un tel homme à soutenir des faussetés aussi minutieuses. Je dois avouer que les rapports positifs qui avaient été faits relativement à l'entretien et aux mauvais traitements qu'il recevait à Longwood, m'avaient pareillement inspiré des préventions; mais elles ont été dissipées par ce que j'ai vu moi-même. La maison de Longwood, considérée comme une *résidence de souverain*, est certainement petite, et peut-être insuffisante (1); mais, envisagée comme la demeure d'une personne de haut rang, qui veut vivre sans éclat, elle est commode et convenable. On peut trouver de plus beaux sites dans l'île, et *Plantation-House* est, à tous égards, une résidence supérieure; mais elle est destinée à la réception de nombreux convives et réservée pour la pompe extérieure qui convient à l'emploi de gouverneur.

Les deux autres objets qui, dans la situation de Buonaparte, méritent attention, sont les restrictions qui affectent sa liberté personnelle, et celles qui concernent ses communications avec les habitants de l'île ou les étrangers. Quant aux premières, Buonaparte pose en principe que son évasion est impossible tant qu'il sera observé par les forts et par des vaisseaux de guerre, et qu'en conséquence sa liberté dans l'en-

(1) Pour un homme surtout qui se trouvait à l'étroit au milieu du monde.

ceinte de l'île ne devrait pas être entravée. La vérité du principe est évidemment récusable, et la conséquence est réfutée par le fait qu'il est prisonnier, et que sa détention est assez importante pour justifier les précautions les plus rigoureuses.

Sa propre induction est néanmoins admise, au point qu'il lui est permis d'aller dans toutes les parties de l'île, pourvu qu'il soit accompagné d'un officier anglais; pour tout objet licite, cette permission suffit, et on n'a aucune intention de la rendre nulle par une intervention impropre de la part de l'officier de service. Pour sa santé et son amusement, il a un espace de quatre milles, où il peut se promener sans être accompagné et sans être observé: un autre espace de huit milles, où il n'est vu que par des sentinelles; et un circuit plus grand encore de douze milles, où il est observé de plus près par elles. Dans ces deux derniers espaces, il n'est point accompagné d'un officier. A la vérité, le soir les sentinelles cernent de près sa maison. J'ai peine à concevoir que, si l'on recherche la sécurité, on pût accorder plus de liberté personnelle à un individu, en supposant qu'il fût soumis à des restrictions quelconques.

Ses communications avec les autres personnes qui se trouvent dans l'île sont certainement sous une surveillance immédiate, puisqu'il n'est permis à aucune personne d'entrer dans l'enclos de Longwood sans un permis du gouverneur; mais ces permis sont accordés facilement, et ni la curiosité des individus, ni le plaisir qu'on peut croire que Buonaparte trouve personnellement à recevoir leurs visites, ne sont gênés par des difficultés factices ou des règlements arbitraires. Sa correspondance est aussi soumise à des restrictions, et il ne lui est pas permis d'envoyer ou de recevoir des lettres, autrement que par l'entremise du gouverneur. Cette règle est sans doute désagréa-

ble; mais elle est une conséquence nécessaire de ce qu'il est maintenant et de ce qu'il a été.

» On peut, je crois, attribuer à deux motifs les plaintes déraisonnables de Buonaparte : le premier, et le principal, est d'entretenir l'intérêt public en Europe, mais surtout en Angleterre, où il croit qu'il a un parti; et je pense que le second peut se découvrir dans le caractère personnel et les habitudes de Buonaparte, qui trouve de l'occupation dans les chétives intrigues par lesquelles ces plaintes sont mises en avant, et quelque amusement dans les tracasseries et vexations qu'elles causent sûr le lieu.

Si cette conjecture est bien fondée, le temps seul et la conviction de leur inutilité induiront Buonaparte à se désister de ses plaintes, et à envisager sa situation sous son véritable point de vue, comme une détention avec moins de restrictions à sa liberté personnelle, qu'une juste prudence en aurait pu prescrire, si elle n'avait pas été guidée par la libéralité.

Extrait de la Narration de M. M'Leod, chirurgien du vaisseau de S. M. B. l'Alceste, *sur lequel lord Amherst s'est rendu à la Chine.*

Le 27 mai (1816) nous avons jeté l'ancre dans la baie de Simon, au cap de Bonne-Espérance, d'où nous avons remis à la voile le 21 juin, pour nous rendre à Sainte-Hélène, où nous sommes arrivés le 27 de ce même mois. L'aspect de cette île, à une certaine distance, justifie le surnom de séjour du *Démon de l'ennui*, que lui a donné madame Bertrand; mais l'intérieur n'est pas dépourvu de situations agréables.

On ne peut s'empêcher, en remarquant l'extrême tranquillité qui règne autour de la maison de Longwood, aujourd'hui

la résidence paisible du plus grand agitateur de l'univers, de réfléchir à l'instabilité des choses humaines.

Depuis long-temps Buonaparte vivait fort retiré et était de difficile accès; mais il se montra disposé à recevoir lord Amherst; et, la veille de son départ (le 1er. juillet), sa seigneurie se rendit à Longwood, avec tous les officiers de sa suite. Le lord fut introduit, non sans un certain cérémonial, par Bertraud, et eut, ainsi que M. Ellis, un long entretien avec Buonaparte. Tout le temps qu'il dura, les personnes qui avaient suivi sa seigneurie, attendirent dans une autre pièce, où les généraux Bertrand, Montholon et Gourgaud leur tinrent compagnie. A la fin ils furent introduits. Le maréchal Bertrand les fit ranger en cercle autour du ci-devant empereur, à qui lord Amherst présenta d'abord le capitaine Maxwell, qu'il salua très poliment. Il dit que son nom ne lui était pas inconnu, et qu'il devait avoir commandé dans un combat livré dans la Méditerranée, et dans lequel la frégate française *La Pomone* avait été prise. « Vous étiez très méchant, poursui- » vit-il. Eh bien votre gouvernement ne doit pas vous blâmer » pour la perte de l'*Alceste* (1), puisque vous avez pris une » de mes frégates. » Il dit au jeune Jeffery Amherst qu'il était charmé de le voir, et s'informa gaîment des présents qu'il avait rapportés de la Chine.

Buonaparte demanda à l'auteur de cette narration, depuis quel temps il servait et s'il avait jamais été blessé. Il répéta la dernière question en anglais.

S'adressant ensuite à M. Abel, qui lui fut présenté comme naturaliste, l'ex-empereur voulut savoir s'il était membre de la société royale ou de quelque autre institution publique, ou

(1) L'*Alceste* a fait naufrage dans le détroit de Gaspar ou de Banca.

s'il était sur les rangs; s'il avait été heureux dans son voyage, et s'il y avait fait des découvertes qui pussent ajouter à nos connaissances en histoire naturelle. Il lui demanda aussi s'il était lié avec sir Joseph Banks, dont le nom, dit-il, était un passeport en France, et aux desirs duquel on s'était toujours empressé de répondre, malgré la guerre.

Le nom du docteur Cook fit demander à Buonaparte si celui qui le portait était un descendant du célèbre navigateur. « Vous aviez un Cook, dit-il, qui était vraiment un grand » homme. » Le docteur ayant été présenté, Buonaparte voulut savoir à quelle université il avait étudié. « A Edimbourg, » fut la réponse. Après l'avoir répétée, Buonaparte demanda à M. Cook, s'il était brunonien, quant à la pratique, ou s'il saignait (1) et administrait autant le mercure que le faisaient les médecins de Sainte-Hélène, qu'il appela *nos docteurs*.

Le tour du chapelain, M. Griffith, étant venu, Buonaparte dit : « L'aumônier, » puis en anglais, *clergy-man* » (*ecclésiastique*). Eh bien! poursuivit-il, avez-vous reconnu » quelle religion professent les Chinois ? » M. Griffith lui dit que la réponse n'était pas facile, et ajouta qu'il lui semblait que les Chinois professaient une sorte de polythéisme. Comme Buonaparte ne paraissait pas comprendre ce mot, prononcé en anglais, Bertrand lui dit : la *pluralité des Dieux*. « — *Ah la pluralité des Dieux*! reprit-il. Ils croyent à l'im» mortalité de l'ame? — Je pense qu'ils ont quelque idée

(1) Buonaparte paraît être grand ennemi de la saignée, en médecine s'entend. Le chirurgien du *Northumberland*, qui prétend avoir eu quelques entretiens avec lui, rapporte qu'il l'appelle la méthode de Sangrado, et qu'il dit qu'on doit être avare d'un fluide aussi précieux que le sang. Si Buonaparte avait appliqué cette doctrine à la guerre, peut-être serait-il encore sur le trône.

» d'une autre vie. — Bien ! dit Buonaparte. Vous obtiendrez » sûrement un bon bénéfice à votre retour en Angleterre. Je » vous souhaite un canonicat. » Lorsqu'il eut fait le tour du cercle, et dit quelque chose à tous ceux qui le formaient, on prit congé de lui, et il rendit le salut à chacun. Tout en conservant sa dignité, il fut affable et poli, et quel que soit son état habituel, il peut soutenir un entretien agréable, quand cela lui plait. Il n'est pas de beaucoup aussi gros qu'on le représente ordinairement, et sa santé paraît être fort bonne. Longwood, d'après sa situation, doit être certainement un lieu fort sain.

N°. VII.

Note relative à différents écrits au sujet de Buonaparte.

On a publié, outre ceux qu'on vient de lire, différents écrits au sujet de la déportation de Napoléon Buonaparte à Sainte-Hélène. Nous en indiquerons trois principaux. Le premier a pour titre : « *Lettres écrites pendant la traversée de Spithead à Sainte-Hélène, et durant quelques mois de séjour dans cette île*. On le dit apocryphe. Le second est un *Appel à la nation anglaise, sur le traitement éprouvé par Napoléon Buonaparte, à l'île de Sainte-Hélène*. L'auteur est un nommé Santini, Corse de nation, qui de simple soldat est devenu courrier, et de courrier, huissier de cabinet et garde du porte-feuille de Buonaparte à l'île d'Elbe. M. Santini a suivi son patron à Sainte-Hélène, où du cabinet il est passé à l'argenterie; mais Buonaparte ayant vendu sa vaisselle plate, il a été congédié et est revenu en Angleterre, où il a publié son *Appel* qui, à ce qu'il paraît, ne contient absolument rien d'important.

Un troisième ouvrage, qui porte ce titre singulier : *Manuscrit venu de Sainte-Hélène, d'une manière inconnue*, à joui durant quelques mois d'une sorte de célébrité. Les amis de Buonaparte, qu'on prétendait en être l'auteur, y ont vu un chef-d'œuvre qui faisait honte aux écrits les plus fameux de l'antiquité. Il n'en paraît pas moins déjà condamné à l'oubli. Il a été publié en France, avec un commentaire et sous ce titre : *Le Manuscrit venu de Ste.-Hélène, apprécié à sa juste valeur* (1). Il a aussi fait la matière d'un procès et d'une condamnation contre MM. Comte et Dunoyer, qui, malgré toutes les bévues dont il fourmille, l'ont considéré comme étant réellement l'œuvre de Buonaparte. L'auteur du commentaire dont nous venons de parler est d'un avis contraire que devraient partager les buonapartistes eux-mêmes par considération pour leur héros.

N°. VIII.

Extrait du tableau de la Puissance militaire et politique de la Russie, en 1817, par sir Robert Wilson.

Plus de dix-sept mille hommes morts et mourants, gelés et gelants, furent laissés dans les hôpitaux de Wilna. Les corps des premiers, rompus, servaient à boucher les ouvertures des fenêtres, des planchers et des murs. Dans un des corridors du grand couvent, plus de quinze cents corps étaient entassés transversalement les uns sur les autres comme des lingots de fer ou de plomb. Quand on les emporta sur des traîneaux pour les brûler, la variété de leurs attitudes présentait les figures les plus

(1) Chez L. G. Michaud, imprimeur-Libraire, rue des Bons-Enfants, n°. 34.

extraordinaires; aucun d'eux ne paraissait avoir été gelé dans un état de repos; chacun était fixé dans la dernière action de sa vie, dans la dernière direction donnée à ses membres; les yeux mêmes retenaient encore leur dernière expression de rage, de douleur ou de supplication. Sur les routes, les hommes étaient rassemblés autour des ruines brûlantes des chaumières, qu'un mauvais esprit de destruction avait incendiées; là, ils nettoyaient et mangeaient les corps brûlés de leurs semblables; tandis que des milliers de chevaux expiraient en gémissant, déchirés, hachés en lambeaux pour satisfaire une faim terrible qui ne connaissait plus la pitié. Sous la plupart des hangars, des hommes, à peine vivants, avaient entassé sur leurs corps gelés des carcasses humaines, que la communication de la chaleur animale corrompait, et qui mêlaient les morts et les mourants dans une masse de putréfaction.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.



ERRATA.

Page 50, ligne 22 : j'ai besoin de repos; *lisez :* j'ai besoin de force.

Page 220. Au lieu de Chap. IV, *lisez :* Chap. VI.



